


CORNELL UNIVERSITY LIBRARY
3 1924 061 975 615

# ANNALES DE L'EST

PUBLIÉES PAR LA

FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY

27e ANNÉE, 1913

TROISIÈME SÉRIE, TOME IV



BERGER-LEVRAULT, ÉDITEURS

PARIS — RUE DES BEAUX-ARTS, 5-7

NANCY — RUE DES GLACIS, 18

1913



## LISTE DES FASCICULES PUBLIÉS EN 1913

---

### FASCICULE 1

R. Perrin. — **L'Esprit public dans le département de la Meurthe de 1814 à 1816.** Un volume grand in-8 de 123 pages.

### FASCICULE 2

**Bibliographie lorraine, 1912-1913.** Un volume grand in-8 de 226 pages, avec un index alphabétique des noms d'auteurs, de personnes et de lieux.



ANNALES DE L'EST

PUBLIÉES PAR LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY

*27e année — Fascicule 1*

---

RENÉ PERRIN

LICENCIÉ ÈS LETTRES, DIPLÔMÉ D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

# L'ESPRIT PUBLIC

## DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE

## DE 1814 A 1816



BERGER-LEVRAULT, ÉDITEURS

PARIS — RUE DES BEAUX-ARTS, 5-7 | NANCY — RUE DES GLACIS, 18

1913

**_Prix : 4 fr._**

# L'ESPRIT PUBLIC

## DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE

### DE 1814 A 1816



ANNALES DE L'EST
PUBLIÉES PAR LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY
*27e année — Fascicule 1*

RENÉ PERRIN
LICENCIÉ ÈS LETTRES, DIPLÔMÉ D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

# L'ESPRIT PUBLIC

## DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE

## DE 1814 A 1816

BERGER-LEVRAULT, ÉDITEURS

PARIS
RUE DES BEAUX-ARTS, 5-7

NANCY
RUE DES GLACIS, 18

1913

# TABLE DES MATIÈRES





## CHAPITRE IV

### LA DEUXIÈME INVASION ET LA DEUXIÈME RESTAURATION

(Juin-Juillet 1815)



## CHAPITRE V

### LA TERREUR BLANCHE

(Août 1815-Septembre 1816)



### CONCLUSION

# AVANT-PROPOS

*Dans ses études sur* « 1814 » *et* « 1815 » (1), *Henri* HOUSSAYE *arrive aux conclusions suivantes : la majorité des Français ne désirait pas la première Restauration ;* « *la royauté avait été accueillie avec enthousiasme par un dixième de la population. Trois dixièmes s'y étaient ralliés par raison ; le reste, c'est-à-dire plus de la moitié des Français, demeurait hésitant, défiant, plutôt hostile* (2). » « *Les municipalités multipliaient les adresses, les royalistes illuminaient leurs maisons, mais le peuple plus las qu'enthousiaste montrait moins d'entraînement que de surprise. Il y avait bien des défiances à l'égard du nouveau roi et de l'ancien régime* (3). »

*Louis XVIII, sans rallier le peuple et l'armée, ne réalisa pas* « *les espérances que la noblesse, la bourgeoisie et le monde de la politique avaient fondées sur son gouvernement.* » *Au commencement de l'année 1815,* « *l'opposition était montée du fond à la surface.* » « *Tout le monde s'accordait à dire :* « *Cela ne peut pas* « *durer* (4). »

*C'est alors que Napoléon, connaissant le mécontentement général, revint de l'île d'Elbe. La nouvelle de son débarquement rejeta les bourgeois de Paris inquiets vers le roi ; mais les bourgeois de province, surtout le peuple et l'armée manifestèrent bruyamment en faveur de l'empereur :* « *C'étaient des attroupements séditieux, des vociférations, des injures, des menaces, des actes de fanatisme et de rébellion* (5). » « *La haine des paysans contre l'ancien régime et le culte des soldats pour l'empereur les réunirent dans une action*

(1) H. HOUSSAYE, *1814*. 11ᵉ éd. Paris, Perrin, 1893. VIII-655 p., in-8, carte. *Idem*, *1815*. 8ᵉ éd. Paris, Perrin, 1905. 3 vol. in-8.

(2) *1815*, t. I, p. 2.

(3) *1814*, p. 643.

(4) *1815*, t. I, p. 60, 66, 69.

(5) *Idem*, p. 277.

*commune. Peuple et armée eurent le même élan et marchèrent, confiants l'un en l'autre et se sentant les coudes, au-devant de Napoléon. C'est la raison de son succès si facile et si rapide, de la marche foudroyante et triomphale du golfe Juan à Paris* (1). »

*Le retour de Bonaparte réveilla l'esprit révolutionnaire, dont l'empereur sut tirer parti sans se livrer complètement. Mais l'* « Empire libéral », *inauguré en mars 1815, avait contre lui beaucoup de fonctionnaires, des magistrats, des prêtres, des professeurs, des agents du fisc, etc.* (2). *Il avait surtout contre lui l'Europe qui déclara à Napoléon une guerre à mort. « Cette guerre redoutée et exécrée, c'était l'Europe qui l'avait voulue, qui l'avait rendue inévitable. Tout l'odieux en retombait sur les étrangers et sur les Bourbons, leurs protégés... La fierté française se révoltait à la pensée que les puissances prétendaient imposer un gouvernement au peuple de la Révolution* (3). »

*Aussi quand les Alliés restaurèrent une deuxième fois le trône chancelant des Bourbons, Louis XVIII, le roi venu dans les fourgons de l'ennemi, était plus que jamais impopulaire.*

*Ces conclusions sont appuyées sur une documentation abondante ; elles n'en sont pas moins générales, et ne peuvent être acceptées sans réserves comme valables pour tous les pays de France. Concordent-elles avec celles qui ressortent d'une étude minutieuse de la vie politique dans le département de la Meurthe en ces moments dramatiques? Quel fut exactement l'état d'esprit des Meurthois dans les années agitées où l'Empire et la Monarchie se disputaient la France en des guerres européennes? Quelles furent leurs dispositions, leurs sentiments à l'égard de Napoléon, de Louis XVIII et de son entourage, à l'égard de leurs représentants dans le pays? Tel est le sujet de cette contribution à l'étude de l'esprit public en France à l'époque de la chute de l'Empire et de la Restauration* (4).

(1) *1815*, t. I, p. 368.
(2) *Idem*, p. 506.
(3) *1815*, t. III, p. 2.
(4) L'histoire de cette période existe déjà pour deux provinces de l'Est. Ce sont : A. Chuquet, *L'Alsace en 1814*. Paris, Plon, 1900, II-479 p., in-8. — Capitaine Fr. Borrey, *La Franche-Comté en 1814*. Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1912, xx-310 p., in-8.

# L'ESPRIT PUBLIC

## DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE

### DE 1814 A 1816

---

## INTRODUCTION

## L'ESPRIT PUBLIC A LA FIN DE L'EMPIRE

---

**Révolutionnaires et émigrés sont ralliés à l'Empire. — Malaise économique. — Difficultés religieuses. — Lassitude générale.**

### I

Sous l'Empire, les Meurthois hostiles à Napoléon par pure conviction politique, par attachement sincère à un autre régime, furent toujours peu nombreux; les révolutionnaires les plus ardents, dupés par les apparences républicaines du gouvernement impérial, séduits par la gloire conquise sur les champs de bataille de l'Europe ou poussés par l'intérêt, avaient courbé la tête sous la main de l'empereur; beaucoup avaient sollicité ou accepté de lui des charges qu'ils géraient avec docilité : c'est ainsi que le président du club des Jacobins de Toul, député à la Législative, l'imprimeur Joseph Carez (1), était devenu sous-préfet

(1) A. Denis, *Toul pendant la Révolution* (*1788-1792*). Toul, Lemaire, 1892, 419 p., in-8. — Chr. Pfister, *Les Députés du département de la Meurthe sous la Révolution* (*1791-1799*) (*Mém. Soc. Arch. Lorr.* 1911, p. 309-425), p. 324-329. Carez, inventeur d'un procédé de clichage, avait rendu de grands services à la Législative, en s'occupant de l'impression des assignats.



de Toul; le conventionnel régicide Mallarmé, qui finit misérablement sa vie dans un obscur exil, receveur des droits réunis à Nancy (1); l'ancien évêque constitutionnel Grégoire, membre de l'Institut, sénateur et comte de l'Empire, d'autres encore.

Quelques-uns, arrivés aux plus importantes fonctions de l'État, étaient les collaborateurs immédiats de Napoléon, comme l'avocat Boulay de la Meurthe, volontaire de 1792, conseiller d'État, comte en 1808 (2); le conventionnel Zangiacomi, qui avait voté la détention et le bannissement de Louis XVI, conseiller d'État (3); l'avocat Regnier, de Blâmont, député aux États généraux, conseiller d'État, grand juge, ministre de la Justice, président du Corps législatif, duc de Massa (4).

Dans l'armée on comptait beaucoup de soldats meurthois illustres : l'impassible maréchal Gouvion-Saint-Cyr, de Toul; le « lion » de Phalsbourg, Mouton, comte de Lobau; le loyal Drouot, de Nancy; Duroc, de Pont-à-Mousson, grand maréchal du palais, duc de Frioul, sénateur, etc. (5).

Les émigrés politiques s'étaient presque tous ralliés à celui qui leur avait obtenu en 1802 une loi d'amnistie et la restitution de tous leurs biens non encore vendus ni attribués à des services publics (6). Beaucoup, étant dans une situation de fortune lamentable à leur retour de l'exil, avaient accepté avec joie des places dans l'administration

(1) Chr. Pfister, *op. cit.*, p. 315-323. — H. Poulet, *François-René-Auguste Mallarmé* (*Pays Lorr.*, 1911).

(2) Vicomte A. Révérend, *Armorial du premier Empire*. Paris, 1894-1897. 4 vol. in-8, t. IV, p. 121. — E. Campardon, *Liste des membres de la noblesse impériale*. Paris, Société de l'Histoire de la Révolution française. 1889, 189 p. in-8, simple liste des anoblis.

(3) *Idem*. — Chr. Pfister, *op. cit.*, p. 373-381.

(4) P. Delaval, *Un ministre lorrain de l'Empire. Le grand juge Regnier, duc de Massa* (*P. L.*, 1909, p. 738-745, portrait). — Chr. Pfister, *op. cit.*, p. 398-401.

(5) Pour la biographie de ces personnages, voir : Favier, *Catalogue des livres et documents imprimés du Fonds lorrain de la Bibliothèque municipale de Nancy*. Nancy, 1898, xv-794 p. in-8, nos 3375-4878 *passim*.

(6) Sénatus-consulte du 6 floréal an X.

et surtout dans la magistrature : les membres de la Cour souveraine de Lorraine et du Parlement de Nancy avaient formé le noyau de la Cour impériale de la Meurthe (1).

L'empereur avait même conféré des titres de noblesse à quelques-uns de ces nobles d'ancien régime : l'ancien avocat général au Parlement de Nancy, Rolland de Malleloy, « plein de respect pour Sa Majesté et de confiance dans son gouvernement (2) », était devenu baron (26 avril 1811), ainsi que Demetz, procureur à la cour impériale (19 septembre 1810). Antoine-Claude-Just de Noailles (1777-1846), chambellan de l'empereur, avait été fait comte (27 septembre 1810) et avait épousé la nièce de Talleyrand (3); Marie-Antoine-Camille de Lambertye, marquis de Gerbéviller avant la Révolution, écuyer de l'empereur, était simple baron (27 décembre 1811), comme le maire de Nancy, Lallemand (19 juin 1813), et celui de Phalsbourg, Parmentier (13 mars 1813) (4).

Toutefois, quelques « *aristocrates* » étaient demeurés sans attaches avec le gouvernement et passaient pour opposants irréductibles. C'étaient Ludre, ex-marquis, et son fils Théodore, occupés surtout à reconstituer leur domaine familial (5); Vaubecourt-Nettancourt, « ci-devant lieute-

(1) Comte DE MAHUET, *Biographie de la Cour souveraine de Lorraine et du Parlement de Nancy (1641-1790)*. Nancy, 1911, xx-316 p., grand in-8 : Notices biographiques.

Émigrés : Demetz, commissaire du gouvernement près le tribunal de Nancy (1803), procureur général près la cour impériale (1811); Dubois, ex-comte de Riocour, conseiller à la cour de Nancy (1810), etc.

(2) Arch. Nat., F^Ic III 5, Renseignements sur les personnes chargées de présenter une adresse du conseil général à l'empereur, en 1811.

(3) Vicomte A. RÉVÉREND, *op. cit.* — CAMPARDON, *op. cit.* — Alcide GEORGEL, *Armorial des familles de Lorraine titrées ou confirmées dans leurs titres au dix-neuvième siècle*. Elbeuf, 1882, VIII-719 p. in-4 *passim*. Noailles descendait d'une famille du Limousin par son père, d'une famille lorraine par sa mère, la princesse de Beauvau. A la première Restauration, il fut ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Candidat malheureux aux élections législatives dans la Meurthe en 1821, il fut élu en 1824 et 1827, et fit preuves d' « opinions modérées » (ROBERT, BOURLOTON et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires français... (1789-1889)*. Paris, 1891, 5 vol. in-8, t. IV, p. 501).

(4) *Idem*.

(5) Comte DE LUDRES, *Histoire d'une famille de la chevalerie lorraine*. Paris, Cham-



nant-général des armées, âgé, peu de moyens »; d'Hoffelize, « ex-chevalier, ancien capitaine de carabiniers », quelques autres encore, tous réduits à une opposition passive et sans espérance d'une prochaine restauration monarchique (1).

Quant à ceux qui avaient été exceptés de la loi d'amnistie de 1802 pour avoir pris du service à l'étranger, ou avoir conservé des places dans les maisons des princes de la famille royale, ils étaient fort peu nombreux et n'étaient plus guère connus dans leur pays d'origine (2).

Anciens révolutionnaires ou émigrés, les fonctionnaires meurthois de l'époque impériale firent généralement preuve de beaucoup de docilité, de dévouement même à l'égard du souverain. Le premier préfet de la Meurthe, Marquis, ancien avocat au Parlement de Lorraine, député à la Constituante, à la Convention, où il avait voté pour la détention provisoire de Louis XVI, et aux Cinq Cents, « homme d'opinions modérées, conciliant et, de plus, très capable », ayant « ce qu'exigeait avant tout le premier Consul : de grandes facultés de travail et du sens pratique (3) », était devenu député du département en 1811. Son successeur à la pré-

pion, 1894. 2 vol. in-8, t. II, p. 356 sq. « Théodore... osa faire en personne des ouvertures aux différents acquéreurs des terres de sa famille. Les bâtiments de la ferme, l'emplacement du vieux château lui étaient cédés à bas prix... Il allait trouver les possesseurs des lots achetés à la vente publique de 1792 : « Veux-tu me céder ton « acquisition? » disait le fils de l'ancien propriétaire, d'un ton bonhomme, quoique sérieux, au paysan madré, mais respectueux, qui avait profité de l'aubaine révolutionnaire. « Je t'offre un petit bénéfice sur le prix de ce que tu as payé; fais attention « que je te propose une bonne affaire pour ce monde comme pour l'autre. Ces biens-là « ne sont pas très assurés, on les vend malaisément; si les choses venaient à changer, « peut-être me les rendrait-on; mais si je les rachète, je t'engage ma parole que nulle « revendication de notre part contre toi n'aura jamais lieu. » L'offre n'était pas toujours acceptée. Cependant plusieurs des acquéreurs consentirent au marché... »

(1) Arch. Nat., $F^{17}$ 7849. Lettres de Fouché au préfet. 18 février et 9 avril 1802 (Individus à surveiller).

(2) C'étaient : Charles-Joseph-Hyacinthe Duhoux, comte de Vioménil, né à Ruppes (Vosges), en 1737, gouverneur de la Martinique en 1789; à l'armée de Condé, puis au service de la Russie (1798-1809) et du Portugal (1810-1814); — le baron Bourcier, né à Nancy en 1768, au service de l'Angleterre; le comte d'Ollone, au service de la Russie (Bittard des Portes, *Histoire de l'armée de Condé*. Paris, 1896, in-8).

(3) H. Parisot, *De l'Organisation de l'Administration départementale et communale par le premier préfet du département de la Meurthe, Jean-Joseph Marquis (1800-1808)* (*Ann. de l'Est*, 1908, p. 399-412 et 578-591), p. 403.

fecture de la Meurthe, Honoré Riouffe, homme de lettres avant la Révolution, avait été incarcéré sous la Terreur, ce qui nous a valu des « Mémoires d'un détenu » fort intéressants; il mourut à Nancy quelques jours avant l'invasion de 1814, du typhus qu'il avait contracté en visitant les nombreux malades évacués dans les hôpitaux de la ville (1).

Les sous-préfets, les conseillers de préfecture, les maires vieillissaient dans leurs charges, y mouraient même, après avoir fourni de longues années de labeur opiniâtre et obscur; c'étaient des collaborateurs précieux du préfet; très connus et populaires dans leur entourage, ils y furent fort regrettés après l'Empire (2).

## II

Mais s'il n'y avait pas d'opposition politique sérieuse, si la plupart des révolutionnaires et des royalistes étaient ralliés à l'Empire, l'enthousiasme bonapartiste, fort grand à l'époque du Consulat, s'affaiblissait lentement. La faute en était surtout aux circonstances économiques : l'histoire de la Lorraine, de Nancy en particulier, de la fin du dix-huitième au milieu du dix-neuvième siècle, est celle d'une stagnation à peu près ininterrompue; c'est l'histoire de l'agonie de l'ancienne Lorraine, la fin de son importance factice de duché presque indépendant, la ruine des États provinciaux, du Parlement, de l'Université, l'arrêt du développement de Nancy, de Lunéville, à qui Stanislas avait essayé de donner un éclat royal, devenues simples chefs-lieux de département et d'arrondissement; c'est la

(1) Alc. GEORGEL, *op. cit.*, p. 558.

(2) Arch. Dép., Meurthe, M. Personnel. Sous-préfets. Lejeune, père et fils, neveu et petit-neveu du duc de Massa, furent sous-préfets de Lunéville de 1800 à 1814; Géhin, de Toul, de 1803 à 1814; Lepère, autre neveu du duc de Massa, de Sarrebourg, de 1800 à 1813, date de sa mort, etc.

destruction de l'ancien système douanier fermant la Lorraine à la France, mais l'ouvrant largement aux pays du Rhin, avec lesquels s'était fait un commerce intense, favorisé par la disposition des voies fluviales (1).

La suppression des droits féodaux, la vente des biens nationaux avaient, il est vrai, favorisé le développement de l'agriculture, et la paix d'Amiens avait été le point de départ d'un essor industriel remarquable : non seulement les anciennes industries locales, employant le bois et le grès des Vosges : verreries de Saint-Quirin et de Cirey, papeteries d'Abreschwiller et de Cirey, faïenceries de Niederwiller, etc., les tanneries fournissant largement à la consommation régionale, avaient joui d'une prospérité toute nouvelle; mais des industries récentes avaient pris racine dans le pays, surtout la filature, le tissage et la teinturerie du coton (2).

Mais la reprise et la durée de la guerre, le blocus continental, l'absence de garnisons utilisant sur place les produits industriels et agricoles, le prix du bois, que l'État besogneux, devenu presque unique propriétaire par la confiscation des forêts des émigrés, augmentait sans cesse (3), le poids des impôts, surtout les droits réunis, renouvelant les aides et gabelles d'ancien régime (4), avaient

(1) Arch. Dép., Meurthe, M. Statistique économique. Le Conseil d'agriculture, arts et commerce de la Meurthe au préfet, 10 brumaire an X : « Avant la Révolution, le commerce de notre département avec la Hollande était parfaitement libre, et ce sera toujours le vœu de la nature pour les parties orientales de la France » de trafiquer avec l'étranger, car « il ne nous vient rien par eau ni du midi, ni de l'occident de la France. » — Rapport du maire de Nancy, 1807 : « Le commerce qui existait autrefois avantageusement... a maintenu une classe de la société, mais elle décroît, si l'on en juge par les faillites survenues depuis quatre ans. » — Arch. Dép., Meurthe, N. Conseil général, 1819, p. 84-89, etc.

(2) Arch. Dép., Meurthe, M. Statistique industrielle et commerciale, 1802-1816, *passim*.

(3) En 1810, la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy mit au concours l'étude « des causes de la cherté du bois dans le département et les moyens d'y remédier » (*Journ. de la Meurthe*, 18 juin 1811). Au 24 octobre 1814 le Conseil général de la Meurthe demandait la limitation des usines à feu pour diminuer le prix du bois (Arch. Dép., Meurthe, N. Conseil général, 1814, p. 30).

(4) Arch. Dép., Meurthe, M. Rapport du maire de Nancy, 1807. — Le sous-préfet de Toul au préfet, 1806 : « L'impôt des droits réunis a porté l'allarme chez les pro-

porté un coup terrible à la prospérité économique nouvelle de la région. Dès 1806, les fonctionnaires meurthois signalaient un malaise économique constant, des faillites fréquentes, un marasme qui n'eut de fin qu'en 1814 (1).

Il y eut même un moment de crise qui fit pressentir la misère terrible de 1816-1817. En 1812, il fallut fixer un maximum du prix du blé, distribuer, du 1er avril au 1er septembre, un nombre considérable de soupes économiques, jusqu'à 1.500 par jour à Nancy, ville de 30.000 habitants (2).

Aussi le désir de la paix était général : on voulait la fin d'une situation anormale, épuisante, la fin de la menace de misère et de ruines nombreuses. Cependant la gravité des circonstances, le salut de la patrie telle que l'avait formée la Révolution, retenaient les habitants autour de leur souverain. Une paix honorable aurait même fait tomber toutes les inquiétudes, transformé les mécontentements en enthousiasmes nouveaux.

## III

Aux dangers résultant du malaise économique s'étaient ajoutés, à partir de 1810 surtout, ceux qui résultaient d'un mécontentement religieux de plus en plus prononcé (3).

priétaires et cultivateurs de vignes, qui ont craint de voir revivre, dans les préposés à leur perception, cette nuée de vampires » qui percevait les aides avant la Révolution, etc.

(1) Arch. Dép., Meurthe. N. Rapport du maire de Nancy, 21 avril 1807. « Aucune branche du commerce ne prospère ; on ne peut espérer les voir s'améliorer avant la paix. Le haut prix du bois de chauffage a occasionné la chute des verreries de Baccarat, de la forge Saint-Maurice, de la fayencerie de Nancy, et d'autres usines languissent pour la même cause... Il y a peu d'exportations ; elles sont réduites à être dirigées seulement vers la Suisse. » — Sous-préfet de Sarrebourg, 1807. — Sous-préfet de Lunéville, an XIII, etc., etc.

(2) *Journ. de la Meurthe*, 1812, *passim*. Conseil général, 1812.

(3) Cf. RITTER, *L'Application du Concordat dans la Meurthe* (*A. E.*, 1909, p. 442-456).



Tout d'abord les constitutionnels et les réfractaires, en nombre à peu près égal dans le département, avaient accepté avec joie le Concordat, qui devait mettre fin à leurs querelles et au conflit entre la France et Rome. L'évêque concordataire, Antoine-Eustache Osmond (1), prélat d'ancien régime, « homme d'esprit, ayant un véritable don de séduction et de conciliation, une belle prestance, avait en outre des vertus fort chrétiennes, douceur, patience, désir d'éviter tout éclat (2). » « *Dieu et César*, telle eût pu être sa devise (3). » C'était cet esprit de conciliation qui lui avait valu d'être nommé par le premier Consul à un des plus grands évêchés de France, formé des trois départements de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges (4). Il avait su imposer à ses prêtres le silence sur les questions controversées, et avait gagné l'estime de tous par une impartialité suffisante.

Aussi c'est à peine si l'évêque réfractaire, Anne-Louis Henri, duc de La Fare, émigré à Vienne où il prétendait représenter les Bourbons, et d'où il voulait, malgré le pape, continuer à guider les fidèles du diocèse, conservait non pas même quelques partisans, mais quelques correspondants dans la Meurthe (5). Seuls quelques curés de l'arron-

(1) Osmond, né à Saint-Domingue en 1754, évêque de Comminges en 1785, avait émigré en Espagne puis en Angleterre (Cf. GUILLAUME (abbé), *Vie épiscopale de Mgr Antoine-Eustache Osmond*. Nancy, Vagner, 1862, 695 p. in-8. — C. RITTER, *op. cit.*). Osmond écrivait et faisait généralement imprimer son nom sans particule.

(2) RITTER, *op. cit.*, p. 446.

(3) P. MARMOTTAN, *L'Institution canonique et Napoléon Ier. L'archevêque d'Osmond à Florence* (*Revue Historique*, t. LXXXVI, p. 58-76), p. 61. — MARTIN (abbé), *Un trait de l'autoritarisme napoléonien. Mgr d'Osmond, archevêque nommé de Florence* (*Mém. de l'Ac. Stan.*, 1909-1910, p. 17-46).

(4) Les départements de la Meuse et des Vosges ne formèrent des évêchés qu'en 1817.

(5) La Fare, né à Montluçon en 1752, avait été nommé évêque de Nancy le 4 octobre 1787; député aux États généraux, il s'était montré contre-révolutionnaire ardent. Il refusa son adhésion au Concordat, « cet étrange renversement de l'ordre et des constitutions ecclésiastiques dans ma patrie et dans l'Église... » (La Fare aux grands vicaires, 20 avril 1802), cité par MANGENOT, *Mgr Jacquemin, évêque de Saint-Dié*. Nancy, Vagner, 1892, 272 p. in-8, portrait, p. 97).

dissement de Sarrebourg (ancien diocèse de Metz) formaient une coterie secrète, appelée « *Chambre ardente* », dont l'action était trop timide pour être inquiétante (1).

Quelques constitutionnels continuaient bien à correspondre avec le principal représentant de l'Église gallicane, Grégoire; mais celui-ci, en les dissuadant de rétracter leurs serments, leur recommandait la soumission à l'autorité concordataire (2). La mort de l'évêque constitutionnel de la Meurthe, l'honnête, bon et calme Nicolas, en 1807, les avait encore rapprochés de M. Osmond (3).

Malheureusement, l'évêque de Nancy, fort bien en cour, accepta en 1810, malgré le pape et malgré le clergé florentin, de monter sur le siège archiépiscopal de Florence (4). Son départ fut le signal d'une agitation nouvelle. En effet, Bonaparte étant alors en lutte avec Rome, le prélat qui fut nommé à Nancy ne reçut par l'institution canonique. C'était un homme docile, de mœurs pures, mais sans le prestige d'un nom connu ni les dons séduisants de son pré-

(1) Arch. Dép., Meurthe, série V. Affaires générales. Note sur la Chambre ardente, probablement écrite par le préfet Villeneuve au début de 1824 : « Cette société... ne reconnaît point le Concordat et choisit dans les différentes bulles du pape celles qui sont le plus propres à justifier son opinion et sa conduite... Les Chambristes n'admettent point les nouvelles circonscriptions diocésaines; ils ne considèrent M. l'évêque de Nancy que comme un fonctionnaire civil avec lequel ils ne doivent communiquer que pour certains sujets d'administration générale... »

(2) Voir: Grégoire, *Correspondance avec des Lorrains* (Bibl. mun. Nancy, ms. 534).

(3) Nicolas, né à Épinal en 1741, curé constitutionnel de Tantonville, député du bailliage de Nancy aux États généraux, évêque constitutionnel de la Meurthe en 1800, à la suite de Lalande, démissionnaire en 1792, en même temps professeur à l'École centrale de Nancy, mourut en cette ville le 27 juillet 1807 (Pisani, *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel (1791-1802)*. Paris, Picard, 1907. XII-476 p. in-8, p. 218-220). — Osmond, émigré, eût voulu obtenir des rétractations de la part des constitutionnels; ceux-ci se plaignirent et Napoléon leur donna raison : « Écrire à l'évêque d'Osmond que je suis extrêmement mécontent des rétractations qu'il exige dans son diocèse; que les prêtres constitutionnels n'ont à se rétracter de rien; que, dès l'instant qu'ils reconnaissent le Concordat, ils sont par là seul dans l'unité de l'Église... » (*Correspondance de Napoléon*, t. VII, n° 6162. Napoléon à Portalis, 7 juin 1802. — Cf. Guillaume, *Osmond*, p. 65-102, 665).

(4) Marmottan, *op. cit.* — M[me] de Boigne, *Mémoires*. Paris, 1907, t. I, p. 283 sq. — Martin, *op. cit.* — M[me] de Boigne et l'abbé Martin prétendent que Osmond partit malgré lui à Florence, mais ils ne donnent pas de preuves suffisantes de cette affirmation. Au contraire, Osmond semble avoir demandé lui-même cet avancement. (Cf. *Bibliogr. lorr.*, 1911-1912, p. 85 sq.)

décesseur : Benoît Costaz (1) se sentit de suite écrasé par le poids d'une charge trop lourde à ses épaules; il sut se tenir très humble et se contenta de mandements sans originalité sur le carême ou à l'occasion de grands événements nationaux. Une seule fois, il trouva des accents personnels, eut des paroles de joie et d'espérance : c'était pour annoncer le concordat de Fontainebleau, la paix signée entre le pape et l'empereur, sa prochaine consécration (2).

On peut juger de l'importance que le clergé meurthois et à sa suite une partie de la population attachaient au conflit entre Napoléon et Pie VII, par le succès qu'obtint la publication du prétendu concordat de Fontainebleau. A Nancy, on en vendit plus de 2.000 exemplaires en un jour (3).

Les prêtres réfractaires se retrouvaient alors dans la même situation morale qu'au temps de la Constituante et de la Constitution civile du clergé, ayant à obéir à un évêque qui n'était point dans la communion de Rome. Leurs dispositions à l'égard de Napoléon se transformèrent jusqu'à l'hostilité (4). Mais les mécontents savaient le maître autoritaire et puissant, ils savaient sa colère terrible et leurs ressources bien restreintes; aussi se gardaient-ils d'attirer l'attention des fonctionnaires; leur hostilité restait secrète, à peu près impuissante (5).

(1) Costaz, né à Champagne (Ain), le 27 février 1761, avait émigré. Après le Concordat il avait été nommé, sur la recommandation de son frère, tribun, puis préfet et conseiller d'État, curé de la Madeleine, à Paris.

(2) « ... La voilà donc enfin arrivée, N. T. C. F., cette époque tant désirée! Nous allons donc enfin vous être unis par les liens les plus intimes!... Réjouissez-vous donc, âmes saintes, âmes pleines de foi, réjouissez-vous!... » (*Recueil des mandements*, 30 janv. 1813. — Catal. du Fonds lorrain, 5833).

(3) *Journ. de la Meurthe*, 19 février 1813.

(4) Arch. Nat., F[7] 3682[18]. Le préfet au conseiller d'État chargé de la police (20 février 1812) : « Je n'ai point eu lieu d'être satisfait de l'esprit qui anime la plupart d'entre eux (des prêtres)...; ils ont besoin d'être maintenus, surveillés et qu'on ne leur laisse pas croire qu'ils peuvent facilement éluder la volonté de l'empereur. »

(5) L'influence des prêtres, presque tous compromis dans les querelles de l'époque révolutionnaire, était d'ailleurs très faible. « Leurs moyens ne sont pas en rapport avec leurs intentions; leur turbulence n'est plus contagieuse..., cela vient de ce que la masse du peuple a perdu confiance en eux... » (*Idem*). — Osmond à Portalis, s. d. « Il est des personnes qui aimeraient mieux se réduire à un mariage civil que de demander la bénédiction nuptiale à un homme qui, à leurs yeux, n'a pas abandonné le schisme... » (GUILLAUME, *Osmond*, p. 86), etc.

## IV

Malgré les difficultés économiques et religieuses, l'empereur n'était donc pas impopulaire dans le département. Sans doute on désirait ardemment la paix, mais on n'avait même pas l'idée de la chercher en dehors de Napoléon. Il y avait bien quelques éléments d'opposition, mais dispersés, inconnus les uns aux autres, sans force, nullement inquiétants. On était las; par suite le patriotisme et le bonapartisme sommeillaient; cependant ils n'étaient pas morts, car la menace de l'invasion ennemie les raviva rapidement à la fin de 1813.

---

# CHAPITRE I

## LA CHUTE DE L'EMPIRE ET LA PREMIÈRE RESTAURATION

### (Octobre 1813-Avril 1814)

---

**Les tentatives de résistance à l'invasion. — L'occupation étrangère. — Le comte d'Artois à Nancy (19 mars-7 avril). — L'esprit public au moment de la Restauration.**

### I

Lorsque les Français, en retraite, durent repasser le Rhin, en octobre 1813, et que les Alliés menacèrent la France d'une invasion, rien, dans le département, n'était préparé pour retarder leur marche en avant. Les arsenaux et les magasins de la quatrième division militaire, dont Nancy était le chef-lieu, étaient presque vides d'armes, de munitions et de vêtements (1). Les trois places fortes de la Meurthe qui défendaient la route de Strasbourg à Paris, Phalsbourg, Marsal et Toul, étaient dans un état de délabrement complet, depuis que les frontières de l'Est avaient cessé d'être menacées. C'est à peine si Toul avait quatre canons, en fonte ou en bronze, avec un seul mauvais affût ; le reste était à l'avenant (2). Cependant l'autorité mili-

(1) A. Benoit, *L'Invasion de 1814 dans les Vosges. Correspondance inédite...* Épinal, 1877, 94 p. in-8 : Nombreuses lettres échangées entre les autorités civiles et les autorités militaires.

(2) Thierry, *Histoire de la ville de Toul et de ses évêques.* 1841, 2 vol. in-8, t. II, p. 329 sq.



taire ne s'occupa qu'en janvier 1814 de la mise en état de défense de ces places. Phalsbourg reçut alors une garnison d'environ 1.600 hommes, dont 60 tailleurs et cordonniers, 30 tambours, 25 musiciens, plus de 1.000 conscrits ! Le commandant de place, Raguet de Brancion, un officier subalterne, ne recevait pas d'ordres; mais, comme il était intelligent et actif, il se procura des vivres, des munitions, arrêta même, pour augmenter son effectif, des soldats isolés qui rejoignaient leur corps, organisa une compagnie de garde nationale de 125 hommes, releva les fortifications, de sorte que la place, trop faible pour inquiéter beaucoup l'ennemi et l'arrêter, put résister aux assiégeants et éviter l'occupation (1).

A Toul, on n'envoya que douze canonniers pour le service du seul canon qu'avec bien de la peine on réussit à mettre sur affût et pour lequel on n'avait d'autres munitions que de la ferraille brisée. Il est vrai que le 17 janvier, le duc de Bellune, traversant la ville, y laissa 300 malades ou éclopés, dont les plus valides, 120 environ, se hâtèrent de disparaître (2). De Marsal, il ne fut pas question.

Dans cette situation difficile, la population meurthoise fit preuve d'une bonne volonté digne d'un meilleur succès. Le secrétaire général de la préfecture, Wallet-Merville, préfet intérimaire depuis la mort du baron Riouffe (30 novembre ,1813), homme d'un patriotisme ardent, désintéressé, sans ambitions personnelles, incapable de sacrifier ses convictions à ses intérêts, donna une impulsion énergique à l'organisation de la défense (3). Il fut activement

(1) Chuquet, *La Défense de Phalsbourg... en 1814* (*A. E.*, 1900, p. 233-264).

(2) Thierry, *op. cit.*

(3) Wallet-Merville, né à Metz en 1767, était avocat. Mêlé à la Révolution, il avait gardé de cette époque un grand patriotisme, uni au goût des libertés politiques. La valeur morale et l'intelligente activité dont il fit preuve aux jours sombres des deux invasions de 1814 et de 1815, lui valurent d'être, sous la monarchie, le chef incontesté du parti bonapartiste, puis du parti libéral dans la Meurthe. (Arch. Nat., F1c III 4. Dossier de Merville, député de Nancy pendant les Cent-Jours. — Arch. Dép., Meurthe, M. Personnel administratif, dossier de Merville, secrétaire général de la préfecture).

secondé par les sous-préfets, par l'évêque même qui, en novembre 1813, écrivait aux fidèles : « Nous vous dirons que l'obéissance aux puissances établies de Dieu est un des points les plus clairs de notre foi, que cette obéissance doit être prompte et respectueuse, qu'ainsi vous obéirez à Dieu lui-même en vous ralliant sous les drapeaux dès que vous y serez appelés par celui que Dieu a placé sur vos têtes, comme vous désobéirez à Dieu si vous n'obéissez pas au souverain lorsqu'il vous appelle à la défense de vos foyers et de tout ce que vous avez de plus cher (1)... »

La population, diminuée des derniers conscrits disponibles des classes 1803-1814, d'une partie de la classe 1815, fournit en quelques jours une légion de 2.400 gardes nationaux actifs, qui devaient assurer la défense des places fortes de la région. Mais, au mois de novembre, cette légion, composée en grande partie d'hommes mariés, fut transformée en régiments de ligne et mêlée aux troupes actives (2). Malgré le mensonge impérial, on s'inscrivit encore pour la formation de gardes nationales sédentaires; les contrôles furent dressés, les officiers inférieurs nommés; 600 hommes se réunirent même à Lunéville; mais on ne trouva pour eux que 133 capotes, quelques fusils de chasse et des piques; le vieux général Lacoste, commandant la 4e division, ne savait qui mettre à leur tête, où trouver de l'argent pour les équiper et les solder. Aussi cette troupe inutile s'était-elle bientôt dispersée (3).

Au dernier moment, l'empereur, revenant à l'institution républicaine des représentants en mission, envoya dans les divisions militaires de l'Est des commissaires extraordi-

(1) *Journ. de la Meurthe*, 1er décembre 1813.

(2) Décret du 21 octobre 1813. — *Journ. de la Meurthe*, 16, 17 et 24 novembre 1813.

(3) A. Benoit, *op. cit.* Merville à Lacoste, 30 décembre 1813, 1er, 3 et 8 janvier 1814. Le général de Lacoste du Vivier, né à Montélimar en 1747, avait soixante-quatre ans lorsqu'il fut nommé, en 1811, commandant de la 4e division militaire. Il laissa à Merville le soin de réunir des fusils, de faire fabriquer des munitions, etc.

naires qui réveilleraient l'enthousiasme patriotique et hâteraient l'organisation de la résistance à l'invasion. Le commissaire envoyé à Nancy, le sénateur comte Colchen, n'y arriva que le 2 janvier 1814, quinze jours avant l'arrivée des Alliés. Que pouvait-il faire quand les efforts combinés du préfet Merville et du général Lacoste n'avaient pas abouti? Il se contenta d'inviter par proclamation tous les habitants valides à marcher à l'ennemi avec des haches, des fourches, des faulx, etc., ce qui était d'un ridicule navrant (1).

Si la résistance à l'invasion fut très mal organisée dans la Meurthe, la faute n'en est donc pas au manque de patriotisme des habitants, ni au défaut de zèle des fonctionnaires (2); elle retombe lourdement sur Napoléon qui avait dégarni le pays de troupes et laissé à l'abandon les places fortes et les magasins.

## II

Les jours qui précédèrent immédiatement l'invasion furent marqués par des incidents douloureux. Le duc de Bellune, que l'empereur avait chargé, avec 10.000 hommes à peine, de défendre les cols des Vosges, se sauva d'Alsace sans accepter le combat, sans même entrer en contact avec l'avant-garde ennemie, en une retraite qui ressemblait à une déroute.

(1) *Journ. de la Meurthe*, 9 janvier 1814. — Le même décret prescrivait l'organisation de « compagnies franches » de volontaires. L'ancien président de la Convention, Mallarmé, qui n'était pas riche, y dépensa quelque argent, mais sans résultat, faute d'armes et de munitions (H. Poulet, *P. L.*, 1911, p. 287 sq.).

(2) Houssaye, parlant des jours qui précédèrent l'invasion, dit : « Les appels à la rébellion, l'inertie des fonctionnaires, et surtout les nouvelles de la marche de l'ennemi, qui gagnait chaque jour du terrain, achevaient de perdre l'esprit public, créaient partout l'agitation et le désordre. Les levées de conscrits et de gardes nationaux rencontraient une résistance extrême. Personne ne voulait plus partir. » (*1814*, p. 23.) Dans la Meurthe, les fonctionnaires ne furent pas inertes; on voulait bien partir, mais on ne le pouvait, parce qu'on manquait de presque tout.

Le 13 janvier, Grouchy, commandant sa cavalerie, exigea dans le quart d'heure 15.000 francs de la municipalité de Nancy pour faire ferrer ses chevaux; la somme n'ayant pas été fournie à temps, Grouchy, en colère, emmena le maire et l'adjoint jusqu'à Toul, au grand mécontentement du conseil municipal qui protesta en suspendant ses séances (1). Au 15 janvier, il n'y avait plus de troupes de ligne qu'à Toul; au 17, il n'y en avait plus dans la Meurthe. L'empereur était furieux contre son maréchal, mais sa colère ne changea rien au fait accompli (2).

A la suite de l'armée, les principaux fonctionnaires, le préfet, les sous-préfets, l'évêque quittèrent le département. A peine étaient-ils partis que l'armée envahissante, forte d'environ 45.000 hommes sous les ordres de Blücher, arriva dans le pays. La municipalité de Nancy alla au devant du feld-maréchal et se porta garant de la soumission et du calme des Nancéiens. Blücher répondit à l'humble discours des conseillers sur un ton autoritaire, cassant et plein de morgue. Il laissait entendre qu'on allait reconstituer « l'ancienne France », faire de la Lorraine un duché allemand (3). Il se contenta d'ailleurs d'exiger des fonctionnaires en

(1) Arch. Mun., Nancy, D[1], 13 janvier 1814, à minuit.

(2) *Correspondance de Napoléon*, t. XXVII, n[os] 21066-21105-21115. Au prince de Neufchâtel : « On ne peut rien concevoir à la conduite du duc de Bellune... Renvoyez le duc de Bellune... » — A. Chuquet, *L'Alsace en 1814*, p. 64-82.

(3) Arch. Mun., Nancy, D[1], 17 janvier 1814. — *Journ. de la Meurthe*, 26 janvier 1814. Proclamation de Blücher : « Français! j'ai fait passer le Rhin à l'armée de Silésie. Accoutumée à la victoire, elle se dirige maintenant vers l'ancienne France. Ne croyez pas que nous venons pour nous venger, et pour vous faire essuyer à votre tour tout le mal que vous nous avez fait. Vous n'étiez que les instruments de l'insatiable ambition de votre souverain, et nous n'avons d'autre but que d'assurer la liberté et l'indépendance des peuples par une paix prompte et solide... Du moment où mes troupes arrivent chez vous, toute communication avec le gouvernement, les autorités et les troupes de l'Empire français doit cesser. Celui qui n'obéira pas à cet ordre se rendra coupable de trahison contre les puissances coalisées et sera puni de mort. » — Discours à la municipalité de Nancy : « ...Nous dédaignerons de nous venger des dévastations qui ont été commises par vos armées dans nos provinces : nous ne faisons la guerre qu'à ceux qui voudraient l'éterniser... Je vais abolir les impôts les plus odieux, les droits réunis, la gabelle, et modifier les droits d'enregistrement. Puissé-je, pour vous nommément, braves Lorrains, ramener le bon vieux temps dont jouirent vos ancêtres sous le gouvernement doux et paternel de vos anciens ducs! »

activité, et de ceux qui furent nommés d'office à la place des absents, le serment de ne rien entreprendre contre les intérêts des puissances alliées, et un concours actif dans la répartition des réquisitions et le maintien de l'ordre (1).

Toul simula la résistance du 17 au 20, tuant à l'ennemi un ou deux hommes et quelques chevaux; quand les Alliés amenèrent du canon, la place dut capituler (2). Phalsbourg seule résista, sans d'ailleurs gêner beaucoup les envahisseurs qui n'employèrent que quelques troupes au siège de la ville (3). A part cette place, tout le département était occupé au 21 janvier 1814.

Blücher continua sa marche vers l'intérieur de la France, et, derrière lui, des milliers de coalisés traversèrent le département, allant renforcer les troupes de première ligne. Pour régler l'occupation et empêcher le soulèvement du pays, les Alliés nommèrent un *gouverneur général de la Lorraine, du Luxembourg et du Barrois pour les Hautes Puissances alliées.* Celui qui porta ce titre inquiétant fut le Finlandais David d'Alopeus, un ancien diplomate de petites cours, compromis dans une affaire de corruption d'officiers suédois, chambellan du tsar (4). D'Alopeus arriva à Nancy à la fin de janvier 1814; il s'y montra autoritaire, mais avec moins de morgue que Blücher. Malgré la bonne volonté des fonctionnaires français, il y eut entre eux et les autorités alliées des conflits où celles-ci eurent rarement le beau rôle. Des maires furent révoqués, des citoyens emmenés en captivité (5). Le conseil général même, en avril 1814, mit en

(1) *Journ. de la Meurthe*, 26 janvier 1814. Arrêté du 18 janvier.

(2) THIERRY, *op. cit.*

(3) CHUQUET, *op. cit.*

(4) David d'Alopeus était né à Wiborg (Finlande) en 1769. Élève à l'École militaire de Stuttgard, il fut ensuite ambassadeur à Stockholm, puis chambellan du tsar, membre du conseil privé, chevalier de l'ordre de Sainte-Anne de 1re classe, et commissaire des guerres aux armées alliées en 1813.

(5) Arch. Dép., Meurthe, M. Personnel administratif, Cent-Jours. Liste des fonctionnaires destitués pour raisons politiques depuis le 1er janvier 1814. — THIERRY, *op. cit.*, p. 347.

colère le gouverneur russe, à propos d'un emprunt forcé de 300.000 francs. Les conseillers s'étaient permis, après avoir humblement exprimé leur admiration et leur profonde reconnaissance pour S. M. l'Empereur de toutes les Russies et pour les Hautes Puissances alliées, de dire que le département était épuisé et ne pouvait payer de nouvelles contributions. D'Alopeus furieux répondit que cette déclaration était « une entreprise contre le gouvernement des Hautes Puissances alliées », et que le « conflit » ne pouvait être toléré plus longtemps. Effrayés, les conseillers firent amende honorable, tentèrent des explications, mais en vain; le gouverneur leur ordonna de se disperser. Or, cela se passait le 19 avril, quinze jours après la Restauration (1) !

L'occupation parut très dure aux Meurthois, qui avaient à supporter le poids des réquisitions, du logement et de l'entretien d'ennemis fort exigeants. Voici, à titre d'exemple, la ration journalière d'un homme : 2 livres de pain, 1 quart de gruau, 1 livre de biscuit, 1 demi-livre de pois et fèves, 1 livre de pommes de terre, 1 demi-livre de viande, du vin et de l'eau-de-vie; pour les officiers, il fallait 2 livres de viande, de la liqueur, etc. (2).

Les cultivateurs étaient particulièrement éprouvés, car leurs voitures et leurs chevaux, sans cesse réquisitionnés, ne revenaient pas toujours, ou revenaient dans un état lamentable; aussi le travail des champs se faisait mal et incomplètement. Il en résultait un malaise grandissant, un mécontentement général. N'ayant pas confiance dans les renseignements officiels donnés par le *Journal de la Meurthe*, les petites gens écoutaient et acceptaient avec joie les nouvelles hostiles aux envahisseurs.

Quelques jours après la capitulation de Toul, le bruit

(1) Arch. Dép., Meurthe, N. Conseil général, 17-19 avril 1814.

(2) Arch. Mun. Nancy, II[a]. Invasion de 1814. Tarif des rations. — Outre la nourriture des troupes, il fallait fournir du drap, de la toile, des chaussures, etc., pour les vêtir.



se répandit dans la ville qu'une armée française venait de Metz; au même moment, les pontonniers russes logeant chez les habitants partirent en hâte; on crut à leur fuite et l'on s'agita. Y eut-il des rixes, des morts? Le maire, rendant compte de l'événement, dit simplement qu'il se hâta de rétablir l'ordre « en engageant tous les citoyens raisonnables à calmer tous ceux qui se laissaient entraîner par des bruits sans fondement... » (1).

Ce désordre entraîna des perquisitions minutieuses et la saisie de quelques fusils dans les combles de la cathédrale. Alors le major de la place, Bülow, criant au complot, déporta douze notables de la ville, en tête le maire, l'adjoint et le curé (2).

Pendant quelques jours, un danger réel menaça les troupes alliées : ce fut quand Napoléon, après plusieurs victoires, projeta de se rendre en Lorraine et de prendre l'ennemi à revers (3). Mais il ne put réaliser son dessein, parce que les coalisés hâtaient leur marche sur Paris. Quoique la situation de Napoléon parût dès lors déses-

(1) Arch. Mun. Toul, D[4]. Le maire au sous-préfet, 29 janvier 1814.

(2) THIERRY, *op. cit.*, p. 347 sq.

(3) *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XXVII, 21531. Du château du Plessis, 23 mars 1814. 3 heures du matin. Au prince de Neufchâtel : « ... Envoyez un gendarme déguisé à Metz, envoyez-en un à Nancy et un à Bar, avec des lettres aux maires. Vous leur ferez connaitre que nous arrivons sur les derrières de l'ennemi; que le moment est venu de se lever en masse, de sonner le tocsin, d'arrêter partout les commandants de place, commissaires de guerre ennemis, de tomber sur les convois... Écrivez au commandant de Metz de réunir ses garnisons et de venir à notre rencontre sur la Meuse. »

21535. Au même, Saint-Dizier, 23 mars, 1 heure après-midi : « Chargez-le (duc de Raguse) d'envoyer un officier intelligent à Metz, pour que la garnison vienne en force occuper Pont-à-Mousson et chasser partout l'ennemi qui est à Nancy. »

21538. Note dictée au duc de Bassano. Saint-Dizier, 23 mars : « ...Le meilleur parti à prendre est de se porter par Bar-sur-Ornain sur Saint-Mihiel, de manière à avoir demain le pont de Saint-Mihiel; dès ce moment, j'ai ma communication assurée sur Verdun et j'ai passé la Meuse. J'irais de là à Pont-à-Mousson, je serais renforcé de 12.000 hommes que je puis tirer des places; j'aurais chassé au delà des Vosges le corps qui est à Nancy et je donnerais une bataille ayant pour ligne d'opérations Metz », etc.

Le général Durutte, défendant la place de Metz, vint, du 24 mars au 5 avril, au devant de Napoléon par Sarrelouis, Thionville, Étain jusqu'à Verdun (L. KNÖPFLER, *Le Blocus de Metz en mil huit cent quatorze* (*Marches de l'Est*, 1909-1910, p. 43-91, 249-280, 504 *bis*, 7 grav.).

pérée, la population n'en continua pas moins à s'agiter, à témoigner de son irritation. Au milieu de mars, le gouverneur général constatait, avec une sorte de découragement furieux, l'insuccès de ses efforts pour apaiser les habitants, et prenait les décisions les plus violentes contre les manifestants (1). Ainsi, de l'aveu même de d'Alopeus, la position des troupes d'occupation était de plus en plus difficile; les sacrifices des petites gens attisaient leur haine contre l'ennemi, et ravivaient leurs sentiments favorables à Bonaparte.

## III

A peine arrivé à Nancy, d'Alopeus avait affiché ses sympathies pour tout ce qui rappelait l'ancien régime. Le 10 février 1814, il avait remplacé la municipalité par un « corps municipal » composé de treize membres nommés par lui. C'étaient un « lieutenant-général de police, et notre subdélégué pour l'arrondissement de Nancy », un « conseiller pour la noblesse », une « partie publique et requérante dans tout ce qui concerne la police, les intérêts de la ville et des administrés », des « consuls », etc. Et parmi les titulaires de ces charges, il y avait de futurs royalistes ardents, comme Mique, qui reçut Monsieur dans sa maison en mars-avril 1814 (2).

A partir du 20 mars, le *Journal de la Meurthe* était devenu le *Journal de la Lorraine et du Barrois*, et publiait, à l'instigation ou avec l'autorisation du gouverneur, quelques articles violemment hostiles à la Révolution et à l'Empire (3). Pour remplacer la gendarmerie impériale,

(1) *Journ. de la Meurthe*, 15 mars 1814.

(2) Arch. Mun. Nancy, D[1]. Reg. 24, p. 79-82.

(3) 6 février 1814. Compte rendu d'un poème de M[me] DE VANNOZ sur : *La profanation des tombes royales de Saint-Denis en 1793.* — 8 et 10 février. Anecdote de B...D sur la : *Philosophie en France*, où l'on faisait naître de la « liaison équivoque » de la philosophie et de l'athéisme la monstrueuse Révolution, etc.



d'Alopeus avait organisé une *Maréchaussée lorraine*, portant comme insigne un brassard blanc. Cette police se chargeait de faire taire tous les mécontents; elle s'acquitta si bien de sa tâche que son chef, Legrand, de Chambrey, reçut plus tard la croix de Saint-Louis et la décoration de l'ordre de Sainte-Anne (1). Des fonctionnaires bonapartistes étaient sans cesse destitués (2). Les proclamations violentes du représentant des Alliés maudissaient « la gangrène révolutionnaire » et ses déplorables effets sur les esprits (3).

Cependant le comte d'Artois, venu d'Angleterre par l'Allemagne, s'était avancé sans bruit jusqu'à Vesoul, et cherchait en vain à entrer en relations avec les Alliés. Pendant le Congrès de Châtillon, on lui fit même comprendre qu'il était gênant et qu'il ferait bien de reculer à la frontière (4).

Il se trouvait donc fort mal à l'aise et ne savait où aller, lorsqu'il fut brusquement tiré d'embarras par l'arrivée inattendue de quelques Nancéiens conduits par un officier impérial disgrâcié : Perrin de Brichambeau (5). — Antoine-Charles Perrin de Brichambeau était né à Nancy le 28 novembre 1777, d'une famille anoblie par le duc de Lorraine

(1) Arch. Mun. Nancy, H². Invasion de 1814. Ordonnance d'Alopeus, 10 février 1814. — Legrand « forma une troupe qui se distingua autant par sa conduite que par son attachement aux princes légitimes. » (*Journ. de la Meurthe*, 4 janv. 1815). — Un fonctionnaire impérial Azaïs, ayant manifesté son indignation pour la trahison de Marmont, fut emprisonné pendant quelques jours (Azaïs, *De Napoléon et de la France*, Nancy, 1815, in-8, préface. Catal. du Fonds lorrain, 9454).

(2) Arch. Dép. Meurthe, M. Personnel. Cent-Jours. Liste des fonctionnaires destitués depuis le 1er janvier 1814.

(3) *Journ. de la Meurthe*. Proclamation d'Alopeus, 15 mars 1814.

(4) R. Perrin, *Le Comte d'Artois à Nancy (19 mars-7 avril 1814). Ses négociations avec les Alliés* (*P. L.*, 20 janv., 20 févr. 1913). — P. Rain, *L'Europe et la Restauration des Bourbons (1814-1818)*. Paris, Perrin, 1908, 497 p. in-8, p. 51 sq. — Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, t. VIII, p. 299. — A. Fournier, *Der Congress von Châtillon*. Wien und Prag. 1900, x-399 p. in-8, p. 229-231. — Fr. Borrey, *La Franche-Comté en 1814*, p. 173-184.

(5) Ses contemporains et Brichambeau lui-même hésitaient sur l'orthographe du nom qu'ils écrivaient indifféremment : Brichambeau, Brichambault, Brichambaut, Brichambaud. L'orthographe du lieudit semble la meilleure.

en 1538. Entré à onze ans à l'École royale et militaire de Pont-à-Mousson, il en était sorti à quinze comme volontaire et avait fait les campagnes de 1792 et de 1793. Puis il avait passé par l'École du génie de Metz et était devenu sous-lieutenant. Chevalier de la Légion d'honneur en 1804, il avait composé en 1807 une « Épitre à Sa Majesté l'Empereur et Roi, sur la guerre de Prusse », qu'il avait présentée à « Sa Majesté l'Impératrice au palais de Saint-Cloud ». L'empereur l'avait nommé capitaine en 1808 et chevalier en 1810 (1).

Pourquoi cet officier poète, plein d'admiration pour Napoléon en 1807, se trouvait-il à Vesoul, en mars 1814? Voici l'explication que lui-même en donna plus tard : « La guerre d'Espagne fit cesser mon illusion. Dès lors je quittai le service. Les folies, l'arrogance et la cruelle tyrannie de l'usurpateur m'inspirèrent bientôt contre lui une haine mortelle... (2) » Mais il est bien difficile de croire qu'il ait volontairement brisé sa carrière, et pour des motifs aussi désintéressés. En 1813, il s'était battu en duel avec un officier de l'état-major de Berthier, ce qui lui avait valu d'être exilé à Nancy (3). Peut-être cet exil fut-il la cause véritable de sa conversion au royalisme.

Sans apporter les offres d'un parti organisé, puissant et résolu, Perrin pouvait dire au comte d'Artois les sympathies secrètes de quelques royalistes sûrs et d'un fonctionnaire russe influent. Cayon dit même qu'il fournit des preuves matérielles du dévouement de ces fidèles en donnant au prince 24.000 francs (4).

Dès lors, Monsieur décida de se retirer à Nancy et d'y

(1) Vicomte Révérend, t. V, p. 338. — Cayon, *Histoire physique, civile, morale et politique de Nancy*. Nancy, 1846, p. 375-382. — *Perrin-Brichambault*. Paris, Krabbe, 1840, in-8. Pièce (Bibl. Nat., Ln[27] 16093).

(2) Chevalier de Brichambeau, *De la Nécessité de renverser Buonaparte et de rétablir les Bourbons*. Paris, 1815, in-8. Pièce (Bibl. Nat., Lb[44] 1210), préface, p. 4.

(3) Bibl. Nat., Ln[27] 16093.

(4) Cayon, *op. cit.*

attendre l'issue des événements. Quand son arrivée fut sûre, d'Alopeus se chargea de lui préparer une réception encourageante. Il envoya au-devant de lui un détachement de cavalerie pour lui faire escorte, et ordonna aux autorités nancéiennes, trop timides encore pour se décider elles-mêmes, de se porter au-devant du frère du roi jusqu'à l'église de Bon-Secours (1); lui-même et la municipalité reçurent le prince le 19 mars dans l'après-midi.

« Son Altesse Royale est descendue à l'église de Bon-Secours et y a été reçue par M. le gouverneur général qui lui présenta M. Mique, subdélégué, à la tête d'une députation de la ville. Elle a écouté avec intérêt le discours de M. Mique, et y a répondu avec l'expression d'une bonté touchante en annonçant le désir du Roi, son frère, de pouvoir réparer les malheurs de la France, et surtout celui de voir tous les Français ne faire qu'un peuple de frères, et oublier toutes les causes qui avaient pu altérer l'union.

« Les acclamations de « Vive le Roi ! Vive le comte d'Artois ! » se sont fait entendre par une multitude composée de toutes les classes.

« S. A. R. s'est rendue ensuite à l'hôtel de M. le gouverneur général, où elle dîna avec le général comte de Wittgenstein et plusieurs autres généraux russes et prussiens. Les acclamations de « Vive le Roi » se sont manifestées également sur la grande place et ont accompagné S. A. R., quand elle est sortie pour se rendre à pied jusqu'au logement qu'elle occupe, en attendant que l'hôtel de l'évêché soit propre pour la recevoir (2). » Le logement de Monsieur était

(1) Arch. Mun. Nancy, D[1] Reg. 24, p. 108-110. « Le Conseil..., ayant été convoqué extraordinairement par ordre de S. Exc. Mgr le Gouverneur..., il lui a été donné communication d'une lettre adressée à M. Mique..., par laquelle Monseigneur prévient qu'il se rendra à sa rencontre pour lui offrir ses hommages et appelle aux mêmes devoirs la municipalité. Il a été décidé qu'on se déférerait à l'invitation de Mgr le Gouverneur, d'autant plus que, verbalement, il l'avait convertie en ordre. »

(2) *Journ. de la Meurthe*, 22 mars 1814. — Arch. Mun. Nancy, D[1] Reg. 24, p. 108-110.

Après la deuxième Restauration, on inaugura à l'église de Bonsecours un marbre

celui de Mique, qui, en cette occasion, « a fait des sacrifices et rendu tous les services qui dépendaient de lui » (1).

Mais cette belle journée n'eut pas de lendemain : le comte d'Artois n'était installé dans Nancy que comme un simple particulier; dans sa maison, point de concierge, la porte ouverte à tout venant, l'escalier n'étant « ni gardé ni surveillé » (2). La foule ne le connaissait pas et ne parlait pas de lui; le *Journal de la Meurthe*, après avoir relaté son entrée dans la ville, se taisait prudemment. Les autorités étaient muettes; aucune adhésion publique à la monarchie dans la ville ni dans la campagne; un « avocat distingué et secrétaire de l'ordre, en même temps conseiller de préfecture », Regnault de Châtillon, ayant proposé une démarche des fonctionnaires auprès du prince pour lui présenter leurs hommages, ne trouva que huit personnes pour l'accompagner quand il se rendit chez Monsieur (3).

commémoratif de l'entrée du comte d'Artois à Nancy, en 1814, portant cette inscription :

« En mémoire
De S. A. R. Ch. Ph. de France
Monsieur,
Traversant le royaume
Sans autre garde que sa grande âme
Et l'amour des vrais Français,
Venant ici le 19 mars 1814
Attendre dans nos murs
L'exécution des desseins de la Providence,
Et offrir sur le tombeau de son aïeul
Stanislas le Bienfaisant
A la Reine des cieux
La France
Que doit pacifier son auguste frère
Louis XVIII ».

(*Journ. de la Meurthe*, 22 mars 1816.)

Cette inscription fut enlevée et disparut pendant les premières années de la monarchie de Juillet (JÉROME (abbé), *L'Église Notre-Dame-de-Bon-Secours à Nancy*. Nancy, Vagner, 1898, x-310 p. in-8, p. 143 sq., n. 1.)

(1) Arch. Mun. Nancy, D[2], 29 novembre 1818. Le maire recommande la veuve de Mique au gouvernement. Mique habitait alors 17-4, rue l'Évêque (maintenant rue Girardet). (Ch. COURBE, *Promenades historiques à travers les rues de Nancy*. Nancy, 1883, III-470 p. in-8, p. 92.)

(2) Baron DE VITROLLES, *Mémoires et Relations politiques*. Paris, 1884, 3 vol. in-8, t. I, p. 175.

(3) Arch. Mun. Nancy, D[2], 11 janvier 1821. Le maire au député Jankovics.





Deux jours après son arrivée, le comte d'Artois fit imprimer une proclamation répondant d'avance à toutes les objections qu'on pourrait faire au rétablissement des Bourbons : « Nous, disait-il, Charles-Philippe de France, fils de France, Monsieur, comte d'Artois, frère du Roi, lieutenant-général du royaume, etc., à tous les Français, salut ! — Français ! Une déclaration du Roi vous a déjà fait connaître ses intentions bienfaisantes; nous venons ici vous les confirmer... Depuis notre arrivée en France, nous éprouvons avec une douce et consolante émotion que le temps et les malheurs n'ont point changé le caractère d'une nation si longtemps renommée par son amour pour ses rois; le Roi ayant donné pour lui et pour sa famille l'exemple du sacrifice le plus complet de tous ses domaines, qui ont été vendus sous le titre de Domaines nationaux, a la ferme confiance que ses fidèles sujets, qui ont perdu tout ou partie de leurs biens par l'effet des lois révolutionnaires, suivront l'exemple de leur souverain... » Il promettait l'abolition de la conscription, des droits réunis, la tranquillité aux possesseurs de biens nationaux, un arrangement favorable aux pensionnés de l'Empire : « Quant à tous les Français qui ont souffert et qui souffrent encore pour la cause de la religion et de la fidélité, ils recevront la noble récompense qu'ils ont toujours cherchée, celle de voir leurs services et leur dévouement gravés en caractères ineffaçables dans le cœur de leur Roi... (1). »

Mais cette proclamation ne fut pas affichée, soit que Monsieur craignît de froisser ses premiers partisans par la simple promesse d'une reconnaissance toute platonique, soit qu'il ne se jugeât pas en sûreté en ce moment, soit même que d'Alopeus en ait empêché la publication.

Le prince continuait à vivre isolé dans la ville, n'étant

(1) Arch. Dép. Meurthe, M. Voyages de souverains : « Copie d'un placard imprimé le 21 mars 1814 à Nanci, mais qui n'a pas été affiché. » Cette proclamation ne fut affichée à Nancy que le 26 avril 1814, trois semaines après la Restauration (*Journ. de la Meurthe*, 26 avril 1814).

accompagné que d'une demi-douzaine de fidèles, le comte François d'Escars, un de ses gentilshommes, et le comte Melchior de Polignac, le dernier des fils de la favorite, venus avec lui d'Angleterre; Armand et Jules de Polignac, les fils aînés de la duchesse, qui s'étaient enfuis de la prison où ils étaient enfermés depuis la conspiration de Cadoudal et étaient accourus à Vesoul; le comte de Bruges, émissaire du prince auprès des Alliés; le comte Alexis de Noailles, frère d'un aide de camp de Berthier et cousin de Just de Noailles, chambellan de l'empereur, qui avait dû quitter la France depuis 1809 pour avoir répandu à Lyon le bruit que l'empereur était excommunié et avoir fondé des sociétés secrètes politico-religieuses; il avait combattu en 1813 dans l'armée de Bernadotte (1).

On voyait le prince aller pieusement à la messe, « assister aux offices de l'église, en recevoir les sacrements... » Il disait aux prêtres : « Assurez-vous que c'est pour le plus grand avantage de la religion que le Roi remonte sur son trône et rentre dans l'héritage de ses pères; il désire que le règne de Dieu renaisse (2). » Aussi les prêtres faisaient des vœux pour le rétablissement de la monarchie. Mais comme aucun des trois évêques du diocèse ne les guidait en ce moment, ils n'osaient agir ouvertement. Seules « quelques bonnes sœurs de la charité, premières et dignes courtisanes d'un Bourbon », se hasardaient à lui rendre visite et étaient fort bien reçues (3).

Aussi Monsieur perdait de plus en plus confiance quand, le 21 ou le 22 mars, il reçut un inconnu venu de Paris en passant par les quartiers généraux ennemis, qui lui fit

(1) VITROLLES, *Mémoires*, t. I, p. 181 sq. — Alexis de Noailles avait fait partie du cercle d'opposition à l'Empire, groupé autour de Mme de Staël, de Mme Récamier et de Mathieu de Montmorency (P. GAUTIER, *Madame de Staël et Napoléon*. Paris. Plon, 1903, v-422 p. in-8, p. 312. — E. HERRIOT, *Madame Récamier et ses amis*. Paris. Plon, 1904. 2 vol. in-8, t. I, p. 262 sq.).

(2) *Mandement*, 10 avril 1814 (Catal. du Fonds lorrain, 5833).

(3) VITROLLES, *Mémoires*, t. I, p. 175.

entrevoir des chances de succès : c'était le baron de Vitrolles (1). L'inconnu dit au lieutenant-général du royaume la situation telle qu'il la voyait, très favorable : les Alliés prudents, mais en fait favorables à une restauration monarchique; Paris agité, un groupe dirigeant actif et prêt; le Midi superbe sous la protection de l'armée anglaise de Wellington; le duc d'Angoulême reçu triomphalement à Bordeaux, le maire Lynch ayant fait arborer le drapeau blanc (2); la restauration déjà à demi faite.

Le comte d'Artois pleurait de joie en l'écoutant; cependant il se refusait à croire, tant il avait désespéré. Il retint Vitrolles à Nancy pendant plusieurs jours, passant avec lui de longues heures, seuls, tête à tête, « au coin du feu ». « Il ne nous venait pas à la pensée, avoua le mandataire de Talleyrand, de nous informer des événements de la guerre (3). » Ils parlaient du passé, de Louis XVIII, de la future restauration, comme si ce fussent choses étrangères à eux-mêmes. Quand ils cherchaient « celui qui pourrait lever assez haut en France, à Paris, le drapeau royal », ils convenaient avec tristesse que celui-là n'était pas dans leurs rangs, où « les hommes de valeur et de

(1) Vitrolles, né en Provence en 1774, avait fait partie de l'armée de Condé, puis était rentré en France après le 18 brumaire. Il avait obtenu le titre de baron de l'Empire et l'exploitation d'un troupeau de moutons mérinos, et était devenu maire de sa commune. Le régime impérial ne lui avait donc pas été trop dur. Mais il était de ces gens qui cherchent à savoir d'où va venir le vent pour se tenir prêts à en profiter. Dalberg l'avait introduit auprès de Talleyrand; celui-ci, n'ayant plus rien à attendre de Napoléon, cherchait à être l'agent bien en vue d'un changement de gouvernement; il avait envoyé Vitrolles auprès des Alliés pour parler du rétablissement des Bourbons. L'émissaire ne put obtenir que des paroles vagues, mais il les interprétait très favorablement (VITROLLES, *Mémoires*, t. I, p. 172 sq.).

(2) « L'événement fut l'obscure machination de quelques ambitieux, cherchant à faire leur fortune au milieu du désarroi général. Une entente fut conclue, le 27 février, à Bordeaux même, entre l'agent des Bourbons et le comte Lynch (comte de l'Empire), maire de la cité. Quelques jours après, les Anglais approchant, les autorités se retiraient à Libourne, laissant le champ libre à la trahison. » (C. JULLIAN, *Histoire de Bordeaux*. Bordeaux, 1895, IX-804 p. in-4, p. 707.) Le 12 mars, les Anglais, le duc d'Angoulême et Lynch entraient à Bordeaux en fête : « Tout cela ressemble fort peu à un élan populaire. Il y eut une grande multitude à l'entrée des Anglais et à celle du prince. Mais les acclamations de la foule viennent rarement du cœur et beaucoup avaient été largement achetées. » (*Idem.*)

(3) VITROLLES, *Mémoires*, t. I, p. 228.

capacité, faute d'avoir été éprouvés, étaient inconnus à la France, inconnus à nous et à eux-mêmes... C'était donc par la force des choses que la Restauration tombait nécessairement dans les mains de ceux qui n'en avaient ni l'instinct, ni la conscience, ni le savoir » (1). Elle tombait dans les mains de Talleyrand, le prêtre apostat et l'évêque marié, l'ancien révolutionnaire et l'infidèle impérialiste; elle devait donc être œuvre de ruse, d'hypocrisie et de mensonge, par suite déplaisait au caractère loyal et franc de Monsieur.

Il fallut que Vitrolles le pressât pour obtenir des instructions et la permission de retourner à Paris, où il n'arriva qu'après la capitulation de la capitale. Quelques jours après son départ, le 31 mars, le comte d'Artois fut agréablement surpris par l'arrivée d'un aide de camp du comte de Hochberg, assiégeant Phalsbourg, qui l'assurait de la soumission du commandant de la place et de son désir de traiter. Monsieur, « ravi de l'aubaine et bien aise d'obtenir, par le prestige de son nom, la capitulation d'une forteresse » (2), envoya vite à Phalsbourg un émissaire pour négocier la capitulation. Brancion devait rendre la place aux Alliés et se mettre avec sa troupe à la disposition du lieutenant-général. Mais les choses n'allèrent pas aussi vite que le comte d'Artois le voulait, grâce à la prudence du commandant de la garnison qui ne consentit à traiter avec l'ennemi qu'après l'abdication de l'empereur (3).

Pendant que le frère de Louis XVIII s'occupait à Nancy de régler les détails de la capitulation de Phalsbourg, Talleyrand négociait à son insu les conditions de la res-

(1) VITROLLES, *Mémoires*, t. I, p. 233-235.

(2) CHUQUET, *A. E.*, 1900, p. 245.

(3) CHUQUET, *op. cit.*, p. 250-264. Le comte d'Artois sut beaucoup de gré à Brancion de ses ouvertures : Avant de quitter Nancy, il lui écrivit de sa main qu' « il regrettait de ne pas avoir vu et embrassé son cher major, avant de partir pour Paris... » (*Idem*, p. 247.) Brancion fut nommé colonel en octobre 1814.

tauration des Bourbons. Le 5 avril, Vitrolles partit de Paris pour annoncer à Monsieur la déchéance de Bonaparte et l'heureuse tournure que prenaient les événements. Quand il arriva à Nancy, le 6, vers 9 heures du matin, le comte d'Artois savait déjà les nouvelles, qu'un messager avait apportées la nuit à d'Alopeus. Aussitôt le prince avait quitté la maison de Mique pour le palais du Gouvernement, et s'était rendu avec les autorités ennemies à la cathédrale, où l'on chanta « un *Te Deum* pour remercier la Providence d'un bienfait si désiré, et la prier de bénir à jamais nos illustres libérateurs ». Quand il en sortit, Monsieur passa en revue la garnison étrangère, forte de 5.000 à 6.000 hommes; le public portait la cocarde blanche et criait : « Vivent les souverains alliés! Vive Louis XVIII! Vive Monsieur, comte d'Artois (1)! »

Jusque-là le comte d'Artois avait vécu à peu près isolé à Nancy. Il n'avait rien pu faire pour la Restauration, n'ayant pas réussi à entrer en relation avec les Alliés ni à créer un mouvement royaliste sensible dans le pays. Le frère de Louis XVIII savait donc non seulement que la monarchie avait été rétablie sans le concours des Bourbons, mais qu'elle l'avait été sans celui des Français avec qui il était en contact, même sans celui de la nation. Il savait qu'elle était simplement l'œuvre d'un comité de quelques hommes, sans autre mandat que celui qu'ils s'étaient arrogé, ayant obtenu l'adhésion, puis l'appui des Alliés (2).

## IV

Le 7 avril, jour du Vendredi-Saint, la Restauration fut annoncée aux Nancéiens par l'affiche suivante : « Fran-

(1) VITROLLES, *Mémoires*, t. I, p. 340-362. — *Journ. de la Meurthe*, 10 avril 1814.
(2) *Idem*, p. 233-235; p. 369. « L'œuvre de malheur était accomplie; les droits de la succession, c'est-à-dire le principe monarchique, la légitimité elle-même étaient ébranlés. » (Il s'agit de la Restauration votée par le Sénat.)

çais ! La cause sainte vient de triompher. Le ciel a puni le tyran. Votre Roi vous est rendu. Vos maux vont finir.

« Les armées étrangères, qui ne sont venues en France que pour briser vos fers, sont entrées dans Paris après la victoire la plus complète.

« Les habitants de la capitale sont accourus au-devant des souverains alliés, les ont accueillis avec des cris de joie, les proclamant leurs libérateurs; décorés de la couleur royale, ils demandaient avec transport leur souverain légitime. Son retour pouvait seul leur garantir la paix et le bonheur. Leur vœu a été rempli, le tyran a été renversé. Louis XVIII est votre Roi. Bénissons la Providence divine pour un bienfait si signalé.

« Français, livrez-vous à la joie; que votre confiance en votre Roi soit entière; vous êtes tous ses enfants; vous avez tous un droit égal à sa tendresse; n'ayez aucune inquiétude ni pour vos places ni pour vos biens; c'est dans la main de votre père que vos intérêts sont placés.

« Que désormais les Français soient un peuple de frères; que, ralliés autour d'un trône paternel, ils ne rivalisent que de dévouement, que d'amour pour leur Roi, pour leur Patrie.

« Vive le Roi (1) ! »

Aussitôt les gens de petite ou de grande ambition firent circuler les railleries, les insultes les plus grossières à l'adresse de l'empereur détrôné, les louanges les plus ridiculement emphatiques aux Bourbons. On chantait sur l'air d'une hymne religieuse :

A Dieu cent bénédictions,
Il nous a rendu les Bourbons
Le jour de la Rédemption !
Alleluia..... (2)

(1) *Journ. de la Meurthe*, 8 avril 1814.

(2) *Idem*, 15 avril 1814, etc. — Rougemaitre [de Dieuze], *Trois Épîtres sur Nicolas Buonaparte* (Bibl. Nat., Lb[44] 208). — C. J. R.[ougemaitre] de D.[ieuze],



Un ancien commissaire des guerres, secrétaire général de la préfecture depuis l'invasion, osait enfin, — quelle bravoure! — publier un « Aperçu historique » sur l'histoire de France, où il proclamait l'impossibilité de traiter avec Bonaparte et la nécessité de rétablir les Bourbons (1). Les élégantes ne portaient que le blanc, ou le blanc et le vert, couleur du comte d'Artois (2).

Les serviteurs de Bonaparte, les plus ardents même, le préfet intérimaire Merville, les sous-préfets, l'évêque Costaz, les députés de la Meurthe, firent leurs offres de services à la monarchie (3). C'était non seulement leur droit, mais leur devoir, car ils étaient les serviteurs de la France avant de l'être d'un régime. Mais quelques-uns le firent en des termes insultants pour le gouvernement passé, qui ne convenaient pas. Ainsi le préfet intérimaire nommé par Blücher, Pinodier, ancien conseiller de préfecture, déclarait aux Meurthois : « Le joug de fer sous lequel vous gémissiez est enfin brisé; le tyran qui vous a tant opprimés est enfin renversé d'un trône qu'il a trop longtemps souillé (4). »

D'elles-mêmes, par prudence et pour mériter la faveur du roi à leur ville, ou sous la pression de d'Alopeus, les municipalités les moins satisfaites envoyaient des adhésions enthousiastes : « C'est aujourd'hui, écrivaient les édiles de Toul, que la France est libre... Que Frédéric-Guillaume et tous les braves Alliés jouissent du bonheur d'avoir mis un terme à vingt-cinq ans de calamités (5)... » Pont-à-Mousson acceptait la monarchie parce que, « quand

*L'Ogre de Corse*. Paris, Louis, 1814, in-8 (Bibl. Nat., Lb⁴⁴ 669). L'ogre (Napoléon) est né de la mère La Joie; c'est un « enfant de trente-six pères ». Il a dupé les imbéciles Lanternois (les Français), etc... Ce pamphlet grossier eut les honneurs de quatre éditions en un an.

(1) *Journ. de la Meurthe*, 8 avril 1814.

(2) *Idem*, 26 avril 1814.

(3) Arch. Nat., F1c III 10. *Moniteur*, avril-mai 1814, *passim*. Adresse de Merville 10 avril 1814 : « ... Mon vœu le plus cher est de servir avec dévouement Sa Majesté et l'État... »

(4) *Journ. de la Meurthe*, 10 avril 1814. Proclamation aux Meurthois.

(5) Arch. Nat., F1c III 10. Adresse au Gouvernement provisoire, 16 avril 1814.

c'est le prince lui-même qui viole les serments et qui rompt les engagements sacrés en vertu desquels le souverain pouvoir lui est confié, ...il paraît permis de faire scission d'avec un tel monarque, devenu le fléau des sujets dont il devait être le bienfaiteur et le père (1)... » Le conseil général, convoqué par d'Alopeus pour régler la répartition d'une nouvelle contribution de guerre, profitait de sa réunion pour insulter l'empereur et dire au roi inconnu : « Notre voix a été longtemps étouffée, mais nos âmes, dans les grandes douleurs, invoquaient le nom de V. M., et sur les bords de la tombe vos enfants trouvaient leur consolation à crier : Vive le Roi ! (2) »

Mais aucune adhésion n'était si prompte ni si sincère que celle de beaucoup de prêtres. Les vicaires généraux administrant le diocèse en l'absence de l'évêque n'attendirent pas d'ordres pour célébrer « la France délivrée d'un joug odieux..., de la plus dure tyrannie qui ait jamais accablé aucun peuple », et avertir les derniers bonapartistes que leur « opposition devient coupable et que leur résistance est dès longtemps criminelle... C'est Dieu lui-même qui relève le trône de ses vrais serviteurs, c'est sa volonté qui nous est manifestée par tant de prodiges : résister au Roi, lui refuser l'obéissance et la plus absolue soumission, c'est refuser à Dieu lui-même... » (3).

Le clergé chantait des *Te Deum*, envoyait des adresses au souverain; dix-huit prêtres de la paroisse et d'anciens religieux de Lunéville bénissaient la Providence « de la déchéance de Napoléon, de la rentrée des Bourbons dans l'héritage de leurs Pères, et particulièrement de l'élévation de Louis XVIII sur le trône des Lys... » (4).

Ces manifestations, dont la sincérité était parfois fort

(1) Arch. Mun. Pont-à-Mousson, D[1]. 9 avril 1814.

(2) Arch. Dép. Meurthe, N. Conseil général, 17 avril 1814.

(3) *Mandement pour la Restauration*, 10 avril 1814 (Catal. du Fonds lorrain, 5833).

(4) Arch. Nat., F[1c III] 10. Adresse du clergé de Lunéville, 16 avril 1814.

douteuse, étaient très naturelles, et ne peuvent être blâmées. Mais il est pénible de lire les éloges dont les Alliés furent dès lors accablés. Ce n'étaient plus les ennemis de la France, mais des « Princes généreux et magnanimes dont les armées sont venues nous délivrer... » (1). Des municipalités votaient même, aux frais des habitants si éprouvés, des récompenses aux chefs de troupes ennemies; c'est ainsi que Toul offrit à l'officier prussien qui avait fait déporter douze notables de la ville, une médaille d'or avec cet exergue : « *Cui custodivit civitatem...* La ville de Toul reconnaissante (2) », et que Nancy offrit à un général russe une tabatière d'or, pour le remercier de la bonne discipline de ses troupes (3).

A ce moment, Monsieur n'était plus à Nancy. Parti à Paris le 7 avril au soir (4), il n'avait laissé dans la ville qu'un représentant, un émigré qui venait de le rejoindre, le comte Roger de Damas. C'était un officier aventureux qui avait pris part aux guerres d'Orient avant la Révolution, puis avait offert ses services aux princes exilés et avait enfin servi la Russie et l'Angleterre (5). Le comte d'Artois l'avait nommé, en avril 1814, « gouverneur de la province de Lorraine et des Trois-Évêchés ». « Les noms anciens revenaient spontanément avec les princes anciens (6). »

En parcourant le département pour recueillir les serments de fidélité des fonctionnaires, Damas put constater souvent de l'inquiétude, un manque de confiance invincible dans la monarchie bourbonnienne. Sans doute on savait que Louis XVIII annonçait « des intentions conci-

(1) Arch. Nat., F[1c III] 10. Adresse du clergé de Lunéville, 16 avril 1814.

(2) Arch. Mun. Toul, D[1], 23 avril 1814.

(3) Arch. Mun. Nancy, D[1], 7 septembre 1814.

(4) VITROLLES, *Mémoires*, t. I, p. 366.

(5) L. Pingaud et J. Rambaud ont commencé la publication de ses mémoires (Comte ROGER DE DAMAS, *Mémoires*, t. I, 1787-1806, édités par J. Rambaud. Paris, Plon, 1912, XXVIII-487 p. in-8). — A. CHUQUET, *L'Alsace en 1814*, p. 399.

(6) VITROLLES, *Mémoires*, t. I, p. 364.

liantes et pacifiques», qu'il avait soutenu «à l'Assemblée des notables la cause du Tiers-État » (1). Mais on savait aussi qu'il avait repoussé la constitution votée par le Sénat, et entendait régler lui-même l'organisation du gouvernement; on craignait pour la sûreté des biens nationaux, pour la tranquillité des révolutionnaires. On était fâché d'entendre appeler amis et alliés, les Russes, les Prussiens et les Autrichiens, dont l'occupation était si longue et si épuisante (2).

Néanmoins il n'y eut de troubles nulle part, sauf à Phalsbourg, où les soldats et les habitants se soulevèrent quand on voulut arborer le drapeau blanc, et où l'ordre ne fut rétabli qu'avec assez de peine (3).

Ainsi la Monarchie, acceptée en apparence avec enthousiasme, n'était point populaire dans le département; mais personne n'y était de parti pris et résolument hostile. On acceptait, avec inquiétude simplement, l'essai de gouvernement instauré sous la protection des étrangers (4).

C'était là un état d'esprit général en France. « Dans les provinces, dit H. Houssaye, les municipalités multipliaient les adresses, les royalistes illuminaient leurs maisons, mais le peuple, plus las qu'enthousiaste, montrait moins d'entraînement que de surprise. Il y avait bien des défiances à l'égard du nouveau roi et de l'ancien régime (5). »

(1) H. Azaïs, *De Napoléon et de la France.* Nancy, Hissette. 1815, 3 broch. in-8, préface, p. 7.

(2) *Journ. de la Meurthe,* 4 et 10 mai 1814. Circulaires du préfet rassurant l'opinion publique. — Arch. Mun. Lunéville, D[3], 20 avril 1814. Mique au maire de Lunéville. — Le comte de Damas déplorait, le 26 avril, que les Alliés lui rendissent sa fonction purement honorifique. Il n'en toucha pas moins 9.000 francs pour les deux mois qu'il passa dans la Meurthe en 1814 (Arch. Nat., F[7] 7087, Meurthe).

(3) Chuquet, *A. E.* 1900, p. 240 sq.

(4) Beaumont, *Histoire de Lunéville, préface de M. Pfister.* Lunéville, 1900, XIII-768 p. in-8, p. 494. « On acceptait avec résignation un gouvernement qui apportait la paix et promettait l'abolition d'impôts détestés; on cherchait à obtenir de lui des engagements pour l'avenir, mais il y avait chez tous plus de surprise que d'entraînement, plus de lassitude que d'allégresse. »

(5) H. Houssaye, *1814,* p. 643.

# CHAPITRE II

## LE GOUVERNEMENT DE LOUIS XVIII

### (Avril 1814-Mars 1815)

**Prétentions des royalistes. — Inquiétudes des bourgeois, mécontentement de l'armée et du peuple. — Réceptions du duc de Berry et du comte d'Artois dans la Meurthe.**

I

Après la Restauration, les derniers émigrés restés à l'étranger se hâtèrent de rentrer en France, et se précipitèrent à la curée des places : le comte Duhoux devint pair de France (1), et donna son nom à une place de Nancy (2); le baron Bourcier fut nommé préfet de la Corse, et le comte d'Ollone, commandant militaire de Nancy (3).

La loi du 5-6 décembre 1814 rendit à tous les émigrés leurs bois et forêts et leurs autres biens affectés à des services publics; c'était pour eux un joli cadeau, surtout « si l'on tient compte de l'excellent aménagement des bois

(1) Vicomte Révérend, *Les Familles titrées et anoblies au dix-neuvième siècle (1814-1830)*. Paris, 1901-1906, 6 vol. in-8, t. II, p. 453-455. Charles-Joseph-Hyacinthe Duhoux, comte de Vioménil avant la Révolution, né à Ruppes (Vosges), le 22 août 1737, avait pris part à la guerre d'Amérique, puis avait été nommé gouverneur de la Martinique. Venu à l'armée des Princes, il passa ensuite au service de la Russie (1798-1809), puis du Portugal (1810-1814). Il fut nommé pair de France le 4 juin 1814. — Ed. Bonnal, *Les Royalistes contre l'armée* (1815-1820). Paris, Chapelot, 1906, 2 vol. in-8, t. II, p. 278 sq.

(2) Arch. Mun. Nancy, D[1], 2 mai 1814.

(3) Michel, *Biographie historique et généalogique des hommes marquans de l'ancienne province de Lorraine*. Nancy, Hissette, 1829, 532 p. in-8. Michel, juge de paix à Vézelise, est un auteur consciencieux, mais peu informé; dans son ouvrage il y a beaucoup d'inexactitudes et des lacunes. — A. Chuquet, *op. cit.*, p. 401.



pendant vingt-cinq années de possession du Domaine... » (1). Beaucoup, faisant craindre une loi prochaine de « restitution », rachetaient à vil prix aux acquéreurs de biens nationaux; quand les paysans n'étaient pas disposés à céder, on faisait intervenir le curé qui parlait de vol et menaçait de l'enfer. Des prêtres se posaient comme « intermédiaires entre les anciens et les nouveaux propriétaires pour moyenner des accomodements qui paraissaient dans les vues du gouvernement d'alors... » (2). A l'église, le noble reprenait, en beaucoup d'endroits, sa place au banc seigneurial, que le curé mettait gracieusement à sa disposition; on lui offrait spécialement l'eau bénite avant la messe; il donnait son avis sur le desservant et le maire, redevenait le « seigneur » (3).

Toute l'ancienne noblesse étalait avec orgueil ses longs titres que la Révolution avait supprimés et que l'Empire ne tolérait guère. Une foule de noms s'enrichissaient d'une particule fort peu authentique. Dans les cérémonies publiques, notamment au passage des princes, les royalistes ardents s'offraient comme officiers de la garde nationale, et paradaient dans le cortège officiel. Le roi ou les membres de sa famille leur distribuaient à profusion la croix de la Légion d'honneur qui avait remplacé l'étoile impériale, et la vieille croix de Saint-Louis.

Non seulement ils voulaient tous les honneurs, mais ils réclamaient toutes les places. Pour les satisfaire, il fallut destituer systématiquement la plupart des fonctionnaires impériaux, le préfet, les sous-préfets, beaucoup de maires (4), au grand regret des populations qui avaient appris

(1) Ludre, *op. cit.*, p. 358-360.

(2) Guillaume, *Osmond*, p. 611 sq. Lettre de l'évêque au ministre de l'Intérieur, 16 avril 1815.

(3) Simonin, curé d'Eulmont à Grégoire, 13 septembre 1828 (*Correspondance avec des Lorrains*, ms. de la Bibl. mun. de Nancy).

(4) Dans le seul arrondissement de Lunéville, 22 maires et 22 adjoints furent destitués en moins d'un an, et le 8 mars 1815 encore, le préfet demandait aux sous-préfets de lui indiquer des victimes, afin de faire des exemples. (Arch. Dép. Meurthe, M. Personnel, maires et adjoints. — Police, circulaire du 8 mars 1815).

à estimer la connaissance des affaires, le travail régulier, consciencieux et obscur des serviteurs de Napoléon (1).

La place de préfet revint à l'hôte de Monsieur en mars-avril 1814, à Mique, qui reçut en même temps le titre de comte. Homme d'une « douce moralité » et de grandes « vertus religieuses et civiles » (2), il était très peu préparé à l'exercice de ses fonctions; aussi il irrita ses administrés par son langage autoritaire et insultant pour la Révolution et l'Empire, qu'il appelait joliment « l'intérim » de la royauté, et lassa le gouvernement par son habitude de discuter les ordres reçus et sa prétention de donner des conseils aux ministres (3).

Le corps municipal de Nancy subsista jusqu'au 22 décembre 1814. Mique aurait voulu qu'on en étendît l'institution à toutes les villes de France, et qu'on en exclût les membres « d'une irréligion notoire, acteurs chauds en 1790 ». Mais ses conseils ne furent pas écoutés et, le 22 décembre, le corps municipal fut supprimé sans être remplacé jusqu'aux Cent-Jours (4).

Parmi les nouveaux sous-préfets, un seul fit preuve de quelque indépendance et de talent administratif : c'était celui de Toul, Villot de Latour, ancien colonel et chevalier de Saint-Louis avant 1789, beau-frère du baron Louis. Dans son arrondissement, où les nobles étaient peu nombreux et le clergé moins influent que dans le reste du dépar-

(1) Arch. Nat., F[1b] 161[6]. Pétitions et lettre de M[me] de Clermont-Tonnerre en faveur du sous-préfet de Toul, Géhin. — Arch. Mun. Lunéville, D[2], 9 août 1814. Pétition des maires de l'arrondissement en faveur du sous-préfet Lejeune.

(2) Arch. Dép. Meurthe, N. Conseil général, 28 octobre 1814, p. 42. Mique, né à Nancy, en 1757, était avocat. Il n'avait pas émigré ni ne s'était mêlé au mouvement révolutionnaire. Il mourut d'un accident de voiture, près de Charmes, en 1817 (P. DENIS, *Les Municipalités de Nancy, 1790-1910*. Nancy, 1910, IX-199 p. in-8 vignettes).

(3) Arch. Nat., F[1a] 1564[1]. Note pour le ministre, 23 janvier 1815 : « M. de Mique s'est jusqu'ici dispensé de se conformer aux instructions qui lui ont été adressées. Il discute au lieu de chercher les moyens d'exécuter les ordres qu'il reçoit. Il propose des vues nouvelles au lieu de suivre les lois. »

(4) Arch. Nat., F[7] 9680. Le préfet au ministre, 29 décembre 1814.

tement, il sut agir avec assez de prudence pour plaire aux habitants, ce qui lui valut les attaques violentes des royalistes ardents (1).

En effet, la modération ne caractérisa pas les fonctionnaires nouveaux. Malgré la promesse des partisans des Bourbons, rien ne fut changé à la tyrannie policière instituée par Bonaparte. Le seul journal toléré dans le département, le *Journal de la Meurthe*, était réduit à publier uniquement « des nouvelles puisées à une source officielle, avouée du gouvernement » (2). Pour aider les maires inexpérimentés dans la gestion des affaires municipales, le premier préfet de la Meurthe avait créé des secrétaires ambulants (3); on les remplaça en en faisant des agents politiques chargés de surveiller attentivement l'esprit des municipalités, des « missionnaires chargés de recueillir la lumière et de la répandre » (4). Le préfet Mique exigea de tous, des sous-préfets, des maires, des curés même, la coopération la plus active et la plus dévouée (5). Maladroite était donc l'attitude des royalistes et plus maladroites encore leurs ambitions, qui écartaient des Bourbons l'ancien personnel impérial, d'abord disposé à servir loyalement la monarchie (6).

La question religieuse était presque aussi inquiétante que la question nobiliaire. A la Restauration, l'évêque réfractaire La Fare réclama « la destitution simultanée de tous les nouveaux titulaires et la rentrée de plein droit

(1) Arch. Nat., F[1b] I 176[15]. Dossier Villot. — Arch. Dép. Meurthe, M. Personnel. Dossier Villot. On lui reprochait de s'être mêlé aux émeutiers au moment de la prise de la Bastille, de conserver dans ses bureaux des commis de l'époque impériale, etc.

(2) Arch. Dép. Meurthe, T. Le préfet au directeur général de la librairie, 1[er] février 1815.

(3) H. Parisot, *De l'Organisation de l'administration départementale* (*A. E.*, 1908, p. 409).

(4) Arch. Dép. Meurthe, M. Police. Le préfet aux sous-préfets, 15 octobre 1814.

(5) *Idem, Journal de la Meurthe*, circulaires, *passim*.

(6) Arch. Mun. Lunéville, D[3]. Le maire au sous-préfet, 2 octobre 1814 : « Je ne vous le cache pas, je crois que le Roi est mal servi... Le Roi est induit en erreur sur les intérêts de la tranquillité publique. »



des anciens dans leurs places devenues vacantes » (1). Mais il avait deux concurrents, l'évêque nommé, Costaz, et l'archevêque nommé de Florence, Osmond, qui accourait d'Italie à Paris, et avait écrit de Chambéry à son « ancien ami », Talleyrand, pour obtenir du roi son retour à Nancy (2).

Grâce à cette amitié un peu compromettante, le serviteur de Napoléon l'emporta sur le serviteur des Bourbons, à qui l'on réserva d'ailleurs une place meilleure (3). Le 16 mai 1814, Osmond envoya de Paris un mandement au troupeau sans pasteur : « C'est au cri de Vive le Roi, écrivait-il, que nous accourons unir notre voix à la vôtre, pour appeler les bénédictions du ciel sur notre monarque légitime et chéri... Avec Louis, la religion se rasseoit sur le trône des Lys : Louis se fait gloire du titre de Roi très chrétien, de fils aîné de l'Église, et il le justifie par son respect pour elle, par sa piété la plus tendre et la plus solide (4)... »

(1) La Fare à Jacquemin, 9 juin 1814. « Notre réunion effective ne tient plus qu'à des formalités préalables. » 11 avril 1814 (Guillaume, *Histoire du diocèse de Toul et de celui de Nancy*. Nancy, 1866-1867, 5 vol. in-8, t. V, p. 289).

(2) Arch. Nat., F[1c III] Meurthe 10. Osmond à Talleyrand, 14 avril 1814 : « ... Le nom de Talleyrand me dit que j'ai un ancien ami placé sur les degrés du trône; ... je l'invoque avec la confiance que m'a toujours inspirée sa loyauté... »

(3) M. de La Fare adhéra au Concordat en 1816, fut nommé archevêque de Sens en 1817, pair de France en 1822, ministre d'État, commandeur des ordres du Roi, cardinal en 1823. Ce fut lui qui donna le sermon au sacre de Charles X. Il mourut à Paris le 10 décembre 1829.

Costaz donna sa démission d'évêque de Nancy, le 12 mai 1814, par lettre au chapitre de Nancy. Il vécut, dès lors, retiré à Paris, où il mourut le 13 mars 1842. (Martin, *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*. Nancy, 1900-1903, 3 vol. in-8, t. III, p. 300, etc.).

(4) *Mandement*, 16 mai 1814 (Catal. du Fonds lorrain, 5833). Ce fut une des rares circonstances où Osmond manqua de dignité, en remerciant chaudement les « Princes coalisés contre un seul homme », les « Princes magnanimes qui ne sont venus parmi nous que pour nous rendre le repos et assurer notre bonheur, pour mettre le dernier terme à une révolution funeste ». Il évita d'ailleurs de prodiguer l'insulte à Napoléon.

En tête de ce mandement, Osmond omit ses titres de comte de l'Empire et d'officier de la Légion d'honneur, pour reprendre ceux de commandeur de l'ordre de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem qu'il possédait avant son émigration.

Il s'excusa au pape de l'affaire de Florence, le 1er août 1814; dans une lettre du même jour au cardinal Pacca, il déclara que dans cette « mission forcée à Florence »,

Après les fêtes religieuses en l'honneur de la Restauration, vinrent les cérémonies expiatoires pour les crimes commis sur les personnes de Louis XVI, de Marie-Antoinette, de Louis XVII, de Mme Élisabeth, du duc d'Enghien, etc. A ces cérémonies l'on invitait les fonctionnaires en corps. Devant l'auditoire impressionné par le décor lugubre de l'édifice, un prêtre éloquent faisait le panégyrique du « saint Roi martyr » immolé par des fous et des parricides, du nouveau Christ sacrifié en victime expiatoire par des scélérats qui commirent « le même crime que les Juifs en immolant l'image de Dieu sur la terre » (1). Le *Journal de la Meurthe* mettait au tableau d'honneur les curés qui déployaient le plus de zèle dans ces cérémonies lugubres (2).

L'irréligion devenait un sujet de blâmes, même un motif de destitution pour les fonctionnaires, à qui Mique recommandait la piété, qui de tout temps a signalé « les bons pères, les excellentes mères, les bons époux, les bons amis et enfin des sujets fidèles au souverain... » (3).

Le conseil général faisait des vœux pour l'instruction donnée par les Frères, qui savent mieux que les aurtes instituteurs « faire chérir et respecter l'autorité... », et doublait le chiffre de l'indemnité généralement accordée par le département au culte diocésain (4).

Le gouvernement défendait de travailler le dimanche et les jours de fête (5), introduisait les évêques et les

qu'il n'avait « pu considérer que comme un exil, dans la douleur qui n'avait cessé de l'y poursuivre, autant qu'il était en lui, il s'était attaché à faire en sorte que toutes ses actions fussent un nouvel hommage à la volonté du souverain pontife... » (MARTIN, *Diocèses de Toul*, t. III, p. 301). On a vu plus haut ce qu'il faut penser de quelques-unes de ces affirmations.

(1) Chanoine LESOING, *Oraison funèbre de très haut et très excellent prince Louis XVI* 15 février 1815. Nancy, Barbier, 1815, 22 p. in-8 (Catal. du Fonds lorrain, 10785).

(2) *Journ. de la Meurthe*, 29 mai, 21 juin, 10 juillet, 30 octobre 1814, 29 janvier, 5 février 1815, etc.

(3) *Journ. de la Meurthe*. Circulaire du 8 novembre 1814. — Le sous-préfet de Toul, Géhin, fut destitué surtout parce que ex-prêtre. — Arch. Nat. F[7] 9680, préfet à ministre, 29 décembre 1814 : Le préfet propose la radiation de conseillers pour « irréligion notoire »; il repousse Berr de Turique, parce que juif, etc.

(4) Arch. Dép. Meurthe, N. Conseil général, octobre 1814, p. 1, 12.

(5) Ordonnance du 7 juin 1814. Loi des 18-22 novembre 1814.

prêtres dans les conseils d'Université et dans le conseil royal de l'Instruction publique (1).

Les complaisances réciproques des prêtres et des royalistes n'étaient pas sans inquiéter beaucoup de gens, les acquéreurs de biens d'Église, les irréligieux, les indifférents et même des catholiques clairvoyants craignant une réaction désastreuse.

## II

La bourgeoisie était particulièrement mécontente. Généralement aussi instruits que les nobles, indépendants des prêtres même quand ils étaient catholiques, non pas démocrates, mais désireux d'une certaine liberté de paroles et d'allures, beaucoup de gens aisés refusèrent vite au gouvernement la confiance qu'ils avaient d'abord été disposés à lui donner. Ils étaient trop prudents pour témoigner bruyamment de leur mécontentement; mais on le devine à maint incident significatif.

Ainsi la souscription pour le rétablissement de la statue de Henri IV au Pont-Neuf ne produisit dans la Meurthe que 715 francs, dont 400 de sept souscripteurs, le préfet, un conseiller général ayant sollicité de l'Empire un titre de baron, Jankovics (2), le prince de Sivry et M^me^ de Vannoz (3). Quand le gouvernement eut la maladresse de défendre d'élever un buste au maréchal Duroc et proposa de consacrer à la statue de Henri IV les 2.420 francs que les électeurs du département avaient fournis pour l'érection de ce buste, deux souscripteurs seulement refusèrent

(1) Ordonnance des 17-21 février 1815.

(2) Arch. Dép. Meurthe, M. Distinctions honorifiques. Le préfet à l'archichancelier de l'Empire, 26 février 1811. Il ne fut nommé baron que le 28 janvier 1824, après avoir donné au roi des preuves nombreuses de dévouement (Vicomte A. Révérend, *Les Familles titrées et anoblies...*, t. IV, p. 54).

(3) *Journ. de la Meurthe*, 26 avril, 3 mai, 8 juillet, 7 août 1814.

leur adhésion, mais 75 sur 121 protestèrent par leur silence (1).

Les bourgeois cessèrent de fréquenter les réunions maçonniques de la loge Saint-Jean de Jérusalem, parce que les fonctionnaires prétendaient y donner le ton politique violent qui était de mode. Le 28 août, à l'installation du buste du roi dans la salle des séances, il ne vint que 45 membres sur 87. La plupart des orateurs étaient des magistrats qui couvrirent d'insultes les hommes et les choses de la Révolution et de l'Empire (2).

Toutefois, à part les fonctionnaires impériaux destitués, les bourgeois craignaient le retour de Bonaparte; ils étaient donc réduits à faire des vœux stériles pour un gouvernement pacifique, égalitaire et libéral, mais ne savaient de qui attendre la réalisation de leur idéal; quand Napoléon, au retour de l'île d'Elbe, leur promit ce gouvernement, ils lui donnèrent leur appui; jusque-là ils furent peu redoutables à la monarchie.

Il y avait dans la Meurthe un élément d'opposition plus actif et plus décidé : l'ancienne armée impériale. A son égard, la position de Louis XVIII était difficile. Il avait dû réduire de plus des trois quarts les effectifs militaires, supprimer 120 régiments d'infanterie sur 225, 46 de cavalerie sur 100, etc., laisser continuellement le quart des troupes en congé (3). Beaucoup de soldats, les plus jeunes surtout, rentrèrent avec plaisir dans leurs foyers. Mais leurs officiers, mis à la retraite, en non-activité ou à demi-solde en attendant des vides dans les rangs de leurs collègues en activité, souffraient de leur vie désœuvrée, difficile

(1) *Journ. de la Meurthe*, 10 juillet et 28 août 1814.

(2) *Or.·. de Nancy. L.·. Saint-Jean de Jérusalem. Inauguration du buste de Louis XVIII*. Nancy, s. n., 1814, 47 p. in-8 (Catal. du Fonds lorrain, 6269). L'avocat Cardi de Sansonetti, vénérable de 1813 à 1816 et de 1817 à 1819, fit les plus grands efforts, en 1822-1824, pour faire dissoudre la Loge. — *Tableau des FF.·. qui composent la R.·. L.·. Saint-Jean de Jérusalem à l'Or.·. de Nancy*. 1814 sq., brochures in-32, s. l., n. n (Catal. du Fonds lorrain, 6267).

(3) Ordonnances des 12 mai-8 juin 1814.

faute d'argent, des faveurs faites aux émigrés et aux chouans, à qui le roi réservait un tiers des nominations (1), de l'assistance obligatoire aux fêtes royalistes, aux cérémonies expiatoires, du dédain témoigné à l'étoile des braves, devenue la croix de la Légion d'honneur, donnée désormais surtout aux civils.

Si encore ils avaient pu vivre ensemble, mettre en commun leurs haines et leurs espérances! Mais on les obligeait à vivre dispersés, chacun au lieu de son domicile, et les villes les plus populeuses n'en contenaient pas beaucoup. Ils ne pouvaient se réunir qu'une fois par mois, au chef-lieu d'arrondissement, pour recevoir leur petite pension. Bientôt même l'autorité militaire, redoutant ces journées un peu bruyantes, décida de ne payer que trimestriellement les demi-soldes (2). Ainsi, contraints d'attendre pendant trois mois une somme fort modique, ne sachant que faire de leur temps, trop vieux ou trop maladroits pour se mettre à des métiers, les demi-soldes, réduits au silence, faisaient dans le secret les vœux les plus impatients pour le retour de Napoléon.

Au début de la Restauration, l'esprit des troupes actives casernées dans la Meurthe n'était pas très rassurant. Comme sous l'Empire, Nancy demeura le chef-lieu de la quatrième division militaire (Meurthe et Vosges). L'état-major de la division fut composé de façon très disparate, d'anciens serviteurs de Bonaparte et de royalistes aux « mains pures ». Le commandant en chef fut le général Pacthod, comte de l'Empire (9 oct. 1813), qui s'était brillamment distingué à la Fère-Champenoise, où il avait été fait prisonnier; il servit Louis XVIII avec docilité, mais sans se compromettre avec les violents et mérita la confiance des impérialistes pendant les Cent-Jours (3).

(1) Ordonnances des 12 mai-8 juin 1814. Ed. BONNAL, *Les Royalistes contre l'armée (1815-1820)*. Paris, 2 vol. in-8, t. I, p. 1-13.

(2) *Journ. de la Meurthe*, 28 décembre 1814.

(3) *Idem*, 29 mars 1815. Adresse des habitants à Napoléon : « ...Son caractère gé-

Au contraire, le commandant du département, le comte d'Ollone, rentré en France avec l'armée russe, en 1814, se rendit si impopulaire qu'il dut fuir au début des Cent-Jours (1). La brigade des carabiniers de Monsieur, en garnison à Lunéville, passa sous les ordres du comte François d'Escars, le gentilhomme fidèle qui avait accompagné le comte d'Artois venant en France pendant l'invasion (2).

Il y avait trois régiments à Nancy, un à Toul et un à Pont-à-Mousson, outre la gendarmerie qui avait « refusé assez longtemps de prendre la cocarde blanche » (3). Les soldats inspiraient de l'inquiétude aux fonctionnaires royalistes : « Il faudra en attendre peu d'appui », écrivait, au 17 juin, le préfet Mique (4). Cependant peu à peu ils s'habituèrent au nouveau régime et demeurèrent paisibles.

Le peuple attendait la paix avec impatience pour reprendre tranquillement son travail longtemps entravé et ralenti. Quand la guerre fut terminée, il trouva étrange que les impôts ne diminuassent pas considérablement. En quelques endroits, à Lunéville entre autres, il y eut de l'agitation, même des troubles, à propos du maintien des droits réunis (5). La loi du repos dominical mécontentait beaucoup les paysans qui avaient l'habitude de travailler

néreux, sa fermeté, sa justice nous ont garantis de l'oppression sous laquelle on voulait nous courber... Grâce à lui nous avons pu penser, parler et manifester, en dépit de cette tourbe d'anti-français qui l'environnaient... »

(1) *Moniteur*, 1815, p. 388.

(2) François-Nicolas-René de Pérusse, comte d'Escars, né en 1759, colonel du régiment d'Artois-dragons, gentilhomme d'honneur du comte d'Artois, député pour la noblesse de la sénéchaussée de Châtellerault aux États généraux, émigré, rentré en France, en 1814, avec Monsieur, avait servi d'intermédiaire entre les Alliés et le comte d'Artois pendant l'invasion (R. Perrin, *P. L.*, 1913, p. 42 sq.).

(3) Arch. Nat., $F^{1c\ III}$ 16. Le préfet au ministre, 17 juin 1814. Mique voulait conserver la maréchaussée lorraine, créée par d'Alopeus, « le seul corps sur lequel je puisse compter ».

(4) *Idem*.

(5) Arch. Nat., $F^7$ 7087. Le comte de Damas au ministre, 26 avril 1814. — Arch. Mun. Lunéville, $D^4$. Le maire au sous-préfet, 21 et 22 mai 1814 : devant l'émeute, il a fallu lever l'impôt. — Arch. Nat., $F^{1c\ III}$ 16. Le préfet au ministre, 17 juin 1814 : « ... Le réveil des droits réunis... a fortifié excessivement et d'une manière dangereuse le mauvais esprit. »



ce jour-là au moins jusqu'à la messe solennelle. On craignait la tyrannie matérielle des nobles et la tyrannie morale des prêtres, le rétablissement de l'ancien régime qu'on se représentait comme une période d'oppression terrible (1).

Toutefois il ne faudrait pas s'imaginer les Meurthois divisés en groupes très nets et tous préoccupés de la vie politique du pays. Ni les royalistes ni l'opposition ne formaient de partis ayant une organisation centrale et locale, des journaux et brochures, des centres de réunion, comme les partis politiques actuels. L'opposition surtout manquait d'entente : les bourgeois libéraux se défiaient de l'armée belliqueuse et du peuple à qui leur libéralisme n'accordait guère de droits politiques.

La paix, le départ des envahisseurs, la reprise de la vie normale, le souci absorbant du pain de chaque jour joints à la conviction croissante de l'impossibilité matérielle du retour de Napoléon augmentèrent considérablement et continuellement le nombre des indifférents, de ceux qui se résignaient à vivre dans les conditions qui leur étaient faites, et ne prenaient pas la peine de se faire une opinion personnelle sur la situation politique (2).

## III

Malgré le vif mécontentement de beaucoup de personnes, le département était donc calme. Un observateur peu perspicace aurait même pu le croire satisfait, à voir

(1) Arch. Dép. Meurthe, M. Police. Le maire de Lunéville au préfet, 3 décembre 1815. Retour sur la première Restauration : « Chacun a craint pour son état, pour sa fortune, et ce qui a mis le comble à cette anxiété, a été de voir et d'entendre ceux qui devaient recueillir les fruits du bouleversement sourdement annoncé, en parler hautement comme d'événements tout prochains. »

(2) H. Houssaye constate le mécontentement général, mais il lui accorde plus de violence qu'il n'en a dans la Meurthe : « L'opposition était montée du fond à la surface. » (*1815*, t. I, p. 66.) « Tout le monde s'accordait à dire : « Cela ne peut pas durer. » (P. 69.)

les réceptions qu'on fit aux princes de la famille royale passant dans la Meurthe.

Le fils de Monsieur, le duc de Berry, traversa le département du 29 septembre au 2 octobre 1814, allant de Metz à Strasbourg par Pont-à-Mousson, Nancy et Lunéville. Le prince avait de grandes prétentions au génie et à la popularité militaires; à Pont-à-Mousson, il fit « à M. le maréchal duc de Reggio, à M. le lieutenant-général comte Pacthod, commandant la division, à MM. les lieutenants-généraux comte Bourcier, Roget, Jacquinot, Fririon, etc., l'honneur de les admettre à sa table particulière... » (1).

Les autorités de Nancy allèrent au-devant de lui. Son Altesse fit son entrée à cheval : « Toutes les maisons étaient ornées de drapeaux blancs et de devises qui exprimaient le pur amour des Nancéiens pour le Roi et pour l'auguste famille des Bourbons. S. A. s'est d'abord rendue à la Cathédrale où elle a été reçue par Mgr l'évêque environné de son clergé. » Elle alla ensuite à l'hôtel de ville « où trente jeunes demoiselles de première famille de la ville étaient réunies pour présenter à S. A. R. des fleurs qu'elle a reçues avec grâce et bonté » (2).

Un banquet de deux cents couverts lui fut offert dans la salle du spectacle, dont les loges étaient garnies de dames vêtues de blanc. Il y eut ensuite feu d'artifice et bal.

Le lendemain, le duc de Berry passa en revue dans la prairie de Tomblaine les troupes de Nancy, Lunéville, Toul, Pont-à-Mousson, Épinal même. Un autel avait été dressé en plein air. L'évêque prononça « un discours religieux et noble,... bénit un drapeau qui fut ensuite remis par le prince au colonel du 4e régiment d'infanterie. S. A. R. reçut chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis plusieurs généraux, colonels et officiers »,

(1) *Journ. de la Meurthe*, 9 octobre 1814. Le duc de Berry négligea de passer à Toul, sans doute parce qu'en cette ville il y avait peu de nobles.

(2) *Idem*, 2 et 4 octobre 1814.



donna la croix de la Légion d'honneur au préfet Mique, au maire de Nancy, à un président à la cour royale Saladin, baron de l'Empire, au chevalier d'Hoffelize, commandant de la garde d'honneur à cheval, etc. (1).

L'enthousiasme était général, au dire du *Journal de la Meurthe*. Cayon, au contraire, dit qu' « on vit avec peine ce prince... ne pouvoir maîtriser la brusquerie de son caractère. Son père revint le 2 novembre pour dissiper la fâcheuse impression qui en était résultée... » (2).

En effet, un mois après, Monsieur revint dans le département où il avait vécu près de trois semaines pendant l'invasion. Il y fut reçu avec autant d'éclat que son premier séjour avait été obscur et discret (3).

Il entra à Lunéville au milieu d'une « réunion d'enfants de six à dix ans : les garçons, en petite veste bleue, pantalon de nankin et ceinture blanche; les filles, en robe blanche et couronnées de fleurs. Ces enfants tenaient des cerceaux garnis de lis et d'autres fleurs sous lesquels le Prince monta l'escalier. Il caressa plusieurs de ces enfants, qui, dans l'excès de leur joie, oublièrent de chanter les couplets qu'on leur avait fait apprendre et crièrent : « *Vive le Roi ! Vive Monsieur !* » (4).

Les rues étaient pavoisées, des autels dressés sur les places publiques, avec des inscriptions enthousiastes en français, même en anglais et en italien (5). Un royaliste exposa même un transparent représentant les armes des Bourbons au-dessus d'une nuée d'où partaient trois foudres qui frappaient un aigle renversé. Ce transparent produisait le plus mauvais effet (6). Dans la salle de

(1) *Journ. de la Meurthe*, 2 et 4 octobre 1814.

(2) Cayon, *op cit.*, p. 384.

(3) Monsieur ne fit que passer à Toul, le 2 novembre (*Journ. de la Meurthe*, 30 nov. 1814).

(4) Guerrier, *Annales de Lunéville*, p. 109 sq.

(5) *Idem*, p. 112 sq. Inscriptions : « *Tutti quanti ! — To him for ever. — Vive Monsieur, le meilleur des princes !..., etc.* »

(6) *Journ. de Lunéville*, 3 avril 1895. Les carabiniers de Monsieur firent un festin

spectacle où le comte d'Artois dîna, deux cents maires, ceints de l'écharpe blanche, se tenaient debout, silencieux; le prince les récompensa en leur donnant le droit de porter un insigne royaliste fort à la mode, la décoration du Lys (1). Monsieur aurait été « si flatté de l'accueil amical que lui avaient fait les habitants », qu'il aurait dit avoir été reçu « à Lyon en prince, à Dijon en ami, et à Lunéville en camarade » (2).

A Nancy, le préfet avait organisé pour la circonstance un corps de 400 gardes nationaux (3). Quand le comte d'Artois arriva à l'entrée de la ville, le 2 novembre, on détela ses chevaux, et les plus ardents royalistes s'attelèrent à sa voiture qui fut menée à travers la rue Saint-Dizier toute ornée de plantes et de guirlandes vertes. A la préfecture, des demoiselles vêtues de blanc « l'attendaient avec impatience...; élevant des couronnes de mirthes et de lauriers, (elles) formèrent une voûte enchantée sous laquelle Monsieur passa pour se rendre dans ses appartements » (4).

Il y eut banquet de deux cents couverts au théâtre. Après le toast à Monsieur, « tous les officiers tirèrent leurs épées qu'ils agitaient en signe d'approbation et de dévouement. Les tambours entrèrent dans la salle au pas de charge, et tous les convives, l'épée à la main, formèrent des marches et contre-marches, tandis que la musique exécutait le vivat chéri des Français... » (5).

à la fin duquel le comte d'Artois, ayant bu à leur santé, jeta son verre en l'air. « A ce signal, les soldats ont tiré leurs sabres et cassé tout ce qui se trouvait sur les tables, plats, bouteilles, vaisselle; ils ont même coupé les nappes. « *Bien! très bien! mes amis* », a dit le prince en se retirant... »

(1) *Journ. de la Meurthe,* 30 novembre 1814. Relation officielle. — Le sous-préfet avait enjoint aux maires de l'arrondissement de venir, les assurant que leurs dépenses seraient payées par leurs communes; d'encourager les habitants à se porter en foule au chef-lieu pour applaudir le prince (Arch. Dép. Meurthe, K. 1814. Le sous-préfet aux maires, 22 octobre 1814).

(2) Guerrier, *op. cit.*, p. 112.

(3) Bibl. Mun. Nancy, ms. 159. *Registre d'ordre...* 17, 29 octobre, 1er novembre 1814.

(4) *Journ. de la Meurthe,* 6 novembre 1814.

(5) *Idem.*

Le lendemain, le comte d'Artois, passant la revue de la garnison à Tomblaine, « s'efforça de reconquérir l'affection des troupes froissées le 30 septembre » (1). — « Arrivé à l'extrémité de la ligne, ce bon prince fit ouvrir les rangs pour les parcourir, pour les voir encore, voulant ainsi qu'aucun de ces braves n'échappât à sa vue et qu'ils pussent présenter leurs réclamations. Les cris d'allégresse se renouvelèrent et l'enthousiasme de ces braves ne connut de bornes que celles de la discipline et du respect (2). »

« Les dames du marché sollicitaient avec instance la faveur d'être admises à contempler S. A. R.; elle y consentit avec une bonté infinie.

« Ces dames offrirent à S. A. une corbeille de fruits ornée d'immortelles et de pensées, et l'une d'elles récita les vers suivants :

Monseigneur, acceptez ces fleurs;
Au printemps elles seraient plus belles,
Mais elles sont du moins naturelles
Com' le langage de nos cœurs.
Quant aux immortelles,
En toutes saisons,
Elles suiv' les Bourbons.
Vive le Roi, vive *Monsieur!* (3) ».

Le soir encore, il y eut banquet au théâtre. Quand le comte d'Artois but à la santé des dames, « des larmes délicieuses roulèrent de tous les yeux (4). »

De la salle du spectacle ou de la salle de bal, le prince

(1) CAYON, *op. cit.*, p. 385.

(2) *Journ. de la Meurthe*, 8 novembre 1814.

(3) *Idem.*

(4) *Idem.* — Pour les réceptions du duc de Berry et de Monsieur, le ministre avait autorisé la ville de Nancy à dépenser 6.000 francs; on en dépensa 29.086, dont 18.705 n'étaient pas encore payés au 1er janvier 1816 (Arch. Mun. Nancy, I'. Fêtes et cérémonies publiques, 1811-1820).

ne pouvait entendre ce que le peuple disait, ce que pensaient les bourgeois; il pouvait donc croire le département entièrement dévoué et sûr, tandis qu'en réalité on était inquiet, mécontent, fort disposé à accepter un changement de gouvernement.

C'est alors que Napoléon, ayant trompé la surveillance qui pesait sur lui, réussit à débarquer sur la côte de France et tenta de redevenir l'empereur des Français.

---

# CHAPITRE III

# LES CENT-JOURS

## (Mars-Juin 1815)

---

**Le renversement de la monarchie. — Enthousiasme bonapartiste, élections législatives et plébiscite. — Faiblesse de l'opposition. — Préparation à la guerre.**

### I

La nouvelle du débarquement de Bonaparte sur la côte de Provence arriva à Nancy le 9 mars et se répandit très vite dans le département. Elle n'y produisit pas d'abord une vive agitation : les royalistes ardents se contentèrent d'insulter le « rebelle »; quelques-uns se réjouissaient même, croyant que son équipée ne réussirait pas et permettrait de le reléguer loin de la France (1). Les mécontents n'osaient encore espérer, et gardaient un silence prudent (2).

Mais les ordonnances royales organisant la garde nationale, convoquant en session extraordinaire les conseils généraux et d'arrondissement, contre les déserteurs, etc., convainquirent les habitants de l'importance des événements (3).

Alors les autorités civiles s'agitèrent, envoyèrent au

(1) Arch. Nat., F[1c] 16. [III] Le préfet au ministre, 10 mars 1815. — Arch. Dép. Meurthe, M. Police. Le préfet aux sous-préfets, 13, 16, 18 mars 1815.

(2) *Idem.*

(3) Ordonnances des 9, 11, etc. mars 1815.

roi de nombreuses adresses de fidélité, des protestations violentes contre « l'odieuse et téméraire tentative » de « Buonaparte » (1). Les quatorze conseillers généraux qui répondirent à l'appel du souverain et se réunirent à Nancy le 16 mars, rédigèrent des appels pressants au dévouement et au loyalisme monarchique des populations, invitèrent les Meurthois à former des corps de volontaires pour la durée de la guerre civile (2). Pour rendre Bonaparte impopulaire, ils disaient la guerre, la défaite, l'invasion que son retour provoquerait; et la déclaration des Alliés mettant l'empereur au ban de l'Europe confirmait leurs sombres prédictions (3).

Cependant ni leurs appels pressants ni leurs menaces ne trouvaient d'écho. Les royalistes se décourageaient très vite. « Quantité d'individus... offrent de se rendre à Lyon ou ailleurs », écrivait le préfet, au 12 mars (4); mais personne ne partait, personne ne s'engageait même formellement à partir. Dans l'arrondissement de Lunéville, trois jeunes gens de Vézelise seuls s'enrôlèrent dans les corps de volontaires, qui ne purent être organisés (5). Les magistrats se seraient bien dévoués au roi si S. M. avait fermé tous les tribunaux de France pendant le danger; mais ils ne pouvaient abandonner leurs fonctions (6).

Le clergé même se divisait ouvertement. Des assermentés étaient favorables à Napoléon qui les avait toujours estimés autant que les réfractaires. L'évêque, ne pouvant oublier qu'il avait été le fidèle serviteur de l'empereur,

(1) *Moniteur*, mars 1815. Protestations des tribunaux, des municipalités, des magistrats, des officiers, etc.

(2) Arch. Dép. Meurthe, N. Conseil général, 16, 17 mars 1815. — *Journ. de la Meurthe*, 19 et 22 mars 1815.

(3) *Idem.*, 19 mars 1815. Copie littérale d'une dépêche remise le 19 mars, à 1h 30 du matin, à M. le préfet par un courrier venant de Vienne.

(4) Arch. Dép. Meurthe, M. Police. Le préfet au sous-préfet de Lunéville, 12 mars 1815.

(5) *Idem.* R. Recrutement. Le sous-préfet de Lunéville au préfet, 27 mars 1815.

(6) Arch. Mun. Nancy, D². Le maire au député Jankovics, 11 janvier 1821. Rappelle une lettre d'un avocat de Nancy, Regnault de Châtillon, au roi, en mars 1815.

qu'il lui devait sa fortune, se garda bien de lancer un mandement favorable au roi. D'ailleurs, les plus ardents royalistes parmi les prêtres étaient aussi les plus impopulaires par leurs prétentions exagérées. Aussi l'action du clergé fut-elle presque nulle dans les jours décisifs de mars 1815 (1).

Ce qui rendait impossible la résistance, c'était la passivité du peuple. L'organisation de la garde nationale traîna, parce qu'on n'avait pas confiance dans les miliciens et qu'on n'osait leur donner des armes (2). Napoléon fut à Paris avant qu'on ait réuni à Nancy la première compagnie. Les soldats en congé, rappelés par ordonnance du 9 mars, ne rejoignaient pas leurs régiments (3).

Cependant les bonapartistes ne se découvraient pas encore au 14 mars. Ce jour-là, le maire de Nancy put faire arrêter, sans provoquer d'émeute, un citoyen qui avait crié : « Vive Napoléon ! » (4). Le 16 mars même, le préfet écrivait encore : « Je vois avec plaisir que l'ordre se maintient (5). »

Mais le 20, à 4 heures du soir, deux bataillons d'infanterie de Nancy quittèrent la ville en gardant « le plus profond silence ; seulement quelques-uns jettèrent leurs cocardes blanches et le ruban du lis; mais, à la sortie de la porte de la ville, le général Michel, satisfaisant au vœu de sa troupe, fit faire halte; il arracha sa cocarde et sa croix de Saint-Louis qu'il fit fouler par son cheval et

(1) Après la révolution, des prêtres se ressaisirent, et travaillèrent contre Napoléon, mais ils n'agirent guère pendant le mois de mars.

(2) Bibl. Mun. Nancy, ms. 913 (159), *Livre d'ordre de l'état-major de la garde nationale de Nancy*, 14 octobre 1814, — 6 juin 1817.

(3) Arch. Dép. Meurthe, R. Recrutement. Le sous-préfet de Lunéville au préfet, 27 mars 1815.

Ceci concorde avec l'affirmation de Houssaye (*1815*, t. I, p. 328). « Le roi ne trouvait de défenseurs ni dans l'armée toujours hostile, ni dans le peuple qui partageait les sentiments de l'armée, ni dans les classes bourgeoises... »

(4) Arch. Mun. Nancy, D[2], 14 mars 1815. Le maire au préfet.

(5) Arch. Dép. Meurthe, M. Police. Le préfet au sous-préfet de Lunéville, 16 mars 1815.

cria : Vive l'Empereur, vive Napoléon; la troupe suivit son exemple et se remit en marche... » A Toul, « les dragons en garnison dans cette ville se déclarèrent du même parti que les chasseurs et les ont suivis... » Ces pacifiques rebelles allaient à l'aventure, au-devant de l'empereur (1). Les autres régiments restaient à leur poste, plus tranquilles, mais non plus dévoués à Louis XVIII (2).

Déjà des Phalsbourgeois étaient allés porter leurs hommages à l'empereur (3); Nancy toutefois ne se prononça que le 23 mars, à la nouvelle de l'entrée de Napoléon à Paris. Le peuple se porta alors à la préfecture, en força la porte, bouscula le comte d'Ollone qui criait aux assaillants : Vive le Roi! Un drapeau tricolore apporté par un employé fut arboré aux acclamations de la foule. Merville, l'ancien préfet intérimaire de novembre 1813 à janvier 1814, dont le gouvernement royal avait repoussé la collaboration, se trouvait là. Il signifia au conseil général qu'il reprenait, au nom de l'empereur, les fonctions de préfet par intérim. Les sept conseillers demeurés à leur poste jusqu'au bout s'inclinèrent et sortirent (4).

Ce jour-là et le lendemain, les anciennes municipalités impériales des villes et villages du département rentrèrent en fonctions, et firent flotter au-dessus des mairies le drapeau tricolore (5). Le 24 mars, le général Pacthod rendit hommage à l'empereur, en flétrissant le trône royal, dont « les formes gothiques ont frappé de stupeur la France entière » (6).

(1) Arch. Nat., F[7] 9680. Le préfet au ministre, 21 mars 1815.

(2) Arch. Dép. Meurthe, N. Conseil général, 21 mars 1815, p. 24.

(3) *Journ. de la Meurthe*, 28 mars 1814 : l'empereur reçut, le 23 mars, une délégation de Phalsbourg.

(4) Cayon, *op. cit.*, p. 386. — *Moniteur*, 1815, p. 388. — *Journ. de la Meurthe*, 24 mars 1815. — Arch. dép. Meurthe, N. Conseil général, 23 mars 1815, p. 26-27. Le conseil, « se reposant sur le zèle et le dévouement de M. de Merville », déclara que sa réunion n'avait plus d'objet et se dispersa. On ne peut faire plus poliment une révolution !

(5) Arrêté du préfet provisoire, 23 mars 1815 (*Journ. de la Meurthe*, 24 mars).

(6) *Journ. de la Meurthe*, 26 mars 1815.



L'évêque enfin fit prononcer dès le 24 mars l'oraison pour l'empereur, et invita les prêtres à chanter un *Te Deum* au jour de Pâques, pour remercier Dieu de cette facile révolution (1).

Les émigrés rentrés en 1814, le comte Duhoux de Vioménil, qui vendit sa maison de Nancy, le comte d'Ollone, les royalistes les plus compromis, Mique, Perrin de Brichambeau, etc., s'éloignèrent sans bruit du département (2).

Ainsi, dans la Meurthe, la restauration impériale se fit sans guerre civile, sans qu'aucune goutte de sang ait été versée, les royalistes s'étant sentis trop faibles pour tenter la résistance, les bonapartistes n'ayant pas eu le temps de s'organiser pour conquérir le pouvoir avant le 23 mars. Dans le département, le triomphe des partisans de l'empereur n'était donc pas éclatant, il n'en était pas moins réel.

## II

Napoléon donna l'administration de la Meurthe au baron Bouvier-Dumolart, ancien préfet impérial destitué à la Restauration. C'était un Lorrain dans la force de l'âge, actif, énergique et prudent, qui mérita d'être condamné à l'exil au retour des Bourbons (3).

(1) Guillaume, *Osmond*, p. 610, lettre de l'évêque au ministre, 16 avril 1815.

(2) *Moniteur*, 1815, p. 388. — Il n'y a donc guère de traces, en cette facile révolution, du « caractère d'exaltation » que Houssaye signale « partout dans les départements... En province c'étaient des attroupements séditieux, des vociférations, des injures, des menaces, des actes de fanatisme et de rébellion » (*1815*, t. I, p. 277). Le peuple et l'armée de la Meurthe ne marchèrent pas « confiants l'un en l'autre et se sentant les coudes, au devant de Napoléon » (*1815*, t. I, p. 368). Du moins leur inertie bienveillante permit-elle la réalisation de l'audacieux projet de l'empereur.

(3) Bouvier-Dumolart, né dans la Moselle en 1780, administrateur et fonctionnaire financier de 1805 à 1810, préfet, auditeur au Conseil d'État, baron en 1810, était préfet de Montauban pendant la première invasion. On l'accusa, à tort, d'avoir causé la bataille de Toulouse en interceptant les dépêches du gouvernement provisoire aux généraux français. Après les Cent-Jours, il fut exilé (Ordonn. 24 juill. 1815) et vécut quelque temps en Belgique. Autorisé à rentrer en France quelques années plus tard, il s'occupa d'industrie et mourut à Paris, en 1855 (Bégin, *Biographie de la Moselle*. Metz, 1829-1833, 4 vol. in-8, t. I).

Il fut activement secondé par les fonctionnaires impériaux qui étaient rentrés en charge à la fin de mars, et dont la destitution par le roi avait fait des bonapartistes plus entreprenants et plus ardents qu'avant la première invasion (1).

Leur tâche fut singulièrement facilitée par le bon esprit des habitants. Sans doute quelques-uns se montraient encore sceptiques au sujet de la nouvelle politique de l'empereur et refusaient de croire à sa sincérité. Certains demandaient la suppression complète de la noblesse qui n'avait su défendre ni Bonaparte ni Louis XVIII (2); un petit nombre trouvaient l'Acte additionnel encore trop despotique, y voyaient « des barrières à la liberté politique » (3). Mais la plupart étaient satisfaits et pensaient avec Michel Berr, le fils de Berr de Turique, « que le pacte renferme toutes les garanties propres à préserver du despotisme du pouvoir absolu et des dangers des factions populaires » (4).

Aussi les élections législatives de mai 1815, que le gouvernement s'interdit d'influencer en convoquant les électeurs dans les quatre jours après la publication du décret et en laissant à l'élection le choix des membres du bureau (5), furent-elles un beau succès pour les bonapartistes. L'arrondissement de Toul se distingua surtout par son empressement à voter et par le caractère très net de protestation contre le gouvernement des Bourbons

(1) Ceci ne concorde pas avec l'affirmation de H. Houssaye : « L'administration était hostile ou inerte. » (*1815*, t. I, p. 500.) — « Les préfets étaient mauvais; les maires étaient pires. » (P. 503.)

(2) [Noel], *Lettre à MM. les électeurs*... Nancy, Vincenot, 20 avril 1815. 51 p. in-8 (Catal. du Fonds lorrain, 11142).

(3) *Journ. de la Meurthe*, 3 mai 1815.

(4) M[ichel] B[err], *Observations sur l'Acte additionnel*. 1815, II-40 p. in-8 (Catal. du Fonds lorrain, 9581). Michel Berr, premier avocat juif de Nancy, fut un érudit remarquable par des traductions et des œuvres personnelles sur la Bible. Membre de la Société des Antiquaires de France, il vivait ordinairement à Paris.

(5) Décret du 30 avril 1815. En nommant les membres du bureau, le gouvernement désignait ses candidats au vote des électeurs.

qu'il donna à son vote. 80 pour 100 des électeurs se présentèrent et élurent à l'unanimité moins 4 voix le sous-préfet impérial Géhin (1). Dans les autres arrondissements, le nombre des abstentions fut plus considérable, jusqu'à 43 pour 100 à Nancy; les abstentionnistes étaient des mécontents qui n'osèrent pas voter, des indifférents, et aussi des bonapartistes éloignés du département par leurs fonctions ou empêchés de se rendre au lieu du vote par leurs occupations et la distance.

Sarrebourg et Nancy eurent, comme Toul, des députés d'un dévouement absolument sûr à la cause de Bonaparte : le maire de Phalsbourg, Parmentier, baron de l'Empire (13 mars 1813), et le préfet intérimaire Merville. L'élu de Château-Salins, le conservateur des eaux et forêts, baron Schmits, était « sans énergie et d'un caractère facile » (2); il n'en fut pas moins élu comme bonapartiste. Lunéville désigna un homme peu marquant, mais estimé, le président du tribunal civil Bailly.

Au collège de département, les députés élus étaient nettement favorables à Bonaparte. C'étaient le conseiller d'État comte Boulay, de la Meurthe, qui fut exilé au retour des Bourbons; Berthier, de Roville, ex-propriétaire de Saint-Domingue, ruiné par la guerre civile, acheteur de biens nationaux et agronome fort connu dans la région, « un peu frondeur par système et quelquefois fatigant par des remontrances ou des discussions intempestives et très

(1) Arch. Dép. Meurthe, M. Élections, mai 1815. Procès-verbaux. Le *Dictionnaire des Parlementaires* le dit, à tort, élu par « 18 voix sur 45 votants » (t. III, p. 146).

(2) Arch. Nat., $F^{Ic}$ $C^{III}$ 4. Le préfet au ministre, 12 mai 1815. Renseignements sur les élus. Ancien constituant, conseiller général de la Meurthe depuis l'an VIII, baron de l'Empire (25 février 1813), rallié à la Restauration, puis député bonapartiste aux Cent-Jours, Schmits fut, pendant la Terreur Blanche, aussi violent que les plus violents (Circulaire du baron Schmits aux inspecteurs des forêts : « Le moment est venu, Monsieur, de faire succéder la sévérité de la justice aux maximes de l'indulgence envers tous les employés sous vos ordres... » *Journ. de la Meurthe*, 12 nov. 1815). — « Il s'attachera toujours au gouvernement existant dans le but de conserver sa place et sa fortune », dit, plus tard, de lui le préfet royal (Arch. Nat., $F^{7}$ 9680, le préfet au ministre, 24 nov. 1815). Il mourut à Château-Salins, le 18 juillet 1819.

verbeuses » (1), et l'avocat Bresson, volontaire de 1792, « recommandable par ses talents, sa moralité et par son dévouement à la patrie et à Sa Majesté » (2).

Non seulement les bourgeois votèrent pour des candidats bonapartistes, mais quand Napoléon, voulant faire à Paris une grande manifestation nationale d'impérialisme, convoqua les électeurs à l'assemblée du Champ de Mai, pour dépouiller les registres du plébiscite sur l'Acte additionnel, ils y allèrent en nombre, 108 au moins dans le département de la Meurthe (3). On ne peut donc douter du bonapartisme de la plupart des bourgeois pendant les Cent-Jours.

Comme au début de la Révolution, un souffle ardent de préoccupations nationales passa sur le peuple, l'enleva au-dessus des soucis quotidiens. Beaucoup de petites gens, disait le préfet, « signalent les riches à la classe indigente comme des traîtres ou comme de mauvais citoyens; des cris séditieux provoquent l'animadversion publique contre les nobles et les prêtres » (4). Le chant préféré de ces ardents était la *Marseillaise*, « ce trop fameux chant de proscription qui depuis longtemps est lui-même proscrit par toutes les âmes justes et honnêtes... » (5).

Un ancien fonctionnaire impérial révoqué en 1814,

(1) Arch. Nat. F 1 C[III] 4. Le préfet au ministre, 12 mai 1815.
A la Chambre, Berthier se lia avec Lafayette, Dupont (de l'Eure), Benjamin Constant, Manuel, Laffitte. Après les Cent-Jours, il revint à ses terres, favorisa les progrès agricoles par la fondation de fermes modèles, par des publications intéressant l'agriculture, et s'occupa de l'instruction du peuple (VIOX, *Vie de Antoine Bertier de Roville*, nouv. éd. Paris, Nancy, Lunéville, 1875, 39 p. in-8).

(2) *Idem.*

(3) Arch. Dép. Meurthe, M. Champ de Mai. Relevé des listes présentées par les sous-préfets. Plusieurs allèrent à Paris sans demander de cartes à l'administration locale.

(4) *Journ. de la Meurthe*, 28 mars et 24 mai 1815. Circulaires préfectorales. — Arch. Nat., F[7] 9680. Le préfet au ministre, 20 avril 1815 : « ... Je remarque une tendance prononcée vers la démocratie... On chante la *Marseillaise*, le cri de *Vive la Nation* frappe souvent mon oreille; des provocations, des menaces sont adressées plus ou moins directement aux nobles et aux prêtres... »

(5) *Journ. de la Meurthe*, 20 juillet 1815. Compte rendu d'une fête où le préfet s'est opposé, avec indignation, au chant de la *Marseillaise* demandé par le public.



Azaïs (1), devenu recteur de l'Académie de Nancy, organisa une « Fédération lorraine » pour propager le plus possible les principes libéraux, opposer la vérité à l'imposture, encourager les timides et empêcher la propagande d'opposition.

Aux réunions de la Fédération, les Nancéiens venaient en grand nombre. Comme on n'osait chanter la *Marseillaise*, on chantait sur le même air « l'*Hymne des Lorrains* », composé par M^me^ Azaïs :

Peuple lorrain, sur nos frontières
Est placé le poste d'honneur;
C'est nous qui gardons les barrières
Du sol sacré de la valeur.....

L'une après l'autre, les villes de la Meurthe et les départements voisins adhéraient à cette Fédération renouvelée des beaux jours de la Révolution (2).

Sans doute l'empereur avait peur de la démocratie autant que les bourgeois. « Nous ne voulons pas plus, déclarait en son nom le préfet, des sanglantes horreurs de l'anarchie que de l'engourdissement léthargique de la servitude (3). » Mais, mieux au courant que les Bourbons de l'état des esprits, il savait tout le prix de la force morale contenue dans cette agitation, et n'eut garde de la

(1) Hyacinthe Azaïs, né à Sorèze (Tarn), en 1766, mena longtemps une vie insignifiante de professeur et précepteur nomade, puis fut nommé par Napoléon inspecteur de la librairie à Avignon, ensuite à Nancy; il avait épousé, en 1807, la veuve d'un officier tué à Austerlitz; cette femme, dont l'enthousiasme bonapartiste et patriotique s'exprimait facilement en vers, exerça sur Azaïs une grande influence pendant ces années agitées. Après Waterloo, il dut fuir et vécut, dès lors, à Paris, des articles de journaux et des brochures qu'il publia en très grand nombre sur la politique et sur la philosophie, et d'une pension de 6.000 francs (réduite à 2.000 en 1821) qui lui fut faite par Decazes en 1816. Il mourut en 1845. Pour la bibliographie de ses œuvres, voir : *Catalogue alphabétique de la Bibliothèque Nationale* : Azaïs, et le *Catalogue du Fonds lorrain.*

(2) [Azaïs], *Fédération lorraine.* Nancy, Guivard, 1815, 16 p. in-8. — *Journ. de la Meurthe*, 2, 16 et 20 juin 1815. Ces sentiments étaient fort répandus en France; Napoléon le constatait lui-même : « Je retrouve la haine des prêtres et de la noblesse aussi universelle et aussi violente qu'au commencement de la Révolution », disait-il le 20 mars (Houssaye, *1815*, t. I, p. 489).

(3) Arch. Dép. Meurthe, M. Champ de Mai. Le préfet aux électeurs, 2 mai 1815.

dédaigner. Il sut parler un langage assez libéral pour satisfaire à peu près tous ces « exaltés ». Il leur rappela que l'Empire était l'expression de la souveraineté nationale (1); au peuple il demanda le plébiscite sur l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire, il accorda l'élection des municipalités dans les communes de moins de 5.000 âmes (2).

Aussi les petites gens se laissèrent généralement enthousiasmer par le prestige impérial. Le plébiscite sur l'Acte additionnel réunit dans la Meurthe 43.492 oui contre 24 non seulement. Dans l'arrondissement de Toul, personne n'avait signé non. « Jamais un aussi grand nombre d'électeurs n'avaient approuvé la politique impériale (3). » Entre tous les départements, la Meurthe avait fourni le plus de suffrages : au Champ de Mai, la France entière applaudit à son loyalisme impérial (4).

Ces manifestations non équivoques et presque unanimes de bonapartisme firent presque complètement disparaître les royalistes. Les plus compromis s'étaient enfuis; ceux qui l'étaient le moins se rallièrent à l'Empire, comme ils s'étaient ralliés à Louis XVIII en 1814 et devaient le faire en juillet 1815 (5). Les autres se renfermaient dans un silence prudent; aux élections législatives, ils s'abs-

(1) *Journ. de la Meurthe*, 2 avril 1815. Adresse de 600 habitants de Nancy, signée le 23 mars : « ... Nous vous remercions d'avoir proclamé la souveraineté du peuple... » — H. Houssaye appelle l'époque des Cent-Jours l'« *Empire libéral* » (*1815*, t. I, p. 483-499).

(2) Décret du 30 avril 1815, article 1.

(3) Chr. Pfister, *Les Élections à Nancy et dans le département de la Meurthe sous le Consulat et sous le premier Empire* (*1799-1815*) (*M. S. A. L.*, 1912, p. 173-320), p. 295. — Il serait fort intéressant de connaître le nombre des abstentions, mais cela est impossible, parce qu'il n'y avait pas de listes électorales.

(4) *Journ. de la Meurthe*, 23 mai 1815.

(5) Ainsi Jankovics, qui avait sollicité de Napoléon un titre de baron, puis avait donné 100 francs pour la statue de Henri IV sous la première Restauration, sollicita une carte pour se rendre au Champ de Mai. Il fut député de la Meurthe de 1815 à 1816 et de 1820 à 1830, et siégea avec les Ultras. On peut trouver ses changements d'opinions un peu rapides. — Saladin, président à la Cour, baron de l'Empire, chevalier de la Légion d'honneur à la Restauration, de qui on disait :

« Vive monsieur Saladin
Royaliste depuis le matin ! »

(Courbe, *op. cit.*, p. 375).



tinrent de voter. Mais dans l'ombre, ils cherchaient à discréditer le régime impérial, à faire craindre l'invasion : « Ils ont répandu, disait plus tard le maire royal de Lunéville, que l'ennemi était prêt à pénétrer chez nous de toutes parts, que toute résistance était inutile et qu'il valait mieux désormais chercher à fléchir le vainqueur qu'à le combattre (1)... »

C'était donc à l'appel à l'étranger, à la désorganisation de la résistance devant l'ennemi que les royalistes avaient recours pour rétablir la royauté.

Parmi les prêtres, il y avait quelque dissentiment. L'évêque s'était rallié à l'Empire; il se fit adjoindre au collège électoral de département, comme officier de la Légion d'honneur, et alla au Champ de Mai (2). Quelques ecclésiastiques suivirent son exemple, comme le desservant de Franconville qui « a tenu la meillieur conduite posible. Le 26 mars, jour de Paque, il a chanté un *Té Déomme* après les vêbres; il a donné 4f 50 pour de la poudre à tirer; il a fait tirer des boittes toute la soirée; il y eut deux feux de joix dans la commune; il y a eut balle toute la nuit » (3).

Mais le clergé était en majorité hostile à Bonaparte; en vain le comte Rampon, commissaire extraordinaire dans la 4e division militaire, pour y rétablir les autorités impériales, suspendit sept prêtres du département, en déplaça onze et en blâma quatorze (4). Les autres continuèrent leur propagande d'opposition, dans l'ombre ou en public suivant leur caractère prudent ou ardent. Ainsi le curé de Blâmont était « un exalté; ...il a prêché fortement contre l'ordre établi, et il ne se tait pas dans ses cotteries ».

(1) Arch. Dép. Meurthe, M. Police. Le maire de Lunéville au sous-préfet, 3 décembre 1815.

(2) *Idem*. Élections, mai 1815. Champ de Mai.

(3) *Idem*. V. Affaires générales. État des prêtres du canton de Gerbéviller pendant les Cent-Jours.

(4) *Idem*. Décisions du comte Rampon, 29 avril 1815.

Le desservant de Lamath s'est permis « au pronne des propos malhonnête et indessant envert la personne de S. M. l'Empereur, disant qu'il était un vaurien, un scélérat, pire qu'un taurot en furie s'élançant sur des bêtes ferrose et cherchant à les détruire... Ce même prêtre a dit que l'Empereur était un usurpateur, un homme sanguinaire, un brigand et un volleur... » Celui d'Essey-la-Côte a dit « en publique dans la commune que Napoléon était un usurpateur et un bigame, vomis par l'enfer pour le mal'-heure de la France, et s'il le tenait, qu'il le méterait à la broche et le ferait rotire à petits feux... » (1), etc. « Il y a longtemps, déclarait le maire de Lunéville, que je m'apperçois que toutes les nouvelles mensongères sortent de bouches qui ne devraient être que des bouches de vérité, que l'esprit de discorde est prêché par des ministres de paix et que la plus grande partie des prêtres sont déchaînés contre le souverain véritablement légitime, contre Napoléon à qui ils doivent leur restauration (2)... »

Mais les rapports qui dénonçaient ces faits constataient le peu d'influence des prêtres royalistes : « Ils n'étaient pas écoutés »; « ils ne sont pas marquans, partant pas dangereux »; ils ne sont « aucunement dangereux », ces phrases reviennent sans cesse à la suite du récit de leurs exploits. A Nancy toutefois, ils formaient avec l'ancienne noblesse « non pas un parti d'opposition... mais une réunion nombreuse de mécontents; ...leur allure est timide, leurs procédés sont souterrains... » (3).

Le retour de Bonaparte avait donc fait disparaître presque complètement les éléments d'un parti nobiliaire qui n'avait point d'assises solides dans la Meurthe; il avait ruiné les prétentions du clergé qui n'avaient de

(1) Arch. Dép. Meurthe. Prêtres des cantons de Blâmont, Baccarat, Bayon, Gerbéviller. Sur 57 prêtres de ces cantons, 9 seulement passaient pour favorables à Napoléon.

(2) Arch. Mun. Lunéville, $D^3$, 2 avril 1815. Le maire au sous-préfet.

(3) Arch. Nat., $F^7$ 9680. Le préfet au ministre, 20 avril 1815.



force que dans l'appui du pouvoir, et avaient contre elles l'opinion populaire. Le département était presque unanimement favorable à Bonaparte et beaucoup d'habitants lui étaient dévoués avec enthousiasme.

## III

Ce qui témoigne de la sincérité des manifestations bonapartistes, c'est l'ardeur avec laquelle les Meurthois préparèrent la résistance, quand ils eurent à craindre une deuxième invasion. Alors bourgeois, artisans des villes et paysans s'entendirent dans un effort puissant pour défendre le territoire.

Quand Napoléon rappela les militaires licenciés en 1814, plus de 2.000 soldats rejoignirent leurs corps (1). Le chiffre des engagements augmenta brusquement, jusqu'à doubler dans l'arrondissement de Lunéville (2). Le décret du 14 avril ayant ordonné la formation de quatorze bataillons de garde nationale active et de vingt-huit de garde sédentaire, les quatorze bataillons actifs furent organisés en un mois à peine, ce qui valut au département les félicitations du ministre Carnot (3).

Six de ces bataillons prirent part à la défense de Metz, trois à celle de Thionville; deux allèrent à Toul, un à Phalsbourg, un à Marsal et un à Longwy (4). Dès leur arrivée dans leurs garnisons, ils se distinguèrent par leur enthousiasme et leur zèle au service.

(1) *Journ. de la Meurthe*, 21 mai 1815. Arch. Dép. Meurthe, R. Recrutement. État des militaires licenciés rappelés ou réformés. — Arch. Mun. Toul, D[2]. Le maire au sous-préfet, 6 mai 1815 : le maire ne trouve pas dix artilleurs parmi les militaires restés dans leurs foyers.

(2) Arch. Dép. Meurthe, R. Recrutement. Arrond. de Lunéville. Engagés : octobre-décembre 1814 : 20; janvier-mars 1815 : 47; avril-juin 1815 : 83.

(3) *Journ. de la Meurthe*, 5, 9, 10, 26 et 28 mai 1815. — *Moniteur*, 1815, p. 572.

(4) A. Benoit, *Les Corps francs du commandant Brice en Lorraine* (1815). Vitry-le-François, 1868, 34 p. in-8. (Catal. du Fonds lorrain, 1687).

Les hommes se présentèrent en grand nombre pour la formation des vingt-huit bataillons sédentaires. Ceux de Pont-à-Mousson réclamaient des armes avec instance; mais, comme en 1814, on ne put leur en donner, et leur organisation fut impossible (1).

Alors les plus dévoués de ceux qui ne faisaient partie ni de l'armée active ni de la garde nationale active se groupèrent en bandes destinées à faire la guerre d'escarmouches, sous les ordres de chefs désignés par Napoléon (2). Les chefs de ces groupes, appelés « *Corps francs* », furent dans la Meurthe le chef d'escadron aux chasseurs de la garde Brice, un Lorrain de l'arrondissement de Sarrebourg, qui connaissait bien les Basses-Vosges, et Verlhac, chef d'escadron aide de camp du général Thiry, sous la direction supérieure du colonel Viriot, un bonapartiste ardent, qui fut plus tard condamné à la prison pour avoir répandu des bruits séditieux.

Thouvenel, commissaire des poudres, se présenta avec vingt-cinq hommes qu'il avait équipés; les fonctionnaires publics s'enrôlaient avec les particuliers; bientôt il fallut dédoubler la compagnie de Toul trop nombreuse; les cavaliers faisaient presque tous les frais d'un uniforme semblable à celui des chasseurs à cheval (3).

Ces corps francs, recrutés surtout parmi le peuple, rappelaient l'enthousiasme et les formules de 1792. Ainsi, en passant à Pont-à-Mousson, des détachements du premier corps « se sont réunis sur la grande place et ont arboré un drapeau noir portant sur chaque face une tête de mort avec les inscriptions suivantes; sur une face :

La Terreur nous devance,
La Mort nous suit,

(1) *Journ. de la Meurthe*, 2 et 16 juin 1815. — Arch. Mun. Toul, D², mai-juin 1815.

(2) Décret du 22 avril 1815.

(3) *Journ. de la Meurthe*, 17, 19, 28, 31 mai 1815.

et sur l'autre :

Premier corps franc de la Meurthe.
Vaincre ou mourir (1).

Seuls ces volontaires et la garde nationale s'opposaient à l'invasion, car il n'y avait pas de troupes actives dans l'Est. Les places n'étaient guère mieux préparées qu'en 1814 à soutenir un siège. Marsal et Phalsbourg n'avaient chacune pour garnison qu'un bataillon de garde nationale et les habitants à qui elles purent fournir des armes. Phalsbourg était donc même moins bien défendue qu'au moment de la première invasion. Au contraire, Toul avait une garnison d'environ 1.800 hommes : 2 bataillons de garde active formés à Lunéville, 6 compagnies sédentaires, 2 compagnies de militaires retraités, 1 compagnie d'artillerie sédentaire et 30 artilleurs venus de Metz. La direction de la défense était confiée au chevalier Fruchard, colonel d'artillerie en retraite, qui hâta la mise en état des fortifications (2).

Ainsi, malgré leur patriotisme, des garnisons aussi faibles ne pouvaient guère inquiéter l'ennemi. Elles ne pouvaient l'empêcher d'occuper le département et de le sillonner en tous sens dans sa marche vers l'intérieur de la France.

(1) Arch. Nat., F[7] 9680. Le préfet au ministre, 12 juin 1815.

(2) A. Benoit, *La Défense de Toul en 1815. Rapport officiel du commandant de place*. Toul, Lemaire, 1877, 16 p. in-8. — Arch. Mun. Toul, D[2], 6 mai 1815. — *Journ. de la Meurthe*, 25 juin 1815.

## CHAPITRE IV

# LA DEUXIÈME INVASION ET LA DEUXIÈME RESTAURATION

**(Juin-Juillet 1815)**

---

**L'invasion. — Les charges de l'invasion. — La Restauration.**

## I

Le dimanche 18 juin, le *Journal de la Meurthe* annonça l'heureux passage de la Sambre à Charleroi, par l'armée française (15 juin). Le 25, on apprit le désastre du Mont Saint-Jean ou de Waterloo; en même temps fut affiché l'avis de l'abdication de Napoléon qui « renonce au rang suprême et force ainsi les ennemis à montrer s'ils ont été sincères dans leurs déclarations et si c'est en effet à sa personne qu'ils ont déclaré la guerre... » (1).

L'armée bavaroise, commandée par le prince de Wrède, approchait du département. L'invasion était donc certaine et s'annonçait terrible : « Nous ne voulons, disaient les envahisseurs, que terrasser l'homme qui n'a cessé de violer les droits les plus sacrés et les plus légitimes... Nous maintiendrons de toutes nos forces le traité que nous avons signé avec Louis XVIII; nous le restaurerons sur le trône...

(1) *Journ. de la Meurthe*, 25 juin 1815. — Arch. Mun. Nancy, H[4]. Deuxième invasion. Affiche du 25 juin 1815.



Malheur aux Français pris les armes à la main et aux villes qui se montreront rebelles (1)... »

Alors les principaux fonctionnaires, préfet et sous-préfets, Azaïs, etc., se hâtèrent de quitter le département.

Les municipalités invitèrent les habitants au calme; c'était un peu superflu, car les plus ardents étaient à l'armée ou dans les garnisons; la garde sédentaire seule restait dans ses foyers, mais la plupart des hommes manquaient d'armes. « Citoyens, disait-on aux Nancéiens, des forces imposantes sont à nos portes; demain le territoire de la ville et ses environs seront occupés par 80.000 hommes. Des mouvements tumultuaires et indiscrets (!) exposeraient la ville aux plus grands malheurs : au contraire, avec de la prudence nous avons tout à espérer... Soyez donc calmes (2)... » Et le maire prenait la précaution de faire connaître au général ennemi « l'intention des magistrats de maintenir la plus grande tranquilité dans la ville... » (3). Le jour même, 26 juin, à 7 heures du soir, un peloton de hussards ennemis se promena dans les rues de la cité; la municipalité le fit reconduire poliment hors des murs; le lendemain la ville fut occupée (4).

A Lunéville, le conseil reçut, le 26 juin, à 9 heures du matin, deux officiers bavarois qui « ont annoncé des intentions amicales; il leur a été répondu qu'on seconderait les vœux des chefs en maintenant l'ordre par des patrouilles de la garde nationale sédentaire, ce qui a été agréé... » (5). Les conseillers se félicitaient déjà de la manière dont les choses s'arrangeaient, lorsque le commandant de corps francs Brice fit dire qu'il allait entrer dans la ville et rassembler les gardes nationaux de cette cité et de Blâ-

(1) *Journ. de la Meurthe*, 20 juin 1815. Proclamation des Alliés.

(2) Arch. Mun. Nancy, D[1], 26 juin 1815, à 8 heures du matin — *Journ. de la Meurthe*, 27 juin 1815.

(3) Arch. Mun. Nancy, D[1], 26 juin 1815, après midi.

(4) *Idem.*

(5) Arch. Mun. Lunéville, D[1], 26 juin 1815, matin.

mont. La municipalité, prise entre les Bavarois et les partisans, se tira d'affaire en disant « qu'il n'y avait pas lieu à s'occuper de cette nouvelle, et qu'on attendrait que le chef se présentât pour prendre un parti... » (1). Heureusement pour les conseillers de Lunéville, Brice comprit le danger et ne vint pas. Le lendemain, la municipalité envoya une députation « à S. A. R. le prince Charles de Bavière, ayant son quartier général à Einville, lui demander sa protection pour la ville, et l'assurer des dispositions pacifiques des habitants... » (2).

Pour faire cesser toute résistance, le prince de Wrède fit insérer au *Journal de la Meurthe* la proclamation suivante : « ... Considérant que cette canaille armée qui, sous la dénomination de *Corps francs,* court la campagne pour piller leurs concitoyens sans contribuer à leur défense est un fléau avec lequel Bonaparte afflige la France... J'ordonne : 1° Que tout individu appartenant à ces corps francs ou pris les armes à la main, sans faire partie de la troupe de ligne... soit mis devant une commission militaire et jugé dans les vingt-quatre heures; — 2° Que toute ville ou commune sur le territoire de laquelle un individu des armées alliées est assassiné, soit puni pour la première fois d'une contribution de 200.000 francs la ville, 50.000 francs le village. En cas de récidive, la ville ou le village sera abandonné au pillage et dévasté par le feu, — etc. (3). »

Toutefois ces menaces ne firent pas tomber les armes des mains de tous les partisans. A la tête de 200 à 300 hommes, surtout de paysans de langue allemande, le vaillant et aventureux commandant Brice essaya d'organiser la guerre d'escarmouches dans les cantons boisés de Blâmont et de Baccarat. Contre lui, de Wrède lança

(1) Arch. Mun. Lunéville, D¹, 26 juin 1816, matin.

(2) *Idem,* 27 juin 1815.

(3) *Journ. de la Meurthe,* 27 juin 1815.

des menaces personnelles : « Le nommé Brice, domicilié à Lorquin, s'étant encore hier trouvé à la tête d'une bande de brigands, est... déclaré *hors la loi*. Il sera arrêté partout où il sera trouvé... et jugé dans les vingt-quatre heures. Ses biens seront confisqués... Sa maison sera rasée dans les vingt-quatre heures par les habitans (1)... » Mais Brice tenait toujours campagne. Le prince de Schwarzenberg, dont de Wrède n'était que le lieutenant, crut devoir intervenir quand il arriva à Sarrebourg, le 3 juillet (2). Il ne réussit pas plus que son subordonné. Cependant le roi était rentré à Paris, ce qui rendait la résistance inutile. D'Alopeus, redevenu gouverneur général de la Lorraine, le fit comprendre à Brice et à ses hommes, et pour ne pas les acculer à une résistance désespérée, il leur offrit dix jours pour se soumettre (3).

Le commandant des partisans accepta l'offre du gouverneur russe; après quelques négociations, il signa le 19 juillet, à titre de « commandant du 2e corps de chasseurs volontaires de la Meurthe, au nom du Gouvernement français », un traité avec le colonel russe Orloff, au nom des Hautes Puissances alliées. Sa troupe serait dissoute dans les vingt-quatre heures; les chefs jureraient de ne rien entreprendre contre les Alliés et conserveraient leurs armes; personne ne serait inquiété (4). Brice avait réussi, après trois semaines de résistance, à obtenir un traité d'égal à égal avec les ennemis. Plus tard, les royalistes le récompensèrent en le condamnant à mort par contumace (5).

(1) *Journ. de la Meurthe*, 2 juillet 1815.

(2) *Idem*, 5 juillet 1815 : « ... Tout citoyen habitant des villes ou des campagnes, n'appartenant pas à un corps régulier, pris les armes à la main, se qualifiant même de partisan ou de soldat des soi-disant corps francs, sera regardé comme perturbateur du repos public et fusillé sur-le-champ. — Les villes et villages dont les habitants prendront les armes pour leur défense seront réduits en cendres... »

(3) *Idem*, 14 juillet 1815.

(4) A. Benoit, *Les Corps francs du commandant Brice...*, p. 18-20.

(5) Le 11 mars 1816 il fut condamné à mort par contumace par la cour d'assises

Dès le 7 juillet, Marsal avait dû licencier sa garde nationale (1). Toul n'eut pas à subir de siège : les Alliés, pressés de marcher sur Paris, tournèrent la ville en jetant un pont de chariots sur la Moselle à Gondreville; puis ils offrirent au commandant de place des conditions si avantageuses que celui-ci se hâta de les accepter. Par une convention entre le colonel Fruchard et le général Radetzsky signée le 6 juillet, la ville échappait à l'occupation étrangère, mais devait cesser les hostilités (2).

Malgré la faiblesse de sa garnison, Phalsbourg tint tête à l'ennemi. Pendant la nuit, on entendait de la place les officiers russes « causer en français et interpeller nos sentinelles. C'était ainsi que presque toutes les nouvelles se répandaient... ». Quand on apprit la rentrée du roi à Paris, un avocat qui faisait partie de la garde nationale essaya de provoquer un mouvement royaliste dans son bataillon; il eût été fort maltraité si son chef ne lui avait facilité l'évasion. Mais le 22 juillet, une convention fut signée entre le commandant en chef des places du Rhin, dont Phalsbourg faisait partie, et les autorités ennemies (3). Dès lors l'ennemi occupait tout le département.

## II

Les Alliés demeurèrent dans la Meurthe de juin 1815 à janvier 1816. Leur séjour épuisa le département. La

de la Meurthe pour avoir ordonné ou laissé faire des violences mortelles sur un fuyard français. Brice, impliqué dans plusieurs conspirations bonapartistes, obtint la revision de son procès par le conseil de guerre de la 3e division (Metz) qui l'acquitta (22 avril 1820). Rentré dans l'armée en 1830, il mourut à Nancy en 1851 (A. Benoit, *op. cit.*, p. 24-26).

(1) A. Benoit, *op. cit.*, p. 33.

(2) Thierry, t. II, p. 352 sq. — *Journ. de la Meurthe*, 16 juillet 1815. — A. Benoit, *La Défense de Toul en 1815.* En août 1815, le conseil municipal décida d'offrir une épée d'honneur au colonel Fruchard et une médaille d'or au sous-préfet impérial Teissier, pour leur belle conduite avant et pendant le siège. Ces souvenirs devaient d'ailleurs être ornés de fleurs de lys (Arch. Mun. Toul, D², 8 août 1815, le maire à l'orfèvre).

(3) A. Benoit, *Le Blocus de Phalsbourg (1815)*, Metz, 1868, 39 p. in-8, *passim.*



dette départementale résultant de l'invasion fut évaluée en 1816 à 11.080.543 francs (1). Pour l'amortir, le préfet doubla les impôts, ce qui produisit 3.518.400 francs (2). Le reste fut acquitté lentement, par centimes additionnels et grâce à des gratifications royales. En 1820, on devait encore 1.726.341 francs, et l'administration se voyait « forcée d'écarter toutes les demandes qui ont encore lieu », en émettant le vœu que le gouvernement satisfît, « lorsque la situation du trésor sera plus favorable, des créanciers dont les droits ne sont pas moins sacrés que ceux dont on a soldé les créances... » (3).

Mais le chiffre de la dette départementale qui ne fut acquittée que lentement et incomplètement, n'égalait pas, loin de là, le chiffre des pertes, évalué à 41.522.000 francs. « C'est par millions, déclarait le conseil général, que les arrondissements ont appris à calculer leurs sacrifices : la classe des propriétaires, celle des cultivateurs surtout, ont été écrasés sous le poids des réquisitions de toute nature... Ce qui était conservé par la discipline de différens corps d'armée était anéanti par des troupes où il régnait un ordre moins sévère, par des gens qui suivent les armées et qui sont bien plus que les soldats le fléau des peuples subjugués... Les habitans des campagnes... se réfugiaient dans les bois... La culture avait souffert de leur absence; au lieu de pouvoir s'y livrer, ils étaient appelés à des convois à leurs frais et qui leur faisaient perdre pour toujours les chevaux et les chariots qu'ils y envoyaient... Les terres au lieu de recevoir les trois cultures qu'on leur donne, n'ont été cultivées qu'une seule fois; les blés semés ensuite ont à peine germé, et la moisson que nous sommes sur le point de faire sera sur tous les points une des plus faibles que l'on ait encore vue (4)... » L'horrible famine

(1) Arch. Dép. Meurthe, N. Conseil général, 1816, p. 46.
(2) *Idem*, K. Arrêté préfectoral, 29 juin 1815.
(3) *Idem*, N. Conseil général, 1820, p. 108-110, p. 245 sq.
(4) Arch. Dép. Meurthe, 1816, p. 33, 43-45. — *Journ. de la Meurthe*, 14 juillet et

de 1816-1817, telle était la conséquence matérielle de l'invasion (1).

La souffrance morale résultant des humiliations infligées aux vaincus était peut-être aussi grande. Les plaintes pour sévices sur la personne des maires étaient fréquentes et les conflits continuels (2). Le sous-préfet intérimaire de Lunéville envoya même sa démission. Il faut, disait-il, « pour exercer ici ces fonctions, des forces morales et physiques plus qu'ordinaires, bien supérieures aux miennes... » (3).

Le 4 août, le maire de Pont-à-Mousson se plaignait de ce qu' « un grand nombre des habitans de Norroy et Vendières ont été battus, maltraités par des soldats logés chez eux », à qui ils ne pouvaient fournir assez d'eau-de-vie. Le 16 août, ce sont, dit-il, les Prussiens qui manquent de discipline et font fuir les habitants. Le 13 septembre, il écrit au préfet que les troupes logées dans les communes voisines y ont commis toutes sortes de vexations. « L'infanterie se conduit encore plus mal que la cavalerie » (26 septembre). Une femme a été assommée par un soldat russe qui est parti aussitôt avec son régiment. Le 11 novembre, des officiers et sous-officiers bavarois envoyés à Nomeny, veulent d'autres guides que ceux qu'on leur donne, menacent le maire, insultent l'adjoint, frappent des officiers en retraite qui veulent s'interposer. Le 30 novembre, des Bavarois brutalisent un homme et l'auraient tué sans l'intervention d'un officier. Puis ce sont des Bavarois encore, « dont nous ne savons quand nous serons débarrassés, » qui battent une femme et son mari, parce qu'il

13 août 1815. Le tsar, « profondément affligé des dévastations qu'il a remarquées sur la route qu'il vient de parcourir », fit distribuer un peu d'argent par d'Alopeus.

(1) Cf. Appendice : la famine de 1816-1817 dans la Meurthe.

(2) Arch. Mun. Pont-à-Mousson, D², 4 et 16 août 1815. — *Journ. de la Meurthe*, 20 octobre 1815, etc.

(3) Arch. Dép. Meurthe, M. Personnel. Le sous-préfet de Lunéville au préfet, 5 août 1815.





y a trop d'os dans leur portion de viande, etc... (1). D'après ce qui se passe à Pont-à-Mousson et le voisinage, on peut imaginer toutes les vexations subies dans le département.

Cependant les fonctionnaires français faisaient preuve de sentiments de conciliation même exagérés. Le 11 novembre, la fête du tsar Alexandre fut magnifiquement célébrée à Nancy. Dès la veille, la musique de la garde nationale donna une sérénade au comte d'Ollone qui, pour la deuxième fois, était rentré en France à la suite des Russes; le jour même, il y eut messe en plein air sur la place Carrière ornée de drapeaux blancs et de drapeaux russes, puis banquet des autorités françaises et étrangères. A Lunéville, on se réunit chez le commandant étranger pour orner de « guirlandes de fleurs le portrait de Sa Majesté Impériale » le tsar et prendre part à un banquet (2).

Quand le général Poncet, commandant de troupes russes, quitta Nancy, en novembre 1815, le conseil municipal, « remplissant un devoir bien doux », chercha « un meuble » à lui offrir comme souvenir reconnaissant et pensa à « la pipe du bon roi Stanislas. C'est une superbe écume de mer, garnie en argent. Elle vient de l'empereur François Ier... » (3). Les fonctionnaires royaux offrant des pipes aux généraux ennemis, telle était l'idylle finale du drame des Cent-Jours!

Mais le peuple avait moins de patience que les fonctionnaires, et parfois l'exaspération lui faisait répondre aux coups par les coups. C'est ainsi qu'un Mussipontain « dans

(1) Arch. Mun. Pont-à-Mousson, D², 4 et 16 août, 13 et 26 septembre, 11 et 30 novembre, 13, 15 et 17 décembre 1815.

Baron SERS, *Mémoires...* Paris, Fontemoing, 1906. xv-339 p. in-8. Le baron Sers, nommé sous-préfet de Nancy après la deuxième Restauration, raconte les actes de violence dont il fut le témoin pendant l'occupation (p. 139-150).

H. Houssaye appelle cette époque la « Terreur prussienne » (*1815*, t. III, p. 490-498).

(2) *Journ. de la Meurthe*, 12 et 19 septembre 1815. A Nancy, il fut dit que les ennemis vivaient « au milieu de nous en véritables amis ».

(3) *Idem*, 22 décembre 1815.

un moment d'impatience et pénétré des rudesses employés envers sa sœur, a eu le malheur de frapper un soldat russe » (1). Le 21 septembre, un hussard escortant une voiture de bagages fut blessé d'un coup de fusil au moment où il traversait un bois, à quelques kilomètres de Pont-à-Mousson (2). Au faubourg Saint-Epvre, à Toul, deux habitants tuèrent un soldat russe (3), etc...

Les relations étaient donc très peu cordiales entre Meurthois et étrangers. Aussi quand les Alliés quittèrent le département, en janvier 1816, on les vit partir avec une joie facile à imaginer, mais non sans leur avoir juré une haine tenace (4). A ce moment, Louis XVIII était remonté sur son trône depuis six mois.

## III

Avant d'entrer en France, les Alliés avaient juré de maintenir de toutes leurs forces le traité « signé avec Louis XVIII », et de restaurer à tout prix son trône. Cependant le prince de Wrède maintint provisoirement les fonctionnaires publics en exercice, en les obligeant toutefois à signer l'engagement suivant : « Je soussigné..., nommé aux fonctions de..., promets sur mon honneur de les remplir avec zèle et intégrité, et m'engage à ne rien entreprendre contre les intérêts des Hautes Puissances alliées (5)... » A sa suite, les curés déplacés ou mis en sur-

(1) Arch. Mun. Pont-à-Mousson, D[2], 17 juillet 1815.

(2) *Idem*, 22 septembre 1815.

(3) *Journ. de la Meurthe*, 26 janvier 1816. Les coupables furent condamnés à mort par la cour d'assises, le 22 octobre 1815, mais graciés sur la demande du tsar.

(4) Arch. Dép. Meurthe. M. Lafrogne, maire de Blâmont, au sous-préfet de Lunéville, 11 novembre 1815 : « L'esprit public s'améliore sensiblement... si le pays n'était pas autant surchargé de troupes étrangères, les choses iraient mieux encore... »

*Moniteur*, 28 janvier 1816 : « L'esprit public s'est beaucoup amélioré dans cette ville (Nancy) depuis le départ des Alliés... », etc.

(5) *Journ. de la Meurthe*, 17 juin 1815.



veillance par le comte Rampon, étaient « revenus à leurs postes » (1). Mais les royalistes n'osaient encore s'afficher : le curé de Moyen, « tête ardente, difficile à contenir » (2), ayant manifesté de la joie de l'invasion, vit sa maison envahie par des partisans et dut fuir pendant la nuit, à peine vêtu; l'émotion et la fraîcheur le rendirent malade, ce qui lui fut prétexte à demander dans la suite une pension (3). M. de Châtillon, qui avait pris les volontaires de Brice « pour des Autrichiens et leur avait offert des armes », eut aussi à se repentir d'avoir trop tôt dévoilé ses sentiments (4). A Nancy même, le 3 juillet, le conseil municipal, interrogé sur la question de la cocarde par le général Ficatier, commandant la garde nationale, décidait qu'on n'en porterait aucune « pour éviter tout prétexte de division », et par crainte de mouvements populaires (5). Mais le 4 juillet, « les empereurs de Russie et d'Autriche arrivèrent à Nancy, où ils firent arborer le drapeau blanc et la cocarde blanche et publier une proclamation de Louis XVIII datée de Cambrai... » (6). Quelques jours après, le prince de Wurtemberg faisait de même à Lunéville (7). Le tsar laissa à Nancy deux fonctionnaires déjà bien connus pour leur dévouement aux Bourbons, le comte d'Ollone, nommé commandant de place, et d'Alopeus, redevenu gouverneur général de la Lorraine. D'Ollone annonça son retour par un manifeste bruyant et haineux : « ... Je n'ai pas oublié que je suis né dans vos murs, disait-il aux Nancéiens, et je me trouve honoré d'être chargé de protéger mes compatriotes et les habitans paisibles; eux seuls peuvent compter sur ma protection; mais malheur

(1) Arch. Dép. Meurthe, V. Affaires générales. L'évêque au préfet, 10 août 1815.
(2) *Idem.* Plainte contre Thiriet, curé de Moyen, s. n., s. d. (1816 ou 1817).
(3) Arch. Mun. Nancy, D[2], 1[er] avril 1818. Le maire au préfet.
(4) A. Benoit, *Les Corps francs...*, p. 35 sq.
(5) Arch. Mun. Nancy, D[1], 3 juillet 1815.
(6) *Journ. de Lunéville*, 10 avril 1895. Souvenirs de Lunéville.
(7) Arch. Mun. Lunéville, P[8], n° 3. Arrêté du maire de Lunéville, 7 juillet 1815.

à ceux qui oseraient encore troubler la tranquillité publique et qui se permettraient la moindre insulte envers les troupes des Hautes Puissances alliées ou vis-à-vis de leurs concitoyens. Tous les perturbateurs seront arrêtés de suite et jugés militairement suivant toute la sévérité des lois de mon souverain (1)... »

Le gouverneur général, reprenant le rôle qu'il avait joué en février-mars 1814, rétablit dans leurs fonctions les maires et adjoints en charge au 1er mars 1815, et réprima toutes les manifestations contre Louis XVIII (2).

Toutefois, il n'y eut pas d'adhésions ouvertes à la Restauration avant la nouvelle du retour du roi à Paris, qu'on connut à Nancy le 13 juillet.

Alors les autorités se rallièrent avec un enthousiasme aussi bruyant que tardif au gouvernement monarchique. « Habitans du département de la Meurthe, s'écriait le préfet provisoire Michon, je m'empresse de vous faire connaître l'événement le plus heureux : votre Roi légitime, Louis le Désiré, est rentré dans sa capitale, et pour la deuxième fois vient vous rendre au bonheur... Le perturbateur du monde, l'usurpateur du trône de saint Louis avait attiré sur vous tous les fléaux de la guerre et de l'anarchie; Louis XVIII vient vous apporter la paix et vous réconcilier avec toute l'Europe (3)... » A Nancy, le conseil municipal décida de célébrer l'heureux événement par une illumination générale; beaucoup de gens se réjouissaient, et l'on criait en même temps que : « Vive le Roi ! », « Vivent les Alliés ! » (4). Mais si tous les gardes nationaux de la ville, encore enfermés dans les places fortes, avaient été chez eux, les manifestations royalistes eussent-elles été aussi bruyantes?

(1) *Journ. de la Meurthe,* 9 juillet 1815. Avis daté du 25 juin-7 juillet 1815.

(2) Arch. Dép. Meurthe, K. Arrêté du préfet, 14 juillet 1815 : « Vu l'ordre de S. Exc. le ministre des armées impériales russes, gouverneur général de la Lorraine... »

(3) *Idem.* Proclamation du préfet, 13 juillet 1815.

(4) Arch. Mun. Nancy, D[1], 13 juillet 1815. — *Journ. de la Meurthe,* 16-18 juillet, 1815.

A Lunéville, le peuple se refusait à croire à la capitulation de Paris; au contraire, il disait que « les Alliés étaient repoussés et qu'ils allaient traverser la ville en pillant et se sauvant... » (1). Les autorités impériales de Toul, que les royalistes n'osaient pas remplacer, voulant éviter à leur ville la vengeance de Louis XVIII, firent soumission au roi dans les termes les plus humbles : « Votre Majesté, disaient ces bonapartistes, n'a eu et n'aura jamais de *sujets plus dévoués et plus fidèles...* (2) » Le maire fit afficher une longue proclamation destinée à convaincre les habitants de la nécessité d'abandonner la cause de Bonaparte et de se rallier aux Bourbons qui promettaient d'oublier le passé, d'accorder une égale protection à toutes les classes de citoyens, nobles ou autres, et de gouverner sans despotisme (3).

Mais les Toulois ne se laissaient pas convaincre. La proclamation royaliste du préfet Michon, affichée le 15 juillet, provoqua « quelques petits mouvemens dans la ville ». Le lendemain, dimanche, des officiers entonnèrent, à la fin de la messe, le *Domine salvum fac imperatorem;* on cria : « Vive l'Empereur ! » à la sortie de l'église; le commandant de place ayant voulu punir des arrêts deux capitaines coupables d'avoir occasionné la manifestation, il y eut des troubles; le 8e bataillon de garde nationale, venu de Lunéville, voulait déserter en entier; il fallut l'arrivée de l'artillerie pour le ramener à l'ordre. Le 19, le colonel Fruchard voulut arborer le drapeau blanc, mais les officiers déclarèrent que les esprits étaient encore trop agités

(1) *Journ. de Lunéville,* 10 avril 1895. Souvenirs de Lunéville.

(2) Arch. Mun. Toul, D', 19 juillet 1815. — *Journ. de la Meurthe,* 25 août 1815. L'adresse fut présentée au roi par le comte Gouvion Saint-Cyr, de Valori, maréchal de camp, baron de l'Empire (2 juill. 1808), Griveaux, député de l'Empire, Chodron, commandant de place en janvier-mars 1814, et Croissant, premier adjoint qui déclara : « ...Si parmi ses habitans (de Toul), il en est dont l'opinion ait été égarée, daigné croire, Sire, que le nombre en a été très petit; que la majorité des bons citoyens vous est restée fidèle; que déjà toutes les divergences de sentiment ont disparu... »

(3) Thierry, t. II, p. 355-362. Proclamation du maire Balland, 15 juillet 1815.

pour en supporter la vue; néanmoins, le 20, il flotta sur quelques bâtiments publics; alors il y eut de nouveaux troubles, et l'on ne ramena le calme qu'en désarmant les gardes nationaux (1). Le 6 novembre encore, les gardes nationaux de Toul faisaient le service sans cocarde (2).

Malgré l'invitation pressante de leur maire, les Mussipontains « n'avaient pas généralement arboré la cocarde blanche... » (3). Phalsbourg n'accepta le drapeau blanc que le 3 août; encore des soldats protestaient-ils violemment malgré les exhortations de leurs officiers (4).

Dans les campagnes, on ne se résignait pas davantage au fait accompli; les paysans étaient tout disposés à accepter les nouvelles les plus hostiles aux Bourbons; on parlait souvent « des faits d'armes d'une armée de la Loire » qui n'avaient pas le moindre fondement (5).

D'ailleurs, si les souverains alliés étaient décidés à rétablir Louis XVIII, une partie des soldats ennemis ne cachait pas son mépris pour la famille royale de France et son désir de terminer bien vite cette campagne qui n'avait rien de commun avec la guerre de délivrance de 1813-1814 : « Les Bavarois ont, jusqu'au dernier moment, manifesté l'esprit le plus contraire au gouvernement royal », écrivait le préfet au ministre, le 17 janvier 1816. Les Polonais étaient tout aussi hostiles aux Bourbons : « Les uns et les autres ont manifesté le plus mauvais esprit, et leur passage dans cette partie de la France a fait un bien grand mal... » Ils répandaient des écrits bonapartistes, chantaient des chansons populaires, même en français, en l'honneur de Bonaparte, et insultaient grossièrement

(1) A. Benoit, *La Défense de Toul en 1815, passim.* — Arch. Mun. Toul, D², 21 et 22 juillet 1815.

(2) Arch. Mun. Toul, D², 6 novembre 1815.

(3) Arch. Mun. Pont-à-Mousson, D³. Proclamation du maire, 26 juillet 1815.

(4) A. Benoit, *Le Blocus de Phalsbourg en 1815*, p. 3-8.

(5) *Journ. de la Meurthe*, 4 août 1815.

Louis XVIII (1). Un colonel français au service de la Russie allait jusqu'à dire que le duc d'Angoulême avait déclaré devant lui « que jamais on ne gouvernerait bien les Français si on ne rétablissait l'Inquisition... » (2). L'attitude des troupes d'occupation n'était donc pas de nature à hâter l'acceptation de la Restauration par les habitants. Ainsi les Meurthois s'étaient montrés plus disposés encore qu'en 1814 à défendre leur territoire contre l'invasion; ils avaient supporté avec une grande peine les maux matériels et moraux d'une occupation désastreuse; ils ne voulaient plus du roi qu'ils s'étaient laissé donner en 1814, qui s'obstinait à revenir à la suite de l'étranger. La situation de Louis XVIII était donc très difficile. N'ayant pas pour lui l'opinion publique, chercherait-il à s'imposer par l'oubli, la bienveillance envers ses ennemis, ou par la force et la violence à leur égard? Il se laissa mener au deuxième parti, consentit à l'organisation de la Terreur Blanche que lui demandaient ses partisans les plus violents.

(1) Arch. Nat., F[7] 9680. Le préfet au ministre, 31 octobre, 16 novembre 1815, 17 janvier 1816. Le maire de Dommartemont au préfet, 19 décembre 1815 : Un Bavarois « s'est permis de chanter avec une sorte de fureur des couplets où le refrain de chacun était des « Vive Napoléon, Marie-Louise et le petit Napoléon », et, après chaque couplet, il ajoutait des gestes et des contorsions les plus ridicules et les plus insultantes en proférant le nom de Louis XVIII... »

Les Polonais désertaient en grand nombre, grâce souvent à la complicité des habitants (Arch. Dép. Meurthe, R. Affaires générales. Le sous-préfet de Lunéville aux maires, 17 octobre 1815).

(2) *Idem*, 31 octobre 1815.

## CHAPITRE V

# LA TERREUR BLANCHE

### (Août 1815-Septembre 1816)

---

**La « Société royale » et l'épuration. — Les élections du 9 août 1815. — La Terreur Blanche. — Les faveurs faites au clergé. — Mécontentement des Meurthois. — Triomphe des mécontents aux élections d'octobre 1816.**

I

Jusqu'à la deuxième Restauration, il n'y eut pas dans la Meurthe de partis organisés, mais de simples courants d'opinion et des manifestations politiques spontanées. Après le retour de Louis XVIII, les royalistes violents se réunirent en un groupe qu'ils appelèrent la *Société royale*. Le président apparent de cette société était un vieillard de quatre-vingt-cinq ans, le comte de Noue, qui avait commandé le régiment du Roi à Nancy au moment de l'affaire de 1790; « mais le personnage le plus actif était le marquis de Beaufort, ...ancien officier au service de S. M. », âgé de soixante et un ans, qui passait pour avoir négocié « avec M. le comte d'Alopeus, en 1814, lors de la rentrée de S. A. R. Monsieur ». On citait parmi les membres les plus ardents le comte de Mitry, ancien officier à l'armée de Condé, que la première Restauration avait fait maréchal de camp; le comte Théobald d'Hoffelize, ancien officier à l'armée de Condé également, suspect sous



l'Empire, maréchal de camp et chevalier de la Légion d'honneur en 1814, etc.; le général Villatte, officier de l'Empire, comte d'Outremont le 31 décembre 1814, rallié à Napoléon aux Cent-Jours, qui avait refusé de présider le conseil de guerre chargé de juger Ney, et avait été envoyé à Nancy comme commandant de la 4e division militaire (1).

Ce parti n'eut pas et ne chercha pas à avoir de racines profondes dans le pays; il ne comprit guère que des nobles et des gens à prétentions nobiliaires, « une douzaine d'individus » de Lunéville, les autres de Nancy et de la campagne, en tout 450 personnes environ (2).

Pour sauver la France, disait le président de la société, il faut absolument renoncer au « funeste système des « amalgames, qui est aussi contraire à la justice qu'à la raison », épurer rigoureusement toutes les branches de l'administration et la magistrature même, réserver toutes les places aux *bons*, aux *vrais Français.*

Par une aberration du sentiment patriotique presque inconcevable actuellement, les bons Français n'étaient pas ceux qui avaient servi régulièrement et avec zèle le pays pendant de longues années; être bon Français, c'était avoir servi dans l'armée de Condé, même au service de l'Angleterre, de la Russie et de l'Autriche, c'était avoir des titres de noblesse, une particule et les porter fièrement. Les bons Français étaient donc assez rares et se recommandaient facilement au choix du souverain (3).

(1) Arch. Nat., F7 4350. Rapport d'un envoyé secret pour les élections. Nancy, 17 septembre 1816, F1c III 16. Le préfet au ministre, 23 avril 1816.

(2) *Idem.* — Arch. Dép. Meurthe, M. Police. Le maire de Lunéville au sous-préfet, 3 décembre 1815 : « Tout à coup une douzaine d'individus qui, jusque-là, n'avaient nullement été remarqués, se sont avisés de s'afficher pour des royalistes purs, criant haro sur tout ce qui ne leur convenait pas...; cette coterie avait pour objet unique de se faire investir de toutes les places administratives et militaires... »

(3) [Marquis DE BEAUFORT], *Du salut de la France par un ancien officier de la maison du Roi.* Paris, 7 novembre 1815, 97 p. in-8, p. 4 sq. (Catal. du Fonds lorrain, 9513). « L'impunité est la cause réelle du retour de Buonaparte en France », p. 7. — « Elle fera germer de nouvelles conspirations si le gouvernement ne fait pas justice des coupables », p. 8. — « Ne dois-je pas appeler les regards du Roi, l'attention des Chambres, des ministres sur l'infâme composition des tribunaux? », p. 9.

Louis XVIII paraissait avoir les mêmes opinions que le marquis de Beaufort. Il ne rétablit pas dans sa charge le préfet Mique, qui avait déplu par son entêtement et son manque de souplesse pendant la première Restauration. Sa place fut donnée au comte de Bouthillier, officier émigré rentré après l'amnistie, qui avait sollicité en 1812 une préfecture, se disant « l'un des sujets les plus dévoués de l'Empereur ». C'était un homme fort agréable à la Société royale, car il sortait de la prison où Napoléon l'avait fait enfermer pendant les Cent-Jours pour avoir essayé de soulever la Provence; mais il fut presque aussitôt envoyé en Alsace (1). Il fut remplacé par un autre émigré rallié à l'Empire : Guy-Pierre de Coëtnempren, comte de Kersaint, contre-amiral en 1814 (2). Le comte de Kersaint fit une guerre acharnée aux souvenirs de la Révolution et de l'Empire, aux arbres de la Liberté, aux piques, aux aigles, aux drapeaux tricolores, etc. (3); il invita sans cesse les fonctionnaires et les curés à être dans leurs communes des agents royalistes actifs et autoritaires (4), surveilla les membres de l'opposition comme des criminels dangereux, Merville, qui ne donnait « lieu à aucune plainte », le baron Parmentier, de Phalsbourg, etc. (5); il organisa une police secrète et irrégulière, en se mettant en relations « dans chaque canton avec un homme éclairé, influent..., et dont les opinions soient sûres », cherchant des personnes « dévouées et actives » par qui il pût « faire parcourir les

(1) Le comte de Bouthillier, émigré rentré en France après l'amnistie, avait été auditeur au Conseil d'État (1810), sous-préfet (1811), préfet du Var (juin 1814) (Arch. Nat., $F^{1b}$ I $156^{37}$).

(2) Né à Brest en 1747, officier de marine avant la Révolution, émigré rallié à l'Empire, baron (23 février 1811); préfet de la Meurthe (15 août 1815-sept. 1816), le comte de Kersaint « était loyal et intègre »; mais « jamais homme n'a été plus étranger à l'administration et plus incapable de la comprendre » (Baron SERS, *Mémoires*, p. 146). C'était le frère du girondin du même nom.

(3) *Journ. de la Meurthe*, 10 décembre 1815. — *Recueil administratif pour le département de la Meurthe* (paraissant depuis sept. 1815), 1816, p. 325.

(4) *Rec. adm.*, 1815, p. 74; 1816, p. 52; p. 138-140; p. 146; p. 457-459, etc.

(5) Arch. Nat., $F^{7}$ 9680. Le préfet au ministre, 18 novembre 1815.

campagnes pour détruire les bruits fâcheux... et découvrir les hommes dangereux... » (1).

Cependant les membres de la Société royale se plaignaient « d'avoir perdu M. de Bouthillier et d'avoir un si inepte successeur » (2). Ils l'accusaient de s'entourer « de ce qu'il y a de plus mauvais et de plus bonapartiste » (3), parce qu'il ne demandait pas la destitution du sous-préfet de Toul, Villot de Latour, qui préférait « la prudence et la douceur... à des mesures exagérées », et manquait « d'exaltation » (4), ni celle du maire de Nancy, Benoist, conseiller général depuis 1802, qui conservait en place « des sous-ordres vieillis dans la fange révolutionnaire », et ne cachait pas sa haine pour les « Jacobins blancs » (5).

Le président de la Société royale, le comte de Noue, fut nommé inspecteur général des gardes nationales de la Meurthe, le comte de Mitry, prévôt du département. Pour donner plus de places à ses fidèles serviteurs, Louis XVIII créa dans l'armée une fonction nouvelle, le gouvernement d'une division militaire, qui fit double emploi avec le commandement de la division. Le gouverneur de la 4e division fut le comte d'Escars, devenu pair de France, qui avait commandé la brigade des carabiniers de Monsieur, à Lunéville, en 1814 (6).

(1) Arch. Nat. F[1a] 165. Le préfet au ministre, 21 octobre 1815. — Dans l'arrondissement de Lunéville (207 communes), 90 maires et 77 adjoints furent révoqués de juillet 1815 à avril 1816. Le préfet recommandait aux sous-préfets d'apporter un soin spécial au choix des maires de cantons qui surveilleraient les autres (Arch. Dép. Meurthe, M. Personnel, maires et adjoints).

(2) *Idem*. Duc de Choiseul au ministre, 15 octobre 1815. Cite une lettre du marquis de Vaubecourt, du 12 octobre.

(3) *Idem*.

(4) Arch. Dép. Meurthe, M. Personnel, sous-préfets, dossier Villot. Villot fut révoqué en février 1816. Il fut renommé en 1819 et mourut en 1820.

(5) Arch. Nat., F[1c III] 16. Le préfet au ministre, 23 avril 1816. Benoist donna sa démission de maire et de conseiller général en mai 1816.

(6) *Annuaire de la Meurthe* (Catal. du Fonds lorrain, 5543). Petits volumes annuels rédigés par Michel, juge de paix à Vézelise, auteur impartial mais peu informé. — Ed. BONNAL, *Les Royalistes contre l'armée* (*1815-1820*). Paris, Chapelot, 1906, 2 vol. in-8, t. I, p. 264-279.

Les colonels des régiments en garnison à Lunéville, chevalier de Saint-Geniés et comte de Choiseul d'Aillecourt, à Nancy, comte de Langiers-Villars, le gouverneur de Phalsbourg, chevalier d'Agon de la Contrie, etc., portaient des noms inconnus dans les annales militaires de l'Empire (1).

Six conseillers généraux de la Meurthe furent révoqués, en particulier Berthier, de Roville, député aux Cent-Jours. Un autre étant mort, il y avait sept places vacantes auxquelles le roi nomma d'office des gens à particule : le comte de Montluc, le comte de Choisy, le marquis de Raigecourt, de Cabouilly, etc. (2).

La magistrature ne fut point épargnée: à la cour de Nancy le premier président, baron Henry, fut mis à la retraite. Celui du tribunal de Lunéville, Bailly, « homme généralement estimé », mais député aux Cent-Jours, fut destitué. On donna une charge de juge à Demaimbourg qui avait été maréchal des logis chef de cavalerie noble et avait reçu la croix de Saint-Louis en 1801 (3). Les procureurs du roi, les juges de paix des cantons même furent pour la plupart destitués (4).

Le comte Duhoux, pair depuis 1814, reçut les titres de maréchal et de marquis de Vioménil (5). Le marquis de Raigecourt-Gournay, dont le frère avait été fusillé à Valenciennes en 1795 parce qu'il était au service de l'Autriche, devint pair de France (6). Un Allemand même, qui avait combattu la France depuis 1792, le prince d'Hohenlohe-Bartenstein, reçut les titres de lieutenant-général, commandeur des ordres de Saint-Michel et du

(1) *Annuaire de la Meurthe.*

(2) Arch. Dép. Meurthe, M. Personnel. Conseil général.

(3) *Journ. de Lunéville,* 14 avril 1895. Souvenirs de Lunéville.

(4) *Annuaire de la Meurthe, passim.*

(5) Vicomte A. Révérend, *op. cit.*

(6) Léonce de Brotonne, *Tableau historique des Pairs de France,* 1789-1814-1848. Paris, 1895, in-8, p. 148.



Saint-Esprit; le château de Lunéville lui fut attribué sa vie durant, et la légion étrangère, formée des débris des régiments étrangers de l'Empire, devint la légion Hohenlohe (1).

## II

Les députés de la première Restauration avaient été nommés sous l'Empire. Louis XVIII, de retour à Paris, ne voulut plus les réunir et ordonna l'élection d'une chambre nouvelle, suivant un système beaucoup moins libéral que celui des Cent-Jours : les collèges d'arrondissement furent réduits à présenter au choix du grand collège chacun autant de candidats que le département devait avoir de députés, en tout vingt-cinq candidats dans la Meurthe; parmi ces candidats, le collège de département n'était tenu de prendre que la moitié des élus. L'élection était donc en fait totalement dans les mains du grand collège. Le roi se réserva le choix des présidents des collèges électoraux; les présidents devaient désigner les membres du bureau provisoire : « Ces choix sont importants. Ils peuvent mettre en évidence les trois personnes que le président croit les plus dignes de fixer l'attention des électeurs (2). » Le souverain adjoignit aux collèges des membres qui ne figuraient pas sur les listes, le marquis de Beaufort, le comte de Montluc, le comte d'Hoffelize, le comte Duhoux, le marquis de Raigecourt (3), etc.

Ces mesures exceptionnelles rendaient la signification

(1) Ordonnance du 9 juin 1816. — GUERRIER, *Annales de Lunéville*, p. 116 sq. Hohenlohe fut nommé pair de France le 5 novembre 1827. Il mourut à Paris le 31 mai 1829.

(2) Ordonnance du 13 juillet 1815. Arch. Dép. Meurthe, M. Élections, août 1815. Instructions du ministre, p. 4 sq.

(3) Arch. Nat., F[1c] III 4. Adjonctions aux collèges d'arrondissement et de département, août 1815.

du vote absolument illusoire; les membres de la Société royale le rendirent plus illusoire encore, en menaçant les électeurs de la colère des Alliés occupant le département, s'ils élisaient des députés peu agréables au roi (1).

Aussi le nombre des abstentions, le plus considérable qu'il y ait jamais eu dans la Meurthe sous l'Empire et la Restauration, dépassa 40 pour 100 dans les collèges d'arrondissement, et beaucoup d'électeurs s'en allèrent avant d'avoir désigné tous les candidats (2).

Au grand collège même, les bonapartistes les plus compromis, le comte Boulay, le maréchal Lobau, en surveillance à Nancy; le lieutenant-général Grandjean, les barons Parmentier et Mallarmé, le sous-préfet Lejeune, l'évêque Osmond, etc., n'osèrent, ne voulurent ou ne purent se présenter (3). Un seul modéré fut élu, le baron Louis, ministre des Finances, homme alors indispensable, qui refusa de marcher « d'accord sur tous les points avec la majorité » de la *Chambre Introuvable* (4).

Ses quatre collègues furent tous des nobles d'ancienne noblesse, qui siégèrent à la Chambre avec la majorité. C'étaient Jean-Hyacinthe de Bouteiller, conseiller au Parlement de Nancy avant 1789, quelque temps emprisonné pendant la Terreur, rallié à l'Empire, député au Corps

(1) S'il en était qui ne veuillent pas des Bourbons, « je leur dirais : Renfermez vos déplorables pensées dans les abîmes du silence; gardez-vous de les manifester...; si vous ne cédez à l'évidence, cédez à la nécessité, autrement vous périrez... Les Hautes Puissances alliées sont là pour s'assurer si les Français sont dignes de rester en corps de nation; elles sont magnanimes sans doute, mais elles veulent être en sécurité... » Discours du baron Schmits au collège de Sarrebourg (Arch. Dép. Meurthe, M. Élections, août 1815).

(2) *Idem*. Procès-verbaux. Sur 689 électeurs, il y eut au moins 265 abstentionnistes.

(3) *Idem*. Relevé des listes de vote.

(4) *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 183.— Dominique Louis, né à Toul le 13 novembre 1755, abbé, conseiller clerc au Parlement de Paris (1780); ministre plénipotentiaire en Danemarck (1788); intermédiaire secret entre la reine et les chefs du parti constitutionnel en 1791; rallié à l'Empire; occupé dans les Finances, baron en novembre 1809; rallié à la Restauration, alla à Gand pendant les Cent-Jours. Au retour de Louis XVIII, il fut nommé ministre des Finances. Député de plus en plus libéral de la Meurthe de 1815 à 1824 et de la Seine en 1827, il fut nommé pair en 1832, et mourut en 1837 (Vicomte A. Révérend, *Armorial du premier Empire*).



législatif de 1805 à 1811, « rédacteur de toutes les adresses à l'Empereur et fort dévoué au régime » (1), président à la Cour impériale de Nancy en 1811, qui fut nommé premier président quelque temps après son élection (2); Antoine-Nicolas Dubois, comte de Riocour, émigré, conseiller à la Cour en 1811, président de chambre en 1816 (3); Antoine-Nicolas-Pierre-Fourier Jankovics de Zeszenicze, descendant d'une famille polonaise au service de Stanislas, gendre de Falconet, conseiller général de la Meurthe depuis 1806, qui avait sollicité un titre de baron en 1811, s'était rallié bruyamment à la Restauration, était allé applaudir l'empereur au Champ de Mai en 1815, et fut un des Introuvables (4); enfin Arthur-Jean-Tristan-Charles Languedoc de Noailles, prince de Poix, duc de Mouchy, frère de l'ancien chambellan de Napoléon, que le roi avait nommé président du collège électoral, descendant d'une grande famille du Limousin, tenant à la Lorraine par sa mère, la princesse de Beauvau (5).

La victoire des royalistes *exagérés* était donc presque complète.

(1) Chr. Pfister, *Les Élections à Nancy... (1799-1815)*, p. 277.

(2) *Dictionnaire des Parlementaires*, t. I, p. 454 sq. Bouteiller (1746-1820) ne fut pas réélu.

(3) *Idem*, t. II, p. 425. Le comte de Riocour (1761-1841) fut député de la Meurthe de 1815 à 1816 et de 1820 à 1827. Conseiller général de la Meurthe en 1817, à titre de « riche propriétaire, joignant à beaucoup d'aptitude un grand dévouement au Roi », il fut expulsé en 1830, tellement il avait « perdu de sa considération comme homme public » (Le préfet au sous-préfet de Sarrebourg, 6 octobre 1830) (Arch. Dép. Meurthe, M. Personnel. Conseil général).

(4) *Idem*, t. III, p. 400. Jankovics (1763-1847), fut député de la Meurthe de 1815 à 1816 et de 1816 à 1830. Il fut nommé baron héréditaire en 1824 (Vicomte A. Révérend, t. IV, p. 54). Conseiller général de la Meurthe depuis 1806, il fut rayé de la liste en 1830 (Arch. Dép. Meurthe, M. Personnel. Conseil général).

(5) *Idem*, t. IV, p. 500. Le duc de Mouchy (1771-1834) fut, à la deuxième Restauration, maréchal de camp (1815), lieutenant général (1816), capitaine des gardes du Roi, chevalier de Saint-Louis et de la Toison d'Or. A la mort de son père, il prit place à la Chambre des Pairs (1819), où il siégea jusqu'en 1832, date à laquelle il démissionna.

## III

Cédant aux réclamations des membres de la Société royale, et aux votes de la Chambre Introuvable, Louis XVIII consentit à punir de leur conduite passée les révolutionnaires et les bonapartistes impénitents, à créer pour la répression de l'esprit d'opposition une police, des lois, une procédure et des peines d'exception, en un mot à gouverner par un régime de véritable terreur.

Dès le 24 juillet 1815, « voulant la punition d'un attentat sans exemple », le roi avait livré aux conseils de guerre des généraux, entre autres le général Drouot, de Nancy, qui fut acquitté, et aux Chambres les comtes Boulay et de Lobau, le baron Bouvier-Dumolart, etc., qui furent condamnés à l'exil (Ordonnance du 24 juillet 1815) (1).

Les partisans qui avaient courageusement résisté à l'ennemi pendant trois semaines et avaient obtenu des Alliés une amnistie entière, ne trouvèrent pas grâce devant les « vrais Français », qui cherchèrent des prétextes pour les livrer aux tribunaux. On leur reprocha d'avoir arrêté « illégalement » un fuyard de l'armée française, d'avoir « volé avec effraction » des munitions que l'avocat Regnault de Châtillon réservait aux Autrichiens. De ce fait, douze volontaires et leur chef Brice lui-même, furent condamnés à mort par contumace, aux travaux forcés à perpétuité ou à de longues années de prison (2). De même des gens du Toulois coupables d'avoir maltraité un fuyard français furent condamnés à mort par contumace ou aux travaux forcés à perpétuité (3).

On trouva le jury trop indulgent pour les manifestations d'opposition; n'allait-il pas jusqu'à acquitter, aux applau-

(1) Ed. Bonnal, *op. cit.*, t. II, p. 157-159; 97-102.

(2) *Rec. adm.*, 1816, p. 63 sq. — *Journ. de la Meurthe*, 20 avril 1816. — A. Benoit, *Les Corps francs du commandant Brice*, appendice.

(3) *Journ. de la Meurthe*, 23 juin 1816.

dissements d'une nombreuse « canaille », des gens soupçonnés seulement d'avoir crié : Vive l'Empereur (1)? Les Chambres s'émurent d'acquittements aussi scandaleux, et pour comprimer « les grandes passions » qui s'agitent encore, elles créèrent « une justice plus rapide et des peines » extraordinaires : toute personne coupable d'avoir « exprimé la menace d'un attentat contre la vie et la personne du Roi, la vie ou la personne des membres de la famille royale »; d'avoir « provoqué directement ou indirectement au renversement du gouvernement ou au changement de l'ordre de successibilité au trône, lors même que ces tentatives n'auraient été suivies d'aucun effet et n'auraient été liées à aucun complot », était justiciable des tribunaux correctionnels. Pour ces « crimes », il n'y avait qu'une peine, la déportation (2). Enfin l'ordonnance du 20 décembre 1815 établit dans chaque département une justice politique plus expéditive, celle des cours prévôtales, qui avait « en sa faveur l'expérience des tems passés et nous promet les heureux résultats qu'elle a produits sous les rois nos ancêtres » (3).

La cour prévôtale de la Meurthe fut installée le 16 avril 1816. Le prévôt, chargé de poursuivre d'office tous les délinquants, fut le comte de Mitry. Il invita les bons Français à participer à l'œuvre d'assainissement du pays, en lui dénonçant « tous les malintentionnés » qui étaient opposés au gouvernement du roi (4).

Cette « législation provisoire », c'est-à-dire révolutionnaire, permit de réprimer les moindres manifestations d'opposition. De septembre 1815 à septembre 1816, selon les indications très insuffisantes du *Journal de la Meurthe*

(1) Arch. Nat., F[7] 9680. Capitaine commandant la gendarmerie à ministre, 22 octobre 1815.

(2) Loi du 9 novembre 1815. Préambule et dispositif.

(3) Ordonnance du 20 mars 1816.

(4) *Journ. de la Meurthe*, 19 avril 1816. — *Rec. adm.*, p. 218 sq., 457-459, etc.

et du *Recueil administratif*, plus de 125 condamnations politiques furent prononcées dans le département; elles atteignaient des militaires en activité qui, par petits groupes, dans les auberges de villages, acclamaient Napoléon; des militaires en retraite, notamment le commandant des volontaires, colonel Viriot, coupable d'avoir alarmé ses concitoyens sur la stabilité du gouvernement légitime; des gens du peuple, des femmes surtout, qui dans une bagarre criaient : Vive l'Empereur, ou parlaient à leurs voisins du retour de Bonaparte.

Quand il y avait circonstances atténuantes, la peine était de qûinze jours à six mois de prison, de 50 à 200 francs d'amende, et de cinq ans de surveillance; dans les cas graves, elle allait jusqu'à la déportation (1).

Pour donner « à chaque citoyen le moyen de s'inscrire contre une atrocité qui déshonore le nom français..., contre le crime du 21 janvier », des registres furent ouverts dans toutes les mairies. Ceux qui s'abstinrent de signer ces protestations étaient soumis à une étroite surveillance (2).

Les officiers à demi-solde étaient victimes de vexations sans nombre. Des royalistes proposaient de supprimer leur pension, parce qu'ils avaient violé leurs serments aux Cent-Jours (3). Astreints à habiter constamment la com-

(1) *Journ. de la Meurthe.* — *Rec. adm.*, 1815-1816, *passim.*

(2) *Rec. adm.*, 1816, p. 220. Le préfet aux maires. — Le conseil général, les conseils d'arrondissement, des fonctionnaires de toute situation s'empressèrent de désavouer, en termes violents, « l'acte exécrable » qu'ils n'avaient certes pas commis, mais qui ne les avait guère émus. — Arch. Dép. Meurthe, M. Police. Le sous-préfet de Lunéville au préfet, 6 juin 1816.

(3) [Abbé Elquin] *Dialogue entre M. Firmin, marchand; Christophe, vigneron; Lapierre, menuisier, et Lafleur, ancien soldat* (1815), 16 p. in-8 (Catal. du Fonds lorrain, 10109).

Cette brochure causa de l'agitation à Toul, à Lunéville, fut poursuivie comme calomniatrice de l'armée et supprimée (Arch. Nat., F[1c] III 16. Général Villatte au préfet, 29 juill. 1816. — Le préfet au ministre, 30 juill. 1816. — Arch. Mun. Lunéville, D[3]. Le sous-préfet au maire, 1er août 1816).

A l'entendre, Napoléon n'était qu'un lâche vulgaire. Pendant qu'il « était caché dans un ravin, bien à l'abri du canon et des balles, il faisait battre notre pauvre armée, malgré qu'elle se trouvait entourée de tous côtés, sans s'inquiéter de ce qu'elle deviendrait ».

mune où ils avaient leur domicile légal, ils furent obligés par le général Villatte à couper leurs moustaches, à arracher de leurs vieux uniformes les boutons à l'aigle pour les remplacer par des boutons à fleurs de lys. Au moindre prétexte, on fouillait leur logis où il était facile de découvrir un portrait de l'empereur ou des boutons séditieux, de quoi les faire emprisonner pendant quelques mois (1).

Ces mesures vexatoires ou violentes ne suffisaient pas aux « exagérés » qui réclamaient plus de sévérité encore. Un anonyme demandait au roi « la punition du crime, ...une justice incorruptible », l'interdiction de « toutes diatribes, tous pamphlets, toutes caricatures... »; de limiter « le nombre des journaux qui le plus souvent détournent les hommes de leurs devoirs, leur font perdre un tems précieux à politiquer, ... et remplissent la tête des hommes peu instruits d'idées fausses et dangereuses... » (2).

Il y eut donc dans la Meurthe une véritable Terreur Blanche, que de rares fonctionnaires modérés constataient avec angoisse : « Depuis qu'un plan organisé de calomnies et de dénonciations est mis en action, écrivait le 30 janvier 1816 le maire de Lunéville, une inquiétude vague, qui tient de la Terreur, glace la grande majorité (3). »

## IV

Au contraire des royalistes ardents, les prêtres meurthois furent généralement moins bruyants qu'en 1814. Sans doute quelques-uns se distinguèrent par un ton vio-

(1) *Journ. de la Meurthe,* 30 octobre, 3 novembre 1815; 24 mai 1816. — *Rec. adm.*, 8 et 16 mai 1816. Arch. Dép. Meurthe, M. Police. Le préfet au sous-préfet de Lunéville, 29 juillet, 27 août 1816. Pour « entretenir le bon esprit entr'eux » et « les animer dans leur amour pour le Roi », on les soumit à la surveillance de onze officiers (*Rec. adm.*, 8 mai 1816).

(2) [Collinet de la Salle] *Pensées d'un militaire français.* Nancy, Leseure (1815), 11 p. in-8, p. 4.

(3) Arch. Dép. Meurthe, M. Police. Le maire de Lunéville au sous-préfet, 30 janvier 1816.

lent qui ne convenait pas. Ainsi un vicaire de Saint-Epvre qui avait reçu d'Alexandre Ier une bague d'or et de l'empereur d'Autriche l'ordre du Mérite, pour avoir soigné les blessés rassemblés à Bosserville en 1814, l'abbé Elquin, publia des brochures si violentes contre la Révolution, Napoléon et l'armée impériale, que l'une d'elles fut poursuivie comme calomniatrice de l'armée et supprimée. Il n'en fut pas moins nommé aumônier des soldats qu'il avait insultés (1).

Un vicaire de Lunéville, qui avait signé l'adresse du clergé de la ville à Louis XVIII, en 1814, Rohrbacher, se faisait remarquer par des sermons où la politique se mêlait étrangement à la religion : « Semblable à la prostituée de l'Apocalypse, disait-il, le 3 septembre 1815, la France a séduit les peuples et les rois, les a enivrés du vin de son impiété pour les faire tomber dans les abominations de son apostasie... Le retour de la religion et des mœurs l'irrite; la piété du Roi lui est à scandale! Sous le gouvernement d'un père, il (le peuple) se plaint d'être esclave; il demande la liberté, non pas la liberté de faire le bien, mais la licence de faire le mal. Il se plaint d'être esclave et il ne veut pas de son roi légitime (2). »

L'évêque ordonnait suivant les circonstances des prières pour « réparer les outrages faits à Dieu pendant la Révolution », ou des actions de grâces à l'occasion du mariage de princes « qui ne veulent régner que par lui (Dieu) et pour le mieux servir; qui ne veulent rien entreprendre

(1) [Abbé Elquin] *op. cit.* — Idem, *Dialogue entre un laboureur, un manœuvre et un grenadier de Bonaparte* (1815), 12 p. in-8 (Catal. du Fonds lorrain, 10109). A la fin de l'Empire il avait fait paraître, à Londres : *Tableau historique de l'Europe depuis la bataille de Leipzic*, Londres, le 4 décembre 1813, 83 p. in-8 (Catal. du Fonds lorrain, 10106) : brochure très hostile à Bonaparte. Le préfet demandait pour lui la croix de la Légion d'honneur, en 1821 (Arch. Dép. Meurthe, M. Distinctions honorifiques). Étant aumônier, il avait fait parmi les soldats de brillantes conversions (*Journ. de la Meurthe*, 25 et 29 avril 1817).

(2) [Rohrbacher], *Prône prêché à Lunéville le 3 septembre 1815*. Lunéville, Guibal [1815], 15 p. in-8 (Catal. du Fonds lorrain, 5996).

sans l'avoir invoqué, sans avoir pris pour ainsi dire les conseils de sa sagesse » (1). Mais il était las des variations que les changements de politique lui avaient imposées; il se sentait déconsidéré par ces variations; et les attaques qu'elles lui valaient de la part des « royalistes aux mains pures », l'hostilité même d'une partie de son clergé, qui avait refusé de suivre ses instructions aux Cent-Jours, le décourageaient profondément (2).

Les prêtres n'avaient pas encore oublié la leçon que les manifestations spontanées de leurs paroissiens leur avaient donnée aux Cent-Jours. Plus que les membres de la Société royale, parce qu'ils vivaient plus près de « la canaille révolutionnaire », ils comprenaient la nécessité de la prudence.

D'ailleurs la faveur prévenante du gouvernement épargnait au clergé la peine et le danger d'exprimer publiquement ses prétentions. Louis XVIII négociait avec le pape un nouveau concordat et la multiplication des circonscriptions ecclésiastiques (3); par l'ordonnance du 29 février 1816, créant les comités cantonaux présidés par les curés-doyens, pour la surveillance de l'instruction primaire, il mettait l'enseignement populaire entre les mains des prêtres. M. Osmond négociait avec le gouvernement pour obtenir le don d'un bâtiment public où il installerait un petit séminaire, et la réalisation de son vœu paraissait prochaine (4).

(1) *Mandements*, 13 septembre 1815, 23 avril 1816, etc. (Catal. du Fonds lorrain, 5833).

(2) « Les haines du parti émigré et de l'esprit prêtre se sont réunies dans toute leur âcreté pour semer d'amertume le reste de sa vie. Et, malgré la haute considération dont il jouissait à Nancy, où il retourna, elles ont tiré assez de fiel de ce malheureux séjour à Florence pour le tourmenter à un tel point que sa santé y a succombé. » (Mme DE BOIGNE, *Mémoires*, t. I, p. 285.)

(3) Les négociations pour le concordat n'aboutirent pas. Mais une bulle papale créa 42 nouveaux évêchés (1817), réduits à 30 en 1822. Parmi les nouveaux diocèses étaient ceux de Verdun et de Saint-Dié, distraits de l'immense évêché concordataire de Nancy (MARTIN, *Diocèses de Toul...*, t. III, p. 305).

(4) Toul, qui avait pour elle l'antique tradition épiscopale et de nombreux couvents abandonnés et végétait sans garnison, sollicitait la faveur d'être choisie dans ce but (Arch. Mun. Toul, D[1], 18 juin et 19 octobre 1816. — Arch. Dép. Meurthe, N

La situation des succursalistes s'améliorait fort sensiblement. Les communes furent libres de vendre les réserves de leurs forêts pour réparer leurs églises, pour acheter des presbytères, et elles le firent généralement avec empressement (1).

Les anciennes congrégations religieuses de femmes avaient reparu sous l'Empire (2). Napoléon avait autorisé en 1808 l'ordre de la Doctrine chrétienne, les Vatelotes d'avant la Révolution; cette congrégation, établie en 1804 dans l'ancien couvent des Capucins de la rue Saint-Dizier, comptait, en 1819, 136 sœurs « extrêmement utiles », sans qui « les jeunes filles resteraient, dans les campagnes, dans la plus complette ignorance » (3). En 1810, il avait autorisé la congrégation de Saint-Charles à s'occuper du soin des malades (4). Un autre groupe, fondé à la fin du dix-huitième siècle par un homme pieux qui mourut à Trèves en 1793, M. Moÿe, celui de la Providence de Portieux, sollicitait aussi l'autorisation, qui lui fut accordée en 1816; comme les sœurs de la Doctrine, celles de la Providence secondaient les prêtres dans les campagnes (5).

Malgré leur mauvaise volonté, les gardes nationaux étaient tenus d'assister en uniforme à la messe solennelle du dimanche (6), etc. La pratique de la religion catholique devenait donc obligatoire en France.

Conseil d'arrond. Toul, 1816). Mais Osmond demandait la magnifique abbaye de Prémontrés de Pont-à-Mousson, qui lui fut cédée en 1817, au grand mécontentement des Mussipontains; ceux-ci, en effet, avaient espéré qu'on y établirait une maison d'éducation pour les filles d'officiers de la Légion d'honneur et craignaient la concurrence pour le collège de la ville. (Arch. Mun. Pont-à-Mousson, D². Le maire au préfet 20 déc. 1816; 16 janv., 21 févr., 10 mars 1817).

(1) *Rec. adm.*, 1816, p. 289. — Arch. Dép. Meurthe, N. Cons. gén., 1816, p. 3.

(2) MARTIN, *Diocèses de Toul...*, t. III, p. 277-283.

(3) Arch. Dép. Meurthe, V. Congrégations de femmes. État dressé le 9 octobre 1819.

(4) *Idem*. En 1819, Saint-Charles comptait 138 sœurs.

(5) *Idem*. En 1819, 128 sœurs.

(6) Bibl. Mun. Nancy, ms. 913 (159). *Livre d'ordre de l'état-major de la garde nationale de Nancy*. Ordres du 9 juillet 1815, des 5 et 27 janvier 1816, etc. — Les fonctionnaires assistaient en corps et en costume aux processions dont ils rendaient compte (Arch. Dép. Meurthe, M. Cérémonies publiques, *passim*. — Arch. Mun. Toul, D¹, 16 juin 1816, etc.).



Ainsi les classes privilégiées se reconstituaient lentement; une transformation sociale, une restauration véritable de l'ancien régime se préparait et s'accomplissait par la force, mais non par la nécessité des choses ou par la conviction des esprits. Au contraire, l'opinion générale se prononçait avec force contre la politique des royalistes violents.

## V

Les bourgeois étaient fort mécontents des élections de 1815; on avait réduit à rien l'importance de leur vote dans les collèges d'arrondissement; on les avait surpris au grand collège, où n'avaient été élus que des nobles (1). Ils désertèrent la loge Saint-Jean, envahie par les fonctionnaires, et cherchèrent à fonder un nouveau groupement indépendant; le préfet envoya à leurs réunions un agent secret qui déclara les adeptes « gens suspects »; alors l'autorité ordonna la dissolution du groupe, l'arrestation de sept personnes et vingt-trois visites domiciliaires, en particulier chez Merville (2).

Les bourgeois réclamaient depuis longtemps la création de Facultés de Droit et de Médecine à côté de celle des Lettres. Au lieu de les leur accorder, le gouvernement supprima la Faculté des Lettres, ce qui obligea les étudiants à aller faire leurs études à Strasbourg ou à Paris, où ils dépensaient plus d'argent et travaillaient moins que dans leurs familles (3). Les commerçants de Toul et

(1) Arch. Nat., F7 4350. Rapport d'un envoyé secret du ministre, 17 septembre 1816.

(2) *Idem*, F1c III 16. Le préfet au ministre, 9 et 11 août 1816. — Arch. Mun. Nancy. D2. Le maire au capitaine de gendarmerie, 23 août 1816.

(3) Ordonnance du 31 octobre 1815. — On doit aller étudier à Strasbourg, Dijon et même à Paris. « A une aussi grande distance le pouvoir paternel si nécessaire à la conservation des bonnes mœurs et des principes religieux perd en partie son ressort; la noblesse pauvre en est privée... » Pétition présentée au roi, le 27 mai 1814 (Arch. Mun. Nancy, D1, 30 mai 1814).

de Pont-à-Mousson se plaignaient de la suppression des garnisons de ces villes.

Les artisans et ouvriers des cités cachaient moins encore leur mécontentement. L'ordonnance du 7 juillet 1815 ayant rétabli la garde nationale (1), sur qui le roi croyait pouvoir compter plutôt que sur l'armée, les gardes se plaignirent de n'être commandés que par des nobles, le vieux comte de Noue, inspecteur général pour la Meurthe, le marquis de Raigecourt, puis le chevalier de Landrian et le marquis de Mac-Mahon à Nancy (2), etc.

Tous les dimanches, au chef-lieu du département, un détachement de 40 à 60 hommes devait assister en tenue à la grand'messe de la cathédrale; mais les officiers subalternes ne s'y rendaient guère, et le détachement réglementaire était rarement au complet; au jour même de la prestation du serment des officiers, on attendit vainement les musiciens; c'était là un sujet de plaintes continuelles de la part des chefs (3). Aussi la plupart des habitants abandonnèrent bientôt le service de la garde nationale qui tomba en désuétude jusqu'en 1830 (4). A Lunéville, des hommes portaient encore la cocarde tricolore, qu'ils avaient simplement revêtue d'une légère étoffe blanche; les marchands vendaient toujours des cocardes et des boutons à l'aigle (5).

Aux assises, « la canaille » assistait nombreuse aux procès politiques, applaudissait ou huait le jury et le tribunal, suivant la sentence; « on s'attendait même que toute cette canaille allait crier : Vive l'Empereur » (6).

(1) Nancy devait avoir 4 compagnies de grenadiers et chasseurs de 120 hommes, et 6 compagnies de fusilliers à effectif variable. On mit cinq mois à dresser les contrôles.

(2) *Livre d'ordre de l'état-major..., passim.*

(3) *Idem.* Ordres du 30 septembre, du 9 octobre, du 13 novembre 1815, des 5 et 27 janvier 1816, etc...

(4) *Idem.* Condamnations pour manquements non motivés : janvier 1816, 26; février 1816, 34, etc.

(5) Arch. Mun. Lunéville, D[3]. Le sous-préfet au maire, 26 janvier 1816.

(6) Arch. Nat., F[7] 9680. Le capitaine de gendarmerie au ministre, 22 octobre 1815.

A Lunéville, on manifestait souvent dans les cafés; on commit même une « abomination, une horreur, une profanation infâme..., qui navrera le cœur de tous les bons Français », on souilla le drapeau blanc de l'hôtel de ville (1). A Toul, des habitants refusaient de payer les contributions de guerre qui n'avaient pas été consenties par les Chambres (2).

Dans les campagnes, la loi du repos du dimanche exaspérait, et par bravade des jeunes gens se livraient à des jeux bruyants pendant les offices (3). Continuellement des gens du peuple étaient arrêtés pour cris séditieux, conversations dangereuses, etc. Les cantons de Baccarat, de Blâmont, de Gerbéviller, de Bayon, proches des Vosges, où le mécontentement était plus grand encore, étaient sans cesse agités par les nouvelles les plus étranges au sujet de Bonaparte (4).

La gendarmerie ne suffisant pas à maintenir l'ordre, le préfet organisa une compagnie départementale de police, sous ses ordres, et, dans les communes de moins de 2.000 âmes, il créa des gardes volontaires de sûreté, pour aider la force publique (5).

Dans la Meurthe, il n'y avait plus que quatre régiments, quatre légions, se recrutant dans le département dont elles avaient pris le nom. Souvent des soldats faisaient scandale dans des auberges de village, en criant : Vive l'Empereur! Quand ils étaient ivres, ils disaient sur Louis XVIII toutes leurs grossièretés de caserne. En une seule fois, on emprisonna 21 dragons de Lunéville pour raisons politiques (6).

(1) Arch. Mun. Lunéville, D[3], 18 août 1816. Le maire au sous-préfet.

(2) Ordonnance royale, 16 septembre 1815. *Journ. de la Meurthe*, 22 septembre 1815.

(3) *Rec. adm.*, 1815, p. 94; 1816, p. 211, etc.

(4) Arch. Dép. Meurthe, M. Police. Rapports des maires de Blâmont, Gerbéviller, Bayon, Baccarat, 1815-1816.

(5) *Rec. adm.*, 1815, p. 89-94; 1816, p. 155-157, 306. — *Journ. de la Meurthe*, 31 mai 1816.

(6) *Journ. de la Meurthe*, 8 mars, 14 avril, 19 mai, 6 septembre 1816, etc.

Quand le roi forma sa garde, il demanda à chaque département des volontaires, anciens militaires ou non, même soldats en activité en leur promettant une solde de 75 centimes à 1f 21 par jour (7f 50 à 12f 10 par décade); la Meurthe devait fournir 130 hommes; en deux mois on n'en avait pas trouvé les deux tiers (1). Combien Napoléon en eût-il réuni, s'il avait fait pareille demande?

## VI

Louis XVIII lui-même finit par comprendre le danger de cette politique violente, et l'impopularité des royalistes fougueux, des « amis insensés » qui ébranleraient le trône « en voulant le servir autrement que le Roi ne veut l'être; qui, dans leur aveuglement, osent dicter des lois à sa sagesse et prétendent gouverner par lui... » (2). En juillet 1816, il prononça la dissolution de la Chambre Introuvable et convoqua les électeurs pour de nouvelles élections.

Dans la Meurthe, la lutte électorale fut très vive; il s'agissait pour les membres de la Société royale de faire approuver leur conduite passée par une brillante réélection, pour les bourgeois mécontents, d'élire des candidats à eux et non des nobles. Plus de « *nobles*, mais bien des hommes qui soutinsent les droits des plébéiens », tel était le programme de l'opposition; quelques-uns « allèrent jusqu'à dire qu'il ne fallait pas nommer » un tel et un tel, « parce qu'ils ne possédaient pas de domaines nationaux » (3).

Au collège électoral de l'arrondissement de Nancy, « les hommes du parti, c'est-à-dire la coterie du marquis de

(1) *Rec. adm.*, 1815, p. 51 sq., p. 55 sq.; 1816, p. 7 sq., p. 62 sq.

(2) Arch. Dép. Meurthe, M. Élections 1816. *Instructions approuvées par le Roi pour les élections.*

(3) Arch. Nat., F7 4350. Rapport anonyme sur l'état des esprits dans la Meurthe, 7 octobre 1816. — F1c III 5. Le préfet au ministre, 8 octobre 1816.

Beaufort, ont assiégé la sale; ...c'est avec une fougue frénétique que cette faction a cherché à maîtriser les suffrages; ... à chaque voix accordée à M. le *baron Louis*, ou à M. *de Bouteiller*, ou à M. *Benoist, ancien maire de Nancy*, les exclamations les plus outrageantes ont retenti aux oreilles des votans... » Le trouble devint tel que « les électeurs s'en sont retournés chez eux *fort mécontents* », sans avoir désigné le dernier candidat (1). Le duc de Mouchy, député sortant, ne fut présenté par aucun collège d'arrondissement; Jankovics, autre député sortant, le fut par un seul.

Le grand collège n'avait plus, d'après le décret de convocation, que trois députés à élire dans la Meurthe. Il ne réélut que le baron Louis. Les deux autres députés furent un plébéien, élu malgré lui parce que plébéien, Lafrogne, ancien notaire et maire de Blâmont, conseiller général depuis 1811, homme « intègre et modéré » (2), et un officier de la Révolution et de l'Empire, le lieutenant général comte (1806) Bourcier, nommé, quoique membre « de la caste nobiliaire », parce qu'il s'était tenu « constamment étranger aux orages politiques » (3).

« L'esprit antinobiliaire de bon nombre de nos électeurs » n'a pas produit « les choix que nous attendions », écrivait le préfet; cependant les élus sont « des sujets recommandables qui n'apporteront ni passion, ni esprit de parti... » (4).

Les membres de la Société royale, les « exagérés » étaient

(1) Arch. Nat., F[7] 4350. Rapport anonyme, 28 septembre 1816. — Arch. Dép. Meurthe, M. Élections 1816. Collège d'arrondissement de Nancy.

(2) Arch. Nat., F[1c] III 5. Le préfet au ministre, 8 octobre 1816. Lafrogne avait pris, en 1814, le commandement des gardes nationaux sédentaires de Lunéville, qui ne purent agir faute d'armes. Il voulut démissionner, aussitôt élu, puis finit par accepter.

(3) *Idem.*

(4) *Idem.* Lafrogne et le baron Louis siégèrent au centre gauche, Bourcier au centre droit (*Dictionnaire des Parlementaires*). En 1820, Bourcier, accusé de s'être laissé acheter par le gouvernement, fut défendu par Lafrogne en une lettre publique au *Journal de la Meurthe* (16 juin 1820).

furieux (1). La Meurthe avait condamné leur politique, blâmé leurs prétentions, réclamé l'apaisement, proclamé sa volonté de maintenir entre tous les citoyens l'égalité.

Un nouveau préfet, prenant dans le département la place du comte de Kersaint mis à la retraite, déclara : « Ce n'est pas par une inquisition sur la conduite passée, par des épurations nouvelles et répétées qu'il (le préfet) doit signaler son attachement au Roi et son ardeur pour son service. ...C'est à cicatriser toutes les plaies qu'il doit tendre (2)... »

Le roi imposé par les Alliés, le roi de la minorité promettait l'apaisement; il promettait d'être le roi de tous les Français. C'était la fin du cauchemar aristocratique, la fin de la Terreur Blanche.

(1) Comte DE SERRE, *Correspondance*. Paris, 1876-1877, 6 vol. in-8, t. II, p. 171. A sa mère, de Metz, 9 octobre 1816 : « Je juge par la fureur des exagérés ici de celle que je trouverai à Paris. Leurs prétentions à Nancy ont fait tourner le choix sur des plébéiens. »

(2) *Rec. adm.*, 1816, p. 581 sq. Ce nouveau préfet était Nic.-Max.-Ludovic Séguier, né à Beauvais le 7 décembre 1773, préfet du Calvados sous l'Empire, de la Somme sous la Restauration. Il avait été révoqué le 9 mai 1816, pour avoir toléré dans son département une association bourgeoise à tendances libérales. Séguier fut le préfet le plus modéré de la Meurthe (1816-1820) sous le règne des Bourbons.



# CONCLUSION

**Popularité de Napoléon. — Indifférence à l'égard de la forme du gouvernement. — Difficultés de la restauration des classes sociales privilégiées.**

## I

De l'étude de l'esprit public dans la Meurthe de 1814 à 1816, il ressort nettement que les Meurthois furent d'autant plus enthousiasmés par Bonaparte que sa situation était plus difficile et son sort plus malheureux.

Napoléon qui gouverna les Français en despote, qui brisa des milliers de vies humaines, avait acquis un prestige incomparable. A la fin de son règne même, quand les rouages de la machine impériale, déjà usés, ne fonctionnaient plus que par saccades, personne dans le pays ne bougeait, ni les émigrés, ni même les prêtres à qui il imposait depuis trois ans un évêque en conflit avec le pape, un évêque non institué. Loin de le diminuer, le désastre l'agrandit, en confondant plus intimement sa cause avec celle de la patrie menacée; sa chute elle-même servit sa popularité : on vit mieux ce qu'il était quand Louis XVIII se fut assis sur son trône. Aux Cent-Jours, il débarqua en France avec une poignée d'hommes et vint en quelques jours jusqu'à Paris sans rencontrer d'opposition. Voilà le plébiscite le plus éloquent de toute l'époque impériale! Ceux même qui s'étaient ralliés bien ouvertement à



Louis XVIII, subjugués par son prestige ou pris d'une terreur incompréhensible, s'inclinèrent devant lui et se proclamèrent plus dévoués que jamais. La deuxième invasion en fit une victime, et quand il fut pour toujours écarté de la nation qui l'avait acclamé en 1815, il devint un héros inoubliable, presque un dieu, à tel point que pour vivre, progresser et triompher, le parti orléaniste dut se parer de son nom.

## II

De Napoléon l'on parle toujours, de sa famille rarement, de l'Empire jamais. L'Empire est une création de Bonaparte, ce n'est pas une chose traditionnelle, ayant ses racines dans le pays. L'empereur a abdiqué en faveur du roi de Rome; mais le roi de Rome n'est qu'un enfant, ce n'est pas encore une force; sera-t-il digne de son père? On ne sait, et l'on ne peut plébisciter pour un être encore inconnu, qui n'a pas l'auréole d'une gloire réelle ou imaginaire.

De la République on ne parlait guère, sauf les *exagérés* qui en disaient beaucoup de mal, pensant sans cesse à la République de 1793 et lui reprochant avec horreur plus de crimes qu'elle n'en commit. Aux Cent-Jours même, où les sentiments de la foule apparurent avec violence et franchise, il n'y eut pas d'opinion républicaine : les gens les plus avancés, les *anarchistes,* se contentaient d'un empire plus démocratique que le précédent.

La Monarchie était donc possible, même avec les Bourbons, même avec Louis XVIII, presque totalement inconnu en 1814. Les bonapartistes les plus ardents l'avaient acceptée et lui avaient offert leurs services loyaux. Ce fut en refusant ces services que la Monarchie se condamna elle-même.



## III

Il n'y avait donc pas de parti-pris invincible contre la forme du gouvernement monarchique ni contre la famille royale. Mais les Meurthois s'opposaient à la reconstitution des anciennes classes sociales. Ils ne voulaient pas d'une noblesse plus favorisée que le reste de la nation, se réservant les places dans l'armée, dans l'administration et dans la magistrature, se réservant même de représenter le pays à la Chambre. Ils n'admettaient pas que pour être bon Français, il fallût avoir émigré et porté les armes contre la France révolutionnaire, avoir des titres nobiliaires plus ou moins anciens, plus ou moins authentiques, tout au moins une particule, louer sans cesse l'ancien régime et bénir les Alliés, les remercier d'avoir envahi la France en 1814 et en 1815 et de lui avoir imposé un roi inconnu.

La faveur accordée au clergé catholique les inquiétait aussi, mais beaucoup moins, parce qu'ils savaient les prêtres divisés sur les questions politiques, généralement plus réservés que les « exagérés ».

Point de noblesse favorisée, pas de religion obligatoire, tel était le désir de la majorité des Meurthois en 1814-1816. Mais ce n'était pas une volonté impérieuse, violente, irrésistible. Ils laissèrent faire la Restauration qu'ils ne désiraient pas et la supportèrent jusqu'au retour de Napoléon à Paris; ils acceptèrent avec tristesse, mais avec résignation, les conséquences du désastre de Waterloo.

Dans ces bouleversements, quelques fonctionnaires, en premier lieu l'évêque Osmond et le préfet intérimaire Wallet-Merville, surent garder à peu près toujours une attitude réservée et digne; beaucoup d'autres, tour à tour ardents bonapartistes et royalistes violents, firent preuve

d'un manque de dignité, d'une platitude qu'il est pénible de constater.

Néanmoins leur attitude ne pouvait faire illusion sur les sentiments de la masse, sur le mécontentement général. Devant ce mécontentement, Louis XVIII s'inclina en 1816. La Restauration, telle que Monsieur l'avait projetée à Nancy en 1814 dans ses entretiens avec Vitrolles, telle que le marquis de Beaufort et la Société royale la réclamaient, était encore retardée. L'égalité révolutionnaire s'imposait à la monarchie de droit divin.

---

APPENDICE

## LA FAMINE DE 1816-1817 DANS LA MEURTHE

---

Dès le début de 1816, l'épuisement des réserves du département était presque total. En 1815 déjà, le *Recueil administratif* avait donné une recette pour la confection de cent soupes économiques : « Pois ou haricots, 2 pots; orge mondé, 2 1/2 pots; pommes de terre, 30 livres; viande, 1 l.; graisse de rôt, 1 l.; sel, 3 l.; poivre, 3 gros; carottes moyennes, une douzaine; oignons ou poireaux ou céleri, environ 1 l.; pain blanc, 20 l.; eau, 150 l... Cette soupe contient des principes nutritifs et visqueux. Ces derniers n'y sont qu'en quantité propre à la rendre agréable et d'une facile digestion. La portion revient à 10 centimes environ (1). »

Afin « d'obtenir la garantie d'un approvisionnement suffisant et constant, d'empêcher que des individus inabiles ou mal famés, ou sans moyens pécuniaires prennent à leur gré un état qui tient de si près à la salubrité publique; parce que l'administration doit tenir à ce qu'il ne soit débité que du pain bien confectionné », la corporation des boulangers avait été rétablie dans la ville de Nancy en novembre 1814 (2). Pour exercer désormais la profession,

(1) *Rec. adm.*, 1815, p. 46. — A partir du 1er décembre 1815, on distribua à Nancy 1.000 soupes économiques par jour. (Arch. Mun. Nancy, Q1. Bureau de bienfaisance. Arrêté préfectoral, 14 nov. 1815).

(2) Arch. Mun. Nancy, F4. Boulangerie, projet de règlement, 25 novembre 1814. Approuvé le 13 octobre 1815.



il fallait « une permission spéciale du maire; elle ne sera accordée qu'à ceux qui seront de bonne vie et mœurs, et qui justifieront avoir fait leur apprentissage et connaître les bons procédés de l'art... — Chaque boulanger se soumettra à avoir constamment en réserve, dans son magasin un approvisionnement de bled et de farine de 1re qualité », 9.000 kilos pour ceux de 1re classe, 5.400 pour ceux de 2e classe (1).

Malgré ces mesures, le prix du pain monta très vite au début de 1816. On recourut alors à la taxe, qui fut en avril, de 4 sous pour le pain blanc, et de 16 centimes pour le bis (2). Les gens de la campagne, n'ayant plus de blé en réserve ou cherchant à le ménager, envahirent les boulangeries de Nancy, enlevant tout le pain « en sortant du four : on en voit qui en emportent deux et trois miches à la fois et on croit même, d'après quelques bruits populaires, qu'ils payent le pain au delà de la taxe, d'où il résulte que l'on trouve rarement du pain chez les boulangers... Le grain qui se vend aux halles est en grande partie consommé par les villages environnans... » (3).

Par suite de la misère, le nombre des expositions d'enfants augmenta rapidement : « Des enfants légitimes, âgés de trois à six ans, et nés de pères et mères connus et domiciliés », étaient même abandonnés dans les rues et sur les places publiques (4).

Une foule de mendiants étrangers à la ville, la plupart valides, mais sans ressources, encombraient Nancy, qui ne savait qu'en faire. Un décret du 5 juillet 1808 avait ordonné la création d'un dépôt de mendicité dans chaque département; mais on n'avait rien fait dans la Meurthe. Le nombre croissant des vagabonds remit en mémoire ce

(1) Arch. Mun. Nancy, F4. En octobre 1814, il y avait 70 boulangers à Nancy.

(2) *Idem.* 27 avril 1816. Avis imprimé.

(3) *Idem.* Rapport des commissaires de police, 11 juillet 1816.

(4) *Journ. de la Meurthe,* 5 mars 1815. Circulaire préfectorale.

décret oublié : le conseil général, le conseil municipal de Nancy étudièrent la question. On se contenta finalement de nommer deux agents pour surveiller les mendiants de la ville et d'obliger les autres à retourner dans leurs communes (1).

On attendait avec impatience la récolte de l'automne de 1816 qui devait mettre fin à la misère résultant de l'invasion. Mais le 5 août, un orage épouvantable détruisit presque toutes les récoltes; dans beaucoup de communes de l'arrondissement de Château-Salins, « l'on n'apperçoit plus aucune trace de végétation. Ce ne sont pas simplement les plantes annuelles qui ont été anéanties; mais les arbres fruitiers, les arbustes, tout ce qui compose le règne végétal a disparu; ou bien ce qui en reste semble avoir échappé aux flames... Des hommes ont péri; les toitures, les volets, les persiennes, les fenêtres des habitans ont été brisés (2)... » Cet orage fut suivi de pluies abondantes qui firent déborder les rivières; ce qui avait échappé à la grêle fut détruit par l'humidité.

Aussitôt après ce désastre, le prix du pain blanc monta de 5 à 6 sous la livre, et celui du pain bis de 18 à 25 centimes; au 8 novembre 1816, la taxe du pain blanc fut levée; celle du pain bis fut portée au 11 janvier 1817 à 6 sous; on n'en donnait qu'une livre par jour à chaque individu (3).

Le public accusait les boulangers de mêler à leurs farines des substances malsaines. Pour vérifier cette assertion le maire de Nancy chargea deux chimistes d'analyser le pain. Ils le trouvèrent « compact, pesant, d'une saveur assez désagréable; ...il se trempe difficilement et fait une

(1) Arch. Dép. Meurthe, M. Conseil général, 1816, p. 89-92; 1817, p. 93-96.

(2) *Rec. adm.*, 1816, p. 472-474. Lettre du sous-préfet de Château-Salins, 7 août 1816.

(3) Arch. Mun. Nancy, F[4]. Boulangerie. « Ce pain sera confectionné dans les hôpitaux de la ville; il n'en sera délivré qu'une livre par jour à chaque individu. » Afin de rendre à la circulation les blés et orges destinés à la fabrication de la bière, le préfet interdit provisoirement cette fabrication (*Idem.* Le préfet au maire, 13 juill. 1816).



colle visqueuse peu propre à la digestion »; ils en attribuèrent la cause à l'insuffisante siccation des grains contenant « une eau de végétation qui recèle un principe délétère; ...c'est cette eau qui fit périr en partie l'armée prussienne en Champagne en 1792... » (1).

Le nombre des boulangers de Nancy tomba de 74 en octobre 1815 à 54 en mars 1817 (2). Leur approvisionnement était en déficit de 160.000 kilos en mars 1817, de 263.110 en avril et ce déficit augmentait sans cesse (3).

Le 11 mars 1817, il y eut des troubles autour d'une boulangerie où l'on avait vendu du pain extrêmement mauvais. Non seulement la troupe de ligne, mais la garde nationale dut intervenir pour rétablir l'ordre (4). Depuis le mois d'octobre déjà le marché aux grains était peu fréquenté, parce que les cultivateurs des campagnes craignaient d'y être malmenés et dévalisés; ils préféraient, malgré la défense préfectorale, vendre à des accapareurs qui faisaient sans cesse monter le prix de la farine (5).

Pour remédier à l'insuffisance des approvisionnements, la municipalité de Nancy avait décidé de créer une société d'approvisionnement de grains de réserve formée par actions, demis et quarts d'actions de 200 francs, qui devait assurer à la ville une réserve de 5.000 quintaux de blé achetés à l'étranger (6).

(1) Arch. Mun. Nancy, F[4]. Rapport des commissaires, 12 octobre 1816.

(2) *Idem.* États des boulangers, 25 octobre 1815-28 mars 1817.

(3) *Idem.* Le préfet au maire, 11 mars, 3 avril, 6 mai 1817. Interdiction et suspension de boulangers, pour insuffisance d'approvisionnement, 2 et 12 octobre 1816, 20 février, 4, 13, 31 mars 1817, etc...

(4) Arch. Mun. Nancy, D[2]. Le maire au capitaine de gendarmerie, 12 mars; à de Mitry, prévot de la cour prévôtale, 15 mars; au colonel de la garde nationale, 25 mars 1817. — F[4]. Boulangerie; Le préfet au maire, 13 mars 1817.

(5) *Rec. adm.*, 1816, p. 593 sq. Lettre du maire de Nancy aux maires du département, pour les engager à rendre confiance aux cultivateurs, p. 166 sq. et 291 sq. Lettres du procureur du roi aux maires contre les accapareurs. p. 300-302. Lettre du préfet aux maires, même sujet, etc.

(6) Arch. Mun. Nancy, F[4]. Marchés et subsistances, 21 octobre 1816. Il fut question de créer des fours municipaux, mais la commission émit un vœu défavorable,



Dans les autres villes du département, on avait rétabli les corporations de boulangers, taxé le prix du pain, cherché à acheter des grains à l'étranger, distribué des soupes économiques faites avec des os broyés (1), etc.

A Lunéville, le « maître des basses œuvres, chargé d'enfouir les animaux morts... a fait rapport que plusieurs habitans de cette ville se présentaient journellement dans son domicile pour obtenir de la chair de ces animaux et en faire leur nourriture; que même quelques-uns s'étaient permis d'ouvrir des fosses, dans le pré de la voirie, et de découper des morceaux après les bêtes enfouies... » (2).

Dans les villages, où il n'y avait guère de riches pour secourir les nécessiteux, on déterrait les pommes de terre plantées depuis quelques semaines, faute de pouvoir attendre l'époque de la récolte. Les maires durent organiser des « patrouilles de nuit, dans le but de veiller à la conservation des récoltes et de les préserver du pillage » (3).

Enfin en août 1817, on fit une récolte peu abondante, mais à peu près suffisante pour les besoins de l'année. Peu à peu la vie reprit son cours normal, et de la famine il ne resta qu'un douloureux souvenir.

parce que « le concours des acheteurs deviendrait nécessairement tumultueux..., ce qui donnerait lieu à des impatiences, à des rassemblements, à ce qu'on appelle des queues, chose dangereuse dans nos circonstances.. »

(1) Arch. Mun., D[1]. Pont-à-Mousson, 22 janvier 1817. — Lunéville, 7 novembre 1816. — Toul, 31 octobre et 1er novembre 1816, etc.

(2) Arch. Mun. Lunéville, D[2]. Le maire au sous-préfet, 3 mai 1817.

(3) *Rec. adm.*, 1817, p. 228 sq., 240 sq.

# INDEX ALPHABÉTIQUE

DES

## NOMS D'AUTEURS, DE PERSONNES ET DE LIEUX (1)

---



(1) Les noms d'auteurs ont été imprimés en PETITES CAPITALES, avec le seul numéro de la page qui contient l'indication bibliographique complète; les autres noms de personnes ont été imprimés en caractères ordinaires; les noms de lieux, en *italiques*.



---

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

# ANNALES DE L'EST

(1re SÉRIE)

1re à 18e année (**1887 à 1904**), 18 volumes. Chacun à . . . . . . . . . . . . **12 fr.**
Prix réduit de la collection des 18 volumes . . . . . . . . . . . . . . . . **108 fr.**
La *Table générale des matières des dix premières années* se trouve au tome X, 1896, pages 599 à 640.

# ANNALES DE L'EST ET DU NORD

(2e SÉRIE)

19e à 23e année (**1905 à 1909**), 5 volumes. Chacun à . . . . . . . . . . . . . **12 fr.**
Prix réduit de la collection des 5 volumes . . . . . . . . . . . . . . . . **30 fr.**

# ANNALES DE L'EST

(3e SÉRIE)

*Prix de chaque année par abonnement* . . . . . . . . . . . . . . . . **8 fr.**

24e année, 1910. — Fasc. 1 : **Cultes et Mythes du Pangée**, par M. Paul Perdrizet. Volume de 103 pages, avec 4 planches. . . . . . . . . . . **5 fr.**

— Fasc. 2 : **Le Mécénat du Cardinal Jean de Lorraine (1498-1550)**, par M. Albert Collignon. Volume de 175 pages, avec 1 planche. . . . **6 fr.**

— Fasc. 3 : **Bibliographie lorraine (1909-1910)**. Volume de 169 pages. (Ne se vend plus séparément.) **4 fr.**

25e année, 1911. — Fasc. 1 : **Étude littéraire sur les Élégies romaines de Goethe**, par M. Marcel Blanc. Volume de 97 pages . . . . . . . . . . **3 fr. 50**

— Fasc. 2 : **Tables alphabétiques et méthodiques** *des « Annales de l'Est » (1897-1904) et des « Annales de l'Est et du Nord » (1905-1909)*, par M. Robert Parisot. Volume de 75 pages . . . . . . . . . . . . . **3 fr.**

— Fasc. 3 : **Bibliographie lorraine (1910-1911)**. Volume de 155 pages. **4 fr.**

*La Bibliographie lorraine a obtenu en 1912 et en 1913 de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une partie du prix Prost.*
*Elle a été en outre honorée d'une souscription par le Conseil général de Meurthe-et-Moselle.*

BERGER-LEVRAULT, LIBRAIRES-ÉDITEURS
PARIS, 5-7, rue des Beaux-Arts — rue des Glacis, 18, NANCY

# ANNALES DE L'EST

PUBLIÉES PAR LA

FACULTÉ DES LETTRES DE NANCY

TROISIÈME SÉRIE

## VINGT-SIXIÈME ANNÉE — 1912

*(Troisième année de la troisième série)*

Les ***Annales de l'Est***, abandonnant la forme de Revue trimestrielle, comprendront désormais deux sections distinctes :

1° Une série de fascicules de sujets divers : littérature, philologie, archéologie, histoire, géographie, philosophie. Chaque fascicule, d'étendue variable, formera un ouvrage complet. Ces fascicules paraîtront sans périodicité fixe ;

2° Un fascicule annuel de *Bibliographie lorraine*, donnant l'analyse critique des principales publications, articles ou livres nouveaux, touchant l'archéologie, l'histoire, les arts, la littérature, la dialectologie, le folklore, la géographie et le mouvement économique de la région.

Les divers fascicules d'une même année constitueront ensemble un volume grand in-8 de 320 pages en moyenne, avec titre et table commune des matières. Ils seront néanmoins mis en vente séparément, à des prix variables suivant leur importance.

SOMMAIRE DE L'ANNÉE 1912



Afin d'avantager les personnes qui désireront acquérir, à titre d'abonnés, la suite ininterrompue et complète des ***Annales de l'Est***, il est prévu une faculté d'abonnement global à l'ensemble de chaque année.

Le prix annuel de cet abonnement — prix qui représente un montant sensiblement inférieur à celui de l'ensemble des fascicules achetés séparément — est fixé à **8 francs**.

[illegible]

ANNALES DE L'EST
PUBLIÉES PAR LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY
27e année — Fascicule 2

# BIBLIOGRAPHIE LORRAINE

(1912-1913)

*REVUE DU MOUVEMENT INTELLECTUEL ARTISTIQUE ET ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION*

Couronnée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres



BERGER-LEVRAULT, ÉDITEURS

PARIS
RUE DES BEAUX-ARTS, 5-7

NANCY
RUE DES GLACIS, 18

1913

Prix : 5 fr.





BIBLIOGRAPHIE LORRAINE



*Ont collaboré à ce fascicule :*

MM.

L. BROCARD, professeur d'économie politique à la Faculté de Droit de Nancy.

A. COLLIGNON, professeur honoraire d'histoire de la littérature latine à la Faculté des Lettres de Nancy.

E. ESTÈVE, professeur adjoint de langue et de littérature françaises à la Faculté des Lettres de Nancy.

M. KREMER, professeur de langue allemande au lycée de Nancy.

G. MANGEOT, agrégé des lettres, professeur au collège Stanislas.

G. PARISET, professeur d'histoire moderne à la Faculté des Lettres de Nancy.

R. PARISOT, professeur d'histoire de l'Est de la France à la Faculté des Lettres de Nancy.

P. PERDRIZET, professeur d'archéologie et d'histoire de l'art à la Faculté des Lettres de Nancy.

R. REUSS, directeur-adjoint à l'École des Hautes-Études (Paris).

R. TOURNÈS, capitaine breveté d'état-major.

---

**Prière d'adresser toutes les communications relatives à la *Bibliographie lorraine* et les publications dont on désire qu'il soit rendu compte au secrétaire de la rédaction, M. Robert PARISOT, 15, rue Sigisbert-Adam, Nancy.**





ANNALES DE L'EST

PUBLIÉES PAR LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY

*27e année — Fascicule 2*

# BIBLIOGRAPHIE LORRAINE

## (1912-1913)

*REVUE DU MOUVEMENT INTELLECTUEL*
*ARTISTIQUE ET ÉCONOMIQUE*
*DE LA RÉGION*

Couronnée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

BERGER-LEVRAULT, ÉDITEURS

PARIS
RUE DES BEAUX-ARTS, 5-7

NANCY
RUE DES GLACIS, 18

1913



# TABLE DES MATIÈRES





## CHAPITRE III

## PÉRIODE MODERNE

### (jusqu'en 1766)



## CHAPITRE IV

## LA LORRAINE FRANÇAISE

### (de 1766 à nos jours)



## CHAPITRE V

## MOUVEMENT ÉCONOMIQUE

CHAPITRE VI

## HISTOIRE ET MOUVEMENT LITTÉRAIRE

**(août 1912 à juillet 1913)**



CHAPITRE VII

## ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE DE L'ART



CHAPITRE VIII

## BULLETIN ALSATIQUE

**(1912-1913)**



---

## ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES POUR DÉSIGNER LES REVUES OU LES MÉMOIRES DES SOCIÉTÉS SAVANTES QUI SONT FRÉQUEMMENT CITÉS DANS LA « BIBLIOGRAPHIE LORRAINE » (1)

| | |
|---|---|
| L'Austrasie, Metz | A |
| Annales de l'Est (1887-1904), Nancy, Berger-Levrault | A E |
| Association amicale de secours des anciens élèves de l'École normale supérieure, Paris, Hachette | A E E N |
| Association amicale des anciens élèves des Lycées de Nancy, Metz, Strasbourg et Colmar, Nancy, A. Barbier | A E L N |
| Annales de l'Est et du Nord (1905-1909), Nancy, Berger-Levrault | A E N |
| Annales de Géographie, Paris, Armand Colin | A G |
| Annales de la Société d'Émulation du département des Vosges, Épinal, Huguenin | A S E V |
| Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie lorraine (de Metz), Metz, Scriba | A S H L |
| Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques, Paris, Imprimerie nationale | B A C T H |
| Bulletin de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Paris, A. Picard | B A I |
| Bulletin de la Chambre de Commerce de Meurthe-et-Moselle, Nancy, Imprimerie nancéienne | B C C M M |
| Bibliographie lorraine, Nancy, Berger-Levrault | B L |
| Bulletin de la Société des Monuments historiques d'Alsace, Strasbourg, Imprimerie strasbourgeoise | B M H A |
| Bulletin du Musée historique de Mulhouse, Mulhouse, Meininger | B M H M |
| Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est, Nancy, Colin | B S A E |
| Bulletin mensuel de la Société d'Archéologie lorraine, Nancy, Crépin-Leblond | B S A L |
| Bulletin de la Société belfortaine d'émulation, Belfort, Devillers | B S B E |
| Bulletin de la Société industrielle de l'Est, Nancy, Pierron | B S I E |
| Bulletin de la Société des Lettres... de Bar-le-Duc, Bar-le-Duc, Contant-Laguerre | B S L B |
| Bulletin de la Société des Naturalistes et Archéologues du Nord de la Meuse, Montmédy, Pierrot | B S N M |
| Bulletin de la Société philomatique vosgienne, Saint-Dié, Cuny | B S P V |
| Bulletin de la Société des Sciences de Nancy, Nancy, Berger-Levrault | B S S N |
| Carnet de la Sabretache, Paris, La Sabretache | C S |

(1) Pour établir cette liste, on a suivi l'ordre alphabétique des abréviations, et non celui des périodiques.

| | |
|---|---|
| Elsässische Monatsschrift, Saverne, A. Fuchs. . . . . . . . . . . . | E M |
| Feuilles d'histoire, Paris, Roger et Chernoviz. . . . . . . . . . . . | F H |
| Jahrbuch für die Geschichte und Literatur von Elsass-Lothringen, Strasbourg, Heitz . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | J G E L |
| Mémoires de l'Académie de Stanislas, Nancy, Berger-Levrault. . . | M A S |
| Les Marches de l'Est, Paris, Dumoulin. . . . . . . . . . . . . . . | M E |
| Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine, Nancy, Crépin-Leblond. | M S A L |
| Mémoires de la Société des Lettres... de Bar-le-Duc, Bar-le-Duc, Contant-Laguerre . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | M S L B |
| Le Pays lorrain (1904-1908), Nancy, Ch. Sadoul, directeur. . . . . | P L |
| Le Pays lorrain et le Pays messin (depuis 1909), Nancy, Ch. Sadoul, directeur. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | P L P M |
| Revue d'Alsace, Paris, A. Picard . . . . . . . . . . . . . . . . . | R A |
| Revue alsacienne illustrée, Strasbourg, Ch. Hauss. . . . . . . . . . | R A I |
| Revue archéologique, Paris, E. Leroux . . . . . . . . . . . . . . | R Arch |
| Revue catholique d'Alsace, Strasbourg, Ch. Hauss . . . . . . . . . | R C A |
| Revue des Études anciennes, Paris, A. Fontemoing . . . . . . . . . | R E A |
| Revue ecclésiastique de Metz, Metz, imprimerie Lorraine. . . . . . | R E M |
| Revue de l'Exposition de Nancy, Nancy, Pierron . . . . . . . . . . | R E N |
| Revue industrielle de l'Est, Nancy, imprimerie Pierron . . . . . . . | R I E |
| La Revue lorraine illustrée, Nancy, Ch. Sadoul. directeur . . . . . | R L I |
| Revue Médicale de l'Est, Nancy, Crépin-Leblond. . . . . . . . . . | R M E |
| La Révolution dans les Vosges, Épinal, Imprimerie Nouvelle (Vosgienne) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | R V |
| Société lorraine des Études locales dans l'enseignement public. Section des Vosges, Épinal, imprimerie Nouvelle (Vosgienne). . . . . . | S L E L V |
| Semaine religieuse du diocèse de Nancy et de Toul, Nancy, E. Drioton. | S R N |
| Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins, Heidelberg, Winter . | Z G O R |

# BIBLIOGRAPHIE LORRAINE

## CHAPITRE I

## GÉNÉRALITÉS HISTORIQUES ET TRAVAUX SE RAPPORTANT A PLUSIEURS PÉRIODES

### CHRONIQUE

**§ 1. Documents.** — L'obituaire de Sainte-Marie-aux-Bois, abbaye de prémontrés du diocèse de Toul, se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque municipale de Nancy. M. J. Favier décrit ce précieux manuscrit, montre l'intérêt qu'il présente et termine en exprimant l'espoir qu'il soit bientôt publié avec le commentaire qu'il réclame (1). Puisse le vœu du savant conservateur de notre Bibliothèque municipale être bientôt exaucé !—M. H. Lepage avait envoyé au ministère de l'Intérieur l'inventaire manuscrit de la série B aux Archives de Meurthe-et-Moselle; mais les cotes de cet inventaire manuscrit ne correspondent pas, à partir du soixante-troisième article, avec celles de l'inventaire imprimé. La cause de cette différence, explique M. Marichal, est double : d'abord M. Lepage a dû supprimer les numéros bis; il a intercalé en outre de nouveaux articles (2). — La Bibliothèque d'Este, à Modène, possède trente-neuf manuscrits in-folio, traitant surtout des démêlés des rois de France avec les ducs de Lorraine. Mais M. Pfister, qui s'est occupé de ces manuscrits et qui en reproduit les titres, nous apprend qu'ils sont simplement des copies faites, pour trente-huit d'entre eux,

(1) Favier (J.), *Note sur l'obituaire de Sainte-Marie-aux-Bois* (B S A L 1913, p. 102-111).

(2) Marichal (P.), *Ancienne numérotation de la série B aux archives de la Meurthe* (B S A L 1913, p. 132-134).

sur la collection de Brienne aujourd'hui à la Bibliothèque nationale; le dixième manuscrit, qui reproduit un volume de la collection Dupuis, ne concerne pas la Lorraine (1). — Il y a dans les Bibliothèques de la guerre des mémoires, des plans, etc., concernant les places de la région lorraine du dix-septième au dix-neuvième siècle. La table alphabétique, dressée avec soin, permettra de retrouver facilement ces documents. Le tome I seul des Archives de la guerre a paru (2). Ces archives se composent de trois parties, Mémoires historiques, Reconnaissances, c'est-à-dire travaux concernant la défense des frontières, Mémoires relatifs à l'organisation, à l'administration, à l'art militaire. Ces mémoires n'ont pas tous un caractère exclusivement militaire; ils sont historiques au sens le plus général, ils peuvent aussi avoir un caractère économique, en particulier quand ils s'occupent des routes, des rivières, des canaux. Le tome I contient la première section et une partie de la deuxième. Un second volume donnera le reste de la deuxième série, la troisième ainsi que la table. Celle-ci permettra de retrouver les nombreux travaux qui intéressent la région lorraine.

**§ 2. Histoire générale.** — L'heureuse initiative qu'a prise M. Maurice Faure, il y a deux ans, commence à porter ses fruits, au moins dans l'enseignement primaire. La création de sociétés des études locales et la publication de manuels, voilà les résultats heureux de la circulaire ministérielle du 25 février 1911. M. Bouchot, directeur d'école à Nancy, et trésorier de la Société lorraine des Études locales dans l'enseignement public, vient de publier vingt-cinq leçons sur l'Histoire de la Lorraine depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours (3). A chaque leçon l'auteur a joint un résumé et une lecture. De nombreuses gravures et des cartes illustrent l'ouvrage de M. Bouchot. Nul doute que ce manuel, d'une lecture facile, ne rende les plus grands services aux instituteurs, aux institutrices et à tous ceux qui désirent avoir une idée générale du passé de notre province. M. Bouchot a bien mérité des études lotharingistes. — Le regretté M. Al. Martin, qu'une mort prématurée a enlevé récemment, n'a pas voulu faire un ouvrage d'érudition en écrivant une étude sur le Barrois, mais un

(1) Pfister (Chr.), *Les Manuscrits lorrains de la bibliothèque de Modène* (B S A L 1912, p. 148-159).

(2) Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France. — [Lemoine] *Bibliothèque de la Guerre*. Paris, Plon-Nourrit, 1911, vol. in-8 de III-547 p. — Tuetey (L.), *Archives de la Guerre*, t. I. Paris, Plon-Nourrit, 1912, vol. in-8 de IV-503 p.

(3) Bouchot (L.), *Vingt-cinq leçons sur l'histoire de la Lorraine et du Barrois*. Nancy, Vagner et Lambert, s. d., br. in-8 de 67 p. avec cartes et gravures.

ouvrage de vulgarisation à l'usage de tous ceux qui veulent avoir une idée du passé de ce duché, de sa physionomie physique et morale, des grands hommes qu'il a produits, des monuments intéressants qu'il possède (1). Nous avons l'impression qu'il y a réussi et que les Barrois ou les Lorrains le liront avec profit. Si l'auteur aime son pays, il n'a pas cherché à le surfaire, il ne dissimule ni les désagréments du climat, ni les défauts des habitants, et ses appréciations sur les hommes ou sur les événements sont pleines de sens et de modération. Seulement, l'ordre qu'il a adopté n'est peut-être pas très méthodique; la géographie aurait dû, ce me semble, précéder tout le reste. Pourquoi avoir en deux pages exécuté l'histoire du Barrois avant le dixième siècle? Pourquoi avoir omis de dire que le Barrois faisait partie de la Mosellane et que celle-ci a eu pour premiers ducs les comtes de Bar, de 959 à 1033? Nous avons enfin relevé dans l'ouvrage quelques erreurs. Le comté de Verdun avait été donné non point au douzième siècle (p. 21), mais dès la seconde moitié du dixième, aux évêques de Verdun. — A plusieurs reprises (p. 22, 56, 59, etc.), M. Martin parle à tort de l'empereur d'Allemagne. — Pourquoi appeler encore « Argonne orientale » (p. 35) les côtes de Meuse? — Frédéric Ier, comte de Bar et duc de Mosellane, était fils de Wigeric (Voiry) et non d'Otton d'Ardenne (p. 54). — Thierry Ier est mort en 1026 ou en 1027, non en 1024 (p. 55). — La mort du comte de Bar Thiébaut II se place, non en 1277, mais en 1291 (p. 58). — Adolphe était duc de Berg (p. 61). — On n'a aucune preuve que, dans le Barrois, les États généraux aient fonctionné dès le treizième siècle (p. 116); les premiers États connus appartiennent au règne de Robert. — Henri, fils de Frédéric II, qu'on appelle quelquefois Henri VII, n'a jamais été que roi des Romains (p. 163-164).

M. R. Parisot a résumé à grands traits, dans le *Pays Lorrain*, l'histoire de la région lorraine (2).

A l'occasion de la soixantième assemblée générale des catholiques allemands, qui s'est tenue à Metz en 1913, M. Ruppel, archiviste-adjoint de la Lorraine, avec la collaboration de MM. Keune, directeur du Musée de Metz, Bour, professeur au séminaire de Montigny, et de nombreux savants, lorrains ou immigrés, a publié un beau volume abondamment illustré, intitulé : *La Lorraine et sa capitale* (3). Que

(1) Martin (Al.), *Le Pays barrois, géographie et histoire*. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1912, vol. in-8 de xi-222 p., avec grav. hors texte et dans le texte.

(2) Parisot (R.), *Esquisse d'une histoire de la région lorraine* (P L P M 1912, p. 577-599).

(3) *Lothringen und seine Hauptstadt*. Metz, Druck und Verlag des Lothringer Verlags- und Hilfsvereins, 1913, vol. in-8 de 557 p. avec 32 (33) grav. hors texte, 70 grav. dans le texte, 17 cartes et plans, 10 armoiries.

les lecteurs ne s'y trompent pas : il s'agit dans cet ouvrage, non point de l'ancien duché et de Nancy, mais de la Lorraine annexée et de Metz. Des cinquante-cinq chapitres dont se compose le livre, trente-trois sont consacrés à la Lorraine, vingt-deux à Metz; ils nous présentent le pays et sa capitale sous les aspects les plus divers, dans le présent et dans le passé. On trouve là réunis d'innombrables renseignements, auparavant disséminés dans une foule de livres et d'articles. Rendons aux rédacteurs du livre cette justice qu'ils ont le vif désir de faire connaître, aimer et admirer Metz et la Lorraine, de détruire chez les Allemands bien des préjugés défavorables à l'égard du Reichsland; pas de chauvinisme intempestif, et un effort incontestable pour se montrer impartiaux quand ils parlent du passé. Toutefois les auteurs, qui sont pour la plupart d'origine allemande, étaient amenés à envisager les faits sous un certain aspect : leur nationalité, leurs opinions politiques, leurs croyances religieuses les ont plus d'une fois influencés sans qu'ils s'en doutent. Il y a chez eux une tendance à exagérer les différences, d'ailleurs incontestables, entre l'Alsace et la Lorraine, entre les parties germaniques et les parties romanes de la Lorraine, à oublier que le pays a possédé jadis une réelle unité, durant de longs siècles, avant le morcellement de la Haute-Lorraine en nombreuses principautés.

Le chapitre consacré à Metz, ville libre, contient un certain nombre d'erreurs regrettables. L'histoire du pays aux neuvième et dixième siècles est assez inexactement présentée (p. 315). Le sixième paraige, celui du commun, s'est constitué, non en 1197, mais plus tard (p. 323). — Ce que les paraiges ont acquis en 1300, c'est non pas le droit de nommer le maître échevin (p. 328), mais le privilège qu'il devra toujours être pris parmi eux. — L'auteur, qui confond les Treize avec les échevins (p. 328), écrit à tort que les premiers comprennent le maître échevin et douze échevins, à raison de deux pour chacun des six paraiges; en réalité, le maître échevin ne fait point nécessairement partie du collège des Treize, dans lequel entrent deux membres de chacun des cinq premiers paraiges et trois de celui du commun. — Gautier de Metz est donné faussement pour un contemporain de l'évêque Étienne de Bar (p. 331), auquel il est postérieur d'un siècle. — Pourquoi appeler (p. 337) Arnauld de Cervolles « Arnold de Cervia? » — Jean de Bohême était, non pas duc (p. 338), mais comte de Luxembourg. — Ce n'est point en 1404 qu'un héraut d'armes de Louis XI est venu à Metz; le fait se produisit en 1464.

Par contre, d'autres chapitres sont traités avec beaucoup de soin; on peut citer en particulier tous ceux qu'a écrits M. Keune, le savant

conservateur du Musée de Metz, qui connait admirablement les antiquités du pays. Ajoutons que les illustrations, en particulier celles qui se trouvent hors texte, ont été exécutées avec beaucoup de soin. L'ouvrage, mis en vente au prix de 3 marks, est d'un bon marché qui étonne, et l'on peut dire à propos de ce livre « *gut und billig* ».

**§ 3. Justice, droit.** — M. Ambroise, se souvenant qu'il a jadis été avoué à Lunéville, expose avec une compétence indiscutable le procès des baronnies (1). On appelait « baronnies » des territoires forestiers situés près de Turquestein, dans l'ancien évêché de Metz, que Léopold, puis François III, avaient donnés au prince de Beauvau. Quoique le traité de Vienne en eût formellement reconnu la possession à ce grand seigneur, les droits de ses descendants furent contestés par les gouvernements révolutionnaires, puis par celui de la Restauration. L'affaire ne reçut de solution définitive qu'en 1834, par un arrêt de la Cour d'appel de Nancy, ou plutôt en 1835, par un arrêt confirmatif de la Cour de cassation. La princesse de Poix, une Beauvau, était reconnue propriétaire de ce vaste domaine forestier, dont elle se dessaisit peu de temps après. A propos de ces procès, bien des questions d'un intérêt beaucoup plus général avaient été soulevées. Le domaine ducal était-il ou non inaliénable, ces baronnies faisaient-elles partie du domaine ducal ou devait-on les considérer comme un bien patrimonial, dont les ducs pouvaient disposer librement ? On lira avec intérêt l'histoire de ces chicanes, que M. Ambroise a su rendre attrayante et instructive. On est surpris de voir (p. 286) M. Ambroise qualifier le seigneur de Blâmont de vassal lorrain, alors que ce fief relevait de l'évêché de Metz. La lecture du travail consacré aux sires et comtes de Blâmont par M. de Martimprey aurait éclairé sur ce point M. Ambroise. — Nous trouvons l'empereur Charles VI qualifié (p. 291) d'empereur d'Autriche ! — Il n'y a pas eu, au dixième siècle, d'autre partage que la division de la Lotharingie en deux duchés (p. 320).

M. Ch. Forêt recherche, en s'aidant des travaux de Noël et de Louyot, à quelle époque ont été créés, dans la Lorraine et dans le Barrois, les notaires et les tabellions, quelles étaient les attributions des uns et des autres, comment enfin notaires et tabellions se confondirent au dix-huitième siècle (2). — L'abbaye d'Étival exerçait sur

(1) Ambroise (E.), *Le Procès des baronnies, étude lorraine* (*1729-1835*) (M A S 1912, p. 281-320).

(2) Foret (Ch.), *Le Notariat dans les duchés de Lorraine et de Bar* (B S L B 1913, p. 37-39 et 65-73).

le ban de cette commune la haute justice. M. E. Martin, instituteur à Uxegney, donne quelques exemples des sentences rendues par la justice d'Étival contre des meurtriers, des bigames, des voleurs, des gens qui avaient injurié l'abbé, manqué de respect à leurs parents, exercé des violences, fait du tapage. etc. (1).

**§ 4. Religion, clergé.** — D'après l'abbé E. Martin, saint Nicolas n'est pas devenu patron de la Lorraine en vertu d'un acte officiel émané d'un duc lorrain et ratifié par un évêque : c'est l'initiative populaire qui lui a donné ce titre, et l'Église, en finissant par le lui reconnaître, s'est contentée de confirmer un fait depuis longtemps accompli (2). — Épinal, Poussay, Remiremont, localités qui faisaient jadis partie de la Lorraine et du diocèse de Toul, aujourd'hui du département des Vosges, possédaient des chapitres nobles. M. L. Schwab donne quelques indications sur ces établissements qui, à la fin, n'avaient plus de religieux que le nom (3).

**§ 5. Histoire économique.** — M. Flory a écrit une étude détaillée sur les verreries de la Lorraine annexée (4). Dans une première partie, il fait l'histoire de ces établissements, dont les plus considérables se répartissent en deux groupes, le premier dans les hautes vallées de la Sarre, le second dans le comté de Bitche. La Lorraine possédait des verreries dès le quinzième siècle, d'autres furent établies au seizième, mais la guerre de Trente ans les ruina toutes. De nouvelles s'élevèrent sous le règne de Léopold ou plus tard. Depuis que Saint-Quirin a été fermé en 1888, il ne reste plus en activité que cinq verreries ou cristalleries, Trois-Fontaines et Vallérysthal dans le sud, Munzthal (Saint-Louis), Meisenthal et Goetzenbruck, dans le pays de Bitche. Ces trois derniers établissements datent du dix-huitième siècle, les deux premiers du dix-neuvième. Dans une deuxième partie M. Flory recherche quels avantages avaient été octroyés aux verriers du pays de Darney; ces privilèges rencontrèrent de l'opposition et finirent par être l'objet de restrictions de la part de l'autorité ducale. Les verreries créées dans le comté de Bitche au début du dix-huitième siècle ne reçurent

(1) Martin (E.), *La Haute Justice au ban d'Étival* (S L E L V 1913, p. 5-9).

(2) Martin (Abbé E.), *A quelle occasion et à quelle époque saint Nicolas est-il devenu le patron de la Lorraine?* (S R N 1912, p. 961-963.)

(3) Schwab (L.), *Les Chapitres nobles vosgiens* (S L E L V 1913, p. 7-9).

(4) Flory (O.), *Die Geschichte der Glasindustrie in Lothringen* (A S H L 1911, p. 132-379).

pas des privilèges aussi importants, exception faite de celle de Saint-Louis, que le gouvernement combla de faveurs. Une troisième partie étudie l'organisation des verreries, les procédés de fabrication, la nature des produits obtenus, le revenu que les propriétaires tiraient des fabriques. Il est à remarquer que les verreries furent longtemps la propriété des ouvriers qui y travaillaient; ceux-ci même entrèrent dans les premières sociétés par actions qui se constituèrent pour l'exploitation des verreries, et c'est à une date assez tardive que les verriers sont descendus au rang de simples salariés. De même, grâce à la grande quantité de bois que possédait le pays, ces verreries n'ont employé la houille que dans le troisième quart du dix-neuvième siècle. Des renseignements sur les différentes espèces de verre fabriquées dans la Lorraine allemande, sur le cristal, sur le personnel, sur la quantité et la valeur des produits, sur les pays où ceux-ci trouvaient acquéreurs, sur les tarifs douaniers, sur les moyens de transport, complètent cette partie du travail de M. Flory. Enfin, la quatrième partie est réservée à l'histoire de la verrerie en Lorraine depuis 1871. On y voit quelles transformations multiples ont fait subir aux verreries soit l'annexion elle-même, soit la législation impériale ou des causes économiques. M. Flory indique où les produits des verreries lorraines trouvent des débouchés, quels salaires touchent les ouvriers, quelles œuvres d'assistance ont créées les patrons. De nombreux tableaux statistiques complètent cet intéressant travail. M. Flory termine par des considérations pessimistes sur l'avenir de l'industrie du verre en Lorraine, menacée par la concurrence des produits étrangers sur le marché allemand et par la difficulté de trouver au dehors des débouchés.

Pour les trois premières parties de son exposé, M. Flory a utilisé de nombreux ouvrages, notamment ceux de Lepage, de Beaupré et surtout de Marcus. Peut-être n'a-t-il pas toujours indiqué ses sources avec une précision suffisante. Il a eu le tort aussi d'insérer dans son texte trop de documents, d'ailleurs d'un réel intérêt; mieux eût valu les rejeter dans un appendice. Relevons aussi quelques erreurs. M. Flory attribue à tort (p. 225) au duc Charles V de Lorraine un document de 1681, qui émane en réalité du prince de Vaudémont, fils de Charles IV et de Béatrice de Cusance. Les industries du sel et du fer, que l'auteur fait remonter, la première aux Romains, la seconde au treizième siècle, datent en réalité des temps préhistoriques, comme en témoignent soit le briquetage de la Seille, soit des fourneaux trouvés sur plusieurs points du sol de la Lorraine.

Le travail de M. Godot sur les Halles de Remiremont donne plus





que le titre ne semble l'indiquer (1). C'est une histoire économique de Remiremont aux dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième siècles. L'auteur y parle des halles, des foires et des marchés, des redevances que percevait au dix-huitième siècle le chapitre de Remiremont sur les ventes, des prix auxquels se vendaient les denrées, des mesures prises pour empêcher les accaparements et pour protéger les consommateurs contre le renchérissement des produits alimentaires, des salaires, de la vente des grains, etc... En appendice, l'auteur a publié trois documents du dix-huitième siècle. Travail intéressant, quoique peu méthodique. — Bien qu'au dix-huitième siècle les usines à feu, hauts fourneaux, faïenceries, verreries, fours à chaux, fissent une énorme consommation de bois, les forêts qui dépendaient de la ville de Toul et des abbayes Saint-Evre et Saint-Mansuy occupaient encore en 1791 une superficie de 635 hectares, réduite aujourd'hui à 200, par suite des défrichements du dix-neuvième siècle. M. P. Martin donne, d'après l'état dressé en 1791, des renseignements variés sur les bois qui appartenaient à la ville ou à des établissements religieux (2). Il parle ensuite des bois communaux de Toul, Bois-la-Ville et le Ropage, dont la surface atteint 130 hectares. Jusqu'en 1899 ces bois étaient, le quart en réserve mis à part, divisés en vingt-cinq coupes. Depuis lors, la révolution a été portée de vingt-cinq à trente ans; il n'y a de coupes que tous les deux ans. On espère. avec ce système, rendre aux bois communaux de Toul appauvris, presque ruinés, la prospérité que des coupes trop fréquentes lui avaient fait perdre. Le travail de M. Martin offre un réel intérêt, malgré des digressions inutiles, des hors-d'œuvre et des négligences de style.

Mme Morette, une des institutrices lorraines qui s'occupent avec le plus de zèle de l'histoire locale, nous montre les drapiers de Briey d'abord constitués en confrérie religieuse au quatorzième siècle, puis, à partir de 1560, en une véritable corporation, dont elle analyse les règlements (3). Pour devenir maître, il fallait exécuter un chef-d'œuvre et payer un droit, qui s'élevait à 20 francs pour le simple compagnon et à 2 francs seulement pour le fils de maître.

§ 6. **Numismatique.** — L'important ouvrage que MM. Bernays et

(1) Godot (T.), *Les Halles de Remiremont* (B S P V 1911-1912, p. 67-119, avec 2 pl.).

(2) Martin (P.), *La Forêt communale de Toul de son origine à nos jours* (Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes... tenu à Caen en 1911. Paris, Imprimerie Nationale, 1911, p. 132-156).

(3) Morette (Mme C.), *L'Ancienne Corporation des drapiers de Briey* (P L P M 9113, p. 239-241).

Vannérus ont consacré à la numismatique des comtes et des ducs de Luxembourg, intéresse la Lorraine à plus d'un point de vue (1). Non seulement des morceaux de ce pays et du comté de Chiny ont été rattachés aux territoires lorrains, barrois ou évêchois, mais une convention monétaire a été conclue au quatorzième siècle entre un comte de Bar et un comte de Luxembourg. Ajoutons que Thiébaut Ier de Bar avait épousé Ermesinde de Luxembourg. D'après MM. Bernays et Vannérus, c'est Henri II (1026-1047), qui le premier, aurait battu monnaie à Luxembourg, imitant une pièce de son oncle Thierry II, évêque de Metz. Il faut descendre ensuite jusqu'à Henri IV l'Aveugle, c'est-à-dire jusqu'à la seconde moitié du douzième siècle, pour retrouver des deniers luxembourgeois. Au treizième siècle, Henri le Blond imite les monnaies au type équestre des ducs lorrains. A propos de Thionville, qui possédait au treizième siècle un atelier monétaire, nos auteurs prouvent que Catherine, fille d'Ermesinde et femme de Mathieu II, duc de Lorraine, n'avait pas à proprement parler reçu Thionville en dot; il était seulement stipulé que cette ville reviendrait à la duchesse après la mort de sa mère. Ermesinde ayant racheté d'ailleurs, en 1236, les droits de sa fille sur Thionville, Mathieu II n'a jamais été maître de cette localité et n'a pu y frapper monnaie. On trouve aussi, pour le règne de Jean l'Aveugle, l'histoire des relations de ce prince avec Verdun; MM. Bernays et Vannérus n'ont pu avoir connaissance du beau travail, non encore paru, de l'abbé Aimond. Ils étudient la convention monétaire entre Jean et le comte de Bar Henri IV (1343-1344), en vertu de laquelle des pièces furent frappées au nom des deux princes à Luxembourg, à Damviller et à Saint-Mihiel. Les fiefs luxembourgeois, entre autres le comté de Chiny, sont également l'objet d'une étude approfondie de la part de MM. Bernays et Vannérus. Le premier comte de Chiny qui ait frappé monnaie fut Louis V (1268-1299). Les ouvrages sur la numismatique écrits en Lorraine sont connus de nos deux auteurs, mais comment ignorent-ils d'autres travaux, comme le *Catalogue des actes de Mathieu II*, de M. de Morière?

**§ 7. Généalogies, histoire des familles.** — La famille d'Anneville était originaire de la Normandie, mais un de ses membres, Jean, devint chambellan de René II, capitaine des Kœurs, bailli de Bar-le-Duc;

(1) Bernays (E.) et Vannérus (J.), *Histoire numismatique du comté puis duché de Luxembourg et de ses fiefs*. Bruxelles, Hayez, 1910, vol. in-4 de 802 p., avec 29 pl. (Mémoires de l'Académie royale de Belgique. Collection in-4. Deuxième série, t. V).



il épousa successivement Marguerite de Savigny et Mahaut d'Apremont-aux-Merlettes. Il n'eut point d'enfants de sa première femme; la seconde lui donna deux filles (1). — M. Collet, à qui l'on doit une étude intéressante sur les communes du canton de Charmes, a eu la bonne pensée de consacrer à sa famille des recherches dont il nous donne le résultat dans une brochure (2). Après une série de tableaux généalogiques, viennent des notices sur les membres de la famille Collet, dont un prêtre fut guillotiné en 1794. — Le petit travail dans lequel M. Bossu étudie une taque de foyer intéresse une famille du Barrois, les de L'Escale (3). — M. L. Germain, si compétent en matière de généalogies, distingue deux et même trois familles de La Ruelle, quelquefois confondues à tort; l'une d'elles faisait partie de l'ancienne chevalerie, les autres étaient des familles d'anoblis (4). — Si la famille Macquart est originaire de l'Orléanais, un de ses membres, Jean, vint au quinzième siècle se fixer en Lorraine. Un fils de Jean, Philippe, épousa une nièce de Jeanne d'Arc. Un de leurs descendants alla se fixer en Flandre, mais d'autres continuèrent d'habiter la Lorraine et le Barrois; c'est de ces derniers que s'occupe M. L'Huillier. A propos d'assertions émises par M. Magon de la Giclais, un descendant des Macquart qui a écrit la généalogie de cette famille, M. L'Huillier a émis des doutes très justifiés (5). — La famille luxembourgeoise de Martiny d'Erpigny, dont M. Diderrich donne la généalogie, entra en possession, par suite d'un mariage, de fiefs sis à Redange, Hussigny, Godbrange, dans le duché de Bar (6). — Les Milleret, originaires du Milanais, fixés au seizième siècle en Picardie, ont détaché, vers la fin du dix-septième siècle, en Lorraine et dans le Luxembourg, une branche qu'étudie M. Diderrich (7). Le plus remarquable des membres de cette famille fut Jacques-Constant de Milleret, agronome, industriel, banquier et homme politique. — Victor Rouillon, né à Offroi-

(1) Bossu (L.), *La Maison d'Anneville de l'ancienne chevalerie lorraine* (B S A L 1912, p. 214-222).

(2) Collet (V.), *Les Collet de Haraucourt, de Vigneulles et leur descendance.* Nancy, ancienne imprimerie Vagner, br. in-8 de 24 p.

(3) Bossu (L.), *Une Taque de foyer ardennaise en Morvan.* Paris, A. Picard, 1912, br. in-8 de 13 p.

(4) Germain de Maidy (L.), *Les Différentes Familles nobles du nom de La Ruelle en Lorraine* (B S A L 1913, p. 129-131).

(5) L'Huillier (H.), *La Branche lorraine des Macquart* (B S L B 1912, p. cxviii-cxxxiii et clii-clxiii).

(6) Diderrich (E.), *Notice généalogique sur la famille de Martiny d'Erpigny.* Arlon, Bruck, 1911, br. in-8 de 27 p.

(7) Diderrich (E.), *Notice généalogique sur la famille Milleret de Preisch.* Luxembourg, Bourg-Bourger, 1911, br. in-8 de 11 p.

court en Lorraine, alla vivre à Saint-Flour, y appela son neveu Victor Spy, qu'il adopta. Les descendants de Victor Spy tinrent à Saint-Flour un rang honorable, furent maires de la ville, mais la Révolution les réduisit à la gêne et le dernier d'entre eux se suicida en 1852 (1). — La mort de Ferdinand de Saussure a donné à M. A. Collignon l'occasion de rappeler l'attention sur la famille à laquelle appartenait le défunt (2). Originaire de la Lorraine, elle émigra à Genève vers le milieu du seizième siècle, son chef ayant embrassé le protestantisme. Plusieurs membres de cette famille se sont fait un nom comme savants : Horace-Bénédict, Henri et Ferdinand.

§ 8. **Biographies.** — M. E. Badel a retrouvé à la cathédrale de Meaux, dans le caveau où ont été déposés les restes d'évêques de cette ville, le cercueil de Mgr Thyard de Bissy, qui avait d'abord occupé le siège de Toul de 1687 à 1704 (3). Quant au dernier des évêques de Toul (1787-1802), Mgr des Michels de Champorcin, il fut enterré à Gagny, où il s'était retiré; une plaque en marbre noir à l'église et une stèle dans le cimetière rappellent la mémoire de ce prélat.

**§ 9. Histoire des localités, seigneuries, châteaux, évêchés, abbayes.** — M. Ridet étudie ce qui reste des remparts de la Ville-Haute de Bar-le-Duc, dont Louis XIV ordonna, en 1670, la destruction (4). De nouvelles recherches dans différentes rues de Bar-le-Duc ont permis à M. Ridet de compléter et de rectifier ce qu'il avait précédemment dit des anciens remparts du bourg et de la Neuve-Ville de Bar (5). — M. Diderrich donne quelques indications sur la petite chapelle de Castel, entre Mondorf et Altwies, où l'on va en pèlerinage le lundi de la Pentecôte (6). Il y a peut-être eu là autrefois une forteresse. Le lieu est mentionné pour la première fois en 1237, la chapelle au seizième siècle.

M. Maujean, l'un des bons érudits de la Lorraine annexée, vient de

(1) FOURIER DE BACOURT, *Une Famille lorraine émigrée en Auvergne au dix-septième siècle. Les Rouillon-Spy, maires de Saint-Flour* (P L P M 1912, p. 603-611).

(2) COLLIGNON (A.), *Un Savant d'origine lorraine. La famille de Saussure* (P L P M 1913, p. 211-214).

(3) BADEL (E.), *Deux Tombeaux d'évêques de Toul à Meaux et à Gagny* (P L P M 1912, p. 721-730, avec 3 grav.).

(4) RIDET (E.), *Les Remparts de la Ville-Haute de Bar-le-Duc* (B S L B 1912, p. CXXXIII-CXXXV, et 1913, p. 95-99).

(5) RIDET (E.), *Note complémentaire sur les remparts de la Neuve-Ville et du bourg de Bar-le-Duc* (B S L B 1913, p. 17-20, avec 1 grav.).

(6) DIDERRICH (E.), *Der Castelberg bei Mondorf.* S. l. n. d., br. in-8 de 7 p.

publier une histoire de Destry, qui est, je crois, son village natal (1). Le livre est l'œuvre d'un homme qui sait travailler, utiliser les sources, et à qui sa connaissance de l'allemand permet de mettre à profit les ouvrages écrits en cette langue. Les différentes parties du livre de M. Maujean ne sont pas également bien traitées. Les chapitres consacrés au Moyen Age, ceux en particulier où il étudie le domaine de Saint-Denis, le *pagus salinensis*, les comtes du Saulnois, présentent un intérêt particulier. L'auteur y examine de près les textes, la valeur des opinions qu'ont émises les érudits contemporains, et fait preuve dans ces discussions d'esprit critique et de bon sens. On lit aussi avec intérêt le chapitre où l'auteur s'occupe du langage; avant la guerre de Trente ans, la majorité des habitants portait des noms allemands et l'allemand était la langue des actes. Mais la population dut fuir devant les Suédois; pour remplacer ceux des habitants qui ne revinrent pas à Destry, il arriva des gens de villages où l'on parlait le français, et cette langue devint prédominante. Peut-être l'histoire, d'ailleurs curieuse, des procès soutenus par deux évêques de Metz, puis par le curé Colchen, contre les chanoines réguliers de Domêvre, occupe-t-elle une trop grande place dans le livre de M. Maujean. Mais les chapitres les moins bons sont ceux qui concernent l'état de Destry, soit avant la Révolution, soit durant cette période historique. Comment (p. 220) M. Maujean peut-il avancer qu'à Destry en 1789 « la situation semble être restée florissante »? Le cahier des doléances et le supplément au cahier, que M. Maujean a publiés en appendice, disent formellement le contraire (2). A ces documents on peut ajouter la réponse faite par M. Beausin, curé de Destry, aux questions qu'avait posées la cour souveraine de Lorraine aux curés et aux décimateurs (3). De tout cela, il résulte qu'en 1789, la situation des habitants de Destry était mauvaise. Si M. Maujean reproduit aux pièces justificatives le cahier des doléances de Destry, le résumé qu'on en trouve dans le texte de son travail nous paraît insuffisant. De la Révolution, M. Maujean ne donne qu'une idée très imparfaite; une seule chose a retenu son attention, les persécutions religieuses. On ne se douterait pas à le lire que la Révolution a transformé le pays. Certes, tout n'est pas à admirer dans l'œuvre des hommes de cette époque; ils ont parfois

(1) MAUJEAN (L.), *Histoire de Destry et du pays saulnois*. Metz, Imprimerie Lorraine, 1913, vol. in-8 de 328 p.

(2) Voir en particulier les articles 12, 20 et 25.

(3) M. Ch. ÉTIENNE cite quelques passages de la réponse de M. Beausin dans ses *Cahiers [du bailliage] de Dieuze*, Nancy, Berger-Levrault, 1912, p. 78, n. 1. Le texte que donne M. ÉTIENNE du cahier de Destry, *op. cit.*, p. 69-78, diffère sur plusieurs points de celui qu'a reproduit M. MAUJEAN.

été bien mal inspirés, et l'on peut en outre leur reprocher de s'être trop souvent mis en contradiction avec les principes qu'ils avaient proclamés. Il n'en reste pas moins vrai, quelques réserves que l'on ait à faire au sujet de leurs actes, qu'ils ont supprimé de nombreux abus, assuré aux habitants de la France la liberté de croire, de parler, d'écrire, de travailler, la possibilité d'arriver, s'ils en étaient dignes, à toutes les charges de l'État, une meilleure et plus équitable répartition des charges publiques, une justice plus humaine et plus expéditive. La politique religieuse de la Révolution a mécontenté à juste titre les habitants de Destry, mais ils ont quand même profité d'une foule de mesures conformes à ce que les principes nouveaux présentaient de juste et de raisonnable. Quelle part ont-ils prise aux guerres de la Révolution? Ont-ils fourni des volontaires aux armées de la République? Ce sont là des renseignements que l'on cherche vainement dans le livre de M. Maujean. Nous regrettons d'avoir à faire ces critiques à un auteur pour lequel nous avons une grande estime, mais en vérité il n'a pas fait preuve à l'égard de la Révolution d'une impartialité suffisante. Peut-être conviendrait-il d'expliquer autrement les lacunes ou les injustices que nous lui reprochons. M. Maujean est instituteur à Vallières, en pays annexé; ne pourrions-nous trouver dans ce fait la clef des réticences ou des appréciations dont nous venons de parler? Trente-quatre pièces justificatives et une bonne table alphabétique des noms de personnes et de localités terminent le volume. — M. A. G. rectifie les erreurs qu'avait commises l'auteur de la *Notice sur Epiez*, à propos des seigneurs du Mesnil et de Chaumont (1). — M. l'abbé Grémillet a recherché à quel endroit s'élevait la léproserie de La Madeleine qui, fondée durant le Moyen Age, au treizième ou au quatorzième siècle, fut unie en 1724 à l'hôpital Saint-Maurice et disparut en 1774 (2). Il n'y avait plus de malades dès le milieu du dix-septième siècle. L'auteur donne sur la fondation, les domaines, les malades, l'examen auquel ceux-ci étaient soumis avant d'être enfermés, les soins qu'ils recevaient, des renseignements curieux, mais qui eussent gagné à être présentés dans un ordre méthodique.

La seigneurie de Forbach était un fief qui relevait du duché de Lorraine. Après avoir passé par les mains de nombreux possesseurs, après avoir été partagée entre plusieurs seigneurs, elle retrouva son unité au milieu du dix-huitième siècle; Marianne Camasse, d'abord mal-

(1) G. (A.), *Additions à la notice sur Epiez* (B S L B 1913, p. 15-17).

(2) GREMILLET (Abbé), *La Léproserie de La Madeleine à Épinal*. Épinal, Imprimerie Lorraine, 1913, br. in-8 de 40 p.

tresse, puis épouse morganatique de Christian IV, duc de Deux-Ponts, racheta tous les morceaux de la seigneurie et prit le titre de comtesse de Forbach. Marianne, dont la beauté avait conquis le jeune duc, sut garder son affection par son esprit, par la facilité avec laquelle elle compléta son instruction et son éducation; les enfants qu'elle donna à Christian ne purent qu'augmenter son influence, qui fut assez grande pour décider le duc à se faire catholique un an après son mariage avec Marianne. M. Ruppel, qui nous retrace la vie de la comtesse, fait en même temps l'histoire des derniers temps de la seigneurie de Forbach (1). Nous apprenons par lui combien elle rapportait, quelles charges pesaient sur les habitants avant 1789. M. Ruppel, qui conduit son histoire jusqu'au début du dix-neuvième siècle, raconte les ennuis auxquelles la comtesse de Forbach fut en butte de la part des autorités révolutionnaires. Elle fut quatre fois portée sur la liste des émigrés, vit ses domaines déclarés bien nationaux et mis en vente. Pourtant, à force de persévérance, elle finit par rentrer en possession de tous ceux qui n'avaient pas trouvé acquéreur. Elle mourut en 1807 à Paris. Au travail du docteur Ruppel sont jointes des pièces justificatives, parmi lesquelles nous relevons le cahier de doléances du Tiers État de Forbach. Ce document curieux a été écrit par des gens qui ne savaient que très imparfaitement le français; il en ressort que la situation des gens de Forbach était très misérable; ils réclament des mesures propres à améliorer leur sort, mais n'abordent que rarement, et sans insister, les questions d'intérêt général.

Foug, d'abord possession de l'évêque de Metz Angilram, puis de l'abbaye de Gorze, passa ensuite aux comtes de Bar; l'un d'eux, Henri II, y construisit, vers 1218, une forteresse qui défia longtemps tous les efforts des ennemis des comtes puis des ducs de Bar. Louis XIII ordonna en 1635 de la détruire et il n'en subsiste plus rien aujourd'hui. Le travail de MM. Lemaire et Serrière sur Foug aurait gagné à être plus méthodique (2). Comment par exemple nous dire (p. 64) que Hugues II de Vaudémont fit hommage en ces termes du château de Foug au comte de Bar Henri II, et transcrire un texte où il n'est rien dit de Foug? La note 2 reconnaît que Foug n'est pas mentionné dans le document, mais mieux eût valu s'abstenir de le citer et renvoyer simplement à l'abbé Bexon, d'après lequel Hugues II aurait fait hommage du château de Foug à Henri II. — MM. Lemaire et Ser-

(1) Ruppel (A.), *Aus den letzten Jahren der Grafschaft Forbach* (A S H L 1911 p. 589-632).

(2) Lemaire (F.) et Serrière (P.), *Foug, ses premiers possesseurs, son château* (B S A L 1913, p. 61-68).

rière ont en outre retracé l'histoire de l'église de Foug (1). D'abord à la nomination de l'abbé de Gorze, la cure passa durant le treizième siècle aux chanoines de Brixey. Mais ceux-ci n'acquirent qu'un tiers des dîmes, les deux autres tiers restèrent à l'abbaye de Gorze, qui les engagea au seizième siècle. Le curé n'avait pour vivre que la pension, assez maigre, servie par les chanoines, le produit du bouvrot et le casuel. A propos des dîmes et d'une nouvelle église il y eut au dix-huitième siècle de longs procès entre le curé et les habitants d'une part, les décimateurs de l'autre. Le travail offre de l'intérêt, mais aurait demandé à être écrit avec plus d'ordre et de méthode. C'est bien avant 525 que le christianisme a dû être prêché à Toul.

Il y avait une tour à Frémonville, localité qui appartenait aux sires de Blâmont; peut-être avait-elle été construite par les comtes de Habsbourg, qui avaient un fief dans ce village. La tour et les terres qui en dépendaient formèrent une seigneurie qui, après avoir passé en bien des mains, eut pour derniers possesseurs les Pindray. M. Ed. de Martimprey a esquissé l'histoire de cette seigneurie et des familles qui l'ont successivement détenue (2). — M. A. Hallays a visité La Mothe en compagnie de M. A. Marot et de M. Ch. Sadoul; son excursion lui a inspiré sur la vieille ville lorraine un article qui, après avoir paru dans le *Journal des Débats*, a été reproduit dans le *Pays Lorrain*. M. Hallays y a rappelé avec agrément et émotion le passé et la fin tragique de la Mothe (3).

Le Val de Liepvre, habité par une population romane, appartenait à la Lorraine avec la partie septentrionale de Sainte-Marie-aux-Mines, La Croix-aux-Mines, Liepvre et L'Allemand-Rombach. Fulrad, abbé de Saint-Denis, avait établi à Liepvre un prieuré à la fin du huitième siècle. C'est, à ce qu'il semble, comme voués de ce prieuré que les ducs lorrains de la maison d'Alsace réussirent à établir leur domination dans cette région; ils finirent par enlever aux moines de Liepvre tous les droits politiques qu'ils avaient jadis possédés. Laissant de côté l'histoire des mines et celle de Sainte-Marie et de Sainte-Croix, M. E. Duvernoy a donné plus spécialement son attention à Liepvre et à L'Allemand-Rombach (4). Il étudie, dans une série de chapitres, le sol

(1) Lemaire (F.) et Serrière (P.), *L'Église de Foug, ses prêtres, ses charges, ses biens, ses dîmes, des origines à 1789* (P L P M 1912, p. 741-762).

(2) Martimprey de Romécourt (Ed. de), *Notice sur la tour de Frémonville* (B S A L 1912, p. 178-187).

(3) Hallays (A.), *La Mothe* (P L P M 1912, p. 487-495).

(4) Duvernoy (E.), *Une Enclave lorraine en Alsace. Liepvre et L'Allemand-Rombach* (M A S 1911-1912, p. 55-136).

et les habitants, l'histoire du Val de Liepvre, la justice et l'administration, le prieuré de Liepvre, le bourg de Liepvre, le village de L'Allemand-Rombach, la paroisse et l'école. Le Val, qui avait connu une certaine prospérité, eut cruellement à souffrir de la guerre de Trente ans et se releva lentement à partir du règne de Léopold. C'est à l'aide de documents conservés aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle, aux archives communales de Liepvre et de L'Allemand-Rombach et dans d'autres dépôts, que M. Duvernoy a écrit son intéressant travail. Si la plupart des pièces concernant le Val de Liepvre se trouvent aux archives de Meurthe-et-Moselle, c'est d'une part que le prieuré avait eu pour voués les ducs de Lorraine, de l'autre qu'il fut uni d'abord à la collégiale Saint-Georges de Nancy, plus tard au chapitre de la primatiale.

M. Keune, dans une conférence faite à Metz le 10 février 1909, a présenté, en une soixantaine de projections, des vues soit d'objets conservés au musée, soit des principaux monuments de la ville de Metz (1). Le savant directeur du musée de Metz accompagnait ces projections d'explications. M. Keune a ainsi promené ses auditeurs à travers le vieux Metz, qui a, une première fois en 1552, une seconde fois depuis 1870, souffert tant de dommages. — M. J. Longnon, rappelle les éloges qu'ont faits de Metz Ausone, Sigebert de Gembloux, les poètes de la guerre de Metz, dom Pierron et d'autres encore (2). — Il ne suffit pas d'écrire de bons travaux sur l'histoire d'un pays ou d'une ville, si ces travaux ne sont lus que par un petit nombre de personnes. Il est donc utile que l'essentiel de ces livres soit présenté dans des conférences à cette partie du public qui n'a pas le loisir de lire les livres ni le moyen de les acheter. M. C. Claudot, inspecteur des Eaux et Forêts, a donc été très heureusement inspiré en parlant aux jeunes gens qui suivent les cours d'adultes du passé de Mirecourt, de ce qu'était la ville au dix-septième siècle et au dix-huitième, sous la Révolution (3). Il s'est occupé de François de Neufchâteau, qui vécut sept ans à Mirecourt (1776-1783), et il cite des vers écrits par lui en 1778, à l'occasion de la naissance de Madame Royale; il rappelle aussi le souvenir de Jeandel, qui empêcha les cloches de Mirecourt d'être fondues, etc... — M. Denis, archiviste de la ville de Nancy, a retracé à grands traits l'histoire du développement de Nancy depuis les origines de cette

(1) Keune, *Bilder aus der Geschichte der Stadt Metz* (XXVII[ster] Jahresbericht des Vereins für Erdkunde zu Metz, 1912, p. 1-30).

(2) Longnon (J.), *L'Éloge de Metz à travers les âges* (M E 1912-1913, p. 504-513).

(3) Claudot (C.), *Épisodes de l'histoire de Mirecourt*, Mirecourt, imprimerie Carnet, br. in-4 de 8 p. à 2 col.

ville jusqu'à nos jours, indiqué les agrandissements qu'elle a reçus, les accroissements successifs de sa population et de son budget (1). Des réductions photographiques de plans de Nancy accompagnent et illustrent l'intéressant travail de M. Denis. — La terre de La Naux, située sur le territoire de Petit-Verneuil, appartenait à la cure de cette localité depuis l'an 1300 environ. M. Graftieaux nous raconte les efforts infructueux que fit au dix-septième siècle le curé J. Pognon, de Petit-Verneuil, pour établir à La Naux un couvent de Récollets (2). De guerre lasse, il abandonna son projet et se contenta de fonder un ermitage où vécurent deux ermites jusqu'à la Révolution. Le domaine fut ensuite vendu comme bien national et devint une propriété particulière. — L'histoire du chapitre de Saint-Dié est exposée à grands traits par M. P. Boudet (3). — A la suite de deux incendies qui, à cinq semaines de distance, détruisirent une partie de Saint-Dié en 1757, Stanislas fit rebâtir à ses frais les quartiers consumés par le feu et exempta les habitants d'impôts. M. Ohl donne sur ces faits quelques renseignements tirés des archives de Saint-Dié (4). — M. Henry-Desestangs a recherché ce que l'on sait du château d'Urville, devenu il y a quelques années la propriété de l'empereur Guillaume II. La plus ancienne mention d'Urville date de 1286 (5).

On trouvera dans le livre qu'a consacré M. H. Evrard aux biens communaux des douze localités qui composent aujourd'hui le canton de Varennes-en-Argonne d'intéressants détails sur la nature de ces biens communaux, qui consistaient en pâquis et surtout en bois, sur la façon dont ils ont été administrés depuis les douzième et treizième siècles jusqu'à la Révolution, sur la juridiction forestière (6). On y voit la forêt prendre avec le temps de plus en plus d'importance, en raison du bois de chauffage ou de charpente qu'elle fournit et de la nourriture qu'y trouvent le gros bétail et les porcs par la vaine pâture ou par la glandée. A quelle époque ces biens communaux se sont-ils constitués? M. Evrard a cru devoir remonter jusqu'aux temps gallo-romains, parler de l'époque barbare, des débuts de la période féodale.

(1) Denis (P.), *L'Évolution de la ville de Nancy à travers les siècles.* Nancy, Berger-Levrault, 1912, br. in-4 de 31 p., avec 1 grav. et 7 plans hors texte et 2 grav. dans le texte. Cf. B L 1911-1912, p. 157.

(2) Graftieaux (G.), *Le Fief de La Naux. La chapelle et l'ermitage du même lieu* (B S N M 1911, p. 1-22).

(3) Boudet (P.), *Saint-Dié et son chapitre* (S L E L V 1913, p. 9-11).

(4) Ohl (A.), *Le Roi Stanislas à Saint-Dié* (S L E L V 1913, p. 10-11).

(5) Henry-Desestangs, *Le Château d'Urville* (P L P M 1913, p. 193-206).

(6) Evrard (H.), *Notes historiques sur les biens communaux du canton de Varennes-en-Argonne.* Paris, H. Champion, 1912, vol. in-8 de vii-335 p.

La vérité est qu'antérieurement aux douzième et treizième siècles, on ne sait rien des biens communaux des villages du canton de Varennes. On ignore d'ailleurs si, à l'origine, c'étaient des *villae* peuplées d'esclaves, plus tard de serfs, ou des villages d'hommes libres. Même dans ce dernier cas, il se pourrait qu'au dixième siècle, sous l'influence des causes multiples qui amenèrent la disparition presque complète des hommes libres, ceux des villages de l'Argonne eussent été réduits à la condition de serfs. Par conséquent au douzième siècle, les habitants de ces localités n'avaient jamais eu ou n'avaient plus de biens communaux, ils ne possédaient que des droits d'usage. Ce sont donc les chartes d'affranchissement du douzième et du treizième siècle, reproduisant la loi de Beaumont ou calquées sur elle, qui ont vraiment créé pour les localités de l'Argonne la propriété communale. Très libérales, elles ont attribué aux magistrats municipaux non seulement l'administration de cette propriété, mais le droit de juger les délits commis envers elle. Toutefois cet état de choses devait se modifier avec le temps, au fur et à mesure que le bois prenait une importance de plus en plus grande et que le pouvoir du souverain se consolidait. Les agents forestiers des ducs de Lorraine et de Bar, puis ceux des princes de Condé, devenus depuis 1648 les quasi-souverains du Clermontois, s'efforcèrent de réduire les pouvoirs des magistrats municipaux. A peine la Révolution avait-elle rendu à ceux-ci l'autorité qu'ils avaient perdue, que la loi du 10 juin 1793, qui permettait aux communes de faire le partage entre leurs habitants de biens communaux autres que les forêts, avait pour conséquence de faire disparaître les pâquis dans presque toutes les localités du canton de Varennes.

Il y a donc dans l'ouvrage de M. Evrard bien des pages intéressantes et instructives. On regrette d'y trouver un certain nombre d'erreurs. Comment dire (p. 12) que le pays d'Argonne avait Sainte-Menehould pour capitale? — Le *pagus virdunensis* a les mêmes dimensions que l'ancienne *civitas virdunensis* et n'en est pas un démembrement (p. 45). — Il est faux (p. 47) qu'en 959 les évêques de Metz, de Toul et de Verdun aient obtenu l'administration politique de leur diocèse. — Il ne faut point parler (p. 71) d'un empereur d'Allemagne. — Lors des luttes qu'eurent à soutenir les bourgeois des villes épiscopales contre leurs évêques, ils n'eurent pas du tout l'appui des souverains allemands, tout au contraire. — Thiébaut II de Bar a régné jusqu'en 1291 et non jusqu'en 1279 (p. 72). — Il n'existait plus le moindre vestige de l'ancienne organisation municipale romaine dans les villes de la région (p. 73 et p. 105, n. 1.). — Le traité de Bruges est de 1301 et non de 1303 (p. 87). — Le seigneur d'Apremont était comte et non



pas duc (p. 88 n. 2). — C'est le 5 janvier, et non le 7 juin 1477, qu'a eu lieu la bataille de Nancy (p. 97). — Pourquoi appeler Charles de Sicile le duc de Lorraine Charles II (p. 113)? — Il semble, à lire une phrase d'ailleurs peu claire de la page 121, que Charles IV ait succédé immédiatement au prince lorrain qui, le premier, devint duc de Bar et par conséquent maître de Clermont, etc... Or, entre René II, qui opéra l'union définitive du Barrois et de la Lorraine, et Charles IV, il n'y a pas moins de quatre ducs. — C'est, non pas en 1680, mais en 1670 que Louis XIV s'est emparé de la Lorraine (p. 184). — M. Evrard a trop négligé la forme; beaucoup de ses phrases sont mal construites, presque incorrectes, et j'ai même relevé un barbarisme : «soustrayèrent» (p. 55, l. 8). On constate également bien des fautes dans la transcription des textes latins; il y a enfin des noms d'auteurs mal orthographiés, par exemple celui de M. J. Flach, toujours écrit *Flasch.* Si M. Evrard a été bien inspiré en ajoutant à son travail vingt-huit pièces justificatives et un index bibliographique, il a eu le tort de n'y pas joindre une carte à grande échelle du canton de Varennes, qui en aurait été le complément naturel.

On lira avec intérêt l'article du regretté Alexandre Martin sur les villes hautes de la Lorraine et du Barrois (1). Si Bar et Longwy conservent encore des habitants, Montmédy-Haut est aujourd'hui une ville morte, comme nous avons pu récemment le constater. Ajoutons que Montmédy n'a jamais été rattachée ni au Barrois, ni au duché féodal de Lorraine; cette ville a successivement fait partie du comté de Chiny et du Luxembourg.

**§ 10. Art héraldique.** — En exécution d'un édit de Louis XIV, de novembre 1696, toutes les familles, tous les corps qui avaient des armoiries, durent les faire connaître à un bureau héraldique installé à Paris. On constitua ainsi un armorial général de France, et comme la Lorraine et le Barrois étaient alors au pouvoir de Louis XIV, les armoiries des duchés, ainsi que celles des Trois-Évêchés, trouvèrent place, au nombre d'environ 4.000, dans le tome XVIII de l'*Armorial français.* M. E. Hauviller, archiviste de la Moselle, propose d'éditer cet armorial de la région lorraine et montre l'utilité de cette publication (2). Comme elle intéresserait aussi bien la partie française que la partie allemande de la Lorraine, une traduction française serait

(1) MARTIN (Al.), *Villes hautes barroises et lorraines* (P L P M 1912, p. 763-767).

(2) HAUVILLER (E.), *A propos de l'édition d'un armorial lorrain* (A S H L 1911 p. 561-568, avec 1 pl. d'armoiries).



jointe au texte allemand du travail. L'idée de M. Hauviller mérite d'être prise en considération et approuvée.

**§ 11. Ouvrages divers.** — La cinquième partie du tome II de Lepreux, *Gallia typographica* (série départementale), p. 359-390, est consacrée à l'imprimerie dans le Barrois et le Verdunois, jusqu'à la Révolution française (1). Après un avant-propos sur l'histoire de l'imprimerie dans ces provinces, viennent une nomenclature chronologique des imprimeurs classés par ville, puis des notices sur les imprimeurs, rangés dans l'ordre alphabétique. C'est Longeville-devant-Bar qui eut la première imprimerie au début du seizième siècle, avec Martin Mourot, curé de cette localité, qui imprima en 1501 (1502 n. st.) un *Missale tullense.* Verdun n'eut d'imprimeur que dans la seconde moitié du seizième siècle, Saint-Mihiel qu'au début du dix-septième, Bar-le-Duc qu'au début du dix-huitième. Le travail de M. Lepreux s'appuie non seulement sur Beaupré, Servais, Dannreuther, mais sur des livres restés inconnus à ces chercheurs et sur des documents d'archives inédits. Mais pourquoi avoir joint le Barrois à la Champagne? Le Verdunois a été occupé en 1552 et non en 1553 (p. 359).

M. l'abbé Eugène Martin a eu l'heureuse idée de donner une nouvelle édition, revue et corrigée, d'un travail paru en 1898, qui contenait d'utiles conseils et des renseignements précis sur la façon dont doit procéder celui qui veut écrire la monographie d'une commune lorraine (2). La lecture de cet article, dont l'auteur a donné un tirage à part, ne pourra qu'être très profitable à tous ceux, membres du clergé, instituteurs, amateurs, qui veulent rédiger l'histoire de leur village ou de leur petite ville.

Le travail de M. l'abbé Mangenot sur la *Colline inspirée* (3) se compose de trois parties d'inégale importance. Dans la première l'auteur résume, en se reportant à de nombreux ouvrages contemporains et même aux sources, ce que l'on sait de Sion depuis les temps préhistoriques jusqu'au début du dix-neuvième siècle; dans la troisième et dernière il fait l'histoire du pèlerinage de Sion de 1850 à 1913. La deuxième partie, qui occupe environ les deux tiers du livre,

(1) Lepreux (G.), *Gallia typographica. Série départementale.* T. II. *Provinces de Champagne et de Barrois.* Paris, H. Champion, 1911, vol. in-8 de 390-152 p.

(2) Martin (Abbé E.), *Comment faire une monographie de commune lorraine* (P L P M 1913, p. 14-28).

(3) Mangenot (Abbé E.), *La Colline inspirée. Un peu d'histoire à propos d'un roman.* Paris, Letouzey et Ané, s. d., br. in-8 de 86 p. Cf. p. 155-156.

est consacrée à Léopold Baillard et à ses deux frères, François et Quirin. Léopold, qui fut curé de Saxon-Sion de 1838 à 1850, était un homme intelligent, actif, entreprenant, mais orgueilleux et un peu chimérique; ces défauts devaient causer sa perte. On sait que Barrès a fait de L. Baillard le héros de son beau roman *Colline inspirée* (1); c'est même ce livre qui a décidé M. Mangenot à s'occuper des Baillard (2). Le savant professeur de l'Institut catholique s'est proposé d'écrire l'histoire des trois frères, de préciser leur caractère, le rôle qu'ils ont joué, de montrer enfin en quoi Barrès s'était écarté de la réalité. M. Mangenot, dont le récit s'appuie constamment sur des documents authentiques, n'a pas de peine à relever des erreurs dans *Colline inspirée;* sans nul doute, le vrai Baillard diffère quelque peu du prêtre idéalisé que nous présente Barrès. Seulement, M. Mangenot n'a-t-il pas un peu perdu de vue que *Colline inspirée* est un roman et non une biographie des Baillard, et qu'un romancier a toujours le droit de prendre quelques libertés avec les personnages réels qu'il met en scène et avec les événements historiques dans lesquels il les encadre? On peut craindre, je le veux bien, que certaines personnes n'accordent à *Colline inspirée* l'autorité d'un livre d'histoire, mais il y aurait de l'injustice à rendre Barrès responsable de l'ignorance et de la légèreté de ses lecteurs. Ces réserves faites, et nous les croyions nécessaires, nous n'hésitons pas à déclarer que M. l'abbé Mangenot a fait un livre très intéressant et qu'il a eu raison de l'écrire; on doit le recommander à tous ceux qui ne connaissent les Baillard que par le roman de Barrès (3).

R. Parisot.

(1) Sur *Colline inspirée* on trouvera ci-dessous, p. 174, l'appréciation de notre excellent collègue, M. E. Estève.

(2) M. l'abbé E. Martin avait déjà consacré aux Baillard quelques articles très documentés, qui ont paru d'abord dans *La Croix* des 10, 12 et 18 février 1913, puis dans *L'Éclair de l'Est* des 24 février, 6 et 13 mars 1913.

(3) Qu'il nous soit permis de rapporter ici une anecdote intéressante relative à Léopold Baillard; nous la tenons d'un ancien curé de Flavigny-sur-Moselle, paroisse que L. Baillard dirigea de 1821 à 1830. L. Baillard, qui avait fait réparer et même reconstruire en partie l'église de Flavigny, voulut perpétuer le souvenir de cette œuvre importante. Un tableau, exécuté sur ses ordres, représentait l'église, devant elle Léopold et ses deux frères, ceux-ci un peu en arrière de leur aîné; du ciel descendait un ange tenant une couronne, qu'il allait poser sur la tête de Léopold Baillard. N'est-ce pas là un trait curieux, qui éclaire la mentalité du personnage.



# CHAPITRE II

# MOYEN AGE

## I — CHRONIQUE

**§ 1. Documents.** — M. E. Duvernoy a dressé, comme il l'avait fait pour Mathieu Ier, un catalogue des actes de Gérard d'Alsace, de Thierry II et de Simon Ier (1). Ce catalogue compte 90 numéros, parmi lesquels on trouve des faux et des documents, diplômes de souverains allemands ou chartes d'évêques, souscrits par les ducs lorrains. Nous n'avons en original que treize de ces actes. M. Duvernoy analyse chacune des pièces, indique où se trouvent l'original, s'il existe encore, et les copies, signale les éditions déjà données. Dans un premier appendice, M. Duvernoy recherche quelles ont été les femmes des ducs Thierry II et Simon Ier; dans un second, il publie trois documents inédits, une lettre d'Henri V à Thierry II et deux chartes de Simon Ier pour Sainte-Marie-aux-Bois. M. Duvernoy démontre que Thierry II a eu deux femmes; de la première Hedwige de Formbach, veuve de Gebhard de Supplimbourg, naquit Simon Ier. Gertrude de Flandre, veuve d'Henri III de Louvain, qu'il épousa en secondes noces, fut mère de Thierry, qui devint comte de Flandre, après Guillaume Cliton. M. Duvernoy recherche à quelle date ces mariages ont eu lieu, quels enfants les deux femmes de Thierry lui ont donnés, pourquoi et comment la plupart des historiens n'attribuent au fils de Gérard d'Alsace qu'une femme, soit Hedwige, soit Gertrude. A propos de la femme de Simon Ier, M. Duvernoy se montre avec raison hésitant; est-elle vraiment une Supplimbourg, une sœur de Lothaire III, comme on l'admet généralement? Elle aurait alors été la sœur utérine de Simon Ier, à moins qu'elle ne fût née d'une autre femme qu'Hedwige de Formbach. C'est un excellent morceau de critique historique que l'étude consacrée aux femmes de Thierry II et de Simon I.

(1) Duvernoy (E.), *Catalogue des actes des ducs de Lorraine de 1048 à 1139* (M S A L 1912, p. 99-172).



Bien qu'il ne fasse connaître qu'un très petit nombre de documents nouveaux, le catalogue dressé par M. Duvernoy rendra de très grands services. Il permet par exemple de saisir tout de suite les variations de Thierry dans la Querelle des Investitures. Le duc de Lorraine avait soutenu longtemps Henri IV; le 11 février 1102, Thierry souscrit encore un diplôme d'Henri IV pour l'abbaye de Wissembourg. Mais deux pièces de 1105 (?) et de 1106 nous montrent Thierry rallié à Henri (V), alors révolté contre son père et soutenu par l'Église. Des bulles de Pascal II de 1107 et de 1109 confirment cette évolution et prouvent que Thierry était réconcilié avec la papauté. Mais l'entente ne dura pas entre Henri V et Pascal II. On peut conclure d'autres actes qui émanent de l'empereur que le duc de Lorraine était resté en relations avec lui à une date où Henri combattait le pape et le duc de Saxe, Lothaire de Supplimbourg, beau-fils de Thierry.

Est-ce bien, comme le croit M. Duvernoy (p. 163), le second mariage de Thierry II, arrivé en 1095, qui explique pourquoi le duc n'alla pas au concile de Clermont et ne prit pas la croix? Il y a une autre raison : Thierry, partisan dévoué de Henri IV, était en 1095 brouillé avec la papauté et, comme la grande majorité des seigneurs du parti impérialiste, il se tint à l'écart d'une entreprise dont Urbain II avait l'initiative. — Pages 113, 114, 152, 159, M. Duvernoy qualifie à tort Henri IV d'empereur, à une époque où ce prince n'était encore que roi. — Nous regrettons aussi que M. Duvernoy ne soit pas parti de 1047. Adalbert, frère ou oncle de Gérard, n'a pas, il est vrai, laissé de charte; sa signature ne se retrouve au bas d'aucun document; mais il n'en avait pas moins le droit de figurer en tête des ducs lorrains de la maison d'Alsace. Nous l'avons dit, et nous ne nous lasserons pas de le répéter, la distinction entre ducs héréditaires et ducs bénéficiaires n'a aucune raison d'être; n'est-pas travailler d'une façon indirecte à la maintenir que de faire commencer à Gérard la troisième maison ducale?

A la suite des statuts du chapitre de la cathédrale de Metz, se trouve un catalogue de 572 actes, diplômes, bulles, chartes, concernant les localités qui appartenaient au chapitre en totalité ou en partie. D'après M. Grimme, qui le reproduit, ce catalogue date de 1370; il ne contient qu'une partie des documents possédés par les chanoines, ceux qui ont un rapport quelconque avec les statuts de 1365, dont ils constituent, en quelque sorte, les pièces justificatives (1).

**§ 2. Histoire générale.** — Nous n'avons pas à examiner dans son

(1) GRIMME (Fr.), *Ein Urkundenverzeichnis des Metzer Domkapitels aus der Mitte des 14 Jahrhunderts* (A S H L 1911, p. 1-12).





ensemble le travail de M. Corbin, qui s'occupe de questions étrangères au domaine de notre *Bibliographie* (1). Qu'il nous suffise de donner notre attention à ce qu'il dit des rapports entre la France et l'Allemagne, à propos de la Lotharingie. M. Corbin partage en quatre phases l'histoire des relations franco-allemandes depuis 987. Je ne crois pas cette division fondée sur une étude sérieuse des faits. On ne peut parler d'une résistance malheureuse aux progrès allemands en Lotharingie (987-1060), et encore bien moins d'une lutte pied à pied de Hugues, de Robert et d'Henri Ier contre le développement de l'influence germanique dans l'Est. Robert a prêté quelque appui aux ducs Thierry et Gozelon contre Conrad II; Henri Ier a peut-être aidé sous main Godefroy le Barbu, il a proféré des menaces à l'égard de Henri III, voilà à quoi se réduit l'intervention en Lotharingie des trois premiers Capétiens. D'ailleurs, ceux-ci sont trop faibles pour entreprendre quoi que ce soit de sérieux contre leurs puissants voisins. L'alliance conclue entre Capétiens et Hohenstaufen a échappé à M. Corbin; certes, elle a subi des éclipses, mais elle n'en a pas moins subsisté jusqu'à l'extinction de la maison de Souabe. M. Corbin n'a pas vu que l'union conclue entre le Guelfe Henri le Lion et Mathilde, fille d'Henri II d'Angleterre, devait avoir pour conséquence nécessaire un rapprochement entre les Capétiens, ennemis des Plantagenets, et les Hohenstaufen, adversaires des Guelfes. Si Philippe-Auguste a combattu avec une constance que rien ne lassa Otton IV, c'est parce que celui-ci était le neveu de Richard Cœur de Lion et de Jean Sans-Terre et qu'il redoutait de le voir, une fois devenu maître de l'Allemagne, s'unir à son oncle contre la France. Toutefois, cette intervention de Philippe-Auguste dans les affaires allemandes l'amenait à s'occuper de la Lotharingie. L'éloignement de Frédéric II, ses luttes avec la papauté, le grand interrègne devaient laisser le champ libre à la royauté capétienne. Saint Louis était trop scrupuleux pour porter une atteinte directe aux droits du souverain allemand; mais en offrant ou en acceptant de servir de médiateur entre des princes lotharingiens, il accroissait le prestige et l'influence de la France. Le conflit entre la France et l'Allemagne à propos de la Lotharingie, interrompu en fait depuis 987, ne reprit vraiment qu'avec Philippe III et surtout avec Philippe le Bel. Ce que dit M Corbin de la politique, soit des Valois, soit des souverains allemands, est en général exact pour le quatorzième et le quinzième siècle. L'auteur a montré comment les progrès de la puissance bourguignonne, menaçants pour la

(1) Corbin (P.), *Histoire de la politique extérieure de la France*. T. I. *Les origines et la période anglaise*. Paris, A. Picard, s. d., vol. in-8 de 456 p.



France et pour l'Allemagne, avaient plus d'une fois rapproché les deux pays, bien que, depuis la fin du treizième siècle, l'inquiétude causée par les progrès de la France eût fait à celle-ci de nombreux ennemis de l'autre côté du Rhin. M. Corbin a oublié de dire qu'avant les rois de France, les comtes de Champagne avaient, au treizième siècle, acquis des droits de suzeraineté sur quelques villes du duché de Lorraine et que ces droits passèrent aux rois de France, héritiers des comtes de Champagne. A plusieurs reprises, on trouve dans le livre que nous apprécions, l'expression inexacte d'empereur de Germanie. — Il est faux que les souverains de la maison de Saxe se rattachent par les femmes aux Carolingiens (p. 222). — Pourquoi donner (p. 225) à Lothaire, l'avant-dernier des Carolingiens français, le n° II, et à Rodolphe de Habsbourg (p. 240-241), le n° III? — C'est en 1301 qu'a été signé le traité de Bruges (p. 245). — Le cardinal Louis a cédé en 1419 le Barrois à son petit-neveu, René d'Anjou, qui n'a pas attendu la mort de son grand-oncle pour devenir duc de Bar (p. 268). — C'est à Soleuvre, et non à Soleure (p. 281), qu'en 1475 Louis XI et Charles le Téméraire ont signé une trêve. — Il est inexact que Charles le Téméraire soit mort dans une embuscade (p. 283). — René II a revendiqué le Luxembourg et la Franche-Comté, non le duché de Bourgogne (p. 283). — Lire dans la *Bibliographie* (p. 288) « Nerlinger » au lieu de « Neuburger ».

M. Levillain, à la suite de divers érudits allemands, français ou suisses, cherche à déterminer quels ont été les rois d'Austrasie de 633-634 à 679 (1). D'après lui, à Sigebert III (saint Sigisbert), aurait succédé Childebert III, fils de Grimoald; quand Childebert eut été pris par les Neustriens, Grimoald gouverna au nom de Dagobert II, fils de saint Sigisbert, qu'il avait d'ailleurs fait reléguer en Irlande; puis, à sa mort, ce fut un fils de Clovis II, Childéric II, qui vint régner en Austrasie. Après l'assassinat de Childéric II, le maire du palais Vulfoald fit revenir d'Irlande et proclamer roi d'Austrasie Dagobert. Mais ce prince périt lui-même en 679 de mort violente, à l'instigation des Arnulfiens, déclare M. Levillain. Depuis 680, Thierry III, roi de Neustrie et de Bourgogne, fut reconnu roi en Austrasie, et ce dernier pays n'eut plus dès lors de souverain particulier. Il est vrai que, quelques années plus tard, Pépin le Moyen, un Austrasien, un Arnulfien, deviendra le vrai maître de la monarchie franque et que cet état de choses subsistera jusqu'au jour où un autre Pépin prendra la place du dernier des Mérovingiens. Il y a dans le travail très serré de M. Le-

(1) Levillain (L.), *La Succession d'Austrasie au septième siècle* (R H 1913, p. 62-93).



villain bien des hypothèses, qui ne semblent pas toutes d'égale valeur. Comment admettre par exemple que de 656, date de la prise de son fils Childebert par les Neustriens, jusqu'à sa propre mort arrivée en 662, Grimoald ait gouverné l'Austrasie au nom d'un souverain qu'il avait fait disparaître et dont personne ne savait le lieu de refuge?

**§ 3. Religion, clergé.** — M. L. Germain reproduit un passage d'un article de dom Ursmer Berlière sur les coutumes fragmentaires de Saint-Vanne de Verdun (1).

**§ 4. Impôts.** — M. Keune a résumé ce que l'on sait sur les amans, ces notaires messins que l'évêque Bertram institua en 1197 et sur les impôts que levait le gouvernement messin durant le Moyen Age, maltôte, bullette, etc... (2).

**§ 5. Généalogies, histoire des familles.** — Comme un Bauffremont a été, en qualité d'abbé de Mureau, seigneur de Domremy, qu'un autre a combattu au quinzième siècle les Anglais, qu'une Bauffremont a été abbesse de l'Étanche, le lieutenant Bernardin suppose qu'il a pu exister des relations entre cette noble famille et celle de Jeanne d'Arc (3). M. Bernardin fait à tort d'Antoine un *duc* de Vaudémont. — M. E. des Robert donne, d'après un travail de M. J. Vannérus, des renseignements sur les membres de la maison d'Esch, implantés dans le Barrois ou dans la Lorraine (4). L'un d'eux, Jean, fut évêque élu de Verdun de 1245 à 1253. M. Vannérus croit que la famille messine d'Esch se rattachait à la maison féodale du même nom.

**§ 6. Biographies.** — Jacques d'Amance, dont M. H. Roy nous retrace la biographie d'après des documents en partie inédits, remplit, sous le règne de Charles II, les fonctions de maréchal de Lorraine (5). Il avait été chargé de plusieurs missions par le duc Jean d'une part,

(1) Germain de Maidy (L.), *Sur les Coutumes monastiques de Saint-Vanne du dixième siècle* (B S A L 1912, p. 286-287).

(2) Keune, *Grundbuch und Steuern im mittelalterlichen Metz* (XXVIIster Jahresbericht des Vereins für Erdkunde zu Metz, 1912, p. 31-34).

(3) Bernardin (Lieut.), *Les Bauffremont et Jeanne d'Arc*. Paris, Jouve, 1912, br. in-8 de 15 p., avec 1 grav.

(4) Robert (E. des), *A propos de la famille d'Esch* (B S A L 1912, p. 159-162).

(5) Roy (H.), *Jacques d'Amance, chevalier, maréchal de Lorraine* (B S A L 1912, p. 279-285).

par le duc Robert de Bar de l'autre. — M. H. Roy reproduit l'inscription de la pierre tombale de Jake (*sic*) d'Apremont, fille de Gobert VI, religieuse cistercienne à Montreuil, commune de Rocquigny (1). — M. E. R. publie l'inscription de Gilles Ghiselin, seigneur de Bousbeke-en-Brabant, qui combattit à Nancy dans les rangs de l'armée bourguignonne, et dont l'existence ne finit qu'en 1514 (2). — En 1491, Jean de Landremont, l'un des Treize, le Lombard Jean ou Jennon de Molise et Charles Cauvelet ou du Quenelet, châtelain de la porte de Pontiffroy, s'entendirent pour livrer à René II cette porte le jour (25 novembre) où Jean de Landremont devait y être de garde. L'affaire fut remise au 25 janvier. Mais Charles du Quenelet, pris de remords, dénonça le complot aux autorités messines; celles-ci reçurent encore d'autres renseignements. Le dénonciateur eut la vie sauve. Jennon de la Molise avait eu le temps de quitter Metz, mais Jean de Landremont fut arrêté, emprisonné, jugé et condamné à un affreux supplice, qu'il subit du reste avec courage, le 5 janvier 1492. M. l'abbé Thiriot a raconté à nouveau cette histoire dramatique d'après les chroniqueurs messins et les actes du procès de Jean de Landremont (3). Nous serions curieux de savoir pourquoi (p. 13) l'auteur ne nomme pas le roi Charles VII à propos du siège de 1444.

M. A. Pierrot a consacré quelques lignes à Guillaume de Flavy, ce gouverneur de Compiègne, qui laissa ou qui fit tomber Jeanne d'Arc entre les mains des Bourguignons (4). Il avait longtemps été gouverneur, pour le roi de France, de Beaumont, Mouzon et Laneuville, au nord du Verdunois. — M. E. Stofflet, toujours occupé à rechercher les souvenirs qui rappellent Jeanne d'Arc, nous entretient des fontaines situées sur le territoire de Domremy où Jeanne d'Arc est allée se promener, la fontaine de l'Arbre-des-Fées et une autre appelée en latin *Fons rannorum* ou *Fons ad rannos* (5). — M. Prutz étudie le cas de Jeanne des Armoises, l'une des fausses Jeanne d'Arc (6). Sans apporter de documents nouveaux, l'auteur recherche si la fausse

(1) Roy (H.), *Pierre tombale de Jake d'Apremont* (B S A L 1913, p. 19-20).

(2) R. (E.), *Épitaphe de Gilles Ghiselin, chevalier, l'un des combattants de la bataille de Nancy* (B S A L 1913, p. 111-112).

(3) Thiriot (G.), *La Trahison de Jehan de Landremont, 1491* (A S H L 1911, p. 13-35).

(4) Pierrot (A.), *Le Judas de Jeanne d'Arc* (P L P M 1912, p. 558-559).

(5) Stofflet (E.), *Les Fontaines de Jeanne d'Arc à Domremy* (B S A L 1913, p. 51-59).

(6) Prutz (H.), *Die Falsche Jungfrau von Orléans, 1436-1457* (Sitzungsberichte der kœniglich bayerischen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-philologische und historische Klasse 1911, 10te Abtheilung, br. in-8 de 48 p.).

pucelle n'était pas un instrument entre les mains de personnages puissants et quelles fins poursuivaient ceux-ci. A en croire M. Prutz, la fausse Jeanne aurait été suscitée par des partisans de René I[er] d'Anjou, par des adversaires de Philippe le Bon. Si elle va dans le Luxembourg, c'est dans une intention hostile au duc de Bourgogne. Si elle se rend à Cologne un peu plus tard, c'est peut-être à cause du conflit qui s'était élevé à propos du siège de Trèves entre Raban de Helmstædt et Ulrich de Manderscheid; le premier des deux compétiteurs était soutenu par Jacques de Sierck, partisan de René d'Anjou. En 1457, René, par lettres patentes, accorde à Jeanne des Armoises l'autorisation de résider en Anjou; des gens influents, que René ne nomme pas, étaient intervenus auprès de lui en faveur de la fausse pucelle. Il y a donc, conclut M. Prutz, un rapport entre celle-ci et le prince angevin. Peut-être M. Prutz a-t-il raison; pourtant ses déductions, quelque ingénieuses qu'elles soient, ne déterminent pas la conviction dans l'esprit du lecteur.

**§ 7. Histoire des localités, etc.** — En s'appuyant sur un document de 1211 qu'il publie, l'abbé Didier-Laurent montre que Bonneval a quelque temps appartenu à Flabémont, et il en conclut que ce sont probablement les prémontrés de cette abbaye qui ont élevé l'église de Bonneval, dont il ne subsiste plus aujourd'hui que des ruines (1).

**§ 8. Numismatique.** — Si à Gémonville et à Benney on n'a trouvé que des monnaies françaises, les mille pièces d'argent découvertes à Vaudigny sont lorraines en grande majorité, sinon en totalité. Les cinquante-cinq pièces qu'a examinées M. le docteur Voinot ont toutes été frappées dans la région, soit par des évêques de Metz, Adalbéron II, Thierry II, Étienne de Bar, Bertram, soit par des évêques de Toul, Pierre de Brixey, Conrad Probus, soit par Berthe de Souabe, soit enfin par le chapitre de Remiremont (2). La plus ancienne de ces monnaies remonte à la fin du dixième siècle, la plus récente aux dernières années du treizième. On peut mettre en doute l'une au moins des attributions qu'a proposées M. Voinot : Pierre de Brixey n'a pu frapper monnaie à Neufchâteau, ville qui ne lui appartenait pas. Si la pièce provient de cet évêque, elle sort plutôt, comme l'ont proposé d'autres numismates, de l'atelier de Liverdun.

(1) Didier-Laurent (A.), *Bonneval et Flabémont* (B S A L 1912, p. 162-165).
(2) Voinot (J.), *Notice sur trois trésors de monnaies découvertes récemment en Lorraine* (M S A L 1912, p. 321-338).



**§ 9. Fouilles.** — Le docteur Meunier, un des archéologues les plus autorisés du département de la Meuse, donne d'utiles conseils à ceux qui voudront fouiller un cimetière barbare (1). L'auteur entre dans les détails les plus précis sur la façon dont on devra procéder pour ouvrir des tranchées, pour dégager les squelettes, pour recueillir les objets de toutes sortes déposés auprès des morts. Cet article aurait mérité d'être tiré à part et envoyé à tous les archéologues, à tous les instituteurs des communes de la Meuse. — Il existe au Chaufour, territoire d'Andilly, un cimetière barbare où l'on a encore découvert en 1909, puis en 1912, sept squelettes, un scramasax, des monnaies, des fragments de poteries, etc. (2).

---

## II — COMPTES RENDUS

Reynaud (L.), *Les Origines de l'influence française en Allemagne* t. I : *L'Offensive politique et sociale de la France.* Paris, H. Champion, 1913, vol. in-8, de xxxix-547 pages.

C'est un livre plein d'idées, très curieux, très vivant, que celui de M. L. Reynaud sur l'influence française en Allemagne. L'auteur a consulté et mis à profit nombre de documents anciens ou de travaux de l'érudition contemporaine. Son livre est bien composé, clair, d'une lecture agréable. D'après M. Reynaud, les Germains ou les Allemands auraient, par quatre fois, aux époques celtique, gallo-franque et féodale, enfin aux dix-septième et dix-huitième siècles, emprunté aux Gaulois, aux Francs ou aux Français, une partie de leurs idées et de leurs institutions. Dans l'ouvrage dont il vient de publier le premier volume, c'est de l'époque féodale qu'il s'occupe. La première partie a pour titre : Les idées et les armes françaises à l'assaut de l'empire allemand, la seconde : La rénovation sociale de l'Allemagne par l'influence française. Pour chaque partie, M. Reynaud prend d'abord la France, dont il décrit l'état et les transformations; il passe ensuite à l'Allemagne, recherche quelle était la situation de ce pays, comment et dans quelle mesure les institutions et les idées françaises ont péné-

(1) Meunier (Dr), *Comment fouiller un cimetière franc* (B S L B 1913, p. 49-59).
(2) Pernot (Abbé), *Nouvelles Découvertes au cimetière d'Andilly* (B S A L 1913, p. 14-16).



tré de l'autre côté du Rhin, quelle action elles y ont exercée. C'est par la région lotharingienne, surtout par la Basse-Lorraine, que les unes comme les autres seraient arrivées en Allemagne. Il y a, reconnaissons-le, à côté d'exagérations évidentes, un fonds de vérité dans les affirmations de M. Reynaud. Toutefois, en ce qui concerne l'époque ancienne ou protohistorique, il nous paraît très difficile de déterminer ce que les Germains ont dû aux Celtes. Qu'était au surplus la civilisation celtique? Les fouilles faites sur différents points du territoire de la Gaule n'en donnent qu'une bien médiocre idée.

Nous sommes les premiers à reconnaître que les Francs et les Gallo-Francs, ceux de l'Austrasie en particulier, ont eu sur l'organisation politique et sociale de l'Allemagne, sur son développement religieux, artistique et littéraire, une influence décisive. Il est non moins certain que la Lotharingie était, au point de vue de la civilisation, très en avance sur l'Allemagne au moment où Henri I[er] s'empara d'elle. On ne peut nier non plus que l'Allemagne ait été pénétrée par les conceptions féodales françaises et par les idées clunisiennes.

Pourtant, nous devons faire de sérieuses réserves à propos de quelques-unes des assertions de l'auteur. D'abord peut-on admettre qu'au point de vue politique et social, la féodalité française ait été supérieure à l'Allemagne monarchique, continuatrice des traditions carolingiennes? Ici nous ne partageons pas du tout l'avis de M. Reynaud. Un État où le pouvoir royal est en mesure de se faire respecter et de maintenir l'ordre, un État où les hommes libres sont encore nombreux nous paraît l'emporter sur un pays désorganisé, où il n'y a plus d'autres hommes libres que les nobles, où ceux-ci peuvent tout se permettre, sans que le pouvoir central soit capable de prévenir ou de réprimer leurs violences. Et, à ce propos, relevons une phrase de M. Reynaud (p. 30) : « Nous la jugerions plus équitablement (la solution féodale du problème politique), si nous consentions une bonne fois à détourner les yeux des misères de la classe servile, pour ne considérer que les hommes libres, c'est-à-dire les nobles, de même que nous écrivons l'histoire d'Athènes ou de Rome en regardant l'agora ou le forum et non l'ergastule .» Quoi qu'en pense M. Reynaud, nous ne pouvons, nous ne devons juger ni le Moyen Age, ni le règne de Louis XIV comme le siècle de Périclès. Entre cette dernière époque et les deux autres s'est produit un des grands faits de l'histoire, le christianisme, qui a proclamé l'égalité de tous les hommes devant Dieu, qui a recommandé aux puissants la douceur, la miséricorde, la charité. Du moment que les barons du Moyen Age, que les rois, les seigneurs et les fonctionnaires des temps modernes professaient tous

la religion du Christ, on a le droit de leur demander compte de la façon dont ils en ont pratiqué les préceptes dans leurs rapports avec les petits et les faibles; on est fondé à porter un jugement sévère sur les auteurs responsables des calamités sans nombre dont ont souffert dans les siècles passés les classes inférieures de la population. Pour en revenir à l'Allemagne, nous estimons qu'elle aurait gagné à ne jamais connaître les beautés du régime féodal, à conserver une royauté forte et de nombreux hommes libres. Elle l'aurait pu d'ailleurs, si ses souverains, plus avisés, au lieu de chercher à rétablir l'empire carolingien, tâche au-dessus de leurs forces, avaient eu la sagesse de rester dans leurs États et d'y consolider leur pouvoir. Et, bien que M. Reynaud semble dire le contraire, les rois allemands n'avaient nul besoin, pour s'assurer la docilité de leur clergé, de tenir le pape dans leur dépendance.

Nous chercherons une autre querelle à M. Reynaud, c'est à propos de la Lorraine, qu'il semble connaître fort mal. Ne la qualifie-t-il pas de « conglomérat de petites dominations féodales indépendantes »? C'est absolument inexact en ce qui concerne le dixième siècle. M. Reynaud a-t-il lu l'histoire antérieure du pays qui portait alors le nom de Lorraine? Il ne paraît pas se douter que les territoires qu'arrosent la Moselle et la Meuse avaient formé en grande partie l'Austrasie mérovingienne avec Metz pour capitale, que l'Austrasie avait reconstitué la monarchie franque, qu'elle était devenue le centre et le cœur de celle-ci, qu'elle lui avait fourni des souverains, ainsi que de nombreux fonctionnaires. C'est dans ce pays que s'était développée la civilisation carolingienne. S'il contenait des populations, les unes de langue romane, les autres de langue germanique, les premières étaient mélangées d'éléments germaniques, les secondes d'éléments romans; d'ailleurs, un long passé de vie en commun et de grandeur les rattachait étroitement les unes aux autres. Sans les malheurs de toutes sortes qui fondirent sur elle durant la seconde moitié du neuvième siècle, la Lorraine pouvait, sans le secours d'influences extérieures, se développer conformément au génie de ses habitants et aux traditions carolingiennes.

C'est ignorer le rôle qu'avaient joué les contrées qui formèrent la Lorraine, c'est aller à l'encontre de la vérité historique que d'appeler (p. 466) la Lorraine « une marche arrachée à la France » et les Lorrains de langue romane des Français, comme le fait à plusieurs reprises M. Reynaud (p. 48, 50, 182, 207, 221, 482, 484). Il y a pour le moins exagération à parler de la violente antipathie des Lorrains en général à l'égard des Allemands. Elle s'est manifestée surtout à Cambrai



contre les évêques venus d'Outre-Rhin. Au surplus, les soulèvements des Lorrains au dixième et au onzième siècle s'expliquent soit par leur attachement à la dynastie carolingienne, soit par le désir de recouvrer leur ancienne indépendance, soit par l'ambition de certains personnages, Giselbert au dixième siècle, Godefroy le Barbu au siècle suivant. Il faut du reste laisser de côté la révolte de Conrad le Roux sous Otton Ier (p. 222). Si Conrad prit en effet les armes contre son beau-père, loin de trouver des partisans en Lorraine, il n'y rencontra que des adversaires, et même il se fit battre par le comte de Hainaut, Régnier au Long Col. Enfin, Henri II n'a pas eu à combattre les Lorrains (p. 222).

Il nous semble également que l'auteur a exagéré et mal compris le rôle de Godefroy le Barbu (p. 224, 231). Ce personnage était, croyons-nous, guidé par son ambition ou par ses rancunes, beaucoup plus que par des mobiles désintéressés. S'il a servi la cause de la réforme ecclésiastique, c'était parce qu'il y voyait son avantage. En outre, Godefroy n'était plus duc de Haute-Lorraine au moment où il épousa Béatrice.

J'ajouterai qu'avant ou durant la Querelle des Investitures, les Lorrains ont soutenu Henri IV, bien loin de lui créer des difficultés; les ducs de Basse et de Haute-Lorraine, Godefroy le Bossu, fils du Barbu, et Thierry II ont été deux des plus fermes partisans du souverain allemand. On ne peut pas non plus parler (p. 243, 244) des idées démocratiques et anti-impérialistes des Lorrains. D'abord, Hugues de Flavigny, que cite à ce propos M. Reynaud, a bien été moine à Saint-Vanne, mais sans être Lorrain. Ensuite, rien ne prouve que la masse des Lorrains ait fait siennes les théories de quelques moines réformistes.

En ce qui concerne le concordat de Worms (p. 251-253), M. Reynaud nous paraît lui donner plus d'importance qu'il n'en a. Ce traité laissait au souverain allemand beaucoup plus que des avantages de pure forme. On le vit bien quand, après des princes faibles comme Lothaire III et Conrad III, le trône fut occupé par des souverains énergiques tels que Frédéric Ier et Henri VI. Durant la lutte que Barberousse eut à soutenir contre la papauté, le clergé allemand n'osa se déclarer contre lui. Il faudra d'autres événements, la rivalité des Guelfes et des Hohenstaufen, la longue absence de Frédéric II, les conflits entre ce prince et les papes, pour rendre l'église allemande indépendante de la royauté. Au surplus, qu'on ne s'y trompe pas, au point de vue proprement religieux, l'Église n'a remporté qu'un médiocre profit de la Querelle des Investitures. Si elle s'est affranchie

de l'autorité royale ou impériale, ce n'a été que pour tomber sous la tutelle de l'aristocratie; les évêques, de fonctionnaires publics qu'ils étaient, sont devenus des princes temporels, et M. Reynaud le reconnaît lui-même (p. 255). Si nous examinons par exemple la Lorraine, nous constatons que le clergé, tant séculier que régulier, du dixième siècle et de la première moitié du onzième, l'emporte à tous égards, et de beaucoup, sur celui du douzième et des siècles suivants. On ne trouve plus, après la Querelle des Investitures, d'évêques comparables à Adalbéron I^er^, de Metz, à saint Gauzlin, à Brunon (saint Léon IX), de Toul, à Thierry, de Verdun, ni d'abbés tels que Jean de Gorze ou Richard de Saint-Vanne.

Si nous entrons maintenant dans le détail, nombreuses sont les erreurs que nous avons relevées dans l'ouvrage de M. Reynaud, relativement à la Lorraine. Les voici dans l'ordre où elles se présentent dans le texte. On ne peut qualifier d' « appel à l'étranger » (p. 5) l'offre de la couronne faite en 858 à Louis le Germanique par les grands de la France occidentale; ceux-ci ne considéraient pas comme un étranger Louis, qui était un Franc et un Carolingien. — A plusieurs reprises (p. 6, 7, etc.), M. Reynaud se sert de l'expression « empereur d'Allemagne »; en réalité, l'Allemagne est un simple royaume, dont les souverains ne prennent le titre d'empereurs qu'après avoir été couronnés à Rome par le pape, au moins jusqu'à Maximilien I^er^. — On peut, je le veux bien, parler des tendances ascétiques de Jean de Gorze, mais est-on fondé à le qualifier d'idéaliste? Nous constatons chez ce Lorrain, car Jean est un Lorrain et non un Français, un sens pratique et une entente des affaires très remarquables (p. 56). — Il n'y a aucun rapport entre l'assassinat, en 900, de Foulque, archevêque de Reims, par un vassal de Baudouin II de Flandre, et les troubles qui agitaient alors la Lotharingie (p. 120). — Régnier n'a jamais été duc de Lorraine, et son fils Giselbert ne l'est devenu qu'en 928 (p. 120). — A deux reprises (p. 156 et 209) l'évêque Gérard de Cambrai est qualifié à tort d'archevêque. — La victoire des évêques de Metz, de Liège et d'Utrecht sur le comte Thierry de Hollande se place en 1049 et non en 1040 (p. 176). — Pourquoi qualifier Gisèle, femme de Conrad II, de princesse française (p. 183 et 193)? En réalité elle avait pour père un Allemand, le duc Hermann de Souabe, et pour mère Gerberge, une Bourguignonne. — Si Adélaïde, une Bourguignonne — et non une Française — et Gisèle, ont exercé une grande influence sur leurs maris, la faible et médiocre Agnès de Poitiers n'a pas joué, à beaucoup près, un rôle aussi important que les deux impératrices dont nous venons de parler (p. 183). — Wazon de Liège et Hermann de Metz étaient



évêques et non archevêques (p. 213 et 243). — Mathilde était la belle-fille et non la fille de Godefroy le Barbu (p. 241). — Comment peut-on prétendre encore aujourd'hui qu'à l'époque carolingienne, les Gallo-Romains vaincus subsistaient à côté des Francs victorieux (p. 263)? — D'autre part, il est tout aussi faux d'avancer qu'au dixième siècle la fusion ethnique s'était opérée en France d'un bout à l'autre du territoire, qu'il ne s'y trouvait plus que des Français en communauté de langage, de besoins, etc... La vérité est qu'entre les diverses parties de la France il existait des différences profondes et de toutes sortes, que Français proprement dits au nord de la Loire, Bourguignons et Aquitains, étaient et se sentaient presque étrangers les uns aux autres. — Nous serions curieux d'apprendre quelle victoire Charles le Chauve a remportée sur Louis le Germanique, grâce à la supériorité de sa cavalerie. En 858, lors de la tentative faite par le roi des Francs Orientaux pour détrôner son frère, il n'y a pas eu de bataille. M. Reynaud songerait-il par hasard au combat que Charles le Chauve livra près d'Andernach à Louis le Jeune (876), fils du Germanique? Mais le roi des Francs Occidentaux fut en la circonstance battu à plate couture par son neveu. — Albéron de Montreuil, archevêque de Trèves, n'était ni un Wallon (p. 384 et 483), ni un Français (p. 484); il appartenait par sa naissance à la Haute-Lorraine, et le château de ses ancêtres, aujourd'hui détruit, s'élevait sur le territoire actuel de Bayon. — Ni le comte Frédéric de Luxembourg ni son fils n'ont jamais été ducs de Mosellane (p. 479). — Ce c'est pas au douzième siècle, mais au treizième, que l'on commença dans les chancelleries princières de la Haute-Lorraine à employer le français au lieu du latin, pour la rédaction des chartes (p. 484). — Saint Bruno et saint Norbert, qui instituèrent le premier les chartreux, le second les prémontrés, n'étaient ni l'un ni l'autre des Allemands d'Outre-Rhin; ils appartenaient tous deux à la Basse-Lorraine. Lorsque Barthélemy, évêque de Laon, questionna Norbert sur son pays, le futur fondateur de Prémontré lui répondit qu'il était Lorrain (p. 485). — La lettre de Siegfrid, abbé de Gorze, ne signifie pas, je l'accorde à M. Reynaud, que ce Lorrain nourrissait une haine nationale à l'égard de la France; elle n'en indique pas moins qu'il se sentait très différent des Français, que ceux-ci étaient pour lui des étrangers. D'ailleurs, on sortait à peine des luttes que les Lorrains avaient, pendant près de vingt ans, soutenues contre un Français, le comte Eudes II de Chartres, de Blois et de Troyes, qu'ils finirent, M. Reynaud a oublié de le mentionner, par vaincre et par tuer en 1037, près de Bar-le-Duc, sous la conduite de Gozelon et de Godefroy le Barbu.

On voit que, si le livre de M. Reynaud est des plus intéressants par les théories qu'il expose, par les idées qu'il suggère, on doit ne le lire qu'avec beaucoup de précautions, en raison de l'exagération de la thèse de l'auteur et des erreurs que celui-ci a laissé échapper.

R. Parisot.

***

Lesort (André). — *Chronique et Chartes de l'abbaye de Saint-Mihiel* (T. VI des *Mettensia*). Paris, Klincksieck, 1909-1912, in-8 de LXIX-510 pages, avec une planche et une carte.

Après avoir donné, dans sa précieuse collection des *Mettensia*, les cartulaires de l'abbaye de Gorze et de l'évêché de Metz, la Société nationale des Antiquaires de France a entrepris un travail analogue pour l'abbaye de Saint-Mihiel, et en a chargé M. André Lesort, actuellement archiviste de Seine-et-Oise, qu'un séjour de plusieurs années à Bar-le-Duc comme archiviste de la Meuse avait familiarisé avec l'histoire et la géographie de nos contrées de l'Est. On ne pouvait mieux choisir, et le labeur était digne de l'ouvrier, car l'abbaye bénédictine de Saint-Mihiel est une des plus importantes de la région lorraine : fondée dans la première moitié du huitième siècle, elle n'a disparu qu'à la Révolution.

Quoiqu'il y ait jusqu'à trois cartulaires de l'abbaye, avec un fragment d'un quatrième, M. Lesort ne s'est pas asservi à les suivre; il s'en est servi, en donnant toujours la préférence aux chartes originales, encore nombreuses, et en n'utilisant les cartulaires et les autres copies que là où les originaux manquent. Les documents qu'il a ainsi réunis sont au nombre de 160, en comptant le supplément; ils sont rangés dans l'ordre chronologique et vont de 709 à 1.200; beaucoup ont déjà été édités ailleurs, mais assez mal, et leur réédition n'est nullement superflue. Outre les chartes, il nous donne une chronique du monastère qui est consignée en tête du cartulaire conservé aux Archives de la Meuse. Cette chronique, assez brève, fut rédigée par un moine de l'abbaye dans la première moitié, peut-être même dans le premier quart du onzième siècle, à l'aide du riche chartrier et de la tradition orale; la sincérité du rédacteur et ses facultés de discernement lui assurent une réelle valeur historique, et on sera d'autant plus aise de la trouver ici que, sur les quatre éditions qui en ont été données, les trois seules accessibles sont incomplètes, et la seule complète est à peu près introuvable.

Ainsi se justifie que M. Lesort n'ait pas intitulé ce volume cartulaire



comme ceux consacrés à Metz et à Gorze dans la même collection, mais *Chronique et Chartes de l'abbaye de Saint-Mihiel.*

Ce qui augmente la valeur de ce recueil, c'est que, à côté des actes émanant de simples particuliers, on y trouve quantité de titres dus à de hauts personnages, des bulles de papes, par exemple celles d'Eugène III en 1152 et d'Adrien IV en 1156, qui obligent les comtes de Bar et de Salm à restituer à l'abbaye ce qu'ils lui ont pris, des diplômes de Charlemagne, de Louis le Pieux, de Lothaire Ier, de Charles le Chauve, de Lothaire II, de Zwentibold, de Charles le Simple, des chartes d'archevêques de Trèves, d'évêques de Metz, de Toul, de Verdun, de ducs de Lorraine, de comtes de Bar. Une foule de personnages, surtout ecclésiastiques, sont nommés dans les chartes et identifiés avec soin dans les notes de M. Lesort. Son livre ne nous apprendra pas moins sur l'histoire des localités : en 1137, Étienne de Bar, évêque de Metz, se qualifie : *Dominus et advocatus Asmantie :* ce n'est pas comme évêque qu'il est seigneur d'Amance, mais comme fils de la maison de Bar, car dans ce même acte, il parle de son frère Ferry, aussi seigneur d'Amance, et de fait ce château restera barrois jusqu'en 1207, où Agnès de Bar l'apportera en dot à son mari, le duc de Lorraine Ferry II.

Très peu de ces actes fournissent une indication nette sur la date où l'on commençait alors l'année dans nos pays de l'Est, et cela est regrettable, car cette question reste encore fort obscure, et il serait essentiel de la résoudre. Il semble seulement probable à M. Lesort que dans les diocèses de Toul et de Verdun, au onzième et au douzième siècle, on suivait l'usage de Noël, et non ceux de Pâques ou de l'Annonciation, qui prévalurent plus tard.

Dans la longue et savante introduction, se trouvent l'histoire des archives de l'abbaye, la description minutieuse de ses cartulaires et aussi une érudite dissertation de 25 pages sur les chartes de Saint-Mihiel fausses ou altérées par le grattage; dans ce cas sont les chartes relatives au prieuré de Laître-sous-Amance. Après l'introduction sont placés le fac-similé d'une page du plus ancien cartulaire et une carte des localités citées dans les chartes, qui s'étendent sur une bonne partie des deux duchés de Lorraine et de Bar. Enfin, le volume se termine par une table copieuse qui y rend les recherches faciles et rapides. On ne saurait trop remercier M. Lesort de nous avoir mis en main un instrument de travail qui ne laisse rien à désirer, et que devront employer tous les lotharingistes, car désormais il ne sera plus permis de citer l'une des chartes qu'il édite si bien d'après les éditions antérieures trop imparfaites.

E. DUVERNOY.

---

## CHAPITRE III

# PÉRIODE MODERNE

**(Jusqu'en 1766)**

---

### CHRONIQUE

**§ 1. Documents.** — C'est tantôt dans les sources françaises, tantôt dans les sources allemandes, que l'ouvrage de M. Hauser classe les documents historiques originaires de la région lorraine (1). Ils sont peu nombreux pour la première moitié du seizième siècle. On trouve au tome II, pages 186-187, les sources relatives à la prise de Metz par Henri II et au siège de cette ville par Charles-Quint. — M. Duvernoy publie deux mandements du seizième siècle (2); l'un, du 11 mars 1555, qui émane de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, régent des duchés, est adressé au président de la Chambre des comptes de Lorraine, Claude Mengin, qui était chargé de négocier un traité avec les Suisses; l'autre, de 1592, est adressé par le cardinal Charles de Lorraine, fils de Charles III, évêque de Metz et de Strasbourg, au capitaine Champigneulle. — Continuant la publication des documents relatifs à la fondation de Phalsbourg, M. G. Wolfram en donne cette fois trente-huit, dont trente et un en allemand et sept en français, le plus ancien du 1er février 1582, le plus récent du 25 mars 1591; l'acte par lequel Charles III, duc de Lorraine, déclare avoir acheté Phalsbourg à Jean-Georges est en langue allemande. Il est à regretter que M. Wolfram n'ait pas annoté les pièces qu'il publiait (3). — Le 15 juillet 1636, Jean-Rouyer, bourgeois de Laneuville-sur-Meuse, faisait son testament,

(1) Hauser (H.), *Les Sources de l'histoire de France. Seizième siècle (1494-1610). I. Les Premières guerres d'Italie, Charles VIII et Louis XII (1494-1515). II. François Ier et Henri II (1515-1559). III. Les Guerres de religion (1559-1589).* Paris, A. Picard, 1906, 1909, 1912, 3 vol. in-8 de xx-197-5 p., xiii-201-6 p. et xiii-327-7 p.

(2) Duvernoy (É.), *Deux Mandements du seizième siècle* (B S A L 1912, p. 123-126).

(3) Wolfram (G.), *Ausgewählte Aktenstücke zur Geschichte der Gründung von Pfalzburg* (A S H L 1911, p. 633-704).



que M. J. Nicolas publie, en l'accompagnant d'un commentaire (1). Aucun des trois témoins qui ont signé l'acte ne savait écrire son nom. — M. A. Ohl a retrouvé à Hurbache, dans les registres de l'état civil, le règlement par lequel dom Ph. Galavaux, abbé de Moyenmoutier, avait fixé en 1665 les honoraires que pouvaient réclamer les vicaires de cette localité pour les enterrements, les baptêmes, les mariages, ainsi que ceux des maîtres d'école et des marguilliers (2). — Pierre Jobart, cinquième du nom, conseiller en la Chambre des comptes de Bar, fit, le 8 mai 1722, son testament, que M. Al. Martin reproduit d'après une copie (3). L'éditeur reconnaît que l'acte, sans présenter aucune particularité curieuse, fait connaître la mentalité d'un petit noble de province, au début du dix-huitième siècle.

§ 2. **Histoire générale.** — L'article dans lequel M. Brichet expose en quelques pages de quelle façon Henri II s'empara des Trois-Évêchés en 1552 est tendancieux et partial (4); on s'aperçoit, à le lire, que l'auteur connaît mal la question. Si dans les trois cités épiscopales Henri II avait des partisans, la majorité de la population tenait à garder son indépendance; les précautions prises par le roi de France avant et après l'occupation des trois villes en fournissent une preuve péremptoire.

A l'aide de documents fournis tant par les archives du département que par celles des communes, M. l'abbé Idoux a décrit les calamités qu'eut à souffrir durant la guerre de Trente ans la population des localités qui appartiennent aujourd'hui au département des Vosges (5). Son travail comprend deux parties; dans la première il étudie d'une façon générale les maux qu'ont engendrés la peste, la guerre et la famine. La peste apparut dans les Vosges en 1629, et depuis lors s'y installa jusqu'en 1640. De 1633 à 1661, la guerre exerça ses ravages, pires que ceux de la peste. Impôts de guerre, sac des villes et des villages, exactions des gouverneurs français, violences de toutes sortes commises par les soldats à quelque nationalité qu'ils appartinssent, mais plus particulièrement par les Suédois et par les Cravates,

(1) Nicolas (J.), *Un Testament de paysan au dix-septième siècle* (B S A L 1912, p. 126-130, cf. p. 223).

(2) Ohl (A.), *Un Document sur Moyenmoutier et Hurbache* (P L P M 1913, p. 286-288).

(3) Martin (Al.), *Un Testament à Bar-le-Duc en 1722* (B S L B 1913, p. 118-123, avec 1 grav.).

(4) Brichet (J.), *La Conquête des Trois-Évêchés* (M E 1912-1913, p. 697-707).

(5) Idoux (M. C.), *Les Ravages de la guerre de Trente ans dans les Vosges* (A S E V 1911, p. 195-338, 1912, p. 1-234).

famine, attaques des bêtes sauvages, voilà en quelques mots les misères qu'eurent à endurer les malheureux habitants du bailliage de Mirecourt. Dans une seconde partie, l'abbé Idoux prend le département arrondissement par arrondissement, canton par canton, commune par commune, et rappelle ce que chaque localité a eu à souffrir durant la guerre de Trente ans. A la fin de son travail, il énumère les forteresses, les villes et les villages détruits, il montre la plupart des places fortes démantelées, le pays dépeuplé d'hommes et d'animaux domestiques, infesté de bêtes sauvages, les champs transformés en friches, couverts de broussailles. La lecture de cet intéressant travail cause autant de tristesse que d'indignation.

On sait que, par un traité signé à l'abbaye de Montmartre le 6 février 1662, Charles IV cédait à Louis XIV les duchés de Lorraine et de Bar moyennant une pension viagère et le droit pour les princes lorrains de prendre rang parmi les princes du sang de France. Ce traité souleva des protestations unanimes : en France, on contestait au roi le droit de créer, de sa seule autorité, des princes du sang; les Lorrains s'indignaient de se voir vendus à la France par un souverain pour lequel ils avaient tant souffert. Finalement, et bien que Louis XIV l'eût fait enregistrer par le Parlement de Paris, le traité de Montmartre ne fut pas exécuté, et si le traité de Marsal ou de Nomeny (août 1663) ne l'abrogea pas expressément, il remit en vigueur le traité de Vincennes (28 février 1661). Des documents conservés à la Bibliothèque Nationale, dont jusqu'alors on n'avait pas tiré parti, ont permis à M. G. Zeller de faire mieux connaître les mobiles auxquels a obéi Charles IV en signant le traité de Montmartre et les personnes qui l'ont poussé à prendre cette détermination (1). Le dépit, le plaisir de jouer un mauvais tour à son neveu, expliquent en partie la conduite de Charles IV, mais il a de plus subi l'influence des Guises, qui désiraient devenir princes du sang. Quelques-unes des hypothèses de M. Zeller sont confirmées par des lettres aujourd'hui conservées à la Bibliothèque publique de Nancy, et qui font partie de la correspondance du père Donat. Si M. Zeller avait consulté ces documents, ils lui auraient montré que la question du traité de Montmartre est plus complexe encore qu'il ne le pense : Charles IV désirait régulariser l'union qu'il avait conclue jadis avec Béatrice de Cusance et légitimer le fils qu'elle lui avait donné. Un acte du 25 octobre 1661 en fournit encore la preuve. Dans ces conditions, Charles pouvait-il

(1) ZELLER (G.), *Le Traité de Montmartre (6 février 1662) d'après des documents inédits* (M S A L 1912, p. 5-74).





désirer sincèrement l'abandon à Louis XIV de la Lorraine et du Barrois? C'était frustrer son fils de l'espoir de lui succéder. Aussi croyons-nous que Charles IV n'était pas de bonne foi lorsqu'il parla pour la première fois de céder la Lorraine ; la crainte de Louis XIV l'obligea de signer le traité, mais il se réservait d'en éluder les clauses. Le « prétendu » testament de René II est authentique (p. 13 n. 1); seulement, n'ayant pas été sanctionné par les États Généraux, il n'avait pas force de loi. — C'était à propos du Barrois mouvant et non de la Lorraine que la France avait contesté le principe de la succession masculine dans la maison de Lorraine. — Si Charles IV a fait la cour à Marie Mancini, s'il a parlé de l'épouser, rien ne prouve qu'il l'ait formellement demandée en mariage; dans tous les cas, le prince à qui Mazarin dit dans une lettre à la gouvernante de ses nièces, du 4 juillet 1660, avoir refusé la main de Marie est, non point Charles IV, quoi qu'en dise M. Zeller (p. 50 n. 3), mais son neveu; le texte de la lettre ne laisse aucun doute à cet égard (1). Vingt pièces justificatives, lettres de Charles IV, du duc de Guise ou de sa sœur, etc., ont été publiées par M. Zeller à la suite de son intéressante étude.

**§ 3. Religion, clergé.** — M. Hubert nous raconte l'amusante histoire du cavalier François Le Grand et de la veuve Rousse qui, après avoir demandé au curé J. Mussey, de Longwy (2), de les marier et après avoir essuyé de sa part un refus, allèrent le trouver de nouveau et lui signifièrent, en présence de deux témoins, qu'ils se prenaient l'un l'autre pour époux et pour épouse (3). Le curé finit par donner un peu plus tard son consentement à ce mariage. — Sœur Françoise-Marguerite Gennetaire, supérieure du couvent de la Visitation de Nancy, écrivit à la supérieure du monastère d'Avignon le récit des fêtes célébrées à Nancy, du 22 au 30 mai 1666, en l'honneur de la canonisation du fondateur des Visitandines, saint François de Sales, que le pape Alexandre VII avait canonisé le 19 avril 1665. M. Pfister a reproduit et annoté ce document curieux (4). — Au début du dix-septième siècle, un ermitage fut établi sur le territoire de Laneuveville-devant-Nancy, sous le vocable de Notre-Dame de Montaigu. Une

(1) Voir notre article : *Charles IV et Marie Mancini* (B S A L 1910, p. 78-88).

(2) C'est l'auteur de *La Lorraine ancienne et moderne.*

(3) Hubert (L.), *Un mariage « à la Gaulmine » à Longwy en 1696* (B S A L 1913, p. 87-94).

(4) Pfister (Chr.), *Les Fêtes de la canonisation de saint François de Sales à Nancy (22-30 mai 1666)* (B S A L 1913, p. 122-129).

image de dévotion à l'effigie de cette vierge porte des croix de Lorraine, des C entrelacés et le blason des Bassompierre. M. E. des Robert cherche à expliquer la présence de ces emblêmes sur l'image (1).

§ 4. **Histoire économique.** — En 1614, le duc Henri II autorisait par lettres patentes l'un de ses valets de chambre, Jean Simon, et un bourgeois de Nancy, Thierry de Villiers, à rechercher dans la prévôté de Briey les mines, et spécialement les mines d'or et d'argent, que pourrait receler ce territoire. M. Duvernoy reproduit une partie du document, aujourd'hui conservé aux Archives de Meurthe-et-Moselle (2).

§ 5. **Généalogies, histoire des familles.** — M. de Marmier, continuant l'étude des branches de la famille de Choiseul, s'occupe des Choiseul-Stainville et des Choiseul-La Baume (3). Il sera bon, quand le travail sera terminé, d'y joindre un arbre généalogique. — Il existait à Gesnes, nous apprend M. Groffe, une branche de la famille Lescamoussier, dont le dernier membre mourut en 1773 (4). — La famille de Ryaville, originaire de la Lorraine, fut anoblie en 1609 par le duc Henri II, se fixa dans le Luxembourg à la fin du seizième siècle et s'éteignit au dix-huitième (5).

§ 6. **Biographie.** — C'est à Nancy, le 2 juillet 1659, qu'Alexandre de Beurges, président de la Chambre des comptes de Bar-le-Duc, épousa une Française, Élisabeth Gasselin, dont l'oncle était alors trésorier général des duchés pour le compte de Louis XIII (6). — M. de Custine résume dans un court article la vie et surtout la jeunesse de Charles V, en particulier ses projets de mariage (7). — M. Guillot,

(1) Robert (E. des), *Image de dévotion à l'effigie de Notre-Dame de Montaigu* (B S A L 1912, p. 196-198, avec 1 grav.).

(2) Duvernoy (É.), *Le Bassin minier de Briey en 1614* (P L P M 1913, p. 351-352).

(3) Marmier (marquis de), *Choiseul-Stainville et Choiseul-La Baume* (B S A L 1912, p. 203-213).

(4) Groffe (E.), *Les derniers Lescamoussier dans la prévôté de Montfaucon d'Argonne* (B S L B 1912, p. CLXVIII-CLXIX).

(5) Diderrich (E.), *Notice historique sur la famille de Ryaville*. Luxembourg, Bourg-Bourger, 1912, br. in-8 de 9 p.

(6) Dumast (baron de), *Le Lieu de mariage du président de Beurges en 1659* (B S L B 1912, p. CXVII-CXVIII).

(7) Custine (Fr. de), *Charles V duc de Lorraine libérateur de Vienne* (M E 1912-1913, p. 399-404).

à l'aide des papiers du marquis de Sébeville, envoyé extraordinaire de Louis XIV à Vienne, a retracé les péripéties de la lutte soutenue par Léopold Ier, de 1682 à 1683, contre les Turcs et contre les Hongrois (1). Il est souvent question, dans ce travail, du duc de Lorraine Charles V, généralissime des troupes autrichiennes. M. de Sébeville le montre aux prises avec les difficultés que lui suscitaient quelques-uns des conseillers de l'Empereur, Hermann de Bade et l'évêque de Vienne, le père Emerick. M. Guillot appelle à tort (p. 428) Charles IV le duc de Lorraine. — M. Charles Gillant rappelle que le général Chevert était le petit-neveu de Claude Joly, évêque d'Agen, né à Buzy (Meuse), en 1610 (2). — M. Chabert reproduit le petit discours adressé en 1685 au prince de La Roche-sur-Yon par le président de Blair, du Parlement de Metz, au nom de cette compagnie (3). — M. Diderrich explique que, si le cardinal Granvelle a chargé le comte de Mansfelt, gouverneur du Luxembourg, de représenter Philippe II au baptême d'Henri fils de Charles III de Lorraine, dont le roi d'Espagne était un des parrains, c'est qu'une sœur de la femme de Mansfelt avait épousé un frère de Granvelle (4). — Marguerite, fille de Gaston d'Orléans et de Marguerite de Lorraine, épousa malgré elle, en 1661, Cosme de Médicis, qui devint, en 1670, grand-duc de Toscane; elle aurait désiré prendre pour mari son cousin, le prince Charles de Lorraine, le futur Charles V. Cosme III ne sut pas se faire aimer, et sa femme le quitta en 1675 pour rentrer en France. Une Lorraine, née Thomesson de Reménecourt, qui avait été attachée à la cour de la duchesse d'Orléans, entrée en 1651 aux Carmélites et devenue leur supérieure, reçut, on ne sait à quel titre, les confidences de Cosme et lui donna des conseils et des consolations. M. Oulmont reproduit quelques-unes des lettres de la mère Thérèse de Jésus, ainsi s'appelait en religion mademoiselle de Reménecourt, et retrace la vie agitée de madame de Toscane, qui mourut à Paris en 1721 (5).

M. l'abbé L'Hôte termine l'histoire du grand-prévôt de Saint-Dié,

(1) Guillot (G.), *Léopold Ier, les Hongrois, les Turcs, le siège de Vienne* (Revue d'Histoire diplomatique 1911, p. 417-463 et 509-531).

(2) Gillant (Ch.), *Claude Joly, évêque d'Agen et le lieutenant-général Chevert* (B S L B 1912, p. CLXX-CLXXII).

(3) Chabert (F. M.), *Une Visite princière à Metz en 1685* (P L P M 1913, p. 353-354).

(4) Diderrich (E.), *Le Comte P. E. de Mansfelt représentant le roi d'Espagne comme parrain au baptême du duc Henri II de Lorraine.* Luxembourg, Bourg-Bourger, 1912, br. de 4 p.

(5) Oulmont (Ch.), *Une Religieuse du grand siècle. Mademoiselle de Reménecourt et les infortunes du grand-duc de Toscane Cosme III (1671-1683)* (A S H L 1911, p. 574-588).

J.-Cl. Sommier (1). Nous voyons celui-ci, dans l'exercice de ses fonctions prévôtales, aux prises avec de multiples difficultés; il a des embarras d'argent, il se heurte à l'opposition des curés du Val de Saint-Dié ou du chapitre; pourtant ces conflits ne prirent pas un caractère aigu. Dans les loisirs que lui laissaient les occupations de sa dignité, Sommier écrivit d'assez nombreux ouvrages théologiques, l'*Histoire dogmatique de la religion*, l'*Histoire dogmatique du Saint-Siège*. On lui doit également une *Histoire de l'Église de Saint-Dié*, pour laquelle malheureusement il s'est contenté de reprendre le travail d'un de ses prédécesseurs, M. de Riguet. Ce livre valut à Mgr Sommier des critiques assez vives : l'auteur de la *Défense de l'église de Toul* l'accusa d'avoir, en reproduisant diverses bulles pontificales, supprimé des passages qui démontraient la dépendance où Saint-Dié se trouvait alors vis-à-vis des évêques de Toul. Le grand-prévôt s'efforça dans son *Apologie* de réfuter les attaques dirigées contre lui; on peut toutefois conserver des doutes sur sa bonne foi. Mgr Sommier mourut le 5 octobre 1737. Il avait fait un testament, dont M. l'abbé L'Hôte publie quelques extraits. L'exécution des dernières volontés du grand-prévôt souleva des difficultés, entraîna même des procès, qui se prolongèrent durant bien des années. On lit avec intérêt le travail de M. l'abbé L'Hôte, quoiqu'on sente un peu trop chez l'auteur le parti-pris d'écrire l'apologie de Mgr Sommier.

Le lieutenant Bernardin rappelle qu'à plusieurs reprises, en 1634, 1636, 1638, de 1640 à 1648, en 1674-1675, Turenne traversa les territoires lorrains qui font aujourd'hui partie du département des Vosges (2). — L'abbé de Vence, grand-prévôt de la collégiale Saint-Georges de Nancy, prononça, lorsque Stanislas vint prendre possession de la Lorraine, un discours où, tout en louant le roi de Pologne, il n'oublia pas de rendre hommage à Léopold « d'éternelle mémoire ». M. Pfister reproduit la harangue de l'abbé de Vence et donne sur ce personnage quelques détails biographiques (3).

**§ 7. Histoire des localités.** — Le village de Dagonville, qui avait déjà été pillé en 1636-1637 par les Suédois, eut, en 1650, beaucoup à souffrir des réquisitions de troupes lorraines de M. de Ligniville et des troupes françaises du maréchal de La Ferté-Senectère. La conséquence fut que les habitants, appauvris et endettés, quittèrent en

(1) L'Hote (E.), *Jean-Claude Sommier, archevêque de Césarée et grand-prévôt de Saint-Dié* (suite) (B S P V 1911-1912, p. 5-65). Cf. B L 1910-1911, p. 72-73.
(2) Bernardin (lieut.), *Turenne dans les Vosges* (B S E L V 1913, p. 14-16).
(3) Pfister (Chr.), *L'Abbé de Vence et le roi Stanislas* (B S A L 1912, p. 238-241).

masse leur village, qui ne comptait plus, en 1668, que seize ménages au lieu de quatre-vingt-dix. Des documents conservés aux Archives départementales de la Meuse ont permis à M. Camonin de retracer la triste situation de Dagonville, qui ne commença à se repeupler qu'à partir de 1678 (1). — M. Duvernoy reproduit, en les accompagnant d'un commentaire, l'inscription d'un curé de Drouville, M. A. Brazy, et les épitaphes qui se trouvent dans l'église de Serres, celles de M. Rivetard, châtelain de cette localité, de J.-L. Hassaire et de N.-J. La Grange, curés de la paroisse, le premier au dix-septième siècle, le second au dix-huitième (2). — M. l'abbé Liébaut, curé d'Outremécourt, toujours zélé à évoquer le souvenir de La Mothe et de ses vaillants défenseurs, rappelle dans une petite brochure les noms de tous ceux, officiers ou habitants, qui concoururent en 1634 ou en 1645 à la défense de la ville; on sait que Mazarin, en dépit des termes formels de la capitulation, devait faire détruire la malheureuse ville de fond en comble (3). — M. Chr. Pfister reproduit, d'après l'édition qu'en a donnée M. de Contenson, un passage des Mémoires de Jean Gangnières, comte de Souvigny, lieutenant-général des armées du roi; ce morceau, fort intéressant, est relatif au siège de Nancy par Louis XIII en 1633 et à l'entrée du roi dans cette ville (4). — M. E. Diderrich retrace brièvement l'histoire de Rodemach, ancienne localité luxembourgeoise, dont les seigneurs jouèrent au Moyen Age un rôle considérable (5). — Uxegney, comme tant d'autres villages lorrains, eut cruellement à souffrir de la guerre de Trente ans. M. E. Martin, instituteur de cette commune, nous expose l'état misérable de la localité au milieu du dix-septième siècle et son relèvement à partir de 1662 (6).

**§ 8. Art héraldique, ex-libris.** — M. L. Germain de Maidy propose une nouvelle rédaction du blason de Fr. Bouvet, anobli par René II en 1501, jugeant incorrecte celle que donne dom A. Pelletier (7). —

(1) Camonin (S.), *La Dévastation du village de Dagonville* (M S L B 1912, p. 115-124).

(2) Duvernoy (É.), *Inscriptions à Drouville et à Serres* (B S A L 1913, p. 112-119, avec 2 grav.).

(3) Liébaut (Curé A.), *Les Notables habitants et défenseurs de La Mothe en Lorraine*. Nancy, Crépin-Leblond, 1912, br. in-8 de 29 p.

(4) Pfister (Chr.), *Un Récit du siège de Nancy de 1633* (B S A L 1913, p. 80-87).

(5) Diderrich (E.), *Une Excursion à Rodemach-en-Lorraine*. Luxembourg, Schroell, s. d., br. in-16 de 13 p.

(6) Martin (E.), *Page sombre de l'histoire d'Uxegney* (S L E L V 1913, p. 11-13).

(7) Germain de Maidy (L.), *Sur les Armoiries de Fr. Bouvet, anobli en 1501* (B S A L 1913, p. 134-136).

On doit au même auteur la reproduction des ex-libris armoriés de deux bibliophiles dont les familles avaient des attaches avec la Lorraine, les de Bourgongne et les Ganot de Moullainville (1).

**§ 9. Divers.** — On donnait le nom de « harouille » à la distribution que le prieuré de Cons-la-Grandville faisait chaque année aux pauvres du village le lundi gras. Peu à peu les indigents affluèrent de tous les coins du pays; la distribution devint un prétexte à réjouissances populaires, à orgies, on pénétrait dans le prieuré et jusque dans l'église. Bref, les choses allèrent si loin que les moines résolurent en 1613 de supprimer la harouille. Mais les seigneurs de Cons protestèrent : il en résulta divers procès, dont le dernier ne se termina qu'en 1656, devant le Parlement de Metz; cette cour décida que désormais les religieux de Cons devraient, au lieu de harengs, distribuer aux pauvres de la baronnie des michettes (petites miches) de pain. M. Hubert qui, après M. Ch. Buvignier, raconte cette curieuse histoire, l'a fait suivre de nombreuses pièces justificatives, dont il n'a malheureusement pas indiqué la provenance (2).

R. Parisot.

(1) Germain de Maidy (L.), *Ex-libris aux armes des familles de Bourgongne et Ganot* (B S A L 1913, p. 40-42).

(2) Hubert (L.), *La Harouille au prieuré de Cons.* Paris, Marc Imhaus et Chapelot, 1912, vol. in-8 de 115 p.

## CHAPITRE IV

# LA LORRAINE FRANÇAISE

**(de 1766 à nos jours)**

---

### I — L'ANCIEN RÉGIME

**Histoire politique.** — Les études de M. Charles Berlet, avocat à la Cour de Nancy et conseiller d'arrondissement, sont plus doctrinales qu'historiques. L'auteur a une théorie politique qu'il expose, avec une éloquente précision, dans le dernier chapitre de sa thèse de doctorat (1) et dans ce qu'il a déjà publié d'un ouvrage spécialement consacré à la question (2) : il est régionaliste. La théorie s'étaie d'un système historique d'après lequel la nation française a toujours été provincialiste. A la fin de l'ancien régime, un remaniement territorial était devenu nécessaire. Le Gouvernement voulait concilier l'unité de l'État et le respect des institutions provinciales. Les résistances locales le forcèrent à réunir les États Généraux. Mais lorsque la Constituante a créé ensuite les départements, elle a tenu grand compte des conditions régionales. Elle n'a pas fait œuvre abstraite, mais réaliste. Les départements ont été découpés dans la province, et la réunion des départements limitrophes reconstituerait, ou à peu près, le groupement historique et territorial qu'était autrefois la province. Des faits nombreux et bien choisis viennent à l'appui du système qui est ici trop brièvement résumé. Beaucoup sont exacts; d'autres semblent parfois transposés ou invo-

(1) Berlet (Ch.), *Les Tendances unitaires et provinciales en France à la fin du dix-huitième siècle* (*La division des provinces en départements*). Thèse de doctorat en droit, Nancy. Nancy, Imprimeries Réunies, 1913, in-8, 280 p.

(2) Berlet (Ch.), *Provinces et Départements. Lorraine et Barrois, Trois Évêchés. Meurthe, Moselle, Meuse, Vosges* (P L P M 1913, p. 355-360) extr. de *Les Provinces au dix-huitième siècle et leur division en départements. Essai sur la formation de l'unité française.* Paris, Bloud.



lontairement déformés; tous sont enrégimentés sous l'uniforme de la dialectique régionaliste et M. Berlet a recruté avec une dilection particulière son contingent de Lorraine. — Mais les synthèses générales et les conclusions fermes ne sont-elles pas prématurées? Jusqu'à présent, l'histoire de la formation d'un département n'a donné lieu qu'à une demi-douzaine de monographies particulières. A cette trop courte liste, M. Henri Mettrier vient d'ajouter un livre qui par l'étendue de l'information, la maîtrise de l'exposé, la précision des références, le sens historique et des réalités, devra être classé parmi les meilleurs (1). Il s'agit du département de la Haute-Marne dont on sait que sur les 550 communes qui le composent, 27 appartenaient autrefois à la Lorraine et au Barrois. D'autres étaient bourguignonnes ou franc-comtoises, et la grande majorité, au nombre de 488, champenoises. L'étude de M. Mettrier est en quelque sorte tangente à la *Bibliographie Lorraine*, et ce serait sortir du rôle qui nous est assigné d'en entreprendre ici l'analyse détaillée. Signalons toutefois, à l'appendice, le « tableau des communes du département de la Haute-Marne, avec l'indication des circonscriptions dont chacune d'elles relevait en 1789 et relève en 1911 » : travail minutieux et nécessaire dont l'équivalent est à souhaiter pour tous les départements de la région lorraine. Mentionnons aussi les cartes des divisions territoriales du département en 1789, en 1790 et en 1800; elles sont très soigneusement établies et reproduites; il n'y manque que la carte ecclésiastique des doyennés. Et notons enfin la prudence des conclusions : M. Mettrier cherche à montrer que de tous les procédés de décentralisation, le « régionalisme » est probablement le plus difficile et le moins utile.

Le dernier intendant d'ancien régime à Metz, Depont, a tenu le journal des voyages qu'il a faits dans sa généralité quand il a pris possession de son poste, en 1779. Les notes sont instructives et il faut remercier Jean-Julien de les avoir publiées (2). — M. Alexandre Martin a dressé la liste des principaux fonctionnaires en Lorraine et Barrois à la veille de la Révolution (3). — Il raconte comment on

(1) METTRIER (H.), *La Formation du département de la Haute-Marne en 1790; étude de géographie politique.* Ouvrage publié sous les auspices de la société historique et archéologique de Langres. Chaumont, Andriot-Moissonnier, 1911, in-8, XXVIII-399 p., 8 cartes dont 7 hors-texte.

(2) DEPONT, *Journal des voyages faits en 1779*, p. p. Jean-Julien (P L P M 1912, p. 105-119, 164-177 et 184-185 [note additionnelle, par L. GERMAIN DE MAIDY]; cf. 1913, p. 246, 3 grav. et 2 pl.).

(3) MARTIN (Alex.), *Le Monde officiel de la province de Lorraine et de Barrois à la veille de la Révolution française* (P L P M 1912, p. 257-266).



faisait alors le voyage de Paris (1). — M. René Perrin définit les tendances égalitaires, politiques et laïcisatrices qu'il constate dans la vie sociale et le régime administratif d'un village lorrain à la fin du dix-huitième siècle (2).

**Histoire religieuse.** — M[lle] Vincent-Dubé continue ses études, édifiantes et soigneuses, d'histoire religieuse, par une monographie du monastère des Clarisses de Bar-le-Duc, des origines jusqu'à la Révolution (3). Un index alphabétique des noms propres n'eût pas été inutile. — Jean-Julien publie un témoignage significatif de l'admiration qu'inspirait en son temps le curé de Vouxey, Duquesnoy (4). — M. René Wiener donne le texte de documents relatifs à la fondation de l'ancien cimetière juif de Nancy, rue de la Commanderie, en 1787 et 1788 (5). Auparavant, les juifs de Nancy étaient inhumés à Metz; depuis 1840, ils ont leur cimetière à Préville.

**Histoire militaire.** — Le quartier de cavalerie de Toul, aujourd'hui caserne de Rigny, a été inauguré en 1784 par l'intendant Depont (6). — Sous l'ancien régime, la gendarmerie (qu'il ne faut pas confondre avec la maréchaussée) était un corps d'élite qui faisait partie de la Maison du Roi. On en envoya à Lunéville en 1768, pour dédommager la ville de la suppression de la cour royale de Stanislas. Elle y tint garnison jusqu'à la veille de la Révolution (7).

**Biographies.** — Le grand musicien Chopin est-il d'origine lorraine? M. Lévy a cru pouvoir répondre négativement (8). M. L. Germain de Maidy prouve que la question n'est pas encore définitivement

(1) Martin (Alex.), *Comment on allait de Bar-le-Duc à Paris en 1788* (B S L B 1912, p. xxxv-xxxix).

(2) Perrin (R.), *L'Esprit révolutionnaire avant la Révolution : Villers-sous-Prény au dix-huitième siècle* (P L P M 1912, p. 513-522).

(3) Vincent-Dubé (E.), *Le Monastère des Clarisses de Bar-le-Duc (1484-1792)*. Paris, Librairie Saint-Paul, et Bar-le-Duc, Collot, 1912 in-8, 93 p., 4 pl.

(4) Jean-Julien, *Un Éloge du père Duquesnoy, curé de Vouxey* (P L P M 1912, p. 704-705).

(5) Wiener (R.), *L'Ancien Cimetière juif de Nancy* (B S A L 1912, p. 84-87, 1 grav.).

(6) Denis (A.), *L'Inauguration du « Quartier neuf » à Toul en 1784* (P L P M 1912, p. 449-454, 1 grav., 1 pl.).

(7) Rousset-Croiset et H. C. L., *La Gendarmerie de Lunéville* (Intermédiaire 1912, col. 25-28).

(8) Lévy (André), *La Fin d'une légende : l'origine lorraine de Chopin* (Mercure de France 16 nov. 1912, t. C, p. 297-302).

résolue (1). — Les rebouteurs du Val-d'Ajol sont célèbres; un praticien lorrain, Jacques Dumont, profita de leur renommée et, sous le nom de Valdajou, il acquit à Paris une certaine réputation vers la fin du dix-huitième siècle (2).

## II — RÉVOLUTION ET EMPIRE

### 1 — Histoire politique

**Bibliographie. Sources.** — M. Duvernoy donne d'utiles conseils sur l'utilisation des archives communales (3). — Il montre excellemment que l'*Annuaire de la Meurthe* abonde en indications précieuses sur l'histoire locale du dix-neuvième siècle (4), notamment pendant la longue période où l'historien Lepage en dirigea la publication (de 1846 à 1888). — M. Boudet continue, plus lentement encore que par le passé, son inventaire des sources de l'histoire des Vosges pendant la Révolution aux Archives nationales (5).

**Cahiers de doléances.** — M. Ch. Étienne a publié le tome II des Cahiers de doléances conservés aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle (6); le tome III et dernier est sous presse : il convient d'attendre la fin de la publication pour l'apprécier d'ensemble. — Il semble que dans les Vosges on se tienne pour satisfait d'inventorier et d'analyser les cahiers au lieu d'en donner le texte intégral. Ce n'est là évidemment qu'une solution provisoire, car un sommaire, si bien établi qu'il soit, ne répond en aucune façon aux nécessités historiques. Quoi qu'il en soit, c'est suivant cette

(1) Germain de Maidy (L.), *Sur l'Origine de Chopin* (P L P M 1913, p. 62; cf. 1912, p. 774).

(2) Delaunay (Dr P.), article du *B. Soc. franç. d'hist. de la Médecine*, 8 avril 1912, analysé dans P L P M 1912, p. 319-320.

(3) Duvernoy (É.), *L'Enseignement de l'histoire locale et les archives communales* (B. enseignement primaire M.-et-M., 1912, p. 112-115); cf. Tourneur, *L'Esprit public et l'histoire locale* (Étoile de l'Est, Nancy, 23 déc. 1912).

(4) Duvernoy (É.), *Une Source inédite de notre histoire locale au dix-neuvième siècle : L'Annuaire de la Meurthe* (extr. de l'Annuaire de Lorraine pour 1914). Nancy, Crépin-Leblond, 1913, in-8, 12 p. Cf. B S A L 1913, p. 255.

(5) Boudet (P.), *Les Sources de l'histoire du département des Vosges de 1789 à 1800 aux Archives nationales* (R V 1912-1913, p. 177-183).

(6) Étienne (Ch.), *Cahier des doléances des bailliages des généralités de Metz et de Nancy pour les États Généraux de 1789. 1re série : Département de Meurthe-et-Moselle*, t. II : *Cahiers du bailliage de Dieuze*. — Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française p. p. le Ministère de l'Instruction publique. Nancy, Berger-Levrault, 1912, in-8, VIII-443 p.



méthode abréviative que M. l'instituteur Eug. Martin achève maintenant la publication des Cahiers du bailliage de Mirecourt (1). — L'étude approfondie que M. le cand. phil. Fr. W. Hussong vient de publier en allemand sur les bailliages de Boulay et de Bouzonville (2), dont les cahiers ont été publiés par MM. Dorvaux et Lesprand, suffirait à montrer la nécessité d'une reproduction intégrale. Aucune des remarques critiques de M. Hussong n'eût été possible sur un résumé. Et elles sont pour la plupart fort intéressantes. Peut-être eussent-elles gagné à être présentées moins longuement. Mais elles montrent, de la manière la plus consciencieuse, comment il faut lire, en bonne critique, les cahiers de doléances.

**Représentants en mission.** — On a dit, ici même, l'importance qu'aurait, pour l'histoire de la Révolution, le recueil des actes des représentants en mission (Cf. B. L. 1912, p. 63). Il en faudrait dans chaque département. Grâce à M. Philippe, archiviste départemental à Épinal, les Vosges sont maintenant pourvues. « J'ai, dit M. Philippe, réuni et classé chronologiquement tous les actes que j'ai pu connaître des représentants du peuple dont les pouvoirs se sont étendus directement ou indirectement sur le département des Vosges (du 29 décembre 1792 au 9 avril 1797). » Pour cette publication, « les sources sont presque exclusivement vosgiennes »; à Paris, les Archives nationales « ont fourni un certain nombre d'analyses et de copies collationnées »; enfin le grand recueil de M. Aulard a été utilisé « d'une façon continue ». M. Philippe a joint au texte ou à l'analyse des documents une introduction très nette et précise, avec les notes indispensables. Et il a porté son travail à Metz, au *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde* qui se fait honneur d'inscrire au frontispice de son Annuaire qu'elle a comme *Protektor : Seine Majestät Kaiser Wilhelm II* (3). On en a été surpris, d'autant qu'il ne manque pas en France, en Lorraine et dans les Vosges, de recueils où le travail de M. Philippe eût trouvé l'hospitalité. Mais l'auteur fait remarquer que les actes des représentants en mission dans les Vosges sont fort souvent applicables

(1) Martin (Eug.), *Les Cahiers de doléances du bailliage de Mirecourt* (R V 1912-1913, p. 9-28, 65-83, 157-176; cf. B L 1912, p. 65-66).

(2) Hussong (Fr.-W.), *Cahiers de doléances des communautés en 1789 ; bailliages de Boulay et de Bouzonville* (A S H L 1912, p. 1-166).

(3) Philippe (A.), *Les Représentants du peuple en mission et le département des Vosges.* Documents publiés avec une introduction et des notes (A S H L 1911, p. 81-131, 1912, p. 449-505).

dans les départements voisins et notamment en Alsace-Lorraine. Et l'actif secrétaire de la Société lorraine d'Histoire et d'Archéologie, M. l'archivdirektor Hauviller n'a-t-il pas donné à une revue française l'inventaire du fonds révolutionnaire des archives de la Moselle? Si les historiens voisinent aujourd'hui par-dessus la frontière, c'est que la frontière actuelle n'existe pas dans l'histoire — du moins jusqu'à l'époque contemporaine.

**Histoire locale.** — M. L. Schwab montre comment la nouvelle de l'arrestation du Roi à Varennes s'est rapidement propagée dans les Vosges, l'émotion qu'elle provoqua et le sursaut d'énergie patriotique qui en fut la conséquence (1). — J.-B.-L. Carré de Malberg donne dans ses mémoires (2) quelques détails inédits sur l'arrestation du roi et sur l'histoire du Clermontois jusqu'à la fin de l'Empire. — Trois des villes d'eaux des Vosges ont fait l'objet de monographies révolutionnaires, dont aucune n'est définitive : à Plombières, M. Kastener (3) reprend et complète le travail précédent de M. Bernardin (Cf. B L, 1912, p. 89), mais sans l'annuler; à Bussang, M. Richard (4) analyse clairement les délibérations de la municipalité bussenette, mais sans utiliser toutes les autres sources d'information; à Bains-les-Bains, M. l'abbé Olivier (5) mène jusqu'en 1815 l'histoire de la petite ville vosgienne, dont il a commencé la publication en 1909 et qui formerait un gros volume de 800 pages. Les chapitres relatifs à la période révolutionnaire ne sont pas les meilleurs de cette énorme compilation. Les périodes chronologiques sont insuffisamment indiquées. M. Olivier a été professeur de mathématiques et il a l'esprit systématique; le plan qu'il adopte n'est pas historique. Par exemple il établit trois chapitres distincts pour les fêtes républicaines politiques, philosophiques et patriotiques : la distinction est ingénieuse mais nullement conforme à la réalité. M. Olivier s'intéresse surtout aux affaires ecclésiastiques, mais il les traite avec une partialité véritablement décevante. — A Saint Dié, M. Albert Ohl (6) a commencé aux Archives

(1) SCHWAB (L.), *La Répercussion dans les Vosges de l'arrestation de la famille royale à Varennes* (R V 1912-1913, p. 1-8).

(2) CARRÉ DE MALBERG, *Mémoires relatifs à la région de Varennes* (Révolution française 1911, t. LXI, p. 65-80).

(3) KASTENER (Jean), *Une Station thermale pendant la Révolution : Plombières, 1792-1795* (P L P M 1912, p. 350-363, 432-441).

(4) RICHARD (E.), *Bussang pendant la Révolution* (R V 1912-1913, p. 129-150, 210-226).

(5) OLIVIER (C.), *Bains-les-Bains* (A S E V 1911, p. 1-194). Cf. B L 1909-1910, p. 22 et 40, et 1910-1911, p. 26-27.

(6) OHL (A.), *Éphémérides de la Révolution à Saint-Dié* (R V 1912-1913, p. 193-209).

communales et avec les travaux du regretté Bardy, la chronologie de la révolution déodatienne. Jour après jour, il note avec précision le sommaire des faits principaux, sans omettre leurs références. Le travail est plus difficile qu'il ne paraît sous son apparente simplicité : il est méritoire et utile.

**Émigrés.** — Sous le titre général de *L'Émigration en Lorraine,* M. H. Poulet a groupé des faits, des documents, des histoires et des portraits, nombreux et nouveaux, dont une partie seulement se rapporte à l'émigration (1). C'est d'abord un tableau d'Étain en 1789 et des débuts de la révolution stainoise. C'est ensuite une étude sur les aristocrates du pays; les royalistes, les réfractaires, la propagande en faveur de l'émigration, l'abbé Nicolas Martin, chanoine de Verdun, la famille Chappes. C'est encore l'histoire d'un des frères Chappes qui, s'étant décidé à émigrer, est arrêté à la frontière avec son ami le chevalier de Lassaulx. Son affaire est instruite à Sierck par le maire Jolivalt et le juge de paix Hentz (le futur conventionnel). Les papiers saisis sur Chappes et Lassaulx sont très compromettants, car ils semblent prouver l'embauchage pour l'émigration. Les deux prisonniers sont envoyés à Orléans où ils seront jugés par la Haute Cour; transférés ensuite à Versailles, ils y sont massacrés avec leurs codétenus. Après ce long détour, M. Poulet revient à Étain. Il y trouve les patriotes acharnés à la poursuite des aristocrates et des partisans des Prussiens pendant l'invasion; il raconte l'arrestation des suspects et leur libération après thermidor. La manière de M. Poulet nous est connue (Cf. B L, 1912, p. 70-71 et 74-75). Il semble que l'auteur rassemble peu à peu les éléments d'une histoire générale de la période révolutionnaire dans la région meusienne ou en Lorraine. Personne ne l'écrirait mieux que lui et ce serait une œuvre de premier ordre. M. Poulet est un érudit et un écrivain de valeur. Pour le moment, il assemble des notes; plus tard il composera. Et peut-être, en confrontant de plus près ses conclusions, s'apercevra-t-il que son attitude à l'égard de la Révolution est quelque peu contradictoire. Dans l'ensemble il admire « le mouvement merveilleux de la Révolution, le plus grand mouvement des temps modernes », mais dans le détail, il est bien rare que les révolutionnaires, considérés un à un, trouvent grâce devant lui : Hentz et Jolivalt, par exemple, sont présentés sous un aspect pittoresque mais caricatural. Le pré-

(1) POULET (H.), *L'Émigration en Lorraine. L'affaire Chappes-Lassaulx et les émigrés d'Étain* (P L P M 1912, p. 65-81, 144-156, 224-243, 282-296, 385-405, 460-475, 532-551, 667-698; 1913, p. 96-112, 145-162, 35 grav., 10 pl.).



sident du district de Clermont-en-Argonne a, pendant l'invasion, « fait preuve de beaucoup d'énergie, résistant au péril de sa vie aux réquisitions de l'ennemi »; après l'invasion, il reste patriote; en conséquence, il devient, pour M. Poulet, « le type du révolutionnaire malgré lui ». Et ainsi de suite. Si la formule n'était pas trop absolue, on pourrait dire que M. Poulet est tout ensemble favorable à la Révolution et aux contre-révolutionnaires, défavorable aux révolutionnaires et à la contre-révolution; il prend parti simultanément dans les deux sens et il se croit impartial. — M. Léon Schwab (1) a trouvé aux archives départementales des Vosges deux curieuses lettres d'émigrés, signées Schoffer (23 avril 1793) et Gérard (10 octobre 1793).

**Écoles.** — Trois notules : sur une nomination de maître d'école à Bayon en 1790 (2), à Brognon en 1792 (3), et sur les écoliers d'un pensionnat de Nancy qui, en 1794, demandent des piques à l'instar de leurs camarades du pensionnat concurrent, pour faire figure civique aux fêtes décadaires (4).

**Biographies.** — « Un écrivain allemand, M. Alfred Gresner... en 1863... après avoir mentionné la famille de Neufchâteau de l'ancienne chevalerie... affirme sans la moindre hésitation : de cette famille était le comte François de Neufchâteau. » Ainsi débute M. Lhomer, aux premières lignes du premier chapitre du livre qu'il consacre à François de Neufchâteau (5); et il triomphe : « N'en déplaise à l'érudition allemande, François de Neufchâteau n'appartient pas à une famille noble. » Mais, « n'en déplaise » à M. Lhomer, Grenser — et non Gresner — a écrit : « de cette famille était probablement le comte François de Neufchâteau. » Ainsi, pour mettre une erreur au compte de l'« érudition allemande », — erreur qui n'est à tout prendre qu'une supposition erronée, — l'érudition, apparemment française, de M. Lhomer, commet deux erreurs, dont l'une, toujours grave, même quand il ne s'agit que d'un détail minuscule, s'appelle

(1) Schwab (L.), *Correspondance d'émigrés* (R V 1912-1913, p. 53-59).

(2) *Maîtres d'école de jadis* (Le Temps, Paris, 22 octobre 1912).

(3) Franceschini (E.), *Quelques Lettres sur l'histoire locale de la Meuse pendant la Révolution française ; une élection de maître d'école à Brognon* (P L P M 1913, p. 371-373).

(4) Depréaux (A.), *Les Écoliers de Nancy* (F H 1912, t. VII, p. 296-297).

(5) Lhomer (Jean), *Un Homme politique lorrain : François de Neufchâteau (1750-1828), d'après des documents inédits.* Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1912, in-8, 233 p., 3 portr. Cf. ci-dessous, p. 153.



la citation tronquée. Mais laissons cela. L'érudition n'est ni allemande ni française : elle est bonne ou mauvaise. Et hâtons-nous de dire que le livre de M. Lhomer vaut mieux que la manière dont il débute. Sans doute, la bibliographie est incomplète et les références insuffisantes. Mais M. Lhomer a fait de fructueuses trouvailles aux Archives nationales et dans des « collections particulières ». Il a corrigé et complété sur bien des points ce qu'on savait jusqu'à présent de la vie de François de Neufchâteau. Une comparaison entre son livre et la notice de M. Bouvier (*Les Vosges pendant la Révolution*, p. 381-420) qui est la dernière en date des biographies générales de l'homme d'État lorrain (1885) montre les progrès réalisés. M. Lhomer a sainement jugé son personnage, il écrit d'une plume alerte; son récit est instructif et amusant, — plus amusant peut-être que vraiment instructif. A la grande joie des amateurs de petite histoire, M. Lhomer publiera, par exemple, la recette du « cochon de lait à la gelée blanche », que François de Neufchâteau avait soigneusement transcrite, car il était fort gourmand, comme on savait l'être de son temps; mais lorsque, d'autre part, le lecteur voudra connaître le rôle de François comme directeur, c'est-à-dire comme chef de l'État, il n'apprendra rien; comme plénipotentiaire de la République à Seltz : presque rien; comme ministre de l'Intérieur : presque rien, sinon sur les fêtes qui prêtent à développements pittoresques. François de Neufchâteau n'est pas un personnage de premier ordre, il s'en faut; mais tout n'est pas encore dit sur son compte. — Il fut marié quatre fois. Sa deuxième femme, Marie-Françoise Pommier, périt assassinée par des rôdeurs dans la nuit du 6 au 7 août 1804. Elle était divorcée et son mari déjà remarié depuis deux ans : M. l'instituteur Cornu (1) omet de l'indiquer. Mais il publie les pièces du procès criminel. Les vrais coupables échappèrent; deux complices seulement furent condamnés et exécutés.— M. Philippe (2) a découvert une lettre de François de Neufchâteau qui permet de rectifier la date de son incarcération en 1793.

Une supplique du chanteur Glasson dit Brice, maire de Nancy pendant la Terreur, donne sur son errante carrière d'acteur d'opéra des indications nouvelles (3). — Un officier d'infanterie, le chevalier

(1) Cornu (C.), L'*Assassinat de Marie-Françoise Pommier, femme de François de Neufchâteau* (R V 1912-1913, p. 84-108).

(2) Ph(ilippe) (A.), *Un Appel de François (de Neufchâteau) à la commune de Paris (20 sept. 1793)* (R V 1912-1913, p. 184-186).

(3) Furcy-Raynaud, *Les Mésaventures de l'acteur Brisse, maire de Nancy en l'an II* (R. des Études historiques, Paris, sept.-oct. 1912, p. 557-566).

P.-J. de Corday, marié et établi dans la Meuse (où il fut porté sur la liste des émigrés), serait l'oncle paternel de Charlotte Corday, et sa nièce aurait longtemps vécu chez lui (1). — Les papiers de Dubois-Thainville qui fut chargé de mission dans le Levant de 1794 à 1797, puis consul à Alger jusqu'à la Restauration, ont été retrouvés à Saverne par M. le landgerichtsrath W. Beemelmans (2), qui en a tiré la matière d'une notice fort intéressante, mais peu au courant des publications françaises.

**Consulat et Empire.** — M. Christian Pfister a donné une suite aux *Assemblées électorales* de la Meurthe et de Nancy (Cf. B L, 1912, p. 66-69) : il étudie maintenant le système électoral et les élections de 1799 à 1815 (3) et sa nouvelle publication n'est pas moins bien venue que la précédente, car elle procède de la même méthode et elle est établie avec le même soin. Elle est aussi la bienvenue, car elle est peut-être plus nouvelle encore. L'étrange système électoral du temps de Napoléon a jusqu'à présent rebuté tous les historiens. Il n'en existe pas, croyons-nous, une seule étude particulière. Balzac l'admirait fort : « Napoléon, écrivait-il, avait merveilleusement adapté l'élection au génie de notre pays »; « le système électif de l'Empire est incontestablement le meilleur ». C'est en réalité le système le mieux fait pour empêcher l'opinion publique de se manifester, tout en maintenant l'apparence d'une liberté restreinte. M. Pfister en a patiemment démontré le mécanisme compliqué. De 1799 à 1815, il énumère les quinze plébiscites ou élections par quoi les sujets furent censés dire leur avis et faire leur choix; il donne l'analyse des procès-verbaux, le détail des opérations et le nom des élus; il apporte ainsi une contribution précieuse à l'histoire locale comme à l'histoire générale du Consulat et de l'Empire.

Le récit des six passages de Napoléon et des treize passages de Joséphine dans le département de la Meurthe (de 1797 à 1809) est d'intérêt plus restreint et ne pouvait guère ne pas être quelque peu monotone, car rien ne ressemble plus à une festivité ou à une réception officielle qu'une autre festivité ou réception. Mais, chemin faisant,

(1) Pierrot (A.), *Charlotte Corday dans la Meuse* (P L P M 1912, p. 251-252).

(2) Beemelmans (W.), *Dubois-Thainville, ein französischer Diplomat aus der Zeit der ersten Republik und des ersten Kaiserreichs* (A S H L 1911, p. 36-80, 1 grav. et 1 pl.).

(3) Pfister (Chr.), *Les Élections à Nancy et dans le département de la Meurthe sous le Consulat et le premier Empire (1799-1815)*, M S A L 1912, p. 173-320, et tirage à part, Nancy, Crépin-Leblond, 1912, in-8, 165 p.; la table des matières manque dans le tirage à part, la table alphabétique des noms propres manque dans les M S A L.

M. Pfister a découvert des détails inconnus qui ne sont pas négligeables (1). Le premier et le dernier passage de Napoléon sont à cet égard les plus notables. En 1809, M. Pfister a trouvé le texte inédit d'une conversation de l'Empereur avec le sous-préfet de Sarrebourg, Lepère. On sait combien sont savoureuses et instructives les conversations de Napoléon; on pourrait les réunir en un recueil spécial et la relation de Lepère y figurerait en bonne place. En 1797, M. Pfister pose une question critique qui n'est pas sans importance. Jusqu'à présent, on était d'accord pour admettre sur la foi de Noël que Napoléon, en passant par Nancy, avait assisté à une fête organisée par la Loge; c'était même le seul fait authentique qui parût prouver que l'Empereur a été franc maçon. Or M. Pfister met en doute le témoignage de Noël, ou plutôt il établit une distinction plus subtile que probante. Quand Noël rapporte de mémoire que Bonaparte a été au théâtre de Nancy, où on l'acclama, M. Pfister écrit : « Tous ces détails peuvent être exacts et avoir été conservés dans la mémoire de Noël. » Mais quand Noël, étayant ses souvenirs d'un document positif, ajoute qu'il a eu « en main » la « planche » maçonnique dont il appert que Bonaparte « vint visiter la Loge », où, « quoiqu'il ne fût que Maître, il fut reçu avec tous les honneurs possibles », M. Pfister refuse de donner sa créance : « Jusqu'à preuve du contraire, nous repoussons le récit de Noël. » Une discussion approfondie dépasserait le cadre qui nous est tracé. Cependant, constatons encore que M. Pfister tient pour « inventés » les détails que raconte Bégin sur le passage de Bonaparte à Nancy en 1797, et pourtant Bégin, qui était de Metz, pouvait avoir été renseigné par des témoins oculaires. Ainsi Bégin ment, Noël se trompe et tous les historiens sont dans l'erreur. Pourquoi? M. Pfister a donné deux documents inédits : le 12 frimaire an V (2 décembre 1797), la veille de l'arrivée du général, l'administration départementale charge Mourer, son commissaire, de demander à la municipalité d'être associée à la réception qui sera faite à Bonaparte, et le 13 frimaire (3 décembre) — le jour même où Bonaparte se trouvait à Nancy — Mourer écrivait dans le sens indiqué à son collègue Richard, de l'administration municipale. M. Pfister, supposant que la lettre de Mourer est forcément antérieure à l'arrivée de Bonaparte, conclut que le général n'a pas été à Nancy

(1) Pfister (Chr.), *Les Passages de Napoléon Ier et de Joséphine dans la Meurthe* (M A S 1912-1913, p. 8-94). — Sur la popularité de Bonaparte, en 1800, à Strasbourg et à Nancy, une curieuse lettre d'un entrepreneur de spectacles nommé Boehm a été p. p. Bompard (G.), Carnet de la Sabretache, 1911, p. 576 et communiquée par Dépréaux (A.), au P L P M 1912, p. 256.



dans la nuit du 12 au 13, qu'il n'a pas couché dans un hôtel dans la nuit du 12 au 13 comme le dit Bégin et qu'il a passé tout au plus quelques heures à Nancy dans la journée du 13. Voici une hypothèse qui, dans l'état actuel de la documentation, résoudrait les difficultés et permettrait de concilier tous les textes; car en histoire il est toujours grave de nier les témoignages, surtout quand ils peuvent être interprétés de manière concordante. Bonaparte a quitté Rastat le 12 frimaire dans la nuit. Il arrive à Nancy vingt-quatre heures après, c'est-à-dire le 13 vers 2 ou 3 heures du matin. Il se couche. Après tout, le « héros » pouvait avoir besoin de repos. Pourquoi supposer qu'il a passé sans nécessité deux ou trois nuits blanches, de suite et en plein hiver? Le matin, la nouvelle se répand, mais Mourer n'en était pas encore informé quand il écrivit à Richard. C'était un dimanche. La foule s'assemble devant l'hôtel, comme le raconte Bégin. La municipalité organise en hâte une réception. Et le général a eu largement le temps d'aller à la Loge et au théâtre comme le dit Noël. Il se pressait si peu qu'il n'est arrivé à Paris que le 15 (5 décembre), à 5 heures du soir, et il a vraisemblablement passé la nuit du 14 au 15 non dans sa berline, mais au lit.

## 2. Histoire religieuse

**Clergé constitutionnel.** — M. l'abbé Ch. Constantin, dont on connaît les utiles recherches sur le serment constitutionnel dans la Meurthe (Cf. B L 1912, p. 79-80), nous raconte maintenant l'élection de l'évêque constitutionnel à Nancy en 1791 (1). Chatelin, chanoine de Toul, élu le 15 mars, démissionne un mois plus tard; il est remplacé, le 9 mai, par Lalande, vicaire épiscopal à Paris, qui n'accepte qu'après de longues hésitations, le 25 mai. Les procès-verbaux de l'élection ont été publiés par M. Pfister, dans ses *Assemblées électorales :* il restait à montrer l'état des esprits, l'attitude des électeurs et des autorités, les intrigues et les personnages. M. Constantin s'en est acquitté avec le soin et le souci d'exactitude qu'on lui connaît. Peut-être eût-il bien fait d'exposer plus en détail les arguments échangés, de part et d'autre, dans les brochures polémiques, ou de donner tout au moins quelques indications critiques sur ces brochures. Par exemple, quel est l'auteur des *Gémissements d'un solitaire?* Est-ce l'abbé L'Huillier? Écrivait-il en

(1) Constantin (C.), *L'Élection de l'évêque constitutionnel de la Meurthe en 1791.* (Revue des Questions historiques. oct. 1913, et tirage à part. Paris, 1913, in-8, 31 p.).



1793 comme il est dit au Catalogue du Fonds Lorrain? ou en 1791? Certaines de ses assertions sont évidemment calomnieuses; quelques-unes seulement sont reproduites : pourquoi pas les autres aussi? Elles se font comprendre et juger les unes par les autres. Sans doute, l'auteur a-t-il craint d'encombrer son récit d'un excès de détails.

**Nationalisations.** — Le travail de M. l'abbé Lesprand, sur le clergé messin pendant la Révolution, est toujours en cours de publication (1). — L'auteur a donné un développement spécial à l'histoire de l'abbaye de Wadgasse (2), et à juste titre. Fondée en 1135, l'abbaye des prémontrés de Wadgasse sur la Sarre n'était devenue française qu'à la suite du traité de rectification de frontière conclu en 1766 avec le prince de Nassau. Elle se trouvait donc dans des conditions juridiques particulières et sa nationalisation n'alla pas sans de nombreuses difficultés. M. Lesprand ne cèle pas qu'il est de cœur avec les religieux contre les patriotes, mais son exposé est solidement documenté et les faits sont présentés avec le plus grand soin. — M. Favret publie la copie d'un extrait certifié conforme du procès-verbal d'inventaire fait par la municipalité d'Étival, entre le 20 novembre 1790 et le 10 juin 1791, des biens mobiliers et immobiliers de l'abbaye d'Étival (3). Cet inventaire, qui manque aux Archives des Vosges, a été trouvé dans les papiers d'un ecclésiastique d'origine alsacienne. — Un texte récemment publié et reproduit par M. d'Arbois de Jubainville (4) montre que, sous la Convention, on se préoccupait d'assurer la conservation du sépulcre de Saint-Mihiel : petite contribution à l'histoire du « vandalisme révolutionnaire ».

**Déportations.** — Les fils de Saint-Jean-Baptiste de La Salle eurent à Metz trois écoles (de 1747 à 1784) et trois à Nancy (de 1749 à 1791), sans parler du noviciat de Maréville, près Nancy. Ils revinrent à Metz en 1816 et à Nancy en 1821. Les écoles de Metz étaient fermées avant la Révolution, celles de Nancy refusèrent le serment le 12 juin 1791 et furent confiées à des régents laïcs le 14 juillet suivant. Pendant la Terreur, sept frères des Écoles chrétiennes et l'aumônier de la

(1) LESPRAND (P.), *Le Clergé messin et la Révolution* (R E M 1912, p. 34-53, 144-160, 190-228, 379-397, 496-512, 564-569); cf. B L 1912, p. 80, n. 1.

(2) LESPRAND (P.), *Les Derniers Jours de l'abbaye de Wadgasse* (A S H L 1911, p. 473-549).

(3) FAVRET (P. M.), *Inventaire de l'abbaye d'Étival* (R V 1912-1913, p. 227-252).

(4) ARBOIS DE JUBAINVILLE (P. D'), *Le Sépulcre de Saint-Mihiel et la cathédrale de Verdun pendant la Révolution* (B S L B 1912, p. CLXXIX-CLXXX).



maison de Saint-Yon, à Rouen, furent déportés à Rochefort sur les pontons : quatre y moururent, dont un de Metz et un de Nancy; deux des survivants avaient enseigné à Nancy. Le F. Paul-Joseph (1) a très soigneusement — sur des documents en partie inédits — et pieusement raconté leur martyre. « Se pouvait-il, demande-t-il, rien inventer de plus satanique, par conséquent de plus utile à la réalisation du plan des Loges, que d'imposer au clergé de France une constitution qui le séparerait de Rome? » — M. l'abbé Mangenot a dressé à nouveau la liste des ecclésiastiques meurthois qui sont morts en déportation pendant la Révolution (2).

### 3. Histoire économique

MM. Camille Bloch et Pierre Caron ont donné d'utiles renseignements sur la vérification des caisses patriotiques (3) et sur l'état des prix après la suppression du maximum (4) dans les départements de la région lorraine. — Le 24 thermidor an IV (11 août 1796), l'administration départementale des Vosges a ouvert une enquête sur les forges du département. M. Georges Boizot en publie les résultats (5). On comptait alors 27 forges et 2 clouteries dans les Vosges; elles étaient d'importance très inégale : de 2 à 200 ouvriers, mais toutes en pleine activité. Leur décadence est postérieure.

### 4. Histoire militaire

**Recrutement et organisation.** — Le travail de M. le commandant Henri Demiau sur le recrutement dans la Moselle de 1791 à 1796, n'a

(1) Paul-Joseph, *Les sept frères des Écoles chrétiennes et l'aumônier de la Maison de Saint-Yon (Rouen), déportés sur les pontons de Rochefort en 1794*. Bruxelles, Ch. Bulens, 1912, in-8, 86 p., 29 grav., extr. du B. des Écoles chrétiennes 1912; cf. Mangenot, S R N 1912, p. 461-466.

(2) Mangenot, *Liste des prêtres et religieux meurthois morts en déportation pendant la Révolution française* (S R N 1912, p. 624-626, 661-663, 679-680, 714-715, 735-736, 756, 773-775, 876-878, 917-918, 941-943, 963-964, 1008-1009, 1052-1054; cf. p. 503-505). Du même, *Les Prêtres du diocèse de Nancy émigrés à Trèves en 1792 et 1793, ibid.*, p. 14-16, 34-35, 58-59 (d'après Lager : cf. B L 1912, p. 78, n. 3).

(3) Bloch (C.), *Vérification des caisses patriotiques en 1792* (B. de la Commission des Documents économiques de la Révolution, 1910, n° 1-2, p. 177 : Moselle, p. 193 : Vosges).

(4) Caron (P.), *Une enquête sur les prix après la suppression du maximum* (B. de la Commission des Documents économiques de la Révolution, 1910, n° 3-4, p. 345 : Meurthe (district de Dieuze), p. 350 : Meuse (district de Commercy), p. 397 : Vosges (districts de Mouzon-Meuse et d'Ormont ou Saint-Dié).

(5) Boizot (G.), *Les Forges vosgiennes en l'an IV* (R V 1912-1913, p. 151-156).



jusqu'à présent pas été imprimé, à notre connaissance (1). — Le registre d'ordres du 2e bataillon des volontaires des Vosges, du 27 août 1791 au 24 août 1793, donne des détails très instructifs, que transcrit M. Philippe (2) sur l'administration du bataillon : la masse, l'habillement, l'équipement, les fournitures et les fournisseurs, l'organisation médicale, les paiements, les difficultés de toutes sortes. Rien ne fait mieux comprendre le prodigieux et obscur effort qu'il a fallu donner pour mettre rapidement les volontaires en état d'aller au front. — Le 8e régiment de hussards a été formé, en vertu du décret du 26 février 1793, avec le corps des Éclaireurs de l'armée organisée à Nancy en octobre 1792 par le colonel Fabre, dit Fabrefonds (3). — La liste des femmes-soldats aux armées révolutionnaires s'allonge indéfiniment; M. Schwab y ajoute les noms de Marie Lefebvre, de Dayvillers (canton de Longchamps, Vosges) et de Sophie Julien, de Beauvais (Oise), qui servirent de 1791 à 1798 comme trompettes au 2e d'artillerie (4). — Un certain Guivard, qui semble avoir été imprimeur à Nancy (5), conçut, sous la Convention et l'Empire, le projet de « batteries aériennes », aérostats d'où l'on aurait lancé des projectiles et des bombes (6).

Les travaux que M. Albert Depréaux a publiés en 1906 sur les Gardes d'honneur en Lorraine (Cf. B L 1910, p. 84) et en 1907 dans *Le Messager d'Alsace-Lorraine* sur les Gardes d'honneur en Alsace, ont été repris et complétés, et paraissent maintenant sous une forme définitive, en un volume élégamment édité (7). Les illustrations de M. Maurice Toussaint sont pittoresques et exactes. La table alphabétique des Gardes d'honneur alsaciens et lorrains sera fréquemment utilisée. Dans une lettre-préface, M. Maurice Barrès écrit en termes énigmatiques : « Vous savez quelle importance a prise l'histoire de ces *Sociétés de pensée* qui s'étaient formées partout en France dans les villes, les bourgs et quelquefois les villages », à l'époque révolutionnaire semble-t-il. M. Barrès a voulu sans doute faire l'éloge des clubs jacobins? —

(1) B S A L 1912, p. 28 et 75 : lectures faites à la Société d'Archéologie lorraine.

(2) Philippe (A.), *Le Registre d'ordres du 2e bataillon de Volontaires des Vosges* (R V 1912-1913, p. 40-52).

(3) Depréaux (A.), *Le 8e hussards et ses officiers à l'époque du Consulat* (Carnet de la Sabretache, 1912, p. 113-127).

(4) Schwab (L.), *Les Femmes aux armées* (R V 1912-1913, p. 109-115).

(5) Duvernoy (E.), *Libraires nancéiens d'il y a un siècle* (B S A L 1912, p. 94).

(6) Baldensperger (F.), *Un Projet nancéien d'aérostation offensive* (P L P M 1912, p. 17-20).

(7) Depréaux (A.), *Les Gardes d'honneur d'Alsace et de Lorraine.* Paris, F. Leroy, 1913, in-8, 174 p., 9 grav., 10 pl.

Le titre du livre de M. Maurice Dunan, *La Garde d'honneur du préfet de l'Allier* (1), prête à équivoque : il ne s'agit pas, à proprement parler, des Gardes d'honneur, au sens exact du mot, et tel qu'il est employé par M. Depréaux, mais bien des « compagnies de réserve du département », devenues, sous la Restauration, les « compagnies départementales ». Elles étaient à la disposition du préfet et la jolie monographie de M. Dunan — elle est de lecture fort agréable et d'une érudition de bon aloi — apparaît comme la première en date d'une série qui pourra être continuée dans d'autres départements. La question paraît en connexité avec l'histoire, encore si mal connue, des Gardes nationales sous Napoléon Ier. Dans l'Allier, la compagnie de réserve fut organisée par un vieux soldat lorrain : Charles Favre, né à Vic en 1758, capitaine d'artillerie en 1787, émigré en 1792, rentré en France sous le Directoire et devenu administrateur de la fonderie de canons de Moulins. Il commanda la compagnie de réserve de 1805 à 1814, devint ensuite conseiller de préfecture et mourut à Moulins en 1843.

**Biographies militaires.** — Les biographies militaires ont été, comme toujours, très nombreuses. Un superbe album illustré de Job (2) donne l'image de Ney, Oudinot, Lasalle, Drouot et Mouton, après Jeanne d'Arc et Fabert en Lorraine, des deux Kellermann, de Kléber, Cohorn, Rapp, Lefebvre et Schramm en Alsace. Cet album a été édité par l'imagerie Pellerin, d'Épinal, dont on sait qu'elle remonte à 1796. — Elle possède les bois originaux des gravures populaires de l'époque napoléonienne et elle vient d'en entreprendre une réédition attentive, sur papier vergé, avec le coloris naïf d'autrefois. Les collectionneurs se les arrachaient et elles étaient devenues introuvables. Elles sont en effet très caractéristiques, et, pour les historiens, le texte n'est pas moins instructif que l'image elle-même, si parlante en son langage volontairement simplifié. C'est un des documents les plus vivants de la légende napoléonienne (3). — Les notices sur quelques-uns des généraux d'origine lorraine qu'ont publiées MM. Dennery, Lanthenay et Nicot (4)

(1) Dunan (M.), *La Garde d'honneur du préfet de l'Allier*. Moulins, Crépin-Leblond, 1913, in-8, 229 p.

(2) Job, *Gloires militaires de Lorraine et d'Alsace*. Épinal, Pellerin, 1909, in-f°, 14 pl.

(3) *Napoléon par l'image populaire. Batailles, scènes et portraits*. Édition de l'Imagerie d'Épinal, Pellerin, 1913, 30 pl. in-f° (de 50 sur 65) en un cartonnage spécial, tirage à 300 exemplaires.

(4) Dennery dans l'*Alsacien-Lorrain de Paris* ; Nicot dans le *Messager d'Alsace-Lorraine* ; Lanthenay dans *Les Contemporains* (signalés dans P L P M 1912, p. 640, 255 et 719; 1913, p. 313; R. hist. de la Révol. franç. 1912, p. 512).



ne nous ont pas été accessibles. — Voici, par ordre alphabétique, les publications récentes de biographie militaire :

*Bernadotte* a prêté a Toul, le 21 janvier 1797, serment de haine à la royauté (1). — Le général *Colle,* né à Avignon en 1784, mort à Nancy en 1807 : notice par le général Dennery (2). — *Drouot :* lettre datée de Madrid, le 6 juillet 1808 (3). — Le général *Fabvier :* un article (4) qui n'apprend rien de nouveau aux lecteurs des *Annales de l'Est,* où a été publié, on ne l'a pas oublié, l'important travail de M. Debidour. — Le chef de bataillon du génie François *Hesselat,* dit *Héré,* né à Lunéville en 1765, mort à Strasbourg en 1849 : une notice par M. Marc Muller (5). — *Hoche :* une proclamation très intéressante, datée du 5 octobre 1793 (6). — Le général *Lambert,* né en 1760 à Haraucourt-lès-Saint-Nicolas, blessé mortellement à Neustadt en 1796 : notice par le général Dennery (7). — Le général *Loison :* rapport de Rapp, en date du 4 juillet 1807, sur ses exactions (8). — Le vieux « grognard » Bernard *Monin,* mort à Metz en 1852 : article de M. le général Dennery (9). — Le volontaire Polycarpe *Munier :* lettre datée de Thionville le 5 septembre 1792 (10). — Le maréchal *Oudinot :* une minutieuse étude sur sa famille, ses ascendants, descendants et alliés, avec une notice iconographique par M. le lieutenant-colonel L'Huillier (11); y joindre le procès-verbal du mariage du maréchal à Vitry le-François, publié par M. Ernest Jovy (12). — Le voltigeur Hydolphe-*Pierson,* de Moyenmoutiers : une lettre datée de Torgau, le 17 août

(1) Denis (A.), *Un des Serments de Bernadotte* (R. des Curiosités révolutionnaires 1911-1912, t. II, p. 139-143); du même, *Un Curieux Épisode de l'époque révolutionnaire : un serment de Bernadotte à Toul* (P L P M 1913, p. 1-4, 1 pl., 1 fac-similé).

(2) Dennery (J.), *Le Général Colle* (P L P M 1913, p. 50-52, portr.).

(3) Carnet de la Sabretache, 1911, p. 509-510.

(4) Skiadaressis (S.), *Un Philhellène lorrain : le général Fabvier* (M E 1912-1913, p. 272-286).

(5) Muller (M.), *Notice biographique sur le chef de bataillon du génie Hesselat,* Paris-Nancy, Imhaus-Chapelot, 1912, in-16, 54 p. Cette brochure ne nous a pas été communiquée; cf. P L P M 1912, p. 571-572; R V 1912-1913, p. 124-125.

(6) Jean-Julien, *Une Proclamation inédite de Hoche à l'armée de la Moselle* (P L P M 1912, p. 368-370).

(7) Dennery (J.), *Le Général Lambert* (P L P M 1913, p. 334-336, 3 grav.).

(8) Maurer (L.), *Les Exactions du général Loison* (F H 1912, t. VII, p. 227-230).

(9) Dennery (J.), *Une vieille silhouette messine, le père Monin* (P L P M 1913, p. 134-137, 1 pl.).

(10) Devanlay, *J.-C.-P. Munier* (C S 1911, p. 561-574, 2 pl.).

(11) L'Huillier, *La Famille du maréchal Oudinot ; son cimetière à Bar-le-Duc* (M S L B 1912, p. 1-114, 9 pl. et portr., 1 tableau généalogique).

(12) Jovy (E.), M E 1912-1913, p. 289-291, 399-400.

1813 (1) et publiée par Mme l'institutrice E. Colnel. — Le colonel Pierre-Louis *Rœderer*, né à Metz en 1780, mort à Paris en 1834 : un article de M. Jacques Rambaud, suivi de notes inédites sur la captivité de Rœderer en Russie (2). — Le général Simmer, né à Rodemack en 1776, mort à Paris en 1847 : un article que M. Diderrich aurait pu compléter avec le *Dictionnaire des Parlementaires*, car Simmer a été député (3).

**Invasion de 1792.** — Nous n'avons à citer que le discours de M. Raymond Poincaré sur les trois sièges de Longwy en 1792, 1815 et 1870-1871 (4); les *Mémoires* du comte Roger de Damas, sur la campagne de Valmy (5), et un article du colonel Bouxin sur Beaurepaire, à Verdun (6).

**Invasions de 1814 et 1815.** — M. Charles Guyot a très agréablement mis en œuvre le journal manuscrit de Charles d'Espinal, maire de Fouchécourt (canton de Lamarche, Vosges), lors de la première invasion (7). Il raconte des détails précis et qui donnent l'impression de la réalité sur les passages des troupes ennemies, les réquisitions, l'attitude de la population, l'insuccès de la levée en masse trop tard décrétée, la continuation de la vie journalière, les vœux de certains nobles pour les succès des alliés, l'attitude prudente que d'autres adoptent à l'égard du comte d'Artois, alors à Nancy (8). La grande dame russe qui passa par Lamarche, le 24 mars 1815, et qui n'a pas été identifiée, ne peut être que la femme ou une proche parente de Platov, le célèbre hetman des Cosaques du Don. — Les notes de Nicolas Marchal, greffier de la mairie de Bréchainville (canton de Neufchâteau), que transcrit M. l'instituteur Lebrun, sur les deux

(1) Colnel (E.), *Lettre d'un soldat de la campagne d'Allemagne (1813)* (S L E L V 1913, n° 2, p. 11-13).

(2) Rambaud (J.), *Le colonel Pierre-Louis Rœderer* (R. de Paris, 1er janv. 1913, p. 116-149).

(3) Diderrich (E.), *General Baron Simmer, aus Rodemacher, 1776-1847*, s. l. n. d. (1913), in-8, 4 p.

(4) Poincaré (R.), *Discours prononcé à Longwy, le 25 août 1912* (B. Enseignement primaire M.-et-M., 1912, p. 356-360).

(5) Damas (Roger de), *Mémoires*, p. p. J. Rambaud, t. I. Paris, Plon, 1912, in-8.

(6) Bouxin (colonel), *Les Forces nationales* du 15 mai 1913. Nous n'avons pu voir cet article.

(7) Guyot (Ch.), *Souvenirs de la première invasion, d'après le journal de Charles d'Espinal, maire de Fouchécourt* (21 déc. 1813-1er mai 1814) (M A S 1912-1913, p. 128-146, et tirage à part, Nancy, Berger-Levrault, 1913, in-8, 21 p.).

(8) Perrin (R.), *Le Comte d'Artois à Nancy (9 mars-7 avril 1814)* (P L P M 1913, p. 41-49, 76-86, 1 grav.).

**invasions de 1814 et 1815 sont moins variées, mais fort instructives encore : le tableau du village pillé par les Wurtembergeois est inoubliable (1). — Jean-Julien raconte le passage du duc de Berry à Metz, du 27 au 30 septembre 1814 (2). — A Thionville, le général Hugo remerciait le Dr Lelong qui avait soigné avec dévouement les soldats typhiques en 1814 (3); Lelong était un ancien médecin militaire qui vécut à Thionville de 1812 à 1844; il mourut à Toulon en 1851. — M. Badel a fourni l'indication des soldats français morts à Saint-Nicolas en 1813 et 1814 (4).**

## III — DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

**Histoire politique. — M. René Perrin a donné aux *Annales de l'Est* la première partie (5) d'un mémoire qu'il a présenté à la Faculté des Lettres de Nancy pour l'obtention du diplôme d'études supérieures, et où il étudiait l'esprit public dans la Meurthe de 1814 à 1830. Il est permis de souhaiter que ce travail, repris, remanié et étendu aux autres départements de la région lorraine, paraisse bientôt sous sa forme définitive. On pourra juger de son intérêt par l'introduction qui en est aujourd'hui publiée. M. Perrin décrit l'esprit public à la fin de l'Empire, le gouvernement de la première Restauration, les Cent-Jours, la deuxième Restauration et la Terreur blanche. Sur quelques points de détail, il rectifie les assertions de Houssaye dans ces admirables livres qui sont intitulés : *1814* et *1815*. Mais ses conclusions générales confirment celles du grand écrivain trop tôt disparu : lorsque Napoléon est revenu de l'île d'Elbe, il a été porté au pouvoir par un mouvement national, tant le gouvernement de Louis XVIII en 1814 et 1815 avait provoqué, dans toutes les classes de la population, de défiance et de mécontentement. La période instable et critique ne prend fin qu'aux élections d'octobre 1816 : c'est alors seulement que commence à fonctionner la nouvelle monarchie constitutionnelle. M. Perrin sait éliminer les détails inutiles; son récit est clair et rapide, l'analyse sou-**

(1) LEBRUN (H.), *L'Invasion des Alliés en 1815 à Bréchainville (Vosges), d'après un document inédit* (P L P M 1913, p. 364-370).

(2) JEAN-JULIEN, *Le Duc de Berry à Metz en 1814* (P L P M 1912, p. 625-633).

(3) Cf. P L P M 1912, p. 255.

(4) BADEL (E.), *Les Soldats français morts à Saint-Nicolas en 1813-1814*. Malzéville, Thomas 1913, in-8, 20 p.

(5) PERRIN (R.), *L'Esprit public dans le département de la Meurthe de 1814 à 1816* (A E 27e année, fasc. 1. Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1913, in-8, 123 p.



vent pénétrante, l'information solide et étendue. L'ouvrage se termine par un index alphabétique qui rendra service.

On comptait dans les Vosges 341 électeurs en 1820, 1.420 en 1846 et 106.755 en 1848, avec le suffrage universel : chiffres utiles à rapprocher et qui font bien comprendre ce qu'était le régime censitaire sous la Restauration et la Monarchie de juillet (1). — M. Henry Rouzaud reproduit quelques détails du voyage de Charles X dans la Lorraine et l'Alsace en 1823 (2). — M. Stéphane Mougin raconte, sur des témoignages inédits, le passage de la duchesse d'Angoulême à Remiremont, le 10 septembre 1828 (3). L'Orpheline du Temple produisit, à son ordinaire, fort mauvaise impression : « Elle était bien peu gracieuse et bien mal mise, elle a une bien vilaine figure », écrivait à son frère Mlle Clémentine Forel. La municipalité romarimontaine dépensa pour la recevoir 3.155f 05; la duchesse lui laissa 200 francs pour les pauvres. — Les réserves que nous avions exprimées l'an passé (Cf. B L, 1912, p. 104-105) au sujet des « Cahiers » de Dauné sur la Révolution de 1848 à Nancy, ont été confirmées dans une note critique qu'il est utile d'enregistrer (4). — La notice de M. Alfred Pierrot sur Charles Buvignier (5) apporte sa contribution à l'histoire de la deuxième République dans l'arrondissement de Montmédy. Buvignier, alors âgé de vingt-cinq ans, exerça en effet pendant quatorze mois, les fonctions de sous-commissaire du Gouvernement (sous-préfet) à Montmédy, en 1848 et 1849. M. Pierrot a soigneusement établi l'éphéméride administratif du jeune républicain. — Un journal quotidien de Nancy a publié les souvenirs anecdotiques d'un anonyme pendant un quart de siècle (1865-1890): pages alertes, qui caractérisent à merveille la vie nancéienne d'hier — au temps où Nancy n'était encore qu'une jolie petite ville de province (6). — Il convient enfin de noter les publications de MM. Delahache (7), Ducrocq (8) et van Lande (9), sur l'état actuel de la Lorraine annexée.

(1) LUTRINGER, *Les Élections dans le département des Vosges de 1815 à 1848* (S L E L V 1913, n° 2, p. 13-16).

(2) ROUZAND (H.), *Le Voyage de Charles X en Alsace et en Lorraine* (M E 1911-1912, p. 756-769, 4 grav. et 1 fac-similé).

(3) MOUGIN (St.), *La duchesse d'Angoulême à Remiremont* (P L P M 1912, p. 641-658, 3 grav., 2 pl.).

(4) P L P M 1912, p. 56-57.

(5) PIERROT (Alfr.), *Charles Buvignier à Montmédy en 1848-1849*. Montmédy, J. Pierrot, 1907, in-16, 46 p., 3 pl.

(6) Y Z., *Souvenirs d'un Nancéien* (Étoile de l'Est, Nancy, du 4 déc. 1912 au 28 août 1913).

(7) DELAHACHE (G.), *Metz* (R. de Paris, 15 mai 1913).

(8) DUCROCQ (G.), *Les Provinces inébranlables*. Paris, Marches de l'Est, 1913, in-16, 342 p. (L'Austrasie, la question d'Alsace-Lorraine, Metz, la Wallonie).

(9) VAN LANDE (R.), *Metz la Captive* (M E 1912-1913, p. 514-533, 3 grav.) et



**Histoire sociale.** — L'ordre noble de Saint-Hubert de Lorraine, fondé en 1416, a été reconstitué sous la Restauration, mais pour peu de temps. Le dernier survivant, J.-B.-Jh de Lardemelle, est mort en 1855. Son brevet est daté de 1816 (1). — M. Alexandre Martin rappelle le souvenir des Polonais, qui ont émigré pour raisons politiques et sont venus se fixer à Bar-le-Duc : tel est, par exemple, Cimochowski, père de l'homme de lettres Albert Cim (2). — M. Alfr. Pierrot, continuant son enquête sur Mme Lafarge (Cf. B L, 1912, p. 109), nous explique comment elle fut en relations avec le maréchal Gérard (3). — Un des documents les plus utiles de l'histoire sociale est constitué par les généalogies familiales, dont quatre ont récemment paru : les Badel (4), les Collet (5), les Parisot, de Plombières (6) et les van den Broeck (7).

**Histoire économique.** — M. Godot a contrôlé la valeur métrique des anciennes mesures romarimontaines dont il reproduit quelques spécimens (8); ses calculs ont été vérifiés par M. Philippe sur d'autres échantillons (9). — Pour Neufchâteau, M. Boizot a dressé aussi la table des concordances métrologiques (10). — M. le professeur Dr Wehmann, de Strasbourg (11), publie avec une introduction en allemand le texte original français des procès-verbaux des visites et des inspections opérées par les ingénieurs des Mines aux concessions de Hayange (Mines de Hayange, Neufchef, Gustal à Knutange et Beuvange) et de Moyeu-

*La Douce Captive*, Paris, Marches de l'Est, 1913, in-16 (Metz et la Lorraine annexée).

(1) Lardemelle (de), *Au Sujet d'un brevet de l'ordre noble de Saint-Hubert en Lorraine* (M A S, 1912-1913, p. 1-7).

(2) Martin (Alex.), *Les Polonais à Bar-le-Duc* (B S L B 1912, p. xcix-ciii).

(3) Pierrot (Alfr.), *Le Maréchal Gérard et Mme Lafarge* (P L P M 1912, p. 313).

(4) Badel, *La Famille Badel de Saint-Nicolas. Les familles Lahaxe et Lacour. Notes généalogiques, 1662-1913.* Malzéville, Thomas, 1913, in-8, 250 p.

(5) Collet (V.), *Les Collet, de Haraucourt, de Vigneulles, et leur descendance.* Nancy, Vagner, 1912, in-8, 24 p. Sur ce travail voir ci-dessus, p. 20.

(6) Parisot (J.), *Étude de généalogie lorraine, la famille Parisot, de Plombières.* Nancy, Crépin-Leblond, 1911, in-8, 246 p. Cf. B L 1911-1912, p. 27.

(7) Diderrich (E.), *Notice généalogique sur les van den Broeck, de Jamoignes et de Preisch.* Luxembourg, Bray-Bourget, 1912, in-8, 7 p.

(8) Sur le travail de M. Godot, *Les Halles de Remiremont*, voir ci-dessus, p. 17.

(9) Ph(ilippe) (A.), R V 1912-1913, p. 119-120.

(10) Boizot (G.), *Mesures usitées dans le district de Neufchâteau en 1790* (R V 1912-1913, p. 29-39).

(11) Wehmann, *Die Befahrungsprotokolle der Eisenerzbergwerke Hayange und Moyeuvre (1834-1870)* (A S H L 1912, p. 218-301); l'article du même auteur, *Die Verleihung der Eisenerzbergwerke in Lothringen von 1810 bis 1910* (Stahl und Eisen, Dusseldorf, 1911, n° 46) ne nous est connu que par le titre.

vre (Mines du Barbet et du Nouveau Barbet, du Verger et du Degré, du Grand Glissoir et de Bousseval à Rosselange). Ces documents renseignent sur les conditions techniques d'exploitation et les conditions ouvrières du travail; à ce dernier point de vue, les enquêtes menées à la suite des accidents, pour établir les responsabilités, sont particulièrement instructives. Un tableau des quantités de tonnes extraites par le fils de François de Wendel et Cie, de 1834 à 1870, aux concessions de Hayange, Moyeuvre et Gorgimont (Ars-sur-Moselle), termine la publication de M. Wehmann. — M. le Dr rer. pol. H. Germain, de Metz, donne le même tableau dans sa longue étude sur l'histoire de l'industrie du fer en Lorraine pendant la domination française (1). Après une introduction géologique, il montre l'évolution des conditions juridiques et de la technique de transformation, il étudie les hauts fourneaux et les forges, il définit la politique commerciale de la France de 1789 à 1870 et il termine au traité de Francfort et aux conditions nouvelles de l'industrie du fer en Lorraine annexée au début de la domination allemande. Dans un appendice, il donne quelques documents, une liste bibliographique et six planches topographiques et diagrammatiques. Ce trop court aperçu montre l'importance du travail que publie M. Germain. Au point de vue historique, on regrette que les références de détail manquent presque totalement, que les publications françaises n'aient pas toutes été utilisées, notamment pour la période révolutionnaire, que les Archives nationales de Paris n'aient pas été mises à contribution au même titre que les Archives locales du pays annexé, qu'un index alphabétique n'ait pas été dressé. Au reste, ces réserves ne diminuent pas la valeur de l'exposé attentif, consciencieux et solidement charpenté, dont on est redevable à M. Germain. — L'histoire de l'industrie du verre en Lorraine des origines à nos jours par M. le Dr rer. pol. Otto Flory, de Strasbourg, est conçue à peu près suivant la même méthode, mais comme elle dépasse les limites chronologiques de cette revue, il suffira d'en faire ici mention de rappel (2). — L'histoire des papeteries d'Arches par M. Henri Onfroy ne nous a pas été accessible (3).

**Histoire religieuse.** — La congrégation enseignante des sœurs de

(1) GERMAIN (H.), *Die natürlichen Grundlagen der lothringischen Eisenindustrie und die Verfassung vor 1870* (A S H L 1912, p. 341-448, 6 pl.).

(2) Sur le travail de M. FLORY, *Die Geschichte der Glasindustrie in Lothringen*, voir ci-dessus, p. 16.

(3) ONFROY (H.), *Histoire des Papeteries à la cuve d'Arches et d'Archettes*, 3e édition complétée par des documents inédits. Évreux, Hérissey, 1912, in-8, 53 p.

la Providence a été fondée en 1762 par Moye, qui s'adjoignit en 1768 Ant.-Fr. Raulin (né en 1738 à Nancy, et depuis 1764 chanoine à Saint-Dié). Raulin coopéra avec Moye au développement de la congrégation; il lui succéda plus tard comme directeur. Il émigra pendant la Révolution. A son retour, en 1802, il reconstitua la congrégation, non sans de nombreuses difficultés qui semblent être venues des autorités ecclésiastiques plus peut-être encore que des autorités laïques. L'autorisation gouvernementale date de 1816, la sanction pontificale de 1859 seulement. Raulin était mort en 1812. De son vivant, et après son décès, il fit des miracles que relate son biographe, M. le chanoine honoraire Liébaut, curé d'Outremécourt, tout en laissant « le lecteur libre de son appréciation ». La notice de M. Liébaut, précise et vibrante, est d'une lecture très attachante (1). Mais pourquoi, dans les réflexions finales, subordonner en quelque sorte Moye à Raulin? Tous deux semblent également dignes, à titres divers, de la vénération des fidèles. — La congrégation des religieuses de la Sainte-Enfance de Marie a été fondée en 1823 par Claude Donnot, de Liverdun. Il avait été dragon sous l'Empire, il devint prêtre sous la Restauration en 1817 et il mourut en 1866. Les indications que le pieux historiographe de la Congrégation, M. l'abbé A. Munier, aumônier de la maison mère (2), fournit sur la carrière militaire de Donnot, ne concordent pas entièrement avec les notes du contrôle du 24e dragons que M. le capitaine Tournès a bien voulu transcrire aux Archives de la guerre et que nous reproduisons : « Donnot (Claude), fils de Claude et de feue Marguerite Haouy, né le 8 mai 1785 à Liverdun, canton de Toul, Meurthe; taille, 1m 73; visage ovale, front haut, yeux gris, nez bien fait, bouche petite, menton fourchu, cheveux et sourcils châtains; conscrit de l'an XIV; arrivé le 21 janvier 1806, 6e compagnie; était domicilié à Liverdun; brigadier le 11 septembre 1807; fourrier le 7 octobre 1810; maréchal des logis le 16 janvier 1811; réformé le 20 septembre 1811. » (Aucune blessure n'est mentionnée.) La congrégation fut autorisée par l'évêque de Nancy en 1823, reconnue par l'État en 1842 et autorisée comme congrégation hospitalière en 1845, hospitalière et enseignante en 1853. La maison mère a été transférée en 1864 au château de la Ronchère à Houdemont près Nancy et, en 1870, à Nancy même, au Montet. — Le 8 octobre 1843, dans la chapelle de l'évêché de Nancy, Wilhelmine

(1) Liébaut (A.), *M. Antoine-François Raulin, chanoine de Saint-Dié, deuxième supérieur et cofondateur des Sœurs de la Providence de Portieux.* Nancy, Crépin-Leblond, 1912, in-8, 24 p., portr.

(2) Munier (A.), *Notice sur la Congrégation des religieuses de la Sainte-Enfance de Marie.* Nancy, Crépin-Leblond, 1912, in-8, 78 p., 15 gr.



de Brunswick, comtesse de Colmar, devenue plus tard comtesse de Civry, abjura le protestantisme. Le baron de Dumast lui écrivit à cette occasion quelques lettres édifiantes que publie M. Louis Yvert (1). — La conférence que M. l'abbé E. Wetterlé, député au Reichstag et à la Chambre d'Alsace-Lorraine, a donnée à Paris, sur l'évêque de Metz, Dupont des Loges, contient des souvenirs personnels et des détails inédits (2).

Sur la vie religieuse contemporaine, il convient de signaler le récit des pèlerinages diocésains à Lourdes, par M. l'abbé Miot, curé de Foug, pour Nancy (3) et par M. l'abbé Marchal, vicaire à Épinal, pour Saint-Dié (4), l'exposé de la mission donnée à Nancy, du 27 mars au 7 avril 1912 (5), et la monographie de la paroisse du Sacré-Cœur de Nancy, par M. l'abbé Blaise, chanoine honoraire et curé de la paroisse (6). Ces publications permettent d'apprécier l'intense activité du clergé contemporain. Par exemple, la paroisse du Sacré-Cœur, fondée en 1902, compte déjà 9 œuvres de piété, 4 œuvres de charité, 8 œuvres d'enseignement, 5 œuvres d'hommes, 11 œuvres pour les jeunes gens, 5 œuvres pour les jeunes filles et 4 œuvres professionnelles, sans compter les services du culte.

**Instruction publique et sociétés savantes.** — On sait que chaque année l'inspecteur d'Académie adresse au préfet un rapport sur la situation de l'enseignement primaire dans son département. Seul le rapport de Meurthe-et-Moselle nous a été accessible (7). — Dans un discours d'inspiration élevée, M. le premier président Georges a fait l'historique de l'École professionnelle de l'Est, fondée par Loritz en 1844, continuée par Tabellion en 1862 et dirigée aujourd'hui par M. Danis (8).

(1) Yvert (L.), *Lettres inédites du baron de Dumast, écrites au sujet de la conversion au catholicisme de Mme la comtesse de Civry.* Paris, Berger-Chausse, 1912, in-8, 31 p.; cf. S R N, 1912, p. 878-880.

(2) Wetterlé (E.), *Mgr Dupont des Loges, conférence donnée le 9 janvier 1913 à Paris.* Colmar, J.-B. Jung (1913), in-8, 31 p.

(3) Miot, nº 2 du *Pèlerin de Nancy,* organe officiel des pèlerinages du diocèse. Nancy, Vagner, 1912.

(4) Marchal, *Trente-sixième pèlerinage de Saint-Dié à N.-D. de Lourdes.* Saint-Dié, Cuny, 1912, in-8, 123 p., 10 grav. — Voir aussi G. C., *Metz à Lourdes en septembre 1912; relation du 17e pèlerinage diocésain.* Metz, Imprimerie lorraine, 1913, in-8, 158 p., 33 grav.

(5) E. B., *La Mission à Nancy, 17 mars-7 avril 1912.* Nancy, Vagner, 1912, in-8, 30 p.

(6) Blaise (H.), *Monographie de la paroisse du Sacré-Cœur à Nancy; renseignements et œuvres.* Nancy, Crépin-Leblond, 1912, in-16, 64 p.

(7) Dessez (Ch.), *Rapport sur la situation de l'Enseignement primaire, 1911-1912* (B. Enseignement primaire M.-et-M., 1912, p. 251-270).

(8) Georges, *Discours à la distribution des prix de l'École professionnelle de l'Est* (R I E 1912, p. 575-576).

— La notice de M. P. Weyd sur l'uniforme des élèves de l'École forestière ne nous est connue que par le titre (1). — A l'Université de Nancy, M. le recteur Adam, dans son discours annuel (2), et les rapports de MM. les doyens Auerbach, Binet, Floquet, Gross, et de M. le directeur Godfrin, auxquels est joint de nouveau, après plusieurs années d'interruption, le rapport général du Conseil de l'Université au ministre, rédigé par M. le professeur Petit (3), font l'historique de l'année académique courante. — Pour son cinquantenaire, la Société Solvay a fait à l'Université un don de 500.000 francs, ce qui porte le montant total de ses libéralités, depuis 1890, à 870.000 francs (4). — Mentionnons enfin les visites ministérielles à l'Université de Nancy (5) et au Congrès de la Ligue de l'Enseignement à Gérardmer (6).

Au cours d'une de ces visites, il a été procédé à l'inauguration solennelle du Musée historique lorrain. M. P. Boyé, président de la Société d'Archéologie lorraine, a donné à cette occasion, avec le récit de la cérémonie, un érudit et instructif aperçu des développements du Musée (7). — A Saint-Dié, la Société Philomatique vosgienne a procédé à l'inauguration solennelle de la plaque commémorative du « Baptême de l'Amérique », en festivités franco-américaines (8). — A Bar-le-Duc, une note posthume du regretté Dannreuther résume les progrès de la Société des Lettres depuis 1870 (9). — A Nancy, une société d'obstétrique et de gynécologie a été créée en 1912; dans son discours inaugural, M. le doyen Gross a énuméré les travaux des grands cliniciens alsaciens et lorrains Flamant (1762-1833), Stoltz (1803-1896), Herrgott (1814-1907) et Kœberlé (né en 1828) (10).

(1) Weyd, *L'Uniforme des élèves de l'École forestière.* Poitiers, 1912, in-8, 11 p., (Extr. de la Revue des Eaux et Forêts).

(2) Adam (Ch.), *Discours. Année scolaire 1911-1912.* Nancy, Colin, 1912, in-8, 69 p.

(3) *Université de Nancy. Séance de rentrée, 14 novembre 1912.* Nancy, Colin, 1913, in-8, xv-323 p.

(4) *Ernest Solvay, bienfaiteur de l'Université de Nancy. Pour le cin- quantenaire de la Société Solvay et Cie, 20 septembre 1913.* Nancy, Colin, 1913, in-8, 53 p., 6 pl.

(5) Adam, *Disc.*, p. 57-68 (B. Enseignement prim. M.-et-M. 1912, p. 275-286).

(6) Adam, *Disc.*, p. 53-56 (B. Enseignement prim. M.-et-M. 1912, p. 271-274; Cf. R I E 1912, p. 515).

(7) Boyé, *Inauguration solennelle du Musée historique lorrain, 28 juillet 1912* (B S A L 1912, p. 253-278, 1 pl., tirage à part avec couverture illustrée par Georges Demeufve. Nancy, Palais ducal (1912), in-8, 35 p., 9 pl. et 1 plan).

(8) Ferry (R.), *L'Inauguration de la plaque commémorative du « Baptême de l'Amérique » et les Fêtes franco-américaines des 15 et 16 juillet 1911* (B S P V 1911-1912, p. 122-177, 184-189, 1 pl.; cf. 1910-1911, p. 275-287); voir aussi Weick (A.), *Pourquoi et comment Saint-Dié est devenue la marraine de l'Amérique.* Saint-Dié, 1911, in-8 (Cf. A S E V, 1912, p. xlvii-xlviii).

(9) Dannreuther (H.), *Les Développements de la Société des Lettres* (B S L B 1912, p. v-vi).

(10) R M E 1912, p. 401-418, 432-440, 4 portr.

**Biographies contemporaines et nécrologies.** — BALLAND, ingénieur : *Boizot, Masson, Thiolère,* R I E 1912, p. 763-765.

BELLOT, historien de Bar : *Martin* (Alexandre), P L P M 1913, p. 337-341, portr.

BENECH, médecin inspecteur de l'armée : *Schneider, Macé, Étienne,* R M E 1912, p. 65-69; *Perdrizet,* M A S 1912, p. CXVIII-CXIX.

BENOIST-HANAPPIER, de l'Université de Nancy : *Adam,* Disc., 1912, p. 7; *Auerbach,* Univ. Nancy, 1912, p. 209-226.

BERTRAND, professeur : *Morillot,* A E E N 1912, p. 51-55.

BESZARD, docteur ès lettres, Nancy : *Ledru,* Province du Maine. Le Mans et Laval, février 1912, et extr. in-8, 7 p.; *Triger,* R. historique et archéol. du Maine, t. LXXI. Mamers et Le Mans, 1912, et extr. in-8, 7 p.; *Calendini,* Annales Fléchoises. Paris et La Flèche, janv.-févr. 1912, et extr. in-8, 6 p.; *Laurain,* Bulletin de la Commission hist. et arch. de la Mayenne. Laval, janv. 1913.

BEZANSON, née de Viville (Mme) : P L P M 1913, p. 245-246.

BONVALOT, magistrat et historien : *Duvernoy,* B S A L 1913, p. 137-139.

BRESSON, industriel, député : *Olivier,* A S E V 1912, p. XXVIII-XXIX.

CHARAUX, vicaire général : *Turinaz,* S R N 1912, p. 481-485.

COLIN, abbé, conchyliologiste : *Ferry,* B S P V 1911-1912, p. 183-184.

CROPSAL, abbé : *L. R.,* S R N 1912, p. 320-322.

CUNY, médecin, explorateur : *Roy,* P L P M 1912, p. 206-216, 1 carte et 1 plan, avec additions par *Dorveaux,* P L P M 1912, p. 311-312.

FRINGNET, professeur : *Leconte,* A E E N 1912, p. 82-87.

GATELET, abbé : *Nau,* S R N 1912, p. 563-567.

GÉRARDIN, professeur : *Perdrizet,* M A S 1912, p. CXX.

GILLANT, abbé, historien : *D'Arbois de Jubainville,* B S L B 1912, p. CLXIII-CLXIV; *Schaudel,* M A S 1913, p. CVI.

GRUMBACH, professeur : *Humbert,* A E E N 1912, p. 66-73.

KLOBB, de l'Université de Nancy : *Adam,* Disc., 1912, p. 5; *Godfrin,* Univ. Nancy 1912, p. 227-230; *Grélot,* B. des Sc. pharmacologiques, mars 1912, p. 172.

LHÔTE, chanoine, historien : *Olivier,* A S E V 1912, p. XXVII-XXVIII.

LIÉGEOIS, de l'Université de Nancy : B S L B 1912, p. CIII-CVI.

LOUMONT, économe : *de Roche,* A E L N 1912, p. 31-32.

LYAUTEY, général : *Gautier,* M E, 1912, p. 869-877.

MAIN, ingénieur : R I E 1912, p. 473.

Maréchal, artiste messin : *Martin* (Alexandre), P L P M 1912, p. 15-16, 1 pl., cf. p. 57.

Martin, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Nancy : *Adam*, Disc., 1912, p. 6-7 et 36-40; *Auerbach*, Univ. Nancy, 1912, p. 185-199; *Grenier*, ibid., p. 203-208; *Schaudel*, M A S 1913, p. xcix-ci; *Jérôme*, ibid., p. cxxxix-cxlv et tirage à part. Nancy, Berger-Levrault, 1913, in-8, 11 p.

Meixmoron de Dombasle, industriel, artiste et critique d'art : *Schaudel*, M A S 1913, p. xcviii-xcix; *Jérôme*, ibid., p. cxxxix-cxlv, et tirage à part. Nancy, Berger-Levrault, 1913, in-8, 12 p.; *Lalance*, B S A E 1912, p. 85-87, portr.

Monoyer, ancien professeur à la Faculté de Médecine de Nancy : R M E 1912, p. 529-536, portr.

Oudot, professeur : *Simonin*, A E E N 1913, p. 82-83.

Parisel, instituteur et historien : *Bossu*. Saint-Dizier, 1912, in-8, 7 p.

Peltier, curé : *A. R.*, S R N 1912, p. 983-985.

Poincaré (Henri); Nécrologies locales : *Adam*, Disc., 1912, p. 4-5; *Floquet*, Univ. Nancy, 1912, p. 127-128; *de Roche*, A E L N 1912, p. 34-38 (intéressantes indications sur la scolarité de Poincaré au Lycée de Nancy); *Schaudel*, M A S, p. ciii-cv; *Mengin*, Discours prononcé à l'inauguration du buste de Henri Poincaré au Lycée de Nancy, *Étoile de l'Est*, 11 nov. 1913. Parmi les nombreuses publications consacrées à Henri Poincaré, il suffira de citer ici : *E. Boutroux*, Revue de Paris, 15 févr. et 1er mars 1913; *P. Boutroux*, R. du Mois, 10 févr. 1913; *Nordmann*, R. des Deux-Mondes, 15 sept. 1912; *Appell*, B. scientifique p. p. Assoc. Élèves et Anc. Élèves Fac. Sciences Paris, 1913, nº 1, p. 1-8 (avec la liste des articles français et étrangers sur H. Poincaré et ses notes de baccalauréat à Nancy, en 1871, communiquées par M. le doyen Floquet. A l'écrit du baccalauréat ès sciences, Poincaré a eu un zéro pour la première question de sa composition scientifique, un 2 sur 5 pour la deuxième question); *Lebon*, Henri Poincaré, Paris, Gauthier-Villars, 2e édit., 1912, in-8; *Toulouse*, Henri Poincaré. Paris, Flammarion, 1912, in-18; *Revue de Métaphysique et de Morale*, numéro spécial de sept. 1913, Paris, Colin, 134 p., 2 portr.; *Darboux*, éloge historique de Henri Poincaré, séance publique annuelle de l'Académie des Sciences, 15 déc. 1913.

Poincaré (Raymond); Notices locales : *Pfister*, A L 1913, p. i-x, portr., et tirage à part Nancy, Crépin-Leblond, 1913, gr. in-8, 15 p. (établit la généalogie des Poincaré et prouve que la famille de Henri et Raymond Poincaré n'est pas apparentée à celle de François Poin-

caré, commandant des gardes nationales de Nancy et du 4e bataillon des volontaires de la Meurthe en 1792, comme le disent presque tous les biographes parisiens du Président de la République). Cf. *Martin* (Alexandre), la maison natale de M. Raymond Poincaré à Bar-le-Duc, P L P M 1913, p. 33-36, 1 grav. Un des meilleurs exposés généraux de la vie et des idées du Président a été donné par *Lauret* (René), Raymond Poincaré, Président de la République française; l'homme, sa vie, ses idées. Paris, Albin Michel (1913), in-16, 64 pages, couvert. ill. Citons encore *Biget* (Henri), Raymond Poincaré... Paris, Librairie de la Presse périodique, 1913, in-8, 159 p., 6 pl.

Rolland, artiste musicien : *Atalone*, M E 1912, p. 352-360, 547-563, 8 grav.

Ruch, évêque de Gérasa, coadjuteur de l'évêque de Nancy : *Badel*, Les Évêques de Nancy. Mgr Charles Ruch, coadjuteur de Mgr Turinaz. Nancy, Crépin-Leblond, 1913, in-8, 55 p., 2 portr. hors texte.

Saussure : *Collignon*, Un Savant d'origine lorraine. La famille de Saussure, P L P M, 1913, p. 211-214.

Schmitt, de l'Université de Nancy : *Adam*, Disc., 1912, p. 6; *Gross*, Univ. Nancy, 1912, p. 59-60 et 114-124; *P. Parisot, Schneider, Simon, L. Spillmann* et *L. Lespine*, R M E 1912, p. 561-577.

Simon, journaliste nancéien : R I E 1912, p. 253.

Specker, docteur : *Michel, Hanriot* et *Perrin*, R M E 1912, p. 553-558.

Stein, maire d'Épinal : *Olivier*, A S E V 1912, p. xxix, cf. p. lxvii.

Thomas (Ambroise), compositeur messin : *Zeppelin-Aschhausen*, Gedächtnissrede, A S H L 1911, p. 569-573, 2 portr.; cf. F H 1912, t. VII, p. 96.

Thorion, docteur : *Cézard*, B. Soc. études psychiques. Nancy, sept.-oct. 1912.

Thouvenin, inspecteur d'Académie : *Le Monnier*, A E E N 1912, p. 39-40.

Weyd, notaire et historien : *Weyd*, C S 1912, p. 556-557, portr.

Wichmann, professeur et historien : *Wolfram*, A S H L 1912, p. 506-513.

G. Pariset

## IV — GUERRE DE 1870-1871

I. *Ouvrages allemands.* — Comparativement aux précédentes, l'année 1912-1913 a vu paraître en Allemagne beaucoup moins d'ouvrages consacrés à la campagne de 1870-1871. L'activité de la littérature militaire s'est dirigée tout d'abord sur les événements des guerres de



l'indépendance, dont on célèbre les centenaires, puis les guerres des Balkans ont attiré pour une large part l'attention des écrivains militaires. Aussi quand on parcourt, pour la période d'octobre 1912 à octobre 1913, la collection du *Militär Wochenblatt*, le grand organe militaire allemand, on y relève très peu d'articles consacrés à la guerre franco-allemande, encore tous sont-ils à peu près sans importance. Un seul peut-être mérite d'être signalé tant à cause de la haute personnalité de son auteur que de l'intérêt de la question envisagée.

La conduite du général de Failly dans la journée du 6 août a donné lieu à des appréciations contradictoires : les uns l'ont excusée, d'autres, et notamment M. É. Ollivier, dans *L'Empire libéral*, l'ont rigoureusement condamnée. Où se trouve la vérité entre ces deux opinions, se demande le général von Gossler (1), et il conclut, après discussion des différents arguments, que Mac-Mahon est en définitive le seul responsable, parce qu'il n'a pris que des demi-mesures, impropres à assurer en temps voulu la coopération du 5e corps d'armée.

L'année 1913 nous vaut cependant un livre dont il importe de signaler l'apparition : c'est celui consacré aux batailles de Wissembourg et de Frœschwiller, par le capitaine Giehrl (2), du grand État-major allemand. L'auteur n'a pas cherché à apporter des révélations inédites sur les journées du 4 et du 6 août; il s'est contenté d'utiliser les sources connues et les ouvrages déjà publiés; il a réussi ainsi à écrire un ouvrage court, commode à consulter, pourvu de cartes nombreuses et soignées, réalisant un excellent guide pour la visite des champs de bataille. On ne peut que regretter, devant cet effort allemand, le défaut de tout ouvrage français qui puisse servir de guide analogue pour ceux de nos compatriotes qui se rendent chaque année en pèlerinage sur ce champ de bataille de Frœschwiller, le plus intéressant, sans conteste, de tous ceux où nous avons lutté pendant la première période de la guerre.

Le livre du capitaine Giehrl est-il dû à l'initiative seule de cet officier ou bien a-t-il été entrepris par ordre? Ne s'efforce-t-on pas, en Allemagne, de constituer méthodiquement, pour les champs de bataille de 1870, une série de guides écrits par des hommes compétents? On est presque tenté de le croire quand on constate l'apparition, en 1912, de

(1) Gossler (C. von, General der Infanterie), *Mac-Mahon und de Failly am Tage von Wörth.* Militär Wochenblatt, 13 février 1913, n° 21.

(2) Giehrl (Hauptmann H., kommandiert zum preussischen grossen Generalstabe), *Weissenburg und Wörth. Eine Darstellung beider Schlachten und Wanderungen uber die Gefechtsfelder.* Berlin, Mittler, 1913, in-8, VII-195 p., avec cartes, croquis et gravures.



deux ouvrages de ce genre pour les combats de Sarrebrück et de Forbach, dus tous deux au major Mohr, du 147e régiment d'infanterie (1). Les caractéristiques de ces deux petits livres sont presque identiques à celles de l'étude du capitaine Giehrl : cartes excellentes, donnant soigneusement la physionomie du terrain en 1870, aucune recherche de l'inédit, mais utilisation des nombreux ouvrages parus sur la question. Quant à la tendance de ces guides destinés à tous, assez bien conçus en effet pour intéresser des catégories très différentes de visiteurs, officiers, soldats ou touristes, il suffira de lire quelques réflexions du major Mohr pour être tout à fait édifié. Après avoir dépeint l'état pitoyable de notre armée en 1870, l'indiscipline de nos soldats, l'ignorance des officiers, l'incapacité de généraux, dont le dévouement à l'Empire constitue le seul titre qui les a hissés à un poste élevé, il ajoute : « ... D'ailleurs tout cela n'a pas beaucoup changé avec le cours des années (2)... ».

Sur cette même phase des opérations qui va du 2 au 6 août, nous nous contenterons de mentionner les souvenirs de Haas (3) : ils donnent sur la couverture allemande à Sarrebrück des détails dont nous avons signalé l'intérêt l'année dernière, à propos du livre du général von Steinaecker.

Il n'est point paru d'ouvrages allemands bien importants sur les batailles autour de Metz, Rezonville, Saint-Privat : on peut se contenter de mentionner le livre du lieutenant-colonel Beker (4), bonne étude technique, consacrée au rôle joué dans la journée du 18 par la division hessoise. Toutefois le caractère assez particulier de deux volumes mérite d'être signalé. Le livre du général von Holleben (5) offre un intérêt assez vif : il le doit à la haute personnalité de son auteur, général de l'infanterie, capitaine en 1870 à l'état-major de cette 1re division de la Garde, qui a donné le fameux assaut de Saint-Privat; il le doit encore à la valeur documentaire des lettres qu'il renferme, toutes écrites par le capitaine von Holleben à l'époque même où se

(1) Mohr (Major R.), *Saarbrücken-Spichern*. Teil I. *Beiträge zur Vorgeschichte des Krieges 1870-1871*. Saarbrück, Schmidtke, 1912, in-8, 54 p. avec 3 cartes. — Teil II. *Der 3. 4. 5 August und die Schlacht bei Spichern. Ein Führer uber das Schlachtfeld*. Saarbrück, Schmidtke, 1912, in-8, 84 p., avec 10 cartes ou croquis.

(2) Mohr, *op. cit.*, Teil I, p. 18.

(3) Haas (E.), *Saarbrücker Kriegserinnerungen aus der Vorpostenzeit bei Saarbrücken bis zur Schlacht von Spichern*. Saarbrück, Clauss, 1913, in-8, 120 p.

(4) Beker (Oberstleutnant a. D.), *Die grossherzoglich-hessische (25e) Division in der Schlacht bei Gravelotte-Saint-Privat*. Darmstadt, Bergshaesser, 1913, in-8, VII-196 p., 10 cartes, 1 portr.

(5) Holleben (A. von, General der Infanterie), *Briefe aus den Kriegsjahren 1866 und 1870-1871*. Berlin, Siegismund, 1913, in-8, 149 p., 12 portr.



sont passés les événements qu'il raconte. Certaines de ces lettres sont très curieuses, par exemple celle datée du 20 août, où il fait un long récit de la bataille du 18 et raconte comment il est entré le soir dans Saint-Privat en feu. Le livre du pasteur Rogge (1), aumônier en 1870 à cette même division de la Garde où servait le capitaine von Holleben, permet d'intéressantes constatations sur le sentiment religieux profond qui semble avoir animé l'armée prussienne de 1870. L'emploi de la religion comme moyen d'action sur la troupe n'a jamais été négligé par la Prusse, toutes les fois qu'elle a pu préparer à loisir une armée régulière. Frédéric, le roi philosophe, ne souffre pas que les soldats manquent au service religieux, et l'une des causes de la supériorité de l'armée prussienne, au début de la guerre de Sept ans, doit être cherchée dans la ferveur protestante de ses troupes. L'armée de 1813 est inspirée de sentiments plus patriotiques que religieux, mais elle doit ce caractère à son improvisation, à l'affluence d'éléments volontaires, à l'esprit libéral que lui insuffle la jeunesse des universités. En 1870, où la guerre a été méthodiquement préparée, on n'a pas manqué d'exalter l'esprit guerrier de l'armée au moyen du sentiment religieux. Les récits du pasteur Rogge nous permettent de voir comment ce fils d'un aumônier des guerres de 1813-1815, aumônier lui-même, ayant déjà servi à ce titre en 1866, s'entend à remplir sa mission. S'il célèbre pendant les jours de repos le service divin, s'il console à l'ambulance les mourants et les blessés, se charge d'écrire les lettres, de transmettre les adieux des agonisants, il ne néglige pas surtout d'exhorter les soldats en marche pour le combat. Le jour de Saint-Privat, pendant que la Garde s'avance de Mars-la-Tour vers le nord, il profite des arrêts pour se porter successivement près des corps; alors, du haut de son cheval, il adresse à chacun d'eux une courte allocution guerrière, fait réciter le *Pater noster*, puis donne la bénédiction. D'après Rogge, l'impression causée par ces simples et courtes cérémonies, aurait été énorme; encore aujourd'hui, nous dit-il, d'anciens combattants de la Garde lui envoient chaque année, lors de l'anniversaire de la bataille, des cartes où ils rappellent ce souvenir.

II. *Ouvrages français.* — L'année 1912-1913 a vu paraître un nombre assez considérable de livres, articles de revues, articles de journaux, concernant les questions militaires qui ont pu intéresser la Lorraine depuis la guerre de 1870 jusqu'à nos jours. Cette activité est due, en

(1) Rogge (B.), *Bei der Garde. Erlebnisse und Eindrücke aus dem Kriegsjahre 1870-1871.* Berlin, Paetel, 1912, in-8 v-144 p.



ce qui concerne la guerre franco-allemande, à une véritable reprise du problème de la culpabilité de Bazaine, en ce qui concerne la période écoulée depuis la guerre, aux discussions très vives qui se sont produites, à propos de la loi de trois ans, sur le système de la couverture française. Malheureusement le temps nous manque cette année pour rendre compte comme il le faudrait des ouvrages consacrés aux questions militaires contemporaines; on remettra cette tâche à l'année prochaine, en se contentant de signaler ici les études sur la guerre de 1870-1871.

Parmi les livres qui ne sont pas spécialement consacrés aux grandes batailles, on peut mentionner d'abord l'ouvrage de M. Cathal (1), exposé de l'occupation de Lunéville fait, pour la période de juillet à fin septembre par un témoin oculaire, et à partir de cette date, d'après des mémoires. Le récit est vivant, simple, dépourvu de toute exagération : il donne bien l'impression des douleurs et des humiliations que l'invasion a apportées à la patriotique population de Lunéville. On doit les mêmes éloges à l'ouvrage de M. Perrout (2) sur Épinal pendant la guerre; le souci de dire la vérité quelle qu'elle soit, de façon simple, donne à ce livre un véritable charme, un intérêt profond. Des ouvrages comme ceux de M. Cathal et de M. Perrout méritent d'être signalés tout particulièrement à l'attention des Lorrains; ils y trouveront, avec l'occasion d'apprendre combien a pesé sur notre petite patrie l'occupation allemande, des raisons de réconfort et d'espérance en l'avenir.

Le lieutenant-colonel Lévi (3), dans un sentiment de piété filiale pour son pays natal, Lichtenberg, a réuni en un volume tous les documents qu'il a pu trouver sur cette petite forteresse qui capitula en 1870 après un court bombardement. L'ouvrage du Dr Goldschmidt (4), dont M. Reuss a rendu compte déjà l'année dernière, a un intérêt militaire qui n'est pas négligeable; si l'on entreprend quelque jour un récit technique du siège de Strasbourg, on trouvera dans ce livre des renseignements utiles sur les procédés des Allemands vis-à-vis des populations de la zone d'investissement.

On peut également signaler dans cette même catégorie d'ouvrages

(1) Cathal (J.), *L'Occupation de Lunéville par les Allemands (1870-1873)*. Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1913, in-16, xii-221 p., 14 photos.

(2) Perrout (R.), *Au Seuil de l'Alsace, 1870-1871*. Paris, Ollendorff, 3e éd., s. d., in-16, 271 p.

(3) Lévi (Lieutenant-colonel C.), *Le Bombardement de Lichtenberg (9 août 1870)*. Paris, Charles-Lavauzelle, 1913, in-8, 208 p., avec cartes et gravures.

(4) Goldschmidt (Dr D.), *Autour de Strasbourg assiégé*. Strasbourg, Treuttel et Würtz; Paris, Le Soudier, 1912, xv-223 p. in-8, avec carte.



l'historique consacré par le capitaine Vassias (1) au 69e régiment d'infanterie, qui touche de très près à la Lorraine, puisque, sans remonter jusqu'en 1790, où il joua un rôle important dans l'affaire du mois d'août, il était à l'armée du Rhin en 1870 et tient garnison à Nancy depuis longtemps déjà.

Le capitaine Vassias a résolu le difficile problème de nous présenter de façon vivante, complète, compréhensible, l'histoire du 69e, sans cependant nous infliger un cours complet d'histoire de France : ainsi il a su se borner à son sujet, et le mérite n'est pas mince dans les ouvrages de cette sorte; il demeure constamment intéressant, il a su se documenter à de bonnes sources. Son livre est excellent, — on peut le dire, — et il mérite d'être lu par les nombreux Lorrains qui ont passé par les rangs d'un régiment où le culte du passé est une véritable tradition. Dans le *Pays Lorrain,* M. Le Pointe (2) a publié l'historique d'un autre régiment de Nancy, le 8e d'artillerie. Comme le 69e, ce régiment a depuis longtemps des attaches solides en Lorraine; nos compatriotes sont nombreux qui ont servi dans ses rangs, les anciens à Metz, les plus jeunes à Toul et à Nancy; à ce titre, beaucoup d'entre eux s'intéresseront à l'histoire de leur ancien régiment, succinctement exposée par M. Le Pointe, depuis 1792, date de la fondation du corps, jusqu'à nos jours. Peut-être faut-il regretter seulement que l'auteur ait été aussi bref sur le rôle du 8e à l'armée du Rhin, en 1870. Il a une excuse, cependant, puisque, sur cette partie spéciale, nous avons déjà le livre de M. Larcher (3), où notre concitoyen a su retracer de façon alerte et pittoresque, tout en respectant scrupuleusement la vérité historique, la part prise par le régiment aux batailles sous Metz.

En passant maintenant aux ouvrages consacrés aux grandes journées de la première partie de la guerre, on trouve peu de chose à signaler pour les opérations en Alsace. La notice de M. Poirier (4) sur Wissembourg n'est qu'un bref résumé du récit de l'État-major français; la carte d'Eichinger (5), vraisemblablement destinée à faciliter la visite du champ de bataille de Frœschwiller, est tout à fait médiocre : elle

(1) Vassias (Capitaine de réserve J.), *Historique du 69e régiment d'infanterie (1672-1912).* Paris, Chapelot, 1913, in-8, 431 p., 19 grav., 12 croquis.

(2) Le Pointe (H.), *Historique du 8e régiment d'artillerie* (P L P M 1912, p. 321-339, 410-420).

(3) Larcher (L.), *Sous Metz. 8e régiment d'artillerie, 7e batterie.* Nancy, Bertrand, 1910, in-8, 116 p.

(4) Poirier (J.), *La Journée de Wissembourg (4 août 1870).* La Chapelle-Montligeon, 1913, in-16, 44 p.

(5) Eichinger (L.), *Carte du champ de bataille de Frœschwiller avec ses monuments. Tombes militaires et cimetières.* Échelle probable 1/25000e? s. d. 1912.

ne peut guère servir qu'à retrouver l'emplacement d'un certain nombre de tombes.

Sur la bataille de Forbach, les articles du commandant Graux (1), ceux de Lempfrit (2) sur Gravelotte, sont des études de tactique qu'il suffit par suite de mentionner. Nous signalerons par contre, malgré son caractère technique, l'ouvrage tout à fait nouveau et original du capitaine Dosse (3). Il se divise en deux parties de dimensions inégales; la première, 40 pages, comprend une vue d'ensemble des événements du 16 et du 18 août; la deuxième, 80 pages, expose les faits qui se sont passés sur les parties du terrain visibles sans pénétrer en territoire annexé. Chacun des épisodes étudiés dans ces conditions comporte une description sommaire, nette, précise, suivie de la réflexion tactique qu'elle a suggérée à l'auteur. L'ouvrage constitue ainsi le meilleur guide, pour quiconque, officier ou touriste, désire faire une visite fructueuse des champs de bataille de Metz : il est muni de cartes et de croquis perspectifs excellents : on ne saurait trop en faire l'éloge.

La catégorie des livres et des articles qui étudient les opérations autour de Metz au point de vue historique seul, est plus nombreuse. Il faut mentionner en première ligne les articles de M. É. Ollivier (4), parus dans la *Revue des Deux-Mondes*, et l'ouvrage de M. Bapst, auquel on consacrera plus loin un compte rendu spécial. La haute personnalité de M. É. Ollivier constitue le premier intérêt de ses articles : mais on y trouvera aussi les faits présentés de façon claire, exacte, des réflexions tout à fait originales.

Toutefois, il faut faire de sérieuses réserves sur le jugement formulé par M. É. Ollivier sur Bazaine, et surtout sur les conclusions militaires qu'il tire parfois de l'exposé des faits. Au reste, ce qu'il y a de plus frappant dans ces conclusions de M. É. Ollivier, c'est leur inégalité; il en est où éclate l'inexpérience d'un écrivain complètement ignorant de la tactique et de la stratégie; d'autres au contraire, par leur fond, leur forme, l'apparition bien en place de termes techniques, décèlent un véritable homme de métier. Voici des exemples de la manière inexperte. Toute la discussion (5) qui aboutit à préconiser pour le 17 l'of-

(1) Graux (Commandant), *Étude sur la bataille de Forbach* (Spectateur militaire 1912-1913, p. 378-465, p. 128-209, p. 296-364).

(2) Lempfrit (E.), *Le IIe corps d'armée prussien à Gravelotte* (Revue d'Infanterie, 15 mai 1913).

(3) Dosse (Capitaine E.), *Ce que l'on peut voir des champs de bataille des 16 et 18 août sans pénétrer en territoire annexé.* Fontainebleau, Lithographie de l'École de l'artillerie, 1913, in-8, 119 p., avec 42 croquis.

(4) Ollivier (É.), *La Guerre de 1870-1871. Les batailles sous Metz* (Revue des Deux-Mondes, mai juillet 1913).

(5) Ollivier (É.), *Revue des Deux-Mondes*, 15 juillet, p. 22.

fensive de l'armée française rive droite de la Moselle, est hors de propos : le 17, il fallait, dès lors que l'on avait le désir de combattre, achever d'étrangler l'adversaire déjà tenu à la gorge, avant d'aller en chercher un autre que l'on n'était pas sûr de saisir. Dans ce même numéro (p. 38) M. É. Ollivier blâme énergiquement la stratégie allemande qui, le 18, a livré bataille « *fronte inverso* » : mais c'est précisément le système favori de Napoléon Ier, la manœuvre que l'Empereur s'efforce continuellement de réaliser, celle qui lui a valu les triomphes de Marengo, d'Ulm, d'Iéna, d'Auerstædt. On reste ensuite tout à fait étonné de trouver sous la plume du même écrivain des développements techniques très remarquables, comme la critique de la conduite de Bazaine à Saint-Privat (1).

Le jugement porté sur Bazaine à la fin de l'étude n'est pas moins déconcertant. Tout d'abord M. É. Ollivier loue la conduite de Bazaine à Rezonville, où le maréchal « conduit avec une constante lucidité d'esprit » une bataille de rencontre, dans laquelle il se montre « ...actif, résolu, infatigable... » Bazaine, estime ensuite l'auteur, n'a pas été un traître, puisqu'il n'a pas trahi au sens juridique du mot; « il était d'un esprit fin... », prudent, enclin à se croire battu d'avance. « Cette disposition d'esprit l'a mal inspiré; elle ne permet pas toutefois de l'accuser d'incapacité... Nous n'avons affaire ni à un fourbe ni à un incapable, mais à un homme de capacité courante, à un pessimiste, qu'une situation écrasante a écrasé... » Aussi M. É. Ollivier excuse Bazaine. Il n'a pas voulu comprendre que le premier, le plus grand crime du maréchal, a été précisément d'assumer la responsabilité du commandement de l'armée, alors qu'il se sentait inférieur à cette tâche, et qu'il n'était pas décidé à compenser par une énergie farouche, son incapacité intellectuelle.

Dans son désir visible d'excuser le maréchal Bazaine, M. É. Ollivier a violemment attaqué le général de Ladmirault. Il l'accuse d'avoir par son incapacité, son indiscipline, causé en grande partie la lenteur du mouvement de l'armée le 14 et le 15; il incrimine ensuite violemment sa conduite le 16 août. Le lieutenant-colonel La Tour du Pin Chambly (2), lieutenant à l'état-major du général de Ladmirault en 1870, n'a pas eu de peine à réfuter les accusations de M. É. Ollivier pour les journées du 14 et du 15. Pour le 16, le lieutenant-colonel rappelle l'initiative montrée par Ladmirault qui sans ordres a cepen-

(1) Ollivier (É.), *Revue des Deux-Mondes*, 15 juillet, p. 270 à 275.

(2) La Tour du Pin Chambly (Lieutenant-colonel), *Les Batailles sous Metz et le général de Ladmirault à propos des articles de M. É. Ollivier* (Revue des Deux-Mondes, 15 septembre 1913, p. 292).

dant conversé vers le sud; ne pouvant soustraire son ancien chef au reproche d'être resté inerte après l'échec de la brigade Wedell, il établit du moins que Ladmirault n'a pu être indiscipliné puisque, pendant toute la journée, le maréchal Bazaine n'a envoyé aucun ordre au 4e corps.

L'opinion du général Lebon (1), également lieutenant en 1870 à l'armée du Rhin, est tout aussi défavorable à Bazaine. Le général note que, même avant le 16 août, on avait l'impression dans l'armée que le maréchal était bien décidé à ne pas s'éloigner de Metz : d'ailleurs, les officiers qui avaient été au Mexique étaient loin de partager l'engouement de l'opinion publique à l'égard du nouveau commandant en chef.

Devant ces témoignages s'ajoutant à bien d'autres, après les débats si probants du procès de Versailles, le cas Bazaine paraît définitivement jugé : si nous possédons un jour une histoire complète du siège de Metz depuis le 18 août jusqu'à la capitulation, la responsabilité qui pèse sur le maréchal pourra peut-être s'aggraver lourdement, elle ne sera certes pas atténuée. On a cependant voulu rouvrir le débat et M. P. Lanoir (2) a entendu nous démontrer que Bazaine « n'a, à aucun moment, commis aucun crime militaire... » C'était se donner une tâche vraiment trop lourde. Certes on a rejeté parfois trop facilement sur Bazaine toute la responsabilité de nos désastres, on lui a décerné légèrement l'épithète de traître, mais il n'en reste pas moins, suivant le mot du général du Barail, dans le *Figaro* du 19 juillet 1892, que le commandant en chef de l'armée du Rhin « n'a pas rempli ses devoirs militaires... » A son tour, M. G. Bazaine (3) s'est efforcé de disculper son grand-oncle des reproches que M. Bapst a fait au maréchal pour sa conduite dans la journée du 18 août. La tentative n'a pas été très heureuse, et l'on ne saurait véritablement partager l'admiration de M. G. Bazaine pour la stratégie du maréchal, se bornant à occuper passivement les lignes d'Amanvillers, « parce qu'il espère, par l'occupation de ces positions défensives, faire subir des pertes telles aux Allemands, qu'il pourra ensuite s'échapper vers le nord... » Au demeurant, M. A. Duquet, en d'excellents articles parus dans le *Journal* du mois d'octobre 1913, a réfuté de façon complète la thèse de M. G. Bazaine.

(1) Lebon (Général), *Souvenirs de l'armée de Metz. Conférence faite au cercle militaire le 19 janvier 1912.* Paris, Kugelmann, 1912, in-16, 26 p.

(2) Lanoir (P.) *Les Crimes de l'histoire. Le maréchal Bazaine et la capitulation de Metz.* Antibes, Leroux, 1913, 2 vol. in-8.

(3) Bazaine (G.), *La Bataille de Saint-Privat* (Journal le Temps du 29 septembre 1913).

G. Bapst, *Le Maréchal Canrobert. Souvenirs d'un siècle*, t. VI. *Bataille de Saint-Privat*. Paris, Plon, 1913, in-8, xxix. 606 p., avec cartes.

Le nouveau volume de M. Bapst n'est nullement consacré comme pourrait le faire croire son titre, au rôle joué par Canrobert au cours de la bataille du 18 août, et, si des souvenirs du maréchal ont été utilisés par l'auteur, c'est certainement dans une faible mesure; encore serait-on fort en peine de distinguer les parties du récit où il s'en est inspiré. En réalité M. Bapst a entendu étudier la bataille de Saint-Privat dans son ensemble, afin de faire œuvre utile à tous, au grand public comme au monde militaire.

M. Bapst applique à l'histoire les procédés de la peinture; il compose par tableaux, la plupart pittoresques, animés; il voit et sait faire voir. Des descriptions comme celles de l'armée française dans la nuit du 16 au 17 août, comme celle du camp de Canrobert dans la nuit du 17 au 18 sont de véritables chefs-d'œuvre du genre. Il excelle dans le portrait; beaucoup sont brossés de main de maître, celui de Bourbaki, de Deligny, de Frossard, égaré à la tête d'un corps d'armée qu'il n'a pas eu le courage de refuser, celui du général Soleille, impotent, incapable de supporter le cheval et portant une activité d'autant plus grande sur d'inutiles papiers. Il ne craint pas le trait cruel, s'il doit être caractéristique; c'est ainsi qu'il nous peint le général Saget, chef d'état-major du 2e corps, abandonnant son poste le 17 pour aller boire et manger à Metz, dictant ses ordres en robe de chambre, incapable de se passer d'un lit. Ce procédé du tableau pour l'ensemble, du portrait pour les individus, donne à un degré très vif le sentiment de la réalité, du moins telle que M. Bapst se la représente. On en arrive à se demander parfois si l'auteur n'a pas vu tout ce qu'il décrit de façon si intense et connu intimement les personnages qu'il sait faire vivre.

Toutefois, quand on a reconnu ces grands mérites littéraires au livre de M. Bapst, on est tenu de faire certaines réserves. Tout d'abord ce procédé par tableaux et par portraits est-il bien historique? N'est-il pas même absolument contraire au but que se propose l'histoire? Ne pourrait-on enfin le suspecter au point de vue de son exactitude? L'histoire s'écrit d'après les documents. Où sont donc ceux qui permettent des tableaux aussi vécus, des portraits aussi vivants?

Ces réserves ne sont pas les seules. L'auteur n'a apporté aucun fait nouveau ayant quelque importance; il suit d'ordinaire, pour son récit, l'ouvrage remarquable dû au commandant Guillemin, de la section



historique de l'État-major de l'armée, et il ne semble pas avoir été bien inspiré quand il a parfois voulu s'en écarter. S'il prétend par exemple que, dans la matinée du 18, Ladmirault se croyait encore couvert par le 6e corps d'armée, cette assertion parait fort discutable quand on se reporte aux rapports relatifs au 4e corps, publiés *in extenso* par le commandant Guillemin; d'autre part, M. Bapst ne cite aucune pièce nouvelle probante pour justifier ce reproche fait au commandant du 4e corps. Il est enfin regrettable que M. Bapst ne donne aucune référence, car ceci a des inconvénients de tous genres. Les larges emprunts faits à l'ouvrage du commandant Guillemin ne sont ainsi signalés nulle part; on ne trouve aucune indication sur l'origine des anecdotes, ou sur les paroles prêtées aux personnages mis en scène. Or, M. Bapst est parfois sévère, non seulement dans ses appréciations sur les choses, ce qui n'a pas de graves inconvénients, mais aussi sur les gens, ce qui en a davantage. Voici tel officier (p. 398) qui est accusé de s'agiter dans le vide, d'avoir perdu tout son sang-froid, de semer le découragement; il serait équitable d'étayer des accusations de cette sorte sur des preuves dont le lecteur serait à même de vérifier la valeur.

Peut-être au point de vue militaire, enfin, eût-il été préférable que M. Bapst s'abstînt de critiques techniques sur les opérations et de conseils stratégiques ou tactiques. Un écrivain qui n'est pas pourvu de l'éducation indispensable en pareille matière risque aisément de se fourvoyer, et M. Bapst montre toute son inexpérience de certaines questions quand, voulant nous dépeindre le rôle qu'eût dû tenir, le 17, le général en chef, il écrit : « ... Sur place et de visu, il eût décidé avec chaque commandant de corps d'armée... les travaux de défense, batteries et tranchées à exécuter; il eût déterminé les points à battre par les feux... il eût fait mesurer les distances pour régler les tirs... »

Malgré ces quelques réserves, malgré d'autres encore à formuler sur la manière peu précise dont l'auteur place les événements sur le terrain, sur la mauvaise qualité des cartes, le livre de M. Bapst reste vivant, intéressant : il constitue par son ensemble, un travail qu'il faudra consulter désormais pour toute étude sur la bataille du 18 août.

R. Tournès.

---



## CHAPITRE V

# MOUVEMENT ÉCONOMIQUE

---

**§ 1. Études d'ensemble sur le développement économique en Lorraine.** — M. Louis Laffitte, secrétaire général de la Chambre de Commerce de Nancy, directeur de l'*Office économique de Meurthe-et-Moselle*, a publié dans un ouvrage intitulé : *Les divisions régionales de la France*, une étude sur *La région lorraine, son évolution, son essor*, qui a été tirée à part en une petite brochure (1). — On y retrouvera la substance du rapport que M. Laffitte a publié à l'occasion de l'exposition de Nancy, et dont nous avons parlé l'année dernière (2). Après avoir donné, à l'aide de statistiques empruntées à ce rapport, une idée du développement actuel de l'activité économique en Lorraine, l'auteur recherche ses origines en étudiant la condition économique de la Lorraine au moment de le guerre franco-allemande. Il fait apparaître les liens multiples d'ordre économique qui, avant la guerre, rattachaient la région lorraine actuelle aux territoires annexés, spécialement pour les industries textiles, qui ont eu leur berceau à Mulhouse, et qui, de là, se sont propagées dans les Vosges, et pour l'industrie métallurgique. M. Laffitte traite ensuite des transformations qui suivirent la guerre. Il montre les gisements miniers et les principales usines métallurgiques confisquées, la situation précaire de l'industrie régionale coupée en deux par la nouvelle

(1) LAFFITTE (L.), *La Région lorraine ; son évolution, son essor*. Paris. Alcan, 1913. Brochure in-8 de 50 p. — Cette étude est reproduite par B C C M M, nov. 1912 (pagination spéciale).

(2) B L 1911-1912, p. 127.



frontière. Mais les annexés avec leurs industries, leurs capitaux, leur main d'œuvre émigrent en masse sur les terres restées françaises, les métallurgistes créent de nouvelles usines, déconvrent le bassin de Briey et la catastrophe devient pour la Lorraine le point de départ d'une prospérité nouvelle.

M. Alfred Uhry (1), professeur à l'École supérieure pratique de Commerce et d'Industrie de Paris, a publié une étude sur la mise en valeur industrielle du département de Meurthe-et-Moselle et ses rapports avec son essor commercial. Le lecteur pourra se faire une idée du travail exact de M. Uhry en se reportant à l'analyse que nous avons faite l'année dernière et les années précédentes des ouvrages publiés à l'occasion de l'exposition de Nancy et des publications de l'*Office économique de Meurthe-et-Moselle.*

Dans une communication à la Société d'Économie sociale, faite à Paris, au mois d'avril 1913, M. L. Brocard, professeur à la Faculté de droit de Nancy, a étudié le développement économique de la Lorraine française (2). Précisant des notions précédemment exposées devant l'Union régionaliste lorraine (3), M. Brocard, après avoir donné, par quelques chiffres, une idée de l'expansion économique en Lorraine depuis quarante ans, de sa rapidité, de sa complexité, de ses répercussions particulièrement heureuses sur la vie nationale, s'est attaché à mettre en relief les causes du phénomène et à expliquer son mécanisme. Les causes résident, selon lui, dans la richesse du sous-sol lorrain, accrue encore par la découverte du bassin de Briey, dans la découverte de certains procédés techniques nouveaux (procédé Solvay pour la soude, procédé Thomas et Gilchrist pour l'acier), qui ont permis de tirer un meilleur parti des richesses du sous-sol, dans l'afflux, après la guerre de 1870, des capitaux, des industries, des émigrants d'Alsace, enfin dans la complexité même du développement économique lorrain. Les industries multiples qui ont pris naissance sur le sol lorrain, loin de se gêner, se sont au contraire entr'aidées en se stimulant mutuellement, en se fournissant mutuellement des débouchés, des produits, des moyens de production, des chefs : industrie du fer, industrie du sel, industries textiles, industrie

(1) Uhry (A.), *La Mise en valeur industrielle du département français de Meurthe-et-Moselle et ses rapports avec son essor commercial* (Revue économique internationale, févr. 1913, p. 281-318).

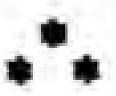
(2) Brocard (L.), *Le Développement économique de la Lorraine française.* Société d'Économie sociale, séance du lundi 14 avril 1913 (La Réforme sociale, 1er juin 1913, p. 727 à 745).

(3) *La Lorraine dans le mouvement économique français* (P L P M mai 1909 et B L 1909-1910, p. 95).

du vêtement, industries du papier et du livre, industries d'art, industrie des transports, industries électriques, banques et jusqu'à l'agriculture, solidaire, quoi qu'on en ait dit, des autres formes d'activité, malgré la concurrence qu'elle subit de leur part. Tout ce mouvement a été favorisé par la collaboration des forces intellectuelles, artistiques et scientifiques, par l'Université.

Mais il ne s'est pas effectué dans l'isolement. La Lorraine fait partie d'une unité plus vaste avec laquelle elle collabore, qui participe à son essor et qui en profite. M. Brocard établit le bilan de cette collaboration. Il montre ce que la Lorraine doit à la France : les capitaux, les moyens de communication et d'échange, la houille, un marché vaste et protégé, puis, ce que la France doit à la Lorraine : produits métallurgiques, fret pour les entreprises de transports, recettes fiscales abondantes, large rémunération de ses capitaux, population croissante. M. Brocard conclut en constatant que le mécanisme de ce développement n'est point particulier à la Lorraine. Il montre que partout l'activité économique tend spontanément vers l'organisation régionale. La Lorraine ne se distingue à ce point de vue que par la fécondité de son effort et la rapidité de ses progrès.

Cette communication a été suivie d'une longue discussion, à laquelle ont pris part MM. Octave Bompard, Duval-Arnould, du Maroussem, Lepelletier, de Rousiers, Gabriel Ardant, Doin et Brocard. Elle a porté surtout sur les problèmes sociaux qui se posent dans la région de Briey par suite de l'augmentation rapide de la main-d'œuvre, de l'afflux des immigrants étrangers. La discussion a porté aussi sur l'utilité du canal du Nord-Est. Les observations de MM. de Rousiers et Brocard à ce sujet ont suscité une contradiction dont nous parlerons à propos des transports en Lorraine.



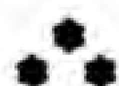
GORÉ (E.), instituteur. — *La Lorraine. Le milieu. Les ressources. Les habitants.* Préface de M. Charles DESSEZ, inspecteur d'Académie de Meurthe-et-Moselle. Nancy, 1914, brochure in-8 de 57 pages.

Dans l'avertissement qui précède la deuxième édition de cette petite plaquette, destinée aux élèves de l'école primaire, M. Émile Goré expose de façon fort intéressante l'objet et le plan de son étude. Dans une première partie, il étudie le milieu physique, dans une deuxième, les ressources et leur exploitation : ressources agricoles



d'abord, avec les forêts, les prairies naturelles et les champs; ressources industrielles, avec la houille blanche, le fer et le sel, les eaux minérales, puis les industries d'art; enfin les ressources commerciales : transports, voies de communication, commerce. Dans une troisième partie, M. Goré s'occupe des habitants, d'abord de leur répartition dans les villes et les campagnes, puis de leur vie : vie rurale, vie industrielle, vie intellectuelle. Il a voulu, nous dit-il, mettre en plein relief « l'individualité physique de la région, sa personnalité économique, les mœurs des habitants, leurs institutions, leur caractère, leurs anciennes coutumes ». Et comme, ajoute l'auteur, « la nature ne subit pas la loi éphémère des traités », il a consacré une dernière partie à la Lorraine annexée et à l'Alsace. Il s'est attaché à faire du tout un « tableau d'ensemble » d'où les détails inutiles et les nomenclatures arides fussent éliminés, et il aurait souhaité, nous dit-il, qu'il fût *intéressant, agréable et facile à lire.*

Avoir si bien compris le but d'un travail de ce genre est déjà un mérite. L'avoir si pleinement atteint que l'a fait M. Goré en est un plus grand. Les cartes, les graphiques, les photographies, les reproductions et les images : (tableaux de Renaudin, de Larteau, de Blahay), les lectures bien choisies empruntées à la plume des meilleurs écrivains régionaux, les résumés très précis qui accompagnent le texte clair et élégant de M. Goré, rendent fort attrayant ce petit ouvrage, où l'on sent la main de l'éducateur, le souci constant de cultiver l'esprit de réflexion, de propager des idées saines, de former les caractères. Avec M. Dessez, souhaitons à tous les petits Français d'avoir bientôt des livres semblables qui leur apprendront à aimer la petite patrie et par là même la grande.



*Annuaire des Valeurs régionales,* publié par la Banque Renauld et C[ie]. *Valeurs de la région de l'est de la France et valeurs d'Alsace-Lorraine.* Nancy, 1913, 2e édition.

*Recueil des Valeurs de la région de l'est de la France,* publié par la Société Nancéienne de Crédit industriel et de dépôts. Nancy, 1913, 2e édition.

Presque simultanément, la Banque Renauld et la Société Nancéienne viennent de publier une deuxième édition de leurs recueils des valeurs régionales, dont la première, parue en 1910, a été déjà mentionnée par nous pour l'intérêt que ces ouvrages présentent non





seulement au point de vue financier, mais au point de vue de l'histoire économique de la région. — Les renseignements sur les industries constituées en sociétés y sont groupés, comme dans les précédentes éditions, en quatorze ou quinze catégories, dont le seul examen fait apparaître la complexité du développement économique régional. Pour chaque société, on trouve dans l'un et l'autre recueil des indications relatives au personnel dirigeant, au capital, aux bénéfices, aux dividendes, mais aucun renseignement sur le prix des titres et leurs variations, lacune au sujet de laquelle, au dehors tout au moins, nous avons entendu plus d'une fois exprimer des regrets de la part des personnes désireuses de s'intéresser à ces valeurs et qui, privées des données contenues dans les circulaires des banques, n'ont aucune base d'appréciation. Dans l'annuaire de la Banque Renauld on trouve en outre, pour chaque catégorie d'entreprise, avec de précieuses indications sur les diverses usines, leur production et le nombre des ouvriers, des vues générales, dont nous parlerons plus loin, sur l'industrie à laquelle elles appartiennent, enfin une introduction d'ensemble relative à la Lorraine et aux valeurs régionales. L'auteur insiste sur le rôle joué en Lorraine par les émigrés des provinces perdues qui, à l'exemple des réfugiés chassés par la révocation de l'Édit de Nantes, « n'ont laissé au pays natal que leurs tombes », rapportant à la France le trésor de leur intelligence, sur l'afflux de population qu'a déterminé la mise en œuvre des prodigieuses richesses du sous-sol, et qui, depuis 1896 seulement, a fourni au département de Meurthe-et-Moselle un accroissement de 90.000 habitants, « population de toute provenance, de qualité inégale, mais « dont la turbulence n'arrive pas à dominer la mesure et le calme lorrains ». — L'auteur enfin montre les avantages des valeurs régionales, leur rendement élevé, la sécurité que leur assure le crédit « basé sur la connaissance et la pratique des hommes et des choses », le voisinage de l'entreprise qui permet de suivre son développement, de la contrôler, au besoin d'y intervenir.

La première édition de ces recueils date de 1910 seulement et cependant le lecture de l'édition de 1913 fait apparaître les grands progrès réalisés dans cette courte période, malgré les difficultés internationales, le resserrement du crédit, la thésaurisation de l'or par les particuliers, les fluctuations de la spéculation, et, depuis un an surtout, la hausse de l'intérêt. De cette épreuve, qui montre la valeur des méthodes employées, la force de résistance des banques régionales soutenues par la Banque de France et solidarisées avec l'industrie, il semble bien, à feuilleter les annuaires des banques, que



les industries lorraines sortent plus puissantes. Le recueil de la Banque Renauld groupait environ 350 valeurs en 1910, il en groupe 650 en 1913. Un accroissement très sensible aussi apparaît dans l'annuaire de la Société Nancéienne. Il est vrai que cet accroissement est dû pour partie à des valeurs extra-régionales, spécialement à l'introduction dans l'Annuaire de la Banque Renauld d'un plus grand nombre de valeurs d'Alsace-Lorraine. Mais même sous cette forme il manifeste une expansion plus grande, un rayonnement plus puissant de l'activité économique lorraine s'étendant non plus seulement à l'est de la France, à la Marne, à la Côte-d'Or, à la Haute-Marne, au Doubs, mais au pays tout entier, aux colonies et même à l'étranger. Les banquiers, les capitalistes, et parfois les industriels lorrains s'intéressent aux chemins de fer et tramways du Beaujolais, des Bouches-du-Rhône, des Côtes-du-Nord, du Tarn; aux filatures de Laval et de Normandie, aux munitions d'artillerie d'Issy-les-Moulineaux, aux forces motrices de la région de Grenoble, à l'Aluminium du Sud-Ouest, à l'Électro-Métallurgie du Sud-Est et des Pyrénées, à la Société d'Électro-Chimie de Paris qui a des mines en Savoie, dans l'Oise, dans l'Isère. Bel exemple de la collaboration des régions dans la nation, dont nous avons souvent parlé et qui justifie le concours prêté par la Banque de France aux industries lorraines. La Lorraine, comme la région de Lyon, tend à devenir un marché national de toutes les valeurs régionales françaises. Comme les Lyonnais, les Lorrains orientent aujourd'hui avec une insistance croissante leur activité vers les colonies; ils s'intéressent aux brasseries algériennes, aux immeubles de Mostaganem, aux exploitations forestières et minières de la petite Kabylie, aux entreprises métallurgiques et minières du Maroc. Il y a une Société lorraine de la Côte d'Ivoire, société forestière et commerciale, fondée à Nancy, en 1912, et dont le Conseil d'administration est composé exclusivement de capitalistes ou d'industriels lorrains. Et ce sont encore les capitalistes et les industriels lorrains qu'on retrouve en Russie, fondateurs de la Société cotonnière de Dedovo, à la Société des Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries du Chili, en Espagne, dans les mines de Heras-Santander.

Mais la multiplication des entreprises ne s'explique pas seulement par le rayonnement au dehors. L'expansion n'a pas fait tort au développement interne. Le recueil de la Banque Renauld ne mentionnait en 1910 que deux sociétés électriques, les Constructions électriques de Nancy et la Compagnie générale électrique; l'édition de 1913 en mentionne, pour la Lorraine et la région de l'Est, plus

de quinze, dont l'année dernière (1) nous avons déjà parlé et dont plusieurs ont été fondées récemment. Par exemple, la Compagnie lorraine d'électricité, au capital de 15 millions, fondée en 1910, l'Énergie électrique de l'Est, les Forces motrices de la Meuse, l'Énergie électrique de Meuse et Marne, au capital de 1.200.000 francs, l'Union gazière électrique, au capital de 7 millions.

De nombreuses sociétés nouvelles se sont constituées dans les autres industries régionales, parmi lesquelles nous citerons la Société de Nancy-Thermal, au capital de 2.500.000 francs, les Papeteries de Clairefontaine, au capital de 3 millions; la Laiterie Saint-Hubert; la Grande Brasserie de Verdun, au capital de 1 million; et dans la métallurgie : la Société des Forges de Haironville (Meuse), la Société métallurgique de la Meuse, à Stenay; la Société anonyme des Aciéries de Dieulouard, au capital de 2 millions, pour la fabrication des cylindres de laminoirs, qui avec la Société Meusienne de Construction mécanique et la Société des Établissements Perbal, de Nancy, la Société de la Rototype constituées dans la même période, marquent un effort intéressant de la métallurgie lorraine dans le sens de la fabrication de ses propres outillages, tandis que la Société des Mines de fer de Giraumont, la Société Anonyme de Mercy, accentuent son effort dans le sens de la production de la matière première, et que la Société Zélandaise de Carbonisation, contituée en 1911, au capital de 2.100.000 francs, la Société Charbonnière des Mines de Fresnicourt, au capital de 2 millions, témoignent de son inlassable persévérance à chercher au dehors le charbon qu'elle ne peut encore, en l'absence de concessions, toujours attendues, extraire du sous-sol lorrain. Les sociétés nouvellement constituées depuis 1910 sont au nombre de 26, et nous avons calculé que leur capital représente environ 61.630.000 francs (2).

Les industries existantes ont témoigné d'une grande activité. Elle s'est d'abord manifestée par l'extension d'un grand nombre d'entre elles, qui ont pu, grâce surtout au concours des banques, augmenter leur capital ou leurs emprunts par obligations. On en pourra juger par le tableau suivant que nous avons dressé à l'aide du recueil de la Banque Renauld et qui indique approximativement le chiffre total de ces augmentations depuis 1910 pour les principales entreprises.

(1) B L 1911-1912, p. 138.

(2) On signale, au moment où nous mettons sous presse, la constitution d'une autre grande entreprise : la Cartonnerie de Nancy, au capital de 1 million (*Bulletin de la Banque Renauld*, 22 nov. 1913, p. 7).



| | |
|---|---|
| Vilgrain et Cie | 1.000.000f |
| Brasserie de Champigneulles | 1.000.000 |
| Brasserie de Maxéville | 1.000.000 |
| Énergie Électrique de Meuse-et-Marne | 1.100.000 |
| Construction Électrique de Nancy | 2.500.000 |
| Compagnie Lorraine d'Électricité | 20.000.000 |
| Etablissements Singrunn d'Épinal | 1.000.000 |
| Mécanique Moderne | 100.000 |
| Société Lorraine des Anciens Établissements Dietrich | 3.000.000 |
| Société Métallurgique d'Auberive-Villerupt | 2.000.000 |
| Hauts Fourneaux de la Chiers | 3.000.000 |
| Aciéries de Commercy | 800.000 |
| Aciéries de Longwy | 4.500.000 |
| Aciéries de Micheville | 1.000.000 |
| Aciéries de Pompey | 1.000.000 |
| Fonderies de Pont-à-Mousson | 1.000.000 |
| Imprimeries Réunies de Nancy | 1.200.000 |
| Société anonyme des Établissements Paul Larue, à Senones | 500.000 |
| Blanchisserie et Teinturerie de Thaon | 10.000.000 |
| Station Électrique de Millery | 200.000 |
| Banque d'Alsace-Lorraine | 10.000.000 |
| Banque de Nancy | 5.500.000 |
| Banque Renauld | 30.000.000 |
| Lévy Bettinger et Cie | 2.500.000 |
| Société Nancéienne | 40.000.000 |

Ces augmentations de capital et d'obligations atteignent ensemble 143.900.000 francs. Si l'on y ajoute les 61.630.000 francs des sociétés nouvelles, on voit que les capitaux nouveaux entrés en activité dans les trois départements lorrains depuis 1910, représentent un total d'environ 205 millions.

Quant à l'emploi de ces capitaux, on en peut juger par la progression des bénéfices qu'ils ont contribué à produire. Comme on doit s'y attendre pour une période de crise comme celle que nous venons de traverser, toutes les sociétés lorraines n'ont pas été à ce point de vue également heureuses. Les industries textiles, aux prises avec les difficultés d'ordre général qui pèsent sur elles en tous pays et toujours impuissantes à s'organiser fortement en comptoirs, malgré les conseils que leur prodiguent leurs banquiers, ont eu à soutenir un rude combat contre la hausse des prix d'achat de la matière première, les prix de vente insuffisamment rémunérateurs et la rareté des débouchés. Les filatures françaises ont perdu parfois en 1912 de 20 à 25 centimes par kilo de fil (1). Mais aucune industrie

(1) Circulaire de la Société Nancéienne, 31 mars 1913.



lorraine importante n'a subi de désastre; la sagacité des chefs et l'abondance des réserves leur ont permis de se maintenir en équilibre, d'éviter tout au moins des pertes comme a pu le faire la Société Cotonnière lorraine en perfectionnant, en développant son outillage, en diminuant aussi son prix de revient, mais, hélas! en contribuant du même coup à accroître la surproduction dont elle souffre (1).

La plupart des entreprises ont sauvegardé leurs dividendes et leurs réserves. Un bon nombre les ont accrus, même dans l'industrie textile, par exemple, la Société anonyme des Établissements Paul Larue, à Senones, dont les bénéfices se sont élevés de 151.078 à 256.208 francs. — Parmi les plus favorisées, nous mentionnerons les entreprises de transports locaux, comme la Compagnie de Chemins de fer de Mirecourt à Blâmont, dont les bénéfices se sont élevés de 91.529 à 121.604 francs, la Société d'exploitation des Tramways de Longwy, la Compagnie des Tramways des Vosges. Citons encore la Verrerie de Clairey, dans les Vosges; la grande Manufacture d'ameublement de l'Est, dont les bénéfices ont passé de 67.699 francs en 1910 à 102.183 francs en 1912. Citons enfin la Compagnie de l'Est, dont nous parlerons plus loin, et dont l'activité, grâce à la Lorraine, progresse toujours de façon remarquable. Son produit net d'exploitation s'est accru de 1.104.000 francs en 1912 (2). Mais les entreprises qui ont le plus prospéré sont incontestablement, comme on le verra plus loin, les banques et surtout la métallurgie. Quant aux industries dusel, nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit l'année dernière sur la constance et l'agréable monotonie de leur prospérité. Nous montrerons aussi d'autre part les progrès réalisés par l'agriculture.

Le bulletin de la Banque Renauld (3) a publié quelques chiffres particulièrement suggestifs qui montrent bien l'importance prise par la production minière en Alsace-Lorraine.

Elle atteint, en 1912, les chiffres suivants :

| | | |
|---|---|---|
| Minerai . . . . . . . . . . . . . . . | 20.083.238 | tonnes |
| Charbon. . . . . . . . . . . . . . . | 3.538.722 | — |
| Potasse . . . . . . . . . . . . . . . | 137.243 | — |
| Sel . . . . . . . . . . . . . . . . . | 72.541 | — |
| Pétrole . . . . . . . . . . . . . . . | 47.176 | — |

La valeur de cette production s'élève à 96 millions de marks. Le bulletin signale à cette occasion l'impôt de 2 1/2 % de cette valeur

(1) Circulaire de la Société Nancéienne, 31 mai 1913.
(2) Circulaire de la Société Nancéienne, 27 avril 1913.
(3) Bulletin de la Banque Renauld, 13 avril 1913.

voté par le Landtag pour fournir un supplément de traitement aux fonctionnaires.

Au cours de l'année 1913, plusieurs entreprises qui avaient des établissements en France et en Alsace-Lorraine se sont scindées en constituant une société distincte de chaque côté de la frontière. Ce fut la Société alsacienne de Construction mécanique qui prit la première cette initiative, dans des circonstances dont la presse régionale a longuement parlé et qui ont été rappelées par les *Marches de l'Est* (1). Menacée de se voir retirer les commandes de l'État allemand si elle ne consentait pas à congédier le directeur de son usine de Grafenstaden, contre lequel la *Gazette du Rhin et de Westphalie*, organe des métallurgistes allemands, avait mené une violente campagne, lui reprochant de montrer trop de sympathie pour la France, elle se décida, sous le coup de ce procès de tendances, à se séparer de son usine française, qui devint la Société alsacienne de Construction mécanique de Belfort, au capital de 20 millions, tandis qu'elle réduisait son propre capital de 18 millions à 13.500.000 francs (1). — Son exemple fut bientôt suivi par le Comptoir d'Escompte de Mulhouse, dont les 14 succursales, les 41 agences et les 34 bureaux auxiliaires qu'il possédait en territoire français devinrent la *Banque nationale de Crédit*, société exclusivement française au capital de 100 millions. La grande fabrique de chapeaux de paille : Société des anciens Établissements Coanet, de Nancy, s'est comportée de la même manière. La scission de ces deux derniers établissements ne se rattache pas d'ailleurs directement à des causes de même nature que celles qui ont déterminé la coupure de la Société Alsacienne; elle s'explique principalement par l'expansion de ces deux industries qui en ont profité pour mettre fin aux anomalies et aux difficultés qu'entraîne toujours pour une même entreprise la vie en partie double dans deux pays différents. Pourtant la simultanéité de ces décisions, à une époque où précisément les entreprises internationales tendent à se multiplier, incline à penser que la tension plus grande de nos rapports avec nos voisins de l'Est, l'antagonisme plus vif en pays annexé entre les indigènes et les immigrés, y ont contribué au moins indirectement dans une certaine mesure : interprétation nettement confirmée d'ailleurs par un fait que mentionnent également les *Marches de l'Est* (2) : l'installation à Belfort de l'entreprise de

(1) *Chronique* des *Marches de l'Est* : années 1912 à 1913, 1er semestre, p. 206; 2e semestre, p. 798; juill. 1913, p. 334. — *Recueil des Valeurs régionales de la Banque Renauld*, 2e édit., p. 89 et 90.

(2) Juill. 1913, p . 334.



photographie Braun et Cie, de Mulhouse-Darnach. On conçoit d'ailleurs très bien, étant donné l'état des esprits, que la possession d'un établissement en France soit pour un établissement alsacien-lorrain la source de difficultés dans ses rapports avec la clientèle allemande.

Un autre fait, plus significatif encore, mérite d'être rapproché de ceux que nous venons de citer : la Direction des Contributions indirectes fait en Alsace-Lorraine une enquête auprès des commerçants et industriels, en vue de déterminer la participation des *salariés étrangers* et des *capitaux étrangers* aux entreprises du pays (1). Le gouvernement allemand voudrait-il appuyer le mouvement d'hostilité qui se dessine de l'autre côté de la frontière contre les entreprises qui ont des attaches avec la France? Veut-il simplement déterminer dans quelle mesure il peut tolérer sans dommage un mouvement qui doit aboutir à raréfier les capitaux insuffisants déjà pour ses besoins, que l'Allemagne met en œuvre? L'avenir le dira. La France, en tout cas, ne saurait se plaindre, pour elle du moins, de circonstances tendant à provoquer chez nous un nouvel afflux de capitaux et d'industries des pays annexés qui ont déjà tant contribué au développement de la Lorraine. Mais ces faits et bien d'autres révélateurs des mêmes tendances, dont nous n'avons pas à parler ici s'ils sont de nature à attrister ceux qui souhaitent une diminution de la tension internationale, confirmeront tous les observateurs impartiaux dans l'opinion que les plus redoutables adversaires de la germanisation en Alsace-Lorraine sont toujours les germanisants.

**§ 2. Industries minières et métallurgiques. Industries électriques. Salines.** — Comme l'année 1911, l'année 1912 a été pour les mines de fer et pour la métallurgie lorraines une année de production et de bénéfices rapidement croissants, en un mot une année de grande prospérité due tout à la fois au perfectionnement des entreprises, à leur concentration plus forte et à la hausse des prix, malgré la concurrence plus vive des sociétés du Nord et de celles de la Lorraine annexée qui se sont installées dans le voisinage du bassin de Briey. La *Revue Industrielle de l'Est* a mis en lumière les progrès réalisés par la production minière (2). La production totale du minerai de fer en Meurthe-et-Moselle, qui en 1909 ne dépassait pas 11 millions de tonnes, s'est élevée de 14.823.212 tonnes en 1911 à 17.144.030 en 1912. Cette progression n'est pas due au bassin de Nancy qui a dépassé

(1) Chronique des Marches de l'Est, juill. 1913, p. 670.
(2) R I E 5 janv. 1913.

le point culminant de sa courbe et dont la production a fléchi de 70.000 tonnes; elle n'est pas due davantage au bassin de Longwy qui n'a gagné que 100 tonnes, s'élevant ainsi pour 1912 à 2.472.100 tonnes, mais au bassin de Briey, dont la production a passé de 10.404.952 tonnes à 12.699.241. Les mines qui ont atteint le chiffre d'extraction le plus élevé sont celles de Pienne avec 1.090.000 tonnes, celles d'Auboué avec 1.791.150 tonnes, celles d'Homécourt avec 1.840.000 tonnes. En 1869, la France tout entière ne produisait pas beaucoup plus de minerai que la mine d'Homécourt. Et ce n'est pas fini, car le progrès, par comparaison avec 1911, est très sensible. A côté de ces mines géantes, les plus importantes du bassin de Longwy et de Nancy ne sont que des pygmées. Seule la mine de Maron-Val-de-Fer, dans le bassin de Nancy, peut leur être comparée et elle ne produit que 713.000 tonnes. Si l'on réfléchit que parmi les frais de production certains sont fixes et d'autres ne croissent pas en proportion de l'extraction, on se rendra compte des avantages financiers dont bénéficie le bassin de Briey et qui compensent avantageusement les difficultés plus grandes de l'extraction.

La production du minerai, à Briey du moins, croîtrait sans doute plus vite encore si les concessions demandées étaient accordées : quatorze demandes ont été rejetées cette année, une seule a été agréée au profit de la Société de Mercy-le-Haut qui s'est engagée à verser à l'État 25 % du montant des sommes distribuées à la fin de chaque exercice social aux actionnaires et porteurs de parts, à titre de dividende après déduction faite d'un premier dividende de 5 % (1). En outre la redevance fixe annuelle de 10 centimes par hectare est payée par avance pour trente années. L'État grossit ainsi ses recettes de 1913, mais il diminue celles des années suivantes. Nous mangeons nos revenus par anticipation (2).

Environ la moitié du minerai produit a été consommé en France, en majeure partie par des sociétés lorraines ou par des sociétés d'autres régions françaises qui ont intallé des filiales en Lorraine pour la production de leurs matières premières. La tendance à l'intégration, c'est-à-dire au rapprochement de l'usine et de la mine, et dans l'usine à la juxtaposition des productions spéciales autrefois séparées s'ac-

(1) Bulletin du Comité des Forges de France, 30 mai 1913; Circ. de la Société Nancéienne, 31 mai 1913.

(2) Notons d'ailleurs que ces recettes ont une affectation spéciale; elles doivent être consacrées pour moitié à des études et travaux intéressant l'industrie minière, et pour l'autre moitié à des institutions de prévoyance au profit des ouvriers mineurs. Mais une disposition administrative peut affecter la somme à d'autres usages.



centue de plus en plus. Parmi les sociétés métallurgiques qui ont produit le plus de minerai, il faut citer la Société de Longwy avec 1.423.336 tonnes, les Aciéries de la Marine avec 1.840.991 tonnes, enfin la Société des Hauts-Fourneaux et Forges de Pont-à-Mousson qui détient le record avec 1.990.746 tonnes, c'est-à-dire qu'à elle seule elle a extrait plus de minerai que le bassin de Nancy tout entier n'en a produit en 1912, résultat qui n'a rien de surprenant quand on sait que cette société est la plus grande fabrique de tuyaux de fonte du continent.

Ce progrès des mines et de l'extraction des sociétés métallurgiques est l'indice des progrès réalisés par ces sociétés elles-mêmes et qui ont été signalés par l'*Écho des Mines et de la Métallurgie* (1). Partout c'est un développement de la production et des outillages : Neuves-Maisons construit deux hauts fourneaux; l'usine de *Gorcy* en construit un près de Givet, *Pont-à-Mousson* vient d'en allumer un troisième. Mais ce qui est surtout sensible, c'est le progrès de la fabrication de l'acier. A *Longwy*, on transforme l'aciérie Thomas et on construit une nouvelle aciérie Martin, à *Montataire* on va doubler la production de l'acier. A *La Chiers* l'aciérie sera mise en marche au printemps prochain. Enfin pendant l'année 1912, et c'est là évidemment l'événement le plus important à signaler, deux aciéries nouvelles ont été mises en marche, celle de Senelle et celle de Rehon. — Quant à la production de la fonte, elle atteint des proportions énormes dans certaines usines, près de 500.000 tonnes par an, soit plus de 1.000 tonnes par jour dans les établissements les plus importants comme Longwy, Micheville, Homécourt, etc. La production de la fonte dans l'Est a passé de 3.022.000 tonnes en 1911 à 3.455.274 en 1912, celle des lingots d'acier de 2.009.103 tonnes à 2.407.560, soit près de la moitié de la production nationale en acier et 70 % de la production nationale en fonte (2). La tendance des métallurgistes lorrains s'accentue à fabriquer eux-mêmes leur coke et à développer leurs participations dans les bassins houillers du Nord et de la Belgique, pour échapper aux prix trop élevés des charbons. Pont-à-Mousson a allumé des fours à coke.

Ce développement intense a été accompagné d'une très forte progression des bénéfices et des réserves. A la Compagnie des Forges de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons, les bénéfices bruts ont

(1) *L'Industrie métallurgique dans l'Est, en 1912* (Écho des Mines et de la Métallurgie, 30 déc. 1912).

(2) *Annuaire du Comité des Forges de France*, 1913-1914, p. 820-824.

passé de 10.529.386 francs à 12.761.499 francs entre 1910 et 1911 et les réserves de 18.142.012 à 25.788.973 francs. A la Marine-Homécourt, de 1911 à 1912, les réserves passent de 8.063.125 à 26.619.000 francs et les bénéfices de 7.984.000 à 11.275.000 francs. A Longwy, de 1911 à 1912, les bénéfices montent de 9.227.000 à 10.395.525 francs et les réserves de 22.834.000 à 26.161.000 francs. A Micheville, la progression des bénéfices de 1910 à 1912 va de 5.940.000 à 7.439.000 francs et celle des réserves de 22.600.000 à 40.376.000 francs. Signalons enfin les bénéfices de la Société du Nord et de l'Est (6.516.000 à 8.034.258 francs), ceux de Senelle-Maubeuge (1.583.000 à 3.208.588), ceux de Pont-à-Mousson, nous pourrions ajouter de toutes les entreprises métallurgiques lorraines pour qui l'année 1912 a été exceptionnellement brillante.

On ne saurait s'attendre à ce que cette progression continue indéfiniment. La vie économique présente des alternances inéluctables et à peu près régulières d'activité intense et de dépression, dont la métallurgie subit la répercussion d'une façon particulièrement directe. Il y a tout lieu de penser que l'année 1913 marque le point culminant de la période de hausse. Les prix de la métallurgie fléchissent partout à l'étranger et le Comptoir des Aciers Thomas vient de diminuer les siens de 5 francs. Les entreprises lorraines pourvues de fortes réserves, conduites avec sagesse par des chefs prévoyants, peuvent envisager l'avenir avec tranquillité : la période de dépression qui s'annonce n'aura pour elles d'autres conséquences qu'un ralentissement passager dans la progression de leurs bénéfices.

Si rapidement croissante que soit la production métallurgique lorraine et française, elle ne parvient pas à absorber tout le minerai extrait de Briey. Un mouvement d'exportation, qui s'étend d'année en année avec une rapidité prodigieuse, emporte aujourd'hui à l'étranger environ la moitié de notre minerai : 7 millions de tonnes en 1912 contre 6 millions en 1911. L'exportation en Allemagne a triplé depuis dix ans. Elle vient de s'organiser en 1912 vers l'Angleterre et va prendre dans cette direction une grande extension. Aussi longtemps que nos sociétés métallurgiques nationales seront elles-mêmes largement pourvues, cette exportation n'aura que des avantages. Par la hausse des prix du minerai, par la réduction des frais d'extraction qui résulte de l'exploitation intensive, elle procure aux sociétés minières, étroitement unies aux sociétés métallurgiques, des bénéfices plus grands; elle nous permet d'obtenir avec plus de facilité les charbons étrangers dont nous avons besoin; elle sert les intérêts généraux de la civilisation et les nôtres. Seules seraient à redouter

des concessions de mines inconsidérées aux étrangers : la loi de budget de 1911 y a mis bon ordre en les rendant impossibles.

Mais une demande croissante de main-d'œuvre résulte de cette production intensive déterminant une hausse continue des salaires qui varient de 6 à 7 francs dans les trois bassins miniers lorrains et vont jusqu'à 10 francs à Briey. Cette hausse est contrebalancée par le progrès technique grâce auquel, malgré la hausse des salaires, la dépense en main-d'œuvre par tonne de minerai va en diminuant (1). Le nombre des ouvriers étrangers augmente à Briey. Du 1er janvier 1913 au 1er juillet, il s'est élevé de 65.000 à 74.073 dont 46.755 Italiens, 12.512 Belges, 6.672 Allemands. Le nombre des femmes ne dépasse pas 8.671 (1).

Les progrès de l'industrie électrique continuent en Lorraine. Ils ont été mis en relief par M. P. Bizet, administrateur général des distributions d'énergie électrique à la Compagnie Générale d'Électricité (2), qui a fait devant la Société Industrielle de l'Est une conférence d'ordre principalement technique, mais très instructive aussi au point de vue économique, sur l'industrie électrique en France (2). Ses progrès, depuis dix ans surtout, sont dus tout à la fois au perfectionnement de la technique qui ont permis le transport à grande distance des courants de haute tension atteignant aujourd'hui 65.000 et même plus de 100.000 volts, à l'expiration des traités des compagnies gazières auxquelles se sont substituées souvent les entreprises électriques, enfin à la loi de 1906 qui a organisé le régime juridique des concessions. Ajoutons que, dans un pays de houille blanche et de production houillère insuffisante comme la France, la force électrique est appelée à jouer un rôle prépondérant. Depuis 1906, le nombre des usines génératrices a passé de 1.436 à 2.000, leur puissance, dont le conférencier n'a malheureusement pas indiqué la progression, a dû par l'effet de la concentration s'accroître bien davantage; elle atteint aujourd'hui 1 million de chevaux, dont un tiers produits par la houille blanche. Les capitaux engagés sont également de 1 million. Deux cartes annexées au texte permettent de voir que cette énergie électrique utilisée aujourd'hui par 7.000 communes (au lieu de 3.000 en 1906) et 16 millions d'habitants émane de cinq grands groupes principaux : celui de Bordeaux,

(1) *Rapport de M. l'Ingénieur en chef des Mines de Meurthe-et-Moselle* (Bulletin du Comité des Forges de France, 26 sept. 1913, et R I E 30 avril 1913 et numéros suiv.).

(2) Bizet (P.), *Considérations sur la distribution et l'utilisation de l'énergie électrique en France* (B S I E mars 1913, p. 5-63, avec cartes).



celui du littoral méditerranéen, celui de l'Est qui a son centre à Lyon, celui du Nord, enfin celui du Nord-Est qui a son centre à Nancy. M. Bizet a insisté sur les sociétés lorraines dont nous avons parlé l'année dernière (1). — Il a montré comment la Société Centrale de Nancy s'est constituée en 1898, comment, grâce au développement de sa clientèle industrielle, elle a pu consentir au public des tarifs avantageux rapidement décroissants, comment enfin, en 1910, avec le concours des banques lorraines et particulièrement de la Banque Renauld, a été fondée la Compagnie lorraine d'Électricité, qui, en unissant ses efforts à ceux d'autres sociétés régionales dont nous avons parlé aussi, a étendu son champ d'action non seulement à toute la Lorraine, mais jusque dans la Marne et dans la Haute-Marne.

Le *Bulletin de la Banque Renauld* (2) a fait connaître d'autre part la situation de la Compagnie lorraine d'Électricité en mars 1913 et les résultats obtenus depuis 1912. On y voit que le réseau régional de distribution d'énergie mis en service s'est considérablement développé. Vers l'ouest, il s'est étendu à Toul et à Commercy, vers le sud, à Charmes, Vézelise, Tantonville, Lunéville. A la même époque, 19 réseaux communaux commençaient à fonctionner et 12 étaient en voie d'achèvement. Dans la même période, la puissance des moteurs électriques de la Société s'est élevée de 9.672 chevaux à 13.983, augmentant de 44 %. La Compagnie a, de plus, passé un traité avec la Compagnie houillère des Mines de la Houve (3) qui dispose d'une Centrale électrique, avec la Société suisse *Motor*, qui lui fournira du courant à Saint-Dié dans quelques années. Enfin, elle a élargi son champ d'activité en achetant en majorité les actions de la *Société d'Éclairage et de Force motrice par l'électricité de Saint-Dié*, en contribuant pour un tiers à l'augmentation du capital de la Société *Énergie éclairage*.

La production des salines continue à progresser de la même allure tranquille et régulière, garantie contre les inconvénients de l'insuffisance des débouchés par des comptoirs dont « les intérêts s'enchevêtrent de plus en plus » (4). De 1911 à 1912 la production du sel raffiné a passé de 173.878 tonnes à 160.159. Elle a donc fléchi; mais la production de la soude fabriquée avec le sel, d'après le procédé

(1) B L 1911-1912, p. 138.
(2) *Compagnie Lorraine d'Électricité*. Circ. de la Banque Renauld, 28 juin 1913.
(3) Par suite d'une inadvertance ou d'une erreur typographique, notre chronique de l'année dernière (B L p. 138) porte que l'électricité est produite, à la Houve, par des hauts fourneaux. Elle est produite, en réalité, par la combustion des charbons flambants extraits de la mine.
(4) *Recueil de la Banque Renauld*, 3e édit., 1913, p. 431.

Solvay, atteint 300.192 tonnes contre 284.018 en 1911 et 267.931 en 1910. Sur ces 300.000 tonnes, 218.000 proviennent de la Société Solvay et C^ie^, le reste de la Société de Marchéville, Daguin et C^ie^ (39.525) et de la Compagnie de Saint-Gobain (41.962) (1).

**§ 3. Industries de transformation. Commerce. Banque.** — En quelques pages très précises et très bien ordonnées, M. Charles Guyot (2), ancien directeur de l'École nationale des Eaux et Forêts, a présenté à l'Académie de Stanislas une instructive monographie de la Verrerie de Gironcourt. Constitué en 1902, principalement pour fabriquer les bouteilles utilisées par les stations d'eaux minérales de Vittel, Contrexéville et Martigny, cet établissement exploitait originairement pour ses appareils à feu une mine de lignite située à Saint-Menge; depuis 1912 il y a renoncé. Il occupe aujourd'hui 376 ouvriers, consacrés exclusivement à la fabrication des bouteilles. — M. Guyot, après avoir sommairement décrit son organisation technique, insiste sur la condition des ouvriers et l'influence exercée dans la région par la pénétration de cette industrie nouvelle en un milieu agricole. A la différence de ce qu'on a vu à Briey, où la brusque expansion de la grande industrie minière et métallurgique a causé des perturbations sociales profondes, à Gironcourt l'adaptation s'est faite sans trouble et presque sans dommage. Les ouvriers, originaires pour la plupart de la région, anciens agriculteurs ou anciens travailleurs de la mine de Saint-Menge, touchent des salaires élevés qui, pour les plus habiles, peuvent aller jusqu'à 12 francs par jour, et varient de 4 à 6 francs pour les apprentis. Logés à Gironcourt même, dans des maisons construites le plus souvent par eux, ou, quand ils sont célibataires, dans un établissement fondé à leur intention par l'administration de la verrerie et surveillé par elle, ils ont avec leurs patrons de bons rapports; ils se montrent actifs et disciplinés. L'esprit de prévoyance et d'épargne n'est pas chez eux très developpé, mais le niveau moral de l'ensemble est relativement élevé. Issus du milieu rural et reliés le plus souvent à lui par le mariage, ils subissent son influence salutaire, mènent une vie régulière, fréquentent peu le cabaret auquel les jeunes gens, surtout, préfèrent les sports, les courses à bicyclette, la chasse, au détriment d'ailleurs du gibier, seule victime avec la volaille et les lapins des rares méfaits qu'on ait à

(1) *Recueil de la Banque Renauld*, 2^e^ édit., 1913, p. 431.

(2) Guyot (Ch.), *La Verrerie de Gironcourt : Étude sociale* (M A S 1912-1913, p. 199-218).

leur reprocher. — Si l'agriculture ne souffrait d'une certaine raréfaction de la main-d'œuvre, attirée par la verrerie, cette Salente de l'industrie moderne n'aurait répandu autour d'elle que des bienfaits. Au reste, là comme ailleurs, l'agriculture bénéficie des plus larges débouchés qui lui sont ouverts, des 650.000 francs de salaires consommés chaque année sur place. M. Guyot donne à ce sujet de curieux détails à propos d'une coopérative que les ouvriers avaient fondée pour échapper à la cherté des denrées, et sur laquelle les propriétaires ruraux ont réussi à mettre la main en rachetant les actions.

M. Émile Bugnon (1), inspecteur primaire à Saint-Mihiel, a fait une courte et substantielle monographie de la Vannerie meusienne, à Vaux-les-Palameix. Installée dans le pays, à la fin du dix-huitième siècle, sous la forme d'industrie de famille vendant, le plus souvent du moins, sans intermédiaire le produit du travail familial, la vannerie a réussi à se maintenir et à se développer dans le pays, grâce à l'humidité du sol qui favorise la culture de l'osier et à l'habileté des ouvriers. Elle s'est transformée en industrie à domicile, produisant comme autrefois au foyer familial, mais pour le compte d'intermédiaires commerçants qui, d'ailleurs, ont beaucoup contribué à ses progrès. Elle fabriquait autrefois de la vannerie grossière. Elle fabrique aujourd'hui des objets de luxe, des paniers pour confiseurs, pour fleuristes; c'est une véritable industrie d'art qui participe aux qualités ordinaires de l'art lorrain, comme on en peut juger d'ailleurs par de jolies reproductions en face desquels M. Bugnon a placé sans commentaires, d'ailleurs inutiles, des spécimens de vannerie allemande. L'auteur compare ingénieusement la vannerie de Vaux aux ferronneries de Jean Lamour et aux cristaux des verriers lorrains.

Cette industrie si intéressante, qui procure aux ouvriers des gains relativement élevés allant jusqu'à 6 francs par jour, laisse à désirer à beaucoup d'égards; son organisation technique est imparfaite. Arrêtée dans son évolution à l'industrie à domicile, l'individualisme de ses ouvriers, qui mettent en œuvre l'osier de leur propre récolte, répugne à la concentration de la production dans la manufacture et l'usine, qui seule permettrait d'employer les machines et de réduire les frais généraux. L'organisation commerciale est encore plus imparfaite, d'autant plus nécessaire cependant que, dans cette industrie dont les produits sont peu pondéreux, la concurrence est vive. L'exportation à grande distance a toujours été pratiquée, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, en Hollande qui, aujourd'hui, nous le

(1) Bugnon (E.), *La Vannerie meusienne à Vaux-les-Palameix* (B S L B juill. 1913)



rend bien, comme le prouvent les voitures de vanniers hollandais qui parcourent si souvent les rues de Nancy. Notre commerce recule devant les produits étrangers parce que ces produits sont moins chers et vendus par des commerçants plus actifs, parce qu'aussi les vanniers de Vaux refusent chaque année des commandes, faute d'avoir assez d'osier.

M. Bugnon donne aux vanniers de Vaux-les-Palameix les conseils les plus judicieux : développer leurs cultures d'osier pour n'avoir pas à l'acheter, souvent cher, aux commerçants; développer l'apprentissage; se résigner à la fabrication en usine. Mais n'y a-t-il pas quelque contradiction entre l'évolution dans le sens de l'autonomie de l'ouvrier pour la culture de l'osier, et son évolution dans le sens de la concentration chez le grand producteur pour la mise en œuvre de la matière première? La solution la meilleure, conciliant le souci d'indépendance des vanniers et, peut-être, les intérêts de l'art avec les nécessités de l'organisation économique moderne, ne serait-elle la constitution, par les producteurs d'osier, de coopératives de production ou au moins de vente? Ce n'est pas la solution la plus facile, mais l'expérience prouve qu'elle n'est pas irréalisable. Quoi qu'il en soit, la petite étude de M. Bugnon est très suggestive et on y trouve beaucoup de renseignements intéressants, par exemple un budget de famille établi par M. Simon, instituteur à Vaux. On y voit que sur une dépense totale de 1.210 francs pour la nourriture, plus de 200 francs, soit 17 %, sont absorbés par les boissons alcooliques et le tabac. La vannerie ne pousse pas à la tempérance!

Les progrès que nous avons constatés dans toutes les branches de l'activité économique lorraine sont liés au développement de l'activité des banques qui a été remarquable depuis quelques années. Les banques ont dû faire preuve cependant, au cours de la période troublée que nous venons de traverser, d'une réserve particulière dont on trouve l'écho dans le rapport présenté par M. Jean Buffet, à l'assemblée des actionnaires de la Société Nancéienne, en mars 1913. « On s'est borné volontairement et strictement soit en crédits nouveaux, soit en participations financières aux engagements qu'imposaient à la banque ses devoirs vis-à-vis de l'industrie régionale; les émissions extra-régionales ont été limitées, pour 1912, aux titres à l'égard desquels on avait pris antérieurement des engagements (1). » Pourtant l'effort des banques a été considérable et a prouvé, par ses résultats, que les banques de Nancy se font de leurs devoirs vis-

(1) Rapport à l'assemblée des actionnaires du 18 mars 1913.



à-vis de l'industrie une conception singulièrement large. Il s'est traduit d'abord, comme nous l'avons déjà montré, par l'augmentation du capital de nombreuses entreprises régionales, puis par l'augmentation du capital des banques elles-mêmes, condition indispensable, surtout dans une période de tension du crédit, du développement de leurs avances. Depuis 1910 cette augmentation a été de 2.500.000 francs pour la Banque Lévy-Bettinger, de 5.500.000 francs pour la Banque de Nancy, de 10 millions pour la Banque d'Alsace-Lorraine, de 30 millions pour la Banque Renauld, de 40 millions pour la Société Nancéienne, en tout de 88 millions portant le capital de ces établissements à 187 millions. Cet accroissement de capital correspond à l'accroissement du chiffre des affaires qui a passé, de 1911 à 1912, de 267.428.000 francs à 364.079.000 pour la Banque de Nancy, de 306.946.000 à 378.992.000 pour la Banque Lévy-Bettinger (1910 à 1911), de 1.076.476.000 à 1.312.231.000 pour la Banque Renauld, de 2.159.000.000 à 3.119.775 pour la Société Nancéienne (1910 à 1911), de 3.225.697.447 à 4.170.460.000 pour la Banque d'Alsace-Lorraine (1). — Enfin les bénéfices et les réserves ont suivi une marche parallèle comme on en jugera par le tableau suivant relatif, pour chaque banque, aux deux derniers exercices connus.

| | | |
|---|---|---|
| *Banque d'Alsace-Lorraine.* | | |
| Réserves . . . . . . . . . . . | 4.138.027f | 6.729.880f |
| Bénéfices . . . . . . . . . . . | 2.177.685 | 2.321.969 |
| *Banque de Nancy.* | | |
| Réserves . . . . . . . . . . . | 202.777 | 322.061 |
| Bénéfices . . . . . . . . . . . | 410.645 | 501.489 |
| *Banque Lévy-Bettinger.* | | |
| Réserves . . . . . . . . . . . | 30.000 | 130.000 |
| Bénéfices . . . . . . . . . . . | 324.000 | 355.000 |
| *Banque Renauld.* | | |
| Réserves . . . . . . . . . . . | 2.531.000 | 3.482.000 |
| Bénéfices . . . . . . . . . . . | 1.166.000 | 1.426.000 |
| *Société Nancéienne.* | | |
| Réserves. . . . . . . . . . . | 9.000.000 | 9.000.000 |
| Bénéfices. . . . . . . . . . . | 2.048.000 | 2.087.000f |

Mentionnons encore qu'en 1912 la Banque Renauld, suivant l'évolution normale des grandes entreprises, a dû, en raison de son

(1) Il s'agit du total de ses opérations faites des deux côtés de la frontière.





extension, se transformer, de société en commandite, en société anonyme. Une notice placée en tête de la 2e édition du *Recueil des Valeurs régionales*, publié par cette banque, fait apparaître, à l'aide de statistique et d'un graphique, la marche de son développement depuis 1889. On y voit que depuis cette date le chiffre de ses opérations a passé de 159.775.000 francs à 1.312.231.000, celui des bénéfices de 126.140 à 1.426.513, celui des réserves de 0 à 3.482.341.

Quant à la Société Nancéienne, étendant encore son champ d'action, elle a installé une succursale à Reims, absorbé, à Châlons et à Vitry-le-François, la Banque Frédéric Le Conte et Fils, la banque Chardot à Cirey, créé des bureaux intermittents à Gerbéviller et à Bayon. Enfin elle vient de fusionner avec la Banque Lévy-Bettinger, de Nancy. Le mouvement de concentration des banques continue donc en Lorraine, tendant nettement à substituer, à la banque locale, la grande banque régionale qui, de plus en plus, apparaît comme l'organe le plus parfait de la distribution du crédit régional.

En 1912, la Banque de France a participé avec la même activité au développement économique de la région. Elle y réalise des bénéfices toujours croissants : ils ont passé, pour la succursale de Nancy, qui, à ce point de vue, garde son premier rang parmi les succursales de province, de 1.443.803 francs en 1911 à 1.974.826 en 1912. La progression des bénéfices est, à Longwy, de 646.270. Les deux succursales lorraines ont un chiffre d'affaires qui dépasse maintenant le milliard (1). Les effets mis en recouvrement sur Nancy ont passé, entre 1911 et 1912, de 380.592 à 397.685, et leur valeur totale de 290.661.500 à 353.083.400.

M. Charles Renauld, gérant de la Banque Renauld et Cie, écrit dans l'*Annuaire du Régionalisme*, publié sous la direction de M. Émile Faguet et de M. Pierre Baudin, une courte mais très intéressante étude sur le Crédit dans le régionalisme, à laquelle la personnalité de son auteur donne une autorité particulière. Cette étude, reproduite par la circulaire de la Banque Renauld (2), tend à établir que le crédit est l'une des plus fécondes applications du régionalisme et en même temps la moins dangereuse. Il est la plus féconde parce que le crédit, « affaire purement individuelle, requiert une connaissance personnelle et intime du sujet et des lieux ». Les pourvoyeurs locaux, mieux renseignés que tous autres, ne sont point « entravés dans leurs initiatives locales par une direction non consciente des nécessités

(1) B C C M M janv. 1913, p. 59.

(2) *Supplément* à la *Revue des Valeurs régionales de la Banque Renauld*, 11 janv. 1913.

locales ». Ce sont les « démarreurs qui aident à former la richesse »; non seulement ils « fécondent les choses, mais ils font des hommes autre chose que des rentiers et des passifs » ils impriment « une direction active aux aptitudes des citoyens ». Le crédit est la moins dangereuse de toutes les applications du régionalisme parce que le prêteur surveillant ses capitaux par lui-même, les exagérations ou les mauvais emplois qu'on en ferait apparaîtraient au premier regard et détermineraient une volte-face immédiate.

L'étude de M. Renauld se résume dans ces quelques affirmations qu'il a dédaignées de démontrer, comptant pour cela sans doute sur ses actes et ceux des banquiers lorrains.

**§ 4. Agriculture et alimentation.** — A la réunion de la Ligue des Cultivateurs et Viticulteurs lorrains, dont a rendu compte le *Bon Grain* (1), M. Louis Bohin a prononcé une courte allocution où il a décrit la situation de l'agriculture en Lorraine pendant l'année 1912 : année satisfaisante pour les producteurs, tout à la fois par l'abondance de la production et par les prix. Seuls les vignerons lorrains ont été déçus dans leurs espérances. Ils n'ont pas vu se renouveler en 1912 la récolte de 1911 qui s'était fait remarquer surtout par sa qualité.

Mais la hausse des prix, qui favorise les producteurs, devient une lourde charge, impatiemment supportée par le consommateur qui, de divers côtés, demande la réduction ou la suppression des droits de douane. En termes très justes et très précis, M. Bohin, s'inspirant d'ailleurs du rapport publié en 1912 par le ministre de l'Agriculture, s'est efforcé de démontrer que la hausse est imputable en partie aux intermédiaires dont la rémunération, pour le bétail par exemple, majore de 40 à 50 % le prix de vente sur pieds par l'éleveur. La faute, dit-il, est à l'organisation défectueuse de notre marché de la viande, concentré à La Villette, d'où le bétail revient au consommateur régional grevé de frais écrasants et parfois contaminé. La hausse du prix du pain est également plus forte que celle du prix du blé et pour des raisons de même nature.

Si le prix de vente du producteur agricole a, lui aussi, augmenté, c'est que depuis 1896 le prix de la main-d'œuvre s'est accru de 12 à 15 %, celui des machines de 15 %. C'est aussi, ajouterons-nous, comme nous le disions déjà l'année dernière à propos d'observations

(1) Bohin (L.), *Allocution prononcée à la réunion de la Ligue des cultivateurs et viticulteurs lorrains* (Le bon grain, 1er déc. 1912, p. 411-413).



analogues présentées par M. Genay (1), que les profits de l'agriculteur se sont, eux aussi, accrus dans des proportions qui n'ont d'ailleurs rien d'excessif ni d'anormal et qui compensent justement leur insuffisance antérieure. Les remèdes préconisés par M. Bohin sont les seuls qui puissent atteindre les causes profondes du mal : constitution de syndicats d'élevage, vente directe par les producteurs aux consommateurs, création pour le bétail de marchés et d'abattoirs régionaux qui permettraient aux consommateurs régionaux de se soustraire à l'onéreuse et absurde domination du marché de La Villette. On pourrait ajouter à ces remèdes le développement des sociétés coopératives de consommation, une meilleure organisation du commerce de détail qui est appelé non à disparaître, mais à se transformer. C'est de ces réformes qu'il faut, selon nous, attendre, en Lorraine surtout où les prix de l'alimentation excèdent ceux de Paris de 16 ou 18 %, une baisse des prix qui satisfasse le consommateur sans léser le producteur. Il serait souhaitable aussi que dans nos régions de l'Est, où la demande de produits agricoles grandit d'année en année sous l'influence de la concentration des troupes, de l'afflux de la population industrielle et de l'exportation en Allemagne, l'agriculture s'orientât davantage vers la production des denrées alimentaires. Enfin il semble bien que l'attitude des bouchers nancéiens ait contribué aussi à produire la hausse du prix de la viande. Est-il vrai, comme on l'a dit et écrit de divers côtés, que, contrairement aux usages de tous les grands marchés urbains, ils persistent à ne vouloir acheter que les veaux préalablement tués, et à mesure que le besoin s'en fait sentir pour eux, laissant ainsi aux producteurs qui les leur vendent la charge et les risques de l'entretien de ces animaux jusqu'à leur vente, tandis qu'ailleurs les vendeurs s'en débarrassent aisément? De là doit résulter fatalement sur le marché de Nancy une raréfaction de l'offre, génératrice d'une hausse des prix, qui nous paraît aussi contraire aux intérêts des bouchers qu'à ceux des consommateurs, car les bouchers sont intéressés au développement de la consommation de la viande que la hausse des prix diminue fatalement.

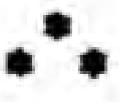
On ne saurait douter d'ailleurs que, dans un avenir plus ou moins rapproché, la hausse des prix ne contribue à provoquer dans le sens que nous venons d'indiquer une modification dans l'organisation de la production et de la vente des denrées agricoles. Quant à la suppression ou la diminution des droits de douane, contre laquelle

(1) B L 1911-1912, p. 151-152.



s'élève M. Bohin et la Ligue des Agriculteurs lorrains, il est probable qu'elle exercerait une action immédiate, quoique moins forte qu'on ne le croit en général, dans le sens de la baisse, et si cette baisse devait avoir pour effet de hâter l'évolution que nous souhaitons dans l'organisation de la vente, il faudrait réaliser immédiatement la réforme. Mais rien n'est moins certain que ce résultat. Il pourrait arriver aussi que les intermédiaires, dont les positions sont encore très fortes, réussissent à maintenir leurs bénéfices et à faire retomber toute la charge de la baisse sur les producteurs. De là résulterait un affaiblissement de la puissance productive de notre agriculture très regrettable en soi, et qui, par la diminution ou le ralentissement de production qui en serait la conséquence, exercerait dans le sens de la hausse des prix une action certaine, capable de neutraliser l'action exercée par la suppression du droit dans le sens de la baisse. C'est pourquoi, pour le moment tout au moins, la politique du *statu quo* paraît encore la plus prudente.

En même temps que la Ligue des Agriculteurs lorrains s'est réunie l'Union des Syndicats lorrains. M. Devaux (1) a signalé l'adhésion de 10 syndicats nouveaux, de 3 mutuelles-incendie et de 6 caisses de retraite-dotation. Il a donné connaissance des réponses à un questionnaire que l'Union avait adressé à ses membres afin de connaître leur avis sur les moyens de développer l'esprit syndical. L'opinion d'un correspondant, signalant l'utilité pour les syndicats de grouper leurs commandes pour les achats à effectuer par leurs membres, mérite d'être retenue. Les syndicats lorrains devraient s'inspirer davantage de l'exemple des syndicats du Nord qui s'entendent non seulement pour acheter, mais parfois pour vendre. On pourra juger des résultats intéressants qu'ils ont obtenus en lisant une thèse très fortement documentée soutenue devant la Faculté de Droit de Nancy par M. Jean Vercoustre (2). Ajoutons que M. Louis Bohin, président de l'Union, a donné à ses adhérents d'excellents conseils sur la nécessité pour les syndicats « de n'être pas seulement des marchands d'engrais et de s'occuper davantage des intérêts moraux de leurs membres » (3).



(1) Devaux (L.), *La Situation de l'Union des Syndicats lorrains* (Le bon grain, déc. 1912, p. 437 à 441).

(2) Vercoustre (J.), *L'organisation professionnelle agricole dans le département du Nord.*

(3) Le bon grain, p. 434.

Paul Lombard, avocat, docteur en droit : *L'Assurance mutuelle agricole contre l'incendie en France.* Nancy, 1913.

Depuis dix ou douze ans, les grandes compagnies d'assurance contre l'incendie ont vu surgir une concurrence aussi imprévue que redoutable; elle émane de groupements d'agriculteurs constitués en petites sociétés mutuelles; ces sociétés réunies en puissantes fédérations régionales, sont reliées elles-mêmes les unes aux autres par deux grandes caisses centrales. N'ayant pas, comme les compagnies d'assurance, à rémunérer un capital important et un personnel nombreux d'agents consacrés à la propagande, subventionnées parfois par l'État, elles peuvent se contenter de primes sensiblement moins élevées et à la faveur de cette économie réalisée par les assurés, elles se sont rapidement multipliées et ont réussi à se constituer une clientèle imposante. — Entre 1902 et 1910 leur nombre s'est élevé de 5 à 2.187, celui de leurs membres de 534 à 53.110, les capitaux assurés par elles de 3.692.000 francs à 508.374.000 francs.

L'étude de ces institutions d'assurance présente pour la région lorraine et pour l'Est de la France un intérêt particulier, qui lui vient du développement qu'elles y ont pris, des traditions anciennes qu'elles y ont trouvées et qui leur ont permis d'y prospérer. — C'est à ce titre que l'ouvrage de M. Paul Lombard (thèse de doctorat économique, soutenue devant la Faculté de Droit de Nancy), mérite d'attirer l'attention de nos lecteurs. — L'auteur étudie d'abord les caisses départementales d'incendiés, institutions très anciennes, qui se sont fondées dans l'Est, le plus souvent, sous l'influence des évêques, et qui participaient originairement de l'assistance plutôt que de l'assurance. Elles se sont transformées peu à peu en véritables institutions d'assurance, en caisses départementales soumises au contrôle préfectoral et subsistent aujourd'hui sous cette forme nouvelle dans cinq départements français : la Marne, la Meuse, les Ardennes, la Somme et la Côte-d'Or. La Caisse des incendies de la Meuse assurait, en 1911, 62.315 personnes; elle a touché 649.301 francs et ses réserves atteignaient 7.938.634 francs. — A côté de ces caisses départementales, les mutuelles, que M. Lombard juge préférables en raison de leur souplesse plus grande, de leur organisation plus simple et mieux adaptée à son but, de leur indépendance vis-à-vis de l'État, ont rapidement progressé : La Mutuelle régionale-incendie de l'Est, qui a son siège à Chaumont, et à laquelle se rattachent les mutuelles lorraines, est, avec la Caisse régionale du Sud-Est, la plus remarquable des

caisses régionales françaises; le total des primes perçues par elle en 1911 s'est élevé à 366.142 francs. M. Lombard a étudié avec précision et clarté l'histoire de toutes ces institutions d'assurance, leur organisation technique, leur régime juridique, les résultats qu'elles ont produits. La conclusion qui se dégage de cet intéressant travail est que si les mutuelles agricoles ne sont pas appelées à éliminer les grandes compagnies d'assurance qui ont joué un rôle des plus féconds dans la propagation de l'assurance-incendie et qui demeurent des organes essentiels de notre vie économique pour la garantie des grands risques d'ordre industriel et commercial, elles peuvent, dans le domaine de l'assurance agricole, collaborer utilement avec les grandes compagnies, au grand profit des assurés qui tous bénéficient plus ou moins de cette concurrence, et elles contribuent en outre de la façon la plus efficace à augmenter la cohésion des associations agricoles.

D'un rapport de M. Thouvenin (1) à la même réunion, sur l'assurance-incendie par les mutuelles agricoles, il résulte qu'il existait, au commencement de 1912, 2.662 sociétés réunissant, en tenant compte des membres expectants, c'est-à-dire ceux qui ont donné leur adhésion pour l'échéance de leur police, 112.740 adhérents et un capital de 1.284.500.000 francs. M. Thouvenin s'étonne et se plaint que le système d'assurance à trois degrés par les mutuelles locales groupées en fédérations régionales et réunies elles-mêmes en une Caisse centrale, qui a été préconisé en premier lieu par les groupements lorrains, ne leur ait pas davantage profité. Le nombre des caisses locales, qui atteint 438 en Haute-Marne, n'est encore en Lorraine que de 54. Ces caisses n'ont pas réussi à fonder une Mutuelle régionale, et ont dû se rattacher à celle de Chaumont, la Mutuelle-Incendie de l'Est, qui en 1912 groupait 781 caisses. La lenteur de ce développement s'explique sans doute par la résistance des compagnies qui ont réduit leurs primes de 20 % pour les risques agricoles, mais elle provient surtout, dit M. Thouvenin, d'une indifférence qu'il est nécessaire de secouer.

Sous la présidence de M. Louis Michel (2), la Fédération des Associations agricoles de la région du Nord-Est de la France a tenu un congrès à Épinal, le 24 mai 1913. Dans le discours d'ouverture, M. Michel a constaté les progrès réalisés par les syndicats d'élevage,

(1) THOUVENIN (L.), *Rapport sur l'assurance-incendie* (Le bon grain, 1912, p. 441-443).

(2) MICHEL (L.), *Discours au Congrès de la Fédération des Agriculteurs du Nord-Est* analysé par M. DE CREVOISIER D'HURBACHE (Le bon cultivateur, 5 juill. 1913).



qui, depuis quelques années, dit-il, ont marché à pas de géant, par le crédit agricole, spécialement par le crédit à long terme (loi de 1910), dont il souhaiterait l'extension aux opérations de drainage indispensables pour faciliter l'emploi des machines. Il a insisté enfin sur la nécessité d'en finir avec la fièvre aphteuse qui fait perdre des centaines de millions aux éleveurs français. Sa propagation est sensiblement favorisée par la concentration du bétail au marché de La Villette où il se contamine et d'où l'on exporte ensuite avec lui la contagion dans toute la France. Il faut qu'on arrive enfin, dit M. Michel, à appliquer du moins à ce marché les lois françaises protectrices de la santé du bétail et que les animaux atteints soient abattus. La réglementation récente édictée le 14 novembre 1913 montre que les plaintes de la Fédération du Nord-Est et de celles de l'Union des Syndicats lorrains, dont nous avons parlé plus haut, unies à celles de tous les agriculteurs français, n'ont pas été sans écho; désormais, les départements prévenus par le Service sanitaire du marché de La Villette pourront surveiller les expéditions faites par ce marché et se prémunir contre la contagion par l'abatage des animaux malades.

M. Duflos (1), professeur d'agriculture à Toul, parle ensuite de la vente du lait et de son contrôle à propos du projet de loi de M. Pams, qui, selon l'opinion de la Fédération, nuirait aux petits agriculteurs et favoriserait les grandes sociétés laitières.

M. Gérard, secrétaire de la Société agricole de l'arrondissement d'Épinal (2), a traité du tarif de transport des engrais potassiques (2). La France, et particulièrement la Lorraine, qui consomme, comme on le verra plus loin, une quantité si rapidement croissante de cet engrais, est tributaire du Syndicat allemand des Mines et Usines potassiques de Stassfurt. Ce Syndicat, qui jouit d'un véritable monopole, s'est récemment annexé des gisements nouveaux situés entre Colmar et Mulhouse et il n'en persiste pas moins, même pour les engrais extraits de cette région à en majorer le prix du montant de leurs frais de transport depuis Stassfurt qui est cependant de deux à cinq fois plus élevé pour l'acheteur lorrain que le prix du transport depuis Colmar. M. Gérard a demandé, et après lui le Congrès, que le gouvernement français subordonne l'élargissement des écluses du canal du Rhône-au-Rhin, demandé par le gouvernement allemand, à la

(1) Duflos, *La Vente du lait et son contrôle* (Le bon cultivateur, 5 juill. 1913).

(2) Gérard, *Le Tarif de transport des engrais potassiques* (Le bon cultivateur, 12 juill. 1913).

suppression de cette anomalie. Nous souhaitons, sans oser l'espérer, que M. Gérard obtienne satisfaction.

M. Genay (1) a insisté sur la nécessité d'améliorer la race bovine dans le Nord-Est. L'Allemagne, la Hollande, le Danemark, la Suisse nous donnent, dit-il, des exemples dont les résultats sont absolument décisifs. Les grands propriétaires peuvent acheter eux-mêmes des reproducteurs de choix. Les petits agriculteurs n'y réussiront qu'en s'associant. M. Genay leur recommande pour cela un moyen très pratique : dans toutes les communes, si nombreuses d'ailleurs, où il y a une Mutuelle d'assurance contre la mortalité du bétail, grouper les membres de cette Mutuelle en un syndicat qui obtiendra les avances de la Caisse locale pour acheter les reproducteurs. M. Genay préconise la race hollandaise au nord de la région, la race suisse au midi.

Après M. Genay, M. Jacquemin (2), qui s'exagère peut-être un peu les dangers de la spéculation et qui ne paraît pas connaître les résultats de l'expérience allemande, les difficultés d'empêcher les abus des marchés fictifs et les services qu'ils peuvent rendre même aux producteurs, avait demandé au Congrès de la Fédération d'émettre un vœu en faveur de leur prohibition. L'assemblée préféra, avec raison, réserver la question.

Enfin M. de Crevoisier a lu à la même réunion une communication de M. Hergott, sous-préfet de Toul, sur le reboisement en Lorraine (3). Nous renvoyons nos lecteurs à l'analyse que nous avons déjà donnée des résultats si remarquables obtenus par M. Hergott, dans l'arrondissement de Toul, mais le mouvement depuis cette époque ne s'est pas arrêté. Au 1er janvier 1913, 51 communes avaient répondu à l'appel de M. Hergott et voté 30.000 francs de crédits. Presque tous les terrains communaux incultes sont aujourd'hui reboisés; le nombre des sociétés forestières fondées dans l'arrondissement a passé depuis 1906 de 8 à 16.

M. de Crevoisier d'Hurbache (4) a rendu compte pour l'année 1912 des travaux de la Société centrale d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle qui, comme on le sait, est l'un des organes de la Fédération

(1) Genay, *Les Syndicats d'élevage bovin* (Le bon cultivateur, 12 juill. 1913).

(2) Jacquemin, *La Bourse de commerce et les trusts du blé* (Le bon cultivateur, juill. 1913).

(3) Hergott, *Le Reboisement en Lorraine* (Ibid).

(4) Crevoisier d'Hurbache (De), *Travaux de la Société Centrale d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle et du Comice agricole de Nancy* (Le bon cultivateur, 19 oct. 1912, p. 318-321).



des Syndicats agricoles du Nord-Est, l'organe des comices agricoles de Lunéville, de Toul, et de leurs syndicats, l'intermédiaire des relations entretenues par ces groupements avec les pouvoirs publics. Il a signalé les efforts faits par cette Société pour encourager le reboisement et pour améliorer en Lorraine les races bovine et chevaline. Pour cette dernière, les efforts des syndicats spécialement constitués dans ce but ont produit avec le concours, un peu tardif comme nous le verrons plus loin, de l'administration des Haras, grâce aussi aux subventions du Conseil général, de bons résultats.

Les éleveurs lorrains sont définitivement spécialisés dans la production du cheval de trait, plus particulièrement du cheval de camion, qu'ils obtiennent par le moyen d'étalons de race ardennaise ou belge dont ils disposent maintenant en quantité suffisante au moins dans l'arrondissement de Nancy. Des efforts également heureux sont tentés actuellement dans le même sens à Briey, Lunéville et Toul.

Pour la race bovine, les éleveurs font preuve de moins d'initiative. Les plus avisés s'attachent à se procurer de bons reproducteurs, les uns de race hollandaise, les autres de race jurassienne. La plupart se désintéressent encore de cette question dont ils ne voient pas l'importance. La Société centrale encourage de toutes ses forces la constitution de syndicats d'élevage.

M. Marange (1), vétérinaire départemental à Nancy, a publié dans *Le bon Cultivateur* une curieuse étude sur l'élevage du cheval en Meurthe-et-Moselle, qui explique et confirme les progrès signalés par M. de Crevoisier à la Société centrale d'Agriculture. Au dix-huitième siècle, la Lorraine possédait deux races de chevaux parfaitement adaptées à son sol et à son climat, l'une autochtone, l'autre importée par Stanislas. Ces deux races furent gâtées par l'administration des Haras, qui s'obstina pendant plus d'un siècle à introduire dans le pays la race anglo-normande, à laquelle ne convenaient ni le sol ni le climat; il finit par y renoncer en présence des résultats obtenus par les syndicats d'élevage. Le plus ancien de ces syndicats est celui de Lunéville, dont l'action dans ce sens fut favorisée par Bichat, le regretté doyen de la Faculté des sciences, qui lui obtint du Conseil général de Meurthe-et-Moselle une subvention de 3.000 francs et lui permit ainsi l'importation des étalons ardennais. Son exemple fut bientôt suivi par le Syndicat de Nancy, par ceux de

(1) Marange, *L'Élevage du cheval en Meurthe-et-Moselle* (Le bon cultivateur 11 oct. 1913, p. 314).



Toul, de Briey, soutenus depuis quelques années par l'administration des Haras qui leur demande maintenant des étalons pour son dépôt de Rosières. Ainsi fut reconstituée en Lorraine la race chevaline qui lui convient.

Les associations syndicales pour le remembrement de la propriété rurale et l'amélioration des chemins ruraux continuent à se multiplier très heureusement, quoique moins sensiblement que l'année dernière, en Meurthe-et-Moselle. A signaler notamment (1) celles de Gugney et de Haraucourt, de Pulnoy, de Seichamps. Il convient de s'arrêter un instant sur le remembrement de Pulnoy, dont les remarquables résultats ont été analysés avec précision dans *Le bon Cultivateur*, par M. Bottelin, président de la Commission de remembrement, et son secrétaire, M. Goury, instituteur (2). Tandis que la plupart des opérations du même genre faites en Meurthe-et-Moselle depuis 1860 n'avaient guère eu d'autres résultats que des redressements de parcelles, à Pulnoy les principaux propriétaires fonciers, malgré quelques résistances obstinées, ont réussi à effectuer une nouvelle répartition de leurs terres qui a permis de réduire dans des proportions considérables le nombre des parcelles. L'opération tentée une première fois en 1883 avait porté sur 116 parcelles dont le nombre avait été ramené à 68, c'est-à-dire réduit de 41 %. En 1911, l'Association syndicale libre constituée dans le même but groupait 55 propriétaires sur 73, et 332 hectares sur 357. Le nombre des parcelles remembrées qui était de 844 a été ramené à 401, c'est-à-dire diminué de 58 %. Le nombre des parcelles de moins de 10 ares a fléchi de 194 à 42; celui des parcelles de 10 à 20 ares, de 305 à 89.

Ainsi s'est trouvée notablement accrue la surface de chaque parcelle. Mais cette opération a procuré bien d'autres avantages. On a pu créer 19 chemins d'exploitation qui ont permis de désenclaver la plupart des parcelles, on a procédé en même temps à un bornage général et à la réfection du plan cadastral. — Le total des dépenses s'est élevé à 4.300 francs, soit, en tenant compte des subventions payées par la commune et par l'État, 11f 50 par hectare pour chaque propriétaire. Nul doute que la plus-value résultant de ces transformations ne dépasse de beaucoup le prix qu'elles ont coûté. Signalons

(1) *Recueil des Actes administratifs* pour le département de Meurthe-et-Moselle, déc. 1912.

(2) BOTTELIN et GOURY, *Le Remembrement du territoire de Pulnoy* (Le bon cultivateur, 16 août 1913, p. 249-252).

encore, d'après la même source, parmi les communes qui ont effectué leur remembrement avec le plus de succès en Meurthe-et-Moselle, celles de Clérey, de Coyviller, de Belleau et de Seichamps.

M. Hottenger a écrit sur le morcellement des terres en Lorraine et le remembrement une importante étude à laquelle l'Académie de Stanislas a décerné le prix Herpin. De ce travail, auquel le rapporteur de l'Académie, M. Robert Parisot (1), n'a pas ménagé les éloges, Le *Pays Lorrain* a reproduit, en attendant la publication intégrale (2), un extrait qui semble être l'introduction de l'ouvrage. On y trouve des statistiques intéressantes relatives à l'évolution de l'agriculture en Lorraine; on y voit que depuis 1880 la surface des terres labourables a notablement diminué (295.000 hectares à 261.000) en même temps que celle des vignes et des jardins. Au contraire, la surface des bois et forêts, celle des prés et herbages et malheureusement aussi celle des terres incultes ont augmenté. Pendant ce temps, la production évoluait de façon différente, augmentant pour les céréales tandis que les surfaces emblavées diminuaient, augmentant faiblement pour l'élevage, diminuant même pour l'élevage du porc tandis que les surfaces des prairies augmentaient fortement. L'accroissement constaté pour les céréales s'explique aisément, comme l'a montré M. Hottenger, par les progrès des méthodes de culture. Du faible progrès de l'élevage il est plus difficile de rendre compte. Vient-il, comme le croit M. Hottenger, de la dépopulation des campagnes? Nous en doutons un peu, au moins pour l'espèce bovine et ovine, car les prairies n'ont pas émigré avec les hommes et la question demeure de savoir pourquoi sur ces prairies plus étendues on élève moins de bestiaux, alors surtout que leurs prix augmentent en même temps que la consommation se développe.

La consommation des engrais chimiques et particulièrement des engrais potassiques, symptôme très caractéristique de progrès agricole, continue à augmenter en Lorraine. M. Pérette (3), professeur d'agriculture, constate qu'elle a passé de 416 quintaux en 1900 à 6.732 en 1911, c'est-à-dire qu'elle s'est accrue de 1575 %. Si nous rapprochons ce chiffre de celui que M. Pérette nous indique pour la France entière, où la consommation a passé dans la même période de 82.286 quintaux à 264.679 et ne s'est accrue par conséquent que de 227 %, on voit que la progression a été beaucoup plus sen-

(1) Parisot (R.), *Concours pour le prix Herpin* (M A S 1913, p. xxxiii-xli).

(2) Hottenger (G.), *Le Morcellement des terres en Lorraine et le remembrement* (P L P M 1913, p. 415-422).

(3) Pérette, *Causerie agricole* (Le bon cultivateur, 15 févr. 1913, p. 52).

sible en Lorraine. Ce n'est donc pas seulement dans l'industrie, que l'activité économique régionale se signale par la rapidité de ses progrès.

Il existe en Lorraine, depuis 1909, une société de viticulture et d'ampélographie; elle publie mensuellement une petite revue, surtout technique, qui est devenue depuis l'organe du Syndicat des Viticulteurs et Producteurs de fruits de Lorraine, et celui de la Confédération des Viticulteurs de l'Est. Elle professe « que le génie français doit au vin tout son éclat » et le tempérament français, « son courage, sa générosité et son ardeur », thèse qui ralliera difficilement l'opinion des buveurs d'eau ou même celle de la Faculté de Médecine; elle mène en faveur du privilège des bouilleurs une campagne énergique et persévérante, aussi naturelle de sa part que peu justifiable aux yeux des économistes et généralement de tous ceux qui ne subissent pas par profession l'illusion de croire que les intérêts des bouilleurs s'identifient avec les intérêts généraux de la France. Nous lui pardonnerons de n'être pas sur ces questions de notre avis en faveur des renseignements intéressants qu'elle contient parfois sur l'état de la viticulture en Lorraine. Elle nous apprend notamment que, d'après les évaluations officielles, la récolte de 1912 sera inférieure en quantité et sans doute en qualité à celle de 1911. Abstraction faite des Vosges où l'évaluation de 1912 est comme pour 1911 de 8.091 hectolitres, elle est pour la Meuse de 44.547 hectolitres au lieu de 59.396 et pour la Meurthe-et-Moselle de 108.740 au lieu de 203.890 (1).

La Caisse départementale de réassurance contre la mortalité du bétail a tenu son assemblée générale en 1913 (2). De 1911 à 1912 les capitaux assurés ont fléchi pour l'espèce bovine, passant de 3.352.603 francs à 3.185.000. Pour l'espèce chevaline, au contraire, ils se sont élevés de 171.172 francs à 173.705. Une subvention de 11.000 francs a été accordée en 1912 par le ministère de l'Agriculture pour combler le déficit de l'année 1911.

La Caisse régionale de Crédit mutuel agricole fondée par la Société centrale d'Agriculture continue à prospérer; le chiffre de ses avances a passé de 1.500 francs en 1899 à 1.144.744 francs en 1912, chiffre qui excède de 43.000 francs celui de 1910. Ces avances ont été consenties à 8 caisses locales situées en Meurthe-et-Moselle, dans la Meuse et dans les Vosges. Ce sont celles de Lunéville, Longwy, Verdun et surtout Nancy, qui ont obtenu les avances les plus importantes, la

(1) *Évaluation officielle de la récolte en 1912* (La Vigne en Lorraine, 1912, p. 108).
(2) *Procès-verbal* (Le bon cultivateur, 14 juin 1913, p. 186).



caisse de Nancy 846.380 francs, soit plus de la moitié du tout. Les avances de cette dernière caisse ont d'ailleurs progressé de 182.000 francs depuis l'année dernière. Elle a fait des prêts à long terme (loi de 1910) pour 17.775 (1).

L'assemblée générale extraordinaire de la Caisse régionale du Crédit agricole mutuel de l'Est s'est tenue le 8 mars 1913 (2). Le procès-verbal établit que le chiffre global des opérations a passé de 78.616 francs en 1899 à 6.626.132 francs en 1911 et 6.004.752 francs en 1912, sans qu'il en résulte pour la Caisse aucune perte. L'État lui a avancé plus de 400.000 francs.

Le développement parallèle de l'industrie et de l'agriculture continue à susciter entre ces deux formes de l'activité régionale des oppositions d'intérêt (3). La main-d'œuvre se raréfie pour les agriculteurs. Les propriétaires ruraux voisins de mines se plaignent de ne pas obtenir les satisfactions auxquelles ils ont droit d'après la loi minière. Ils protestent, avec la Société centrale d'Agriculture, contre des occupations temporaires de leur terre qui se prolongent de façon abusive et qui permettent de retarder indéfiniment l'expropriation et le paiement des indemnités. Ils émettent le vœu que les occupations temporaires, qui se prolongent parfois pendant cinq ans, soient réduites à deux ans par l'autorité administrative. Ils font remarquer qu'en vertu de la loi de 1810 (art. 42 et art. 6), le propriétaire de la surface a un droit sur les produits des mines et que le versement de 10 centimes par hectare qui lui est attribué par décret est insuffisant. Ils demandent que l'indemnité soit égale à 4 % des bénéfices de la mine, somme qu'on partagerait par moitié entre les propriétaires et les communes. La Société centrale, sur la proportion de M. de Crevoisier, a renouvelé les même vœux en juin 1913 (4).

La *Revue ecclésiastique de Metz* a publiée en 1912, sous le nom de M. d'Andlau (5), une étude sur l'agriculture en Lorraine annexée, faite d'après certains documents officiels tels que l'*Annuaire statistique d'Alsace-Lorraine*, mais surtout d'après des renseignements fournis directement à l'auteur par les caisses Raiffeisen, par les curés doyens

(1) Crevoisier d'Hurbache (De), *Rapport précité* (Le bon cultivateur, p. 330).

(2) *Procès-verbal* (Le bon cultivateur, 15 mars 1913, p. 83).

(3) Crevoisier d'Hurbache (De), suite du *Rapport* précité *sur les Travaux de la Société Centrale d'Agriculture* (Le bon cultivateur, 26 oct. 1912, p. 328 et 329).

(4) *Procès-verbal* (Le bon cultivateur, 21 juin 1913, p. 195 et 196).

(5) Andlau (d'), *La Situation de l'agriculture et de la viticulture en Lorraine* (R E M 1912, p. 610-632).



de la région et par des particuliers, ce qui confère à ses recherches un intérêt spécial. M. d'Andlau dit que la Lorraine est un pays où prédomine nettement la petite propriété de 2 à 20 hectares, sans qu'on puisse se rendre compte exactement quelle en est la proportion par rapport à l'ensemble, car les chiffres cités ne concordent pas entre eux. Impossible de savoir non plus dans quel sens la proportion se modifie : l'auteur écrit à la page 626 que la petite propriété diminue et à la page 613 qu'elle augmente, ce qui nous paraît plus vraisemblable. L'agriculture proprement dite, grâce surtout à l'influence des caisses Raiffeisen, qui sont au nombre de 460 en Alsace-Lorraine, a fait des progrès notables. Les semences et les engrais sont de meilleure qualité, les machines plus répandues, les méthodes de culture plus perfectionnées. Pourtant, il reste encore beaucoup à faire dans ce sens; la pratique du triple assolement est encore très fréquente au détriment de la culture des betteraves et des pommes de terre, l'élevage insuffisamment développé, les bâtiments trop étroits et mal installés; l'exploitation agricole en Lorraine garde un caractère extensif. Quant à la viticulture, elle est profondément atteinte par les maladies de la vigne, les mauvaises récoltes, la concurrence des vins produits en dehors de la région. On constate, en général, une tendance à l'augmentation des dettes, d'autant plus redoutable que ces dettes sont souvent contractées vis-à-vis d'usuriers qui exigent des intérêts très élevés. Elle s'explique par l'esprit de parcimonie dont font preuve les paysans dans le développement de leurs moyens de production, par l'élévation excessive de leurs loyers, par le prix trop élevé des terres, acquises le plus souvent auprès d'intermédiaires qui rançonnent tout à la fois l'acheteur et le vendeur, par le fléchissement de l'esprit d'épargne et l'abandon des anciennes mœurs. En un mot, le paysan ne sait pas ordonner sa dépense : il dépense trop pour ses plaisirs, trop pour les achats et locations de terre et pas assez pour ses moyens de production. Il lutte contre l'endettement en limitant le nombre de ses enfants. Il abandonne les campagnes, où la population diminue, pour se porter vers la ville et vers l'industrie. M. d'Andlau, on le voit, n'apprendra rien ou presque rien à ceux qui connaissent l'état de l'agriculture française. Mais cela même était bon à savoir. Et ce n'est pas seulement la Lorraine annexée qui, à cet égard, évolue, avec une rapidité inégale d'ailleurs, dans le même sens que nous; c'est, à des degrés divers, toute l'Allemagne, et presque toute l'Europe, dont l'évolution tend sensiblement, du moins dans ce domaine, vers l'uniformité. Vérité en deçà des Vosges; vérité au delà !



Quelques chiffres publiés par le *Bulletin de la Chambre de Commerce*, d'après les indications fournies par le directeur des Contributions indirectes de Meurthe-et-Moselle, montrent les progrès de la concentration et en même temps les progrès de la production dans l'industrie de la brasserie en Meurthe-et-Moselle, progrès favorisés d'ailleurs par la hausse du prix des vins. Tandis que depuis 1908 le nombre des brasseries passe de 26 à 25, le nombre des hectolitres de bière s'élève de 694.000 à 1.020.000 en 1911 et à 920.000 en 1912 (1).

**§ 5. Les transports.** — La question de l'entretien des routes a continué, en 1912, à préoccuper l'opinion. A la session d'août 1912 du Conseil général, on a constaté que le département de Meurthe-et-Moselle était l'un des plus mal partagés pour les routes nationales. M. Louis Laffitte, dans le *Bulletin de la Chambre de Commerce*, a montré, à l'aide de statistiques et de graphiques, que dans les départements de l'Est les dépenses d'entretien des routes sont en proportion inverse de la circulation. Tandis que dans le département de l'Aube, où l'on compte 122 colliers par vingt-quatre heures, le crédit par kilomètre et par 100 colliers a été, en 1910, de 662 francs, en Meurthe-et-Moselle, où l'on compte 215 colliers, c'est-à-dire presque deux fois plus, le crédit est de 397 francs, c'est-à-dire presque deux fois moindre. Tandis que, depuis trente ans, la population s'est accrue de 34 %, la circulation de 50 %, le produit du centime additionnel départemental de 6 %, la dépense par kilomètre et par 100 colliers a fléchi dans le même délai de 533 à 364 francs, c'est-à-dire de 32 %. De là l'état déplorable des routes, qui est une gêne en temps de paix et un danger en temps de guerre. Nous serions curieux de savoir si dans la statistique des colliers on tient compte des automobiles dont la circulation augmente très sensiblement et qui, à défaut de colliers, portent des pneumatiques singulièrement plus redoutables pour les chaussées que les pieds des chevaux et les roues des voitures. Il semble, à en juger par le nombre des rouleaux à vapeur qu'on rencontre sur les routes au moment où nous écrivons ces lignes, que les justes plaintes du département aient été entendues.

La question du canal du Nord-Est et le problème plus général de la valeur comparée des voies d'eau et des voies ferrées ont donné lieu, en 1912, de la part des techniciens, a des discussions très vives du même genre que celle dont nous avons déjà parlé dans nos précé-

(1) B C C M M janv. 1913, p. 49.



dentes chroniques (1). Le *Bulletin de la Chambre de Commerce* de Nancy reproduit, à ce sujet, deux mémoires très détaillés de M. Renaud, inspecteur général des Ponts et Chaussées, l'un, où une comparaison très précise est établie entre le coût des transports par chemins de fer et canaux en prenant comme exemple le canal du Nord-Est (2); l'autre qui a pour objet le canal du Nord-Est lui-même, le tracé, les éléments du trafic, la nécessité d'une exécution rapide imposée par le rapide développement de la métallurgie dans le Nord et dans l'Est et l'intérêt qu'il y aurait à faciliter entre ces deux régions l'échange de la houille contre le minerai; enfin le mémoire traite des voies et moyens d'exécution (3). On trouvera aussi, dans la même publication, avec les réponses qu'y a faites M. Renaud, les critiques formulées dans le *Travail national* (4) par les partisans des chemins de fer. Ces derniers soutiennent que, dans l'état actuel du régime des transports et avec les réductions de tarifs consenties par les compagnies du Nord et de l'Est pour les wagons complets de 40 tonnes, la construction du canal n'offre plus aucun intérêt et ne procurerait aucun avantage aux industriels.

Telle a été précisément la thèse soutenue par M. Vieille, ingénieur de la Compagnie de l'Est, dans une lettre à laquelle nous avons fait allusion, et qui avait pour objet de répondre aux observations de M. Brocard devant la Société d'Économie sociale. M. Vieille, invoquant les articles précités du *Travail national*, croit que les tarifs actuels ne permettent plus au canal « d'enlever au chemin de fer les transports de minerai et de combustible entre le Nord et le bassin de Briey » (5). — Sans vouloir prendre définitivement parti sur le fonds du problème, qui relève des techniciens plutôt que des économistes, M. Brocard, s'appuyant sur une note polygraphiée, de janvier 1913, rédigée par les partisans du chemin de fer et, d'autre part, sur les travaux de M. Renaud, a établi, en réponse à la lettre de M. Vieille, que les *tarifs réduits actuels*, qui semblent d'ailleurs onéreux pour les compagnies, varient par tonne kilométrique entre 12 millimes et 2 centimes pour les parcours les plus longs et vont jusqu'à 27 millimes pour 200 kilomètres. Or, M. Renaud estime que sur le canal on pourrait se contenter d'un fret de 7 à 8 millimes. D'ailleurs, les

(1) B L 1909-1910, p. 99 et 100; 1910 et 1911, p. 93-94; 1912-1913, p. 156.

(2) Renaud (G.), *Chemins de fer et canaux* (B C C M M mars 1913, p. 255-263).

(3) Renaud (G.), *Le Canal du Nord-Est* (B C C M M. Ibid., p. 276-295).

(4) 16-23 mars 1913, reproduit avec la réponse de M. Renaud par B C C M M. Ibid., p. 263-276.

(5) *Réforme sociale*, 16 sept. 1913, p. 277.

métallurgistes lorrains, bons juges de leurs intérêts, sont presque à l'unanimité partisans de la construction du canal. Ce qui est, en tout cas, certain c'est qu'en Lorraine et dans toutes les régions où l'industrie est susceptible de se développer il y a des intérêts communs qui unissent la voie ferrée à la voie d'eau et que les polémiques font perdre de vue; il ne s'agit pas de remplacer l'une par l'autre mais d'établir entre elles une collaboration profitable à l'une et à l'autre par le développement des industries régionales et l'accroissement du fret qui en résulterait.

A propos de la même séance de la Société d'Économie sociale, en réponse aux observations de M. Vieille, soutenant que le canal du Nord-Est n'est ni nécessaire ni utile pour attirer le fret à Dunkerque, M. Paul de Rousiers (1) a montré qu'actuellement par voie ferrée Longwy est à 374 kilomètres de Dunkerque et à 265 d'Anvers, tandis que par le canal la différence, qui est actuellement de plus de 100 kilomètres au détriment de Dunkerque, serait réduite à 19 kilomètres.

Le *Bulletin de la Chambre de Commerce* de la même date publie deux études qui viennent à l'appui de ces observations: la première, de M. Bourguin, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, qui préconise l'établissement du halage mécanique sur les voies navigables de l'Est (2), particulièrement de Nancy à Reims, Chauny et Dunkerque. L'économie de frais de traction, d'environ 30 %, et l'accroissement de vitesse qui en résulterait permettraient, moyennant une dépense d'environ 15 millions, de réduire le fret de 20 %. Le trafic actuel de Dunkerque à Strasbourg serait favorisé au grand profit de nos industries du Nord et de l'Est et du port de Dunkerque lui-même, qui lutterait ainsi avantageusement avec Rotterdam et attirerait à lui non seulement le fret du Nord-Est de la France mais même, par Bâle, celui de la Suisse et aussi celui de la région lyonnaise. — D'autre part, M. Alfred Papelier, ancien député, s'inspirant des mêmes préoccupations, soucieux lui aussi d'empêcher le détournement de notre trafic vers Anvers, Rotterdam et Hambourg, et ce qu'on a appelé l'annexion commerciale de nos régions de l'Est à l'Allemagne et à la Belgique, insiste après tant d'autres déjà sur la nécessité de raccorder nos voies ferrées et nos voies navigables (3). La loi de

(1) *Réforme sociale* (16 sept. 1913, p. 279-282).

(2) Bourguin, *L'Amélioration des voies navigables : Établissement du halage mécanique sur la ligne de l'Est* (B C C M M mars 1913, p. 248-254).

(3) Papelier (A.), *Raccordement des voies navigables et des voies ferrées* (Rapport présenté au 4ᵉ Congrès national des Travaux publics. Paris, 1912, reproduit par B C C M M mars-avril 1913, p. 296-324).



1908 l'impose théoriquement aux compagnies de chemins de fer; mais, pratiquement, aucun résultat n'a été obtenu parce qu'il faut pour cela, entre le chemin de fer et la voie d'eau, des tarifs mixtes qui dépendent de la bonne volonté des compagnies de chemin de fer. On a nommé une commission à ce sujet, mais les compagnies opposèrent à cet effort « une consciencieuse inertie et la commission expira avec calme et tranquillité ».

Notons enfin que le IV[e] Congrès des Travaux publics français, tenu à Paris, en novembre 1912, a émis un vœu favorable à la construction du canal du Nord-Est (1).

Le *Pays Lorrain* (2) reproduit un intéressant article du *Messin* au sujet des travaux de canalisation dans le Luxembourg et à la frontière française voisine qui apporte un argument de plus en faveur de la construction des canaux dans notre région du Nord-Est. En présence du refus persistant de la Prusse d'autoriser la canalisation de la Moselle et de la Sarre jusqu'au Rhin, la deuxième Chambre d'Alsace-Lorraine a voté, à une grande majorité, la canalisation de la Moselle depuis Metz jusqu'à la frontière luxembourgeoise, d'accord avec le Luxembourg lui-même qui poursuivra les travaux sur son territoire. *Le Messin* fait remarquer que, dans ces conditions, le canal français de la Chiers, prolongé d'un côté jusqu'à la Moselle par le Luxembourg, qui consent à faire le nécessaire, de l'autre par nous jusqu'à la Meuse, pourrait attirer à Dunkerque, par le canal du Nord, une bonne partie du trafic des pays annexés et du Luxembourg. C'est aussi l'avis de la *Gazette de Francfort* qui exprime des inquiétudes à cet égard! Puissent, du côté français, des intérêts particuliers aveuglément hostiles ne plus se mettre plus longtemps à la traverse de ces projets, dont la réalisation procurerait tant d'avantages à notre pays!

Pendant l'année 1912 (3) les recettes du trafic de la Compagnie de l'Est ont progressé de façon remarquable, excédant de 13.391.434 francs, soit de 4,93 %, celles de l'année 1911, résultat dû, dans la plus large mesure, au développement de l'activité économique lorraine. Cette plus-value de recettes est imputable, en effet, pour 3.857.000 francs aux minerais et pour 4.821.000 francs aux produits métallurgiques. Ainsi s'explique que la Compagnie ait pu augmenter de 1.104.000 francs son produit net d'exploitation malgré une augmentation de

(1) B C C M M nov. 1912, p. 37.
(2) C. S..., *Le Pays messin et le Luxembourg rattachés aux ports français par le canal du Nord-Est* (P L P M juill. 1913, p. 440 et 441).
(3) Circ. de la Société Nancéienne, 27 avril 1913.

dépenses qui a été de 13.736.000 francs. Ainsi s'explique aussi que la Compagnie, par application de la convention du 6 septembre 1911 avec l'État, dont nous avons parlé l'année dernière, ait pu verser à l'État, pour les *intérêts* de sa dette de garantie, une somme de 21.728.348 francs. Ajoutons qu'en vertu toujours de la même convention, la Compagnie a versé dans les caisses du Trésor, pour le remboursement anticipé du *capital* de sa garantie d'intérêt, la somme de 158.700.000 francs qu'elle avait empruntée à cet effet et qui, avec les 8 millions du solde de sa participation à la ligne Moutier-Grange, la libère intégralement de cette dette envers l'État, du moins pour le *capital* : 10 millions restent dus sur les *intérêts*. La Compagnie, qui profite si largement du développement économique en Lorraine, y participe aussi de façon très active par le perfectionnement de son outillage. La deuxième ligne de Baroncourt à Audun-le-Roman a été mise en exploitation jusqu'à Landres; 4 kilomètres seulement sur 43 de la ligne de Briey à Hussigny et à Villerupt restent à terminer. En avril 1913, les terrassements de la gare de Blainville étaient fort avancés. A la même date on a mis à l'étude un projet d'agrandissement de la gare de Nancy. Au cours de l'année 1913 la compagnie a mis en circulation 177 locomotives, 285 voitures à voyageurs et 9.766 wagons.

Le *Bulletin de la Chambre de Commerce* signale l'ouverture à l'exploitation par la Compagnie du chemin de fer des Alpes Bernoises de la ligne du Loetschberg (Frütigen-Brigue), qui constitue une nouvelle voie d'accès au Simplon (1); œuvre française en grande partie, soutenue par les banques françaises et spécialement les banques lorraines, et exécutée par un consortium d'entrepreneurs français. Elle servira les intérêts de la France. La Lorraine en profitera tout spécialement. Les nombreux voyageurs allant de Belgique et d'Angleterre en Italie et en Suisse, s'arrêteront à Nancy et dans les Vosges. Le trajet de Nancy à Milan durera onze heures au lieu de seize. L'immigration italienne à Briey sera ainsi favorisée. Nos industries du Nord et du Nord-Est pourront soutenir plus facilement la concurrence étrangère sur les marchés italiens. Une partie du trafic qui transite actuellement par la vallée du Rhin reviendra vers la France.

Mais il est à craindre que nos concurrents, mettant à exécution des projets élaborés par eux depuis longtemps et qui leur permettraient d'obtenir de nouveaux raccourcis, ne neutralisent les avantages résultant pour nous de la voie nouvelle. Pour parer ce coup qui

(1) L. L..., *La Ligne du Loetschberg* (B C C M M, p. 325-332).



nous menace, M. E. Bornèque (1), président de la Chambre de Commerce de Belfort, préconise le percement du ballon d'Alsace.

**§ 6. Économie sociale. Apprentissage. Population. Développement des villes.** — M. Hottenger (2) a présenté au Comité de législation industrielle et d'économie sociale de la Société industrielle de l'Est une intéressante communication, qui complète heureusement son étude sur le pays de Briey. Elle a pour objet une comparaison de ce pays avec la région contiguë, le pays messin, où s'est développée aussi, dans des conditions analogues, la grande industrie métallurgique, où le rapide accroissement de la population et l'afflux des émigrants suscitent des difficultés semblables. La comparaison, il faut le reconnaître franchement, n'est pas toute en notre faveur. De l'autre côté de la frontière, l'aspect extérieur des agglomérations est moins chaotique; les habitations sont mieux construites; la prostitution, avec son cortège de misères, y fait moins de ravages, grâce à une réglementation plus rigoureuse. En admettant avec M. Hottenger que, comme il arrive d'ordinaire, et contrairement à ce qu'on voit souvent chez nous, les apparences soient chez nos voisins plus belles que la réalité, une constatation singulièrement suggestive s'impose : c'est qu'au delà de la frontière, les crimes et délits commis par les étrangers sont relativement rares; en tout cas, leur nombre n'augmente pas, ainsi qu'à Briey.

Nous pouvons invoquer, il est vrai, le bénéfice des circonstances atténuantes. Les difficultés que nous avons à vaincre sont plus grandes qu'en pays annexé. Les étrangers sont chez nous, sinon plus nombreux, du moins en proportion plus forte, l'expansion du pays s'est faite plus rapidement. Depuis deux ans, des mesures très louables ont été prises à Briey, réglementant plus rigoureusement la prostitution, les bals, la police des débits de boissons. Mais une tare nous demeure, dont nous sommes responsables et contre laquelle nos voisins ont su plus heureusement se garder. Le nombre des débits de boissons, foyers d'infection d'où rayonnent la misère, le vice et le crime, est chez nous cinq ou six fois plus grand et progresse avec une effrayante rapidité parce qu'il n'est pas limité comme en Allemagne; il a augmenté dans cinq localités du bassin de Briey de 32 % entre 1910 et 1912 et, avec lui la consommation d'alcool par tête d'habitant, qui s'est élevée dans la

(1) BORNÈQUE (E.), *Les Voies d'accès au Loetschberg. Le percement du ballon d'Alsace et la route Londres à Milan* (B C C M M mars-avril 1913, p. 333-338).

(2) HOTTENGER (G.), *Pays de Briey et Pays Messin* (B S I E juill. 1913, p. 30-43).

même période, de 7l 22 à 7l 84, alors que pour la France entière, elle ne dépasse guère 4 litres, proportion déjà très élevée, très supérieure à celle qu'on observe à l'étranger et toujours croissante. Voilà le mal. L'histoire devra-t-elle donc constater un jour qu'une grande civilisation comme la nôtre s'est noyée dans l'alcool parce que ses représentants n'auront pas eu le courage de faire le geste nécessaire pour la sauver!

La question de l'apprentissage a donné lieu depuis quelques années à une littérature extrêmement abondante. Il est unanimement reconnu qu'en France, comme l'a démontré l'enquête de la Commission permanente du travail, *l'instruction professionnelle est en décroissance,* que la nécessité de la développer nous est imposée de la façon la plus impérieuse par les perfectionnements et les complications de la technique industrielle qui exigent des connaissances de plus en plus étendues, par les efforts des nations étrangères qui, à brève échéance, malgré les aptitudes innées de notre race pour les travaux manuels difficiles, nous opposeront bientôt, nous opposent déjà dans certaines professions, des agents d'exécution supérieurs aux nôtres, au moins pour les travaux moyens. Il est unanimement reconnu que la femme, absorbée par les travaux de l'usine, a besoin d'être initiée, par une éducation spéciale, à ses fonctions de maîtresse de maison et qu'à ce point de vue encore, nous sommes vis-à-vis de l'étranger dans un état d'infériorité caractérisé. Le remède à ce mal, tout le monde le reconnaît aussi, ne peut venir que d'une collaboration des parents, qui renonceront à tirer prématurément des revenus de leurs enfants par un travail hâtivement mais médiocrement lucratif et nuisible à leur formation professionnelle, avec les patrons, qui non seulement ne céderont pas à la tentation d'exploiter hâtivement aussi, au détriment du rendement futur, le travail de leurs jeunes employés, mais qui s'imposeront, pour en faire des techniciens habiles, des sacrifices dont l'avenir les récompensera, l'état stimulant, encourageant, surveillant et coordonnants ces efforts. Quels résultats a produits ce mouvement d'opinion? Déjà un décret a organisé des Comités locaux et des Comités départementaux d'apprentissage. Mais qu'a-t-on fait du côté des parents et des patrons? C'est la question que l'office économique de Meurthe-et-Moselle a tenté de résoudre pour la région de l'Est, par une enquête dont les documents et les conclusions occupent tout un numéro du *Bulletin de la Chambre de commerce* (1). De cette enquête,

(1) *L'Organisation de l'apprentissage* (*Études et documents*) (B C C M M juill. 1912, p. 607-835).



il résulte que dans l'Est, particulièrement en Lorraine, si l'organisation est encore incomplète, des progrès certains ont été réalisés, depuis cinq ou six ans surtout. De nombreuses industries ont institué chez elles l'apprentissage; en particulier le syndicat des entrepreneurs du bâtiment et des professions annexes, la Compagnie générale électrique, la Société la Mécanique Moderne, la Chambre syndicale des fabricants de voitures, maréchaux ferrants et charrons de Nancy, l'industrie de la pâtisserie et de la confiserie, la verrerie Daum frères, la Chambre syndicale des tailleurs, la cristallerie de Baccarat, la Société des hauts fourneaux et fonderies de Pont-à-Mousson, les aciéries de Micheville et de Longwy. L'office économique cite également, dans les Vosges, l'industrie du bâtiment, à Sedan l'École de tissage. Mentionnons d'autre part l'École de filature et de tissage d'Épinal, fondée par le Syndicat Cotonnier de l'Est. Ces enseignements professionnels sont pour la plupart de date récente et paraissent sérieusement organisés. Des contrats écrits déterminent les devoirs et les droits de chacun. Le temps consacré à l'enseignement est pris sur la durée de travail à l'usine et rémunéré comme lui. Des concours d'apprentis sont institués dans les Ardennes et dans la Meuse. L'enseignement enfin est donné souvent avec l'appui des municipalités, par l'intermédiaire des écoles publiques, qui reçoivent parfois des subventions des industriels, avec l'aide aussi des groupements professionnels. C'est ainsi que, dès 1909, des cours de perfectionnement ont été organisés à l'École primaire supérieure de Nancy, sous le patronage et avec le concours de la municipalité, de la Chambre de commerce, de la Société Industrielle de l'Est, de la Fédération des commerçants de Nancy, de l'Association des anciens élèves de l'École supérieure de commerce, de plusieurs industriels et commerçants. Vers la même époque, des cours gratuits de sténo-dactylographie ont été organisés par l'Office économique de Meurthe-et-Moselle, des cours de commerce, de comptabilité, de législation commerciale par l'École supérieure de commerce, sous le double patronage de la Chambre de commerce et de la Société Industrielle de l'Est. Ajoutons qu'en 1913, un cours d'enseignement ménager a été organisé par la Société Industrielle de l'Est et qu'il a donné dès le début d'excellents résultats (1).

En 1910, quatre sociétés coopératives lorraines d'habitations à bon marché, le Foyer Lorrain de Nancy, le Foyer Familial de Bouxières-aux-Dames, le Foyer Familial de Frouard, le Foyer Familial de Luné-

(1) *Cours normal d'enseignement ménager. Compte rendu de son développement au 31 mars 1913* (B S I E avril 1913).



ville, ont constitué entre elles ce qu'elles appellent une « Union morale », qui se traduit notamment par la publication en commun d'un bulletin, le *Foyer Familial*. A elles est venu se joindre le Foyer Familial de Pont-à-Mousson, fondé en 1912, par leur influence, puis le Foyer familial de Blainville, en 1913. En février 1913, elles ont donné à leur groupement le nom d' « Union lorraine des Sociétés coopératives d'habitations à bon marché », sans en modifier le but, mais en le précisant par des statuts (1). A la différence des Sociétés anonymes d'habitations à bon marché, inspirées par une pensée philanthropique, qui font appel à des capitalistes pour bâtir des maisons louées ensuite à des personnes qui n'ont point participé à leur construction, ces sociétés sont de véritables coopératives formées par les futurs propriétaires des maisons qu'elles bâtissent, sans s'interdire cependant d'avoir des actionnaires non locataires. Deux d'entre elles, le *Foyer Lorrain* et le *Foyer Familial* de Frouard, ont eu l'heureuse idée de s'adjoindre une société de secours mutuels, en réalité une société d'assurance, qui, en cas de maladie du chef de famille, avant le paiement intégral de sa maison, se substitue à lui pour effectuer les versements en cours. Enfin, le 16 janvier 1913, l'Union a fondé la Société Lorraine de Crédit immobilier, au capital de 100.000 francs, destinée à fournir aux sociétés adhérentes les ressources dont elles ont besoin pour se développer (2). Toutes les sociétés sont en progrès. De 1910 à 1912, la valeur des maisons en cours d'achat, y compris les terrains, a passé au Foyer Familial de Bouxières-aux-Dames, de 50.167 francs à 82.300 francs; au Foyer Familial de Lunéville, de 145.000 francs à 239.600 francs. De 1910 à 1911, la même valeur s'est élevée, pour le Foyer Familial de Frouard, de 27.140 francs à 67.248 francs.

Signalons encore parmi les sociétés d'habitation à bon marché (3) : 1° la *Société immobilière nancéienne*, au capital de 300.000 francs, présidée par M. Frühinsholz, qui dans dix grands immeubles et plusieurs petites maisons, abrite 160 ménages; les dividendes des cinq dernières années sont de 17 francs par action au lieu de 15 en 1908; 2° *Le Coin du feu lorrain*, au capital de 150.000 francs, que préside M. A. Coanet, et qui paie un dividende ne dépassant pas 4 %; le surplus des bénéfices est affecté au développement de l'œuvre. Ses immeubles loués sont estimés à 92.406 francs, ses immeubles en location-vente à 57.500 francs, ses terrains à 28.943 francs (4); 3° La *Société anonyme des habitations*

(1) *Le Foyer Familial*, 10 juillet 1913, p. 63.
(2) *Le Foyer Familial*, 10 juillet 1913.
(3) *Recueil de la Banque Renauld*, 2e édit., 1913, p. 649-652.
(4) Circulaire de la Société Nancéienne, mars 1913.

*à bon marché de Nancy*, fondée en 1910, que préside M. Félix Senn, notre collègue de la Faculté de droit. Au 31 décembre 1912, elle disposait de 140 logements abritant environ 900 personnes; en mars 1913, elle a porté son capital de 600.000 francs à 1.200.000 francs, en vue d'augmenter encore le nombre de ses immeubles (1).

Le bureau municipal de placement gratuit organisé à Nancy, depuis le 20 décembre 1912, a fait preuve dès le début, d'une grande activité. Au 31 janvier 1913, il a reçu 1.334 demandes ouvrières, 704 demandes patronales. Les ouvriers qui ont offert leur travail appartenaient surtout aux industries de l'alimentation, au commerce, au transports, les demandes patronales ont porté principalement sur les travailleurs des industries alimentaires et les domestiques. 300 placements environ ont été effectués (2). Ajoutons qu'il en a été fait plus de 600 du 1er février au 31 mars 1913.

En 1912, l'asile de nuit a donné l'hospitalité à 5.691 personnes, hommes pour la plupart (5.000) et distribué 11.454 repas (3).

L'application de la loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, a produit les résultats suivants (4). De 1911 à 1912, le nombre des personnes secourues à domicile ou hospitalisées, a passé de 1.363 à 1.342, les sommes dépensées en leur faveur de 274.354 francs à 272.104 francs, dont 127.851 francs ont été fournis par la ville, le reste par l'État, le département et le bureau de bienfaisance. Il y a donc de ce côté un léger fléchissement de la dépense. L'application de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières permet de constater à Nancy, pendant l'année 1912, un notable progrès : le nombre des inscrits obligatoires a passé de 19.400 à 25.437, celui des inscrits facultatifs de 157 à 447 (5).

L'Union des syndicats lorrains vient de prendre une initiative qui mérite, par sa portée sociale et par son caractère régional, de retenir l'attention des lecteurs de cette revue (6). Il s'agit de compléter l'œuvre entreprise par elle des caisses de retraite et de dotation, qui au nombre de trente environ dans la région, permettent aux membres de ces groupements de s'assurer en même temps une dot pour le jour de leur mariage, et à partir de cinquante ans, une retraite constituée à l'aide d'un livret individuel de la Caisse nationale. A côté de ces grou-

(1) Circ. de la Société Nancéienne, mars 1913.
(2) *Bulletin administratif de la Ville de Nancy*, 1913, p. 20.
(3) *Bulletin administratif de la Ville de Nancy*, 1913, p. 20.
(4) *Ibid.*, p. 10.
(5) *Ibid.*, p. 18.
(6) *La Mutuelle des familles lorraines* (Le bon grain, 1er févr. 1913).

pements locaux, l'Union des syndicats lorrains vient de constituer une mutuelle régionale, la Mutuelle des Familles lorraines, dont le champ d'action s'étendra à la Meurthe-et-Moselle, à la Meuse et aux Vosges. Elle a pour but soit de recueillir les cotisations des isolés qui ne trouvent pas dans leur milieu une caisse locale, et de prendre la succession des mutuelles locales qui, pour une raison ou pour une autre, ne pourraient continuer à vivre. La dot sera égale aux cotisations capitalisées à 4,50 % et majorées par un fonds commun, alimenté à l'aide des plus-values d'intérêt et des cotisations des membres honoraires. L'idée est heureuse, la Mutuelle des Familles lorraines nous paraît appelée à fortifier les caisses locales. Pourquoi ne jouerait-elle pas, pour la dot du moins, le rôle de caisse de réassurance?

M. de Ludre (1), député de Nancy, a parlé, devant la ligue des viticulteurs lorrains, des retraites ouvrières, de la Caisse lorraine des retraites, qui se développe surtout dans les milieux agricoles et qui comptait, à la fin de 1912, en Meurthe-et-Moselle, dans la Meuse et dans les Vosges, 8.314 adhérents. Il a présenté la loi des retraites ouvrières comme « l'une des plus belles conquêtes de la démocratie » et loué le « grand effort fait par les pouvoirs publics pour améliorer la loi de 1910 ». Il a signalé d'importantes décisions de la jurisprudence de la Cour de Nancy et de la Cour de cassation, en faveur des conjoints d'assurés facultatifs. Il faut se féliciter de voir se faire ainsi, sinon toujours l'union des hommes, du moins l'union des esprits, à propos d'une question qui les avait si longtemps divisés.

Le *Bulletin administratif de la ville de Nancy* publie, pour 1912 (2), une étude démographique et sanitaire analogue à celle dont nous avons rendu compte l'année dernière (3). On y voit que la population de la ville est stationnaire depuis un an et même qu'elle a fléchi de quelques unités, passant de 119.949 habitants à 119.896. Sa natalité est en progrès, elle a passé de 22,67 °/₀₀ à 24,89, chiffre très supérieur non seulement à la natalité de la plupart des villes françaises, mais à la natalité générale de la France et qui n'avait pas été atteint à Nancy depuis plus de dix ans. La mortalité est en 1912 de 22,59 °/₀₀ contre 24,40 en 1911. Nancy se classe toujours cependant, en raison sans doute de sa forte population militaire dont la mortalité atteint 30 °/₀₀, parmi les villes françaises où l'on meurt

(1) LUDRE (Comte DE), *Retraites ouvrières et paysannes. Rapport à la Ligue des viticulteurs lorrains* (Le bon grain, déc. 1912, p. 414-419).

(2) *Bulletin administratif de la ville de Nancy*, 1913, p. 107-182.

(3) B L 1911-1912, p. 158.

le plus. La proportion des décès par fièvre typhoïde demeure toujours assez forte. Tandis qu'à Paris elle est de 0,09 °/₀₀, à Épinal de 0,09, à Lyon de 0,05, à Pau de 0,03, elle atteint à Nancy 0,12. Nous sommes d'ailleurs sensiblement dépassés par beaucoup d'autres villes : la mortalité par typhoïde atteint 0,13 °/₀₀ à Nantes, 0,27 à Lunéville, 0,33 à Marseille et 0,37 au Havre. Il est à noter de plus que la fièvre typhoïde a beaucoup diminuée depuis 1900 surtout (1). Depuis cette date, les épidémies, qui avaient été si graves en 1881, 1885 et surtout 1899 ont cessé : la courbe est presque invariable et continue à fléchir lentement. Cette courbe contraste de façon curieuse avec celle de la consommation des eaux de Moselle qui a très rapidement progressé; et cependant les eaux contiennent des bacilles. Il semble que certaines eaux de source aient été plus nuisibles encore que l'eau de Moselle.

La concentration de la population dans les villes au cours du dix-neuvième siècle, la hausse des loyers qu'elle a déterminée, la complexité et la difficulté croissante des problèmes d'hygiène que pose la vie en commun d'un si grand nombres d'hommes sur des espaces restreints, ont déterminé en tous pays un vif mouvement d'opinion en faveur d'un aménagement méthodique des villes permettant d'en bannir les incommodités, les incohérences, les laideurs, les misères engendrées par leur rapide extension. Ce mouvement s'est déjà traduit à l'étranger, surtout en Angleterre et en Allemagne, par des réalisations remarquables tant au point de vue de l'hygiène que de la beauté. En Angleterre, on a dépensé des milliards pour assainir les villes, pour y améliorer la condition des ouvriers. En Allemagne, les efforts de date plus récente ont été plus intenses encore, quoique orientés dans un sens moins démocratique, et dans ces deux pays on est arrivé à conjurer beaucoup de souffrances, à réduire dans des proportions notables le taux de la mortalité. En France où, d'ailleurs, les villes en raison de notre faible natalité se sont développées moins rapidement qu'à l'étranger, les efforts ont été beaucoup moins énergiques, beaucoup moins cohérents et persévérants. Nous avons été distancés par l'étranger, en partie par la faute de notre loi de 1841 sur l'expropriation qui barre la route aux initiatives, en partie par indifférence; nous avons laissé le plus souvent nos grandes villes s'étendre au hasard, au gré de la fantaisie des individus, ou des intérêts des spéculateurs. De là, dans celles surtout qui ont progressé le plus rapidement, des inconvénients de

(1) Page 110.



toute nature, particulièrement sensibles pour les personnes les moins fortunées; ils ont contribué dans une large mesure à entretenir chez nous une mortalité relativement élevée (environ 20 °/oo au lieu de 16 ou 17 en Allemagne et en Angleterre). Nous avons montré plus haut, d'après le *Bulletin administratif de la ville de Nancy*, que la mortalité y est encore de 22 °/oo. que la population de certains quartiers du centre est frappée dans des proportions anormales par la tuberculose, la fièvre typhoïde, la diphtérie. Ces maladies sont dues évidemment à l'aération insuffisante de ces quartiers, à l'exiguïté, à l'aménagement défectueux de beaucoup d'habitations. De l'enquête publiée en 1908 sur l'habitation ouvrière par le ministère du Travail, il résulte qu'on trouve à Nancy 900 logements d'une seule pièce habités par 3 personnes et plus, 5.928 logements habités par 4 personnes et plus (1).

Dans beaucoup d'autres villes on peut faire des constatations du même genre. Depuis quelques années, l'opinion française, impressionnée surtout par la hausse des loyers, les souffrances, l'agitation même qui en résultent, s'est enfin émue et avec elle les municipalités. Plusieurs de nos grandes villes françaises ont élaboré des plans d'extension et d'aménagement. Des lois nouvelles favorisent le développement des habitations à bon marché. A Limoges, on démolit les vieux quartiers du centre, à Marseille la ville dépense 32 millions pour refaire les quartiers situés dans le voisinage de la Bourse, qui étaient dans un état lamentable. Nancy à qui, en raison du rapide développement de sa population, s'impose dans le même sens une lourde tâche, ne pouvait pas rester en arrière. La Société Industrielle de l'Est et la Chambre de Commerce ont pris l'initiative d'une exposition de la cité moderne, qui a eu lieu du 4 au 17 mai 1913 et qui fut, en France, la première de ce genre, précédant celle de Lyon. Elle a obtenu un plein succès et le *Bulletin de la Chambre de Commerce* en a fixé le souvenir en consacrant intégralement son numéro des mois de juillet-août 1913 à la publication des documents qui la concernent (2). Ces documents étaient classés en 7 catégories. D'abord *les plans et maquettes de villes et d'agglomérations industrielles :* Agen, Chambéry, Dunkerque, Lille, Marseille, Melun et Reims, et à côté des villes françaises les villes étrangères, non seulement des villes voisines comme Anvers, Liége, Bruxelles, non seulement des villes

(1) *Recueil des documents sur la Prévoyance sociale: Enquête sur l'habitation ouvrière.* Paris, 1908, p. 66 et 67.

(2) *Exposition de la cité moderne, organisée par la Chambre de Commerce de Nancy et la Société Industrielle de l'Est* (B C C M M juill.-août 1913, p. 9 à 302).



européennes très lointaines comme Bucarest et Craïova, mais des villes australiennes et américaines comme Camberra, capitale fédérale de l'Australie, et New-Guyaquil, dans la République de l'Équateur, dont les plans ont été faits par un architecte français, M. André Bérard. A ces plans de villes on avait joint ceux d'installations qui, elles aussi, sont presque des villes, édifiées par nos grandes entreprises minières et métallurgiques : Aciéries de Longwy, Aciéries du Nord et de l'Est, Mines de Pienne, de Saint-Pierremont, etc.

Dans trois autres groupes figuraient ensuite l'*hygiène des habitations et des villes* (méthodes d'adduction d'eau, d'épuration d'eau, d'assainissement), les *entreprises de bâtiments* (constructions métalliques et mécaniques, matériaux de construction) où s'était fait représenter le Comptoir des poutrelles, les *habitations ouvrières*, l'*enseignement professionnel* et l'*hygiène sociale*, avec des plans fournis par l'Association des Cités-jardins de France et par le Musée social, enfin *la circulation et les transports, le tourisme* où figurait la France pittoresque (collection de photographies éditées par le Touring Club).

Dans tous ces groupes, Nancy et la Lorraine occupaient naturellement une place importante. Au tourisme on remarquait des plans, des cartes, des périodiques de toute nature fournis par les grandes imprimeries de Nancy. A l'enseignement professionnel, l'école ménagère de la Société Industrielle de l'Est et le Syndicat des Entrepreneurs du bâtiment de Meurthe-et-Moselle, aux habitations ouvrières, la Société Anonyme des habitations à bon marché de Nancy, dont nous avons parlé plus haut. Aux entreprises du bâtiment, les grandes sociétés de construction de Nancy : Mécanique moderne, Société Perbal et Cie, en même temps que les Aciéries de Pompey, avec leurs matériaux de construction.

Mais ce qui attirait surtout les regards c'était, au groupe des plans et maquettes de villes, deux plans d'extension et d'aménagement de la ville de Nancy. Le premier, accompagné d'une maquette, dressé au nom de la Société Industrielle de l'Est par M. Le Bourgeois, architecte, tend à modifier profondément le centre de la ville par le percement d'une avenue nouvelle entre la place Mengin et le boulevard Mazagran, par la transformation du pont du Mon-Désert, enfin par le prolongement du boulevard d'Alsace-Lorraine entre la rue de l'Étang et la rue Saint-Léon à l'aide d'un viaduc qui franchirait les voies de garage du chemin de fer. Ainsi on pourrait agrandir les halles, les doter d'outillages modernes, particulièrement d'appareils frigorifiques, les mettre en communication directe avec la gare des



marchandises et contribuer de cette façon, en diminuant les frais des commerçants, à la diminution du coût de la vie à Nancy. Ainsi disparaîtrait le hideux quartier Clodion, foyer d'infection qui contamine les halles actuelles et foyer de misère qui ferait place à des logements ouvriers susceptibles de loger 1.800 personnes. Ainsi seraient plus étroitement reliés l'un à l'autre l'ancien et le nouveau Nancy.

Le deuxième plan d'extension, dressé par la Société des Architectes de l'Est, est plus grandiose, il englobe environ 350 hectares. Il vise l'aménagement de la périphérie au nord, à l'est, mais surtout au sud et bien davantage encore à l'ouest, de façon à éviter la continuation des inconvénients sensibles à tous les yeux qu'a eus l'expansion libre et inorganique de 1879 à 1913. Il s'agirait notamment de joindre la place de la Carrière au cours Léopold par une avenue de 40 mètres qui ferait disparaître beaucoup de logements insalubres, puis le cours Léopold au square du boulevard Godefroy-de-Bouillon, de gagner ensuite la région de Laxou, le Montet, où serait ménagée une place six fois plus vaste que la place Carnot, plus vaste même que celle de la Concorde, enfin la Malgrange.

Ces brillantes perspectives d'avenir n'ont point fait oublier le passé aux organisateurs de l'Exposition qui, pour les mieux joindre l'un à l'autre, avaient juxtaposé aux plans de rénovation une exposition rétrospective à l'aide de documents extraits de la collection de M. H. Mengin.

Des conférences explicatives furent faites au cours de l'exposition, pour initier le public à la portée de l'œuvre. La première, que présida M. Joseph Laurent, maire de Nancy, fut donnée par M. Georges Risler, président de la Commission d'hygiène urbaine et rurale du Musée social, l'un des promoteurs les plus ardents et les plus autorisés du mouvement d'opinion en faveur du développement méthodique des villes et des habitations à bon marché (1). C'est sur le premier point surtout qu'a porté l'effort de M. Risler. Il a montré l'importance que présentent, au point de vue sanitaire, les avenues larges et bien aérées, les jardins publics et les squares, qui sont destinés, à mesure qu'augmente le prix des terrains, à remplacer les jardins privés, et qui, dans leur voisinage, font tomber la mortalité par tuberculose à 1 ‰, tandis que, dans les îlots compacts, elle monte jusqu'à 11 ‰. M. Risler a insisté surtout sur la nécessité de prévoir,

(1) Risler (G.), *Les Plans d'aménagement et d'extension des villes* (B C C M M juill.-août 1913, p. 111 à 128).



c'est-à-dire de créer pour l'avenir des plans d'extension qui ne coûtent rien ou qui coûtent peu, qui permettent en tout cas d'économiser de lourdes dépenses : celles que nous sommes contraints de nous imposer aujourd'hui pour réparer les conséquences de notre incurie. Il a cité l'exemple des villes étrangères belges, suisses, anglaises, allemandes, autrichiennes, italiennes, suédoises, norvégiennes, australiennes, américaines, qui, presque toutes, ont leur plan d'extension, parfois obligatoire, comme en Italie, et dressé, soit par les municipalités, soit par des sociétés privées. Pour créer des squares et des jardins, Londres a, depuis quinze ans, dépensé 40 millions; les grandes villes américaines des centaines de millions de dollars. New-York a racheté dans ce but des terrains bâtis au prix de 2.500 francs le mètre. La ville de Vienne a racheté 4.500 hectares de forêts qui seront plus tard les parcs de la cité. Ulm, Cologne, Wiesbaden ont aménagé ou réservé ainsi d'immenses étendues; quelle leçon pour les villes françaises!

Avant la conférence de M. Risler, dès le mois de décembre 1912, et sans doute en vue de préparer l'opinion à recevoir l'impulsion que l'Exposition allait lui donner, M. G. Hottenger, qui, par des voyages à l'étranger, s'était soigneusement documenté, a fait, sous le patronage de la Société Industrielle de l'Est, deux conférences fort appréciées, sur l'extension des villes, et particulièrement l'extension de Nancy (1). Il a montré d'abord les admirables résultats du mouvement qui s'est produit dans ce sens, en Allemagne, sous l'influence de la loi, en Angleterre, sous l'influence de l'initiative privée, secondée aujourd'hui par le législateur. Il existe à l'étranger une science et un art de l'extension urbaine qui se développent par des publications, des congrès, des concours, et qui président aujourd'hui au développement de toutes les grandes villes anglaises et allemandes. En Angleterre, de grands industriels : Cadbury à Bournville, Sir Lever à Port Sunligt, ont bâti pour leurs ouvriers des cités-jardins. Tout près de Londres, à Letchworth, on a créé de toutes pièces, sur un domaine de 1.500 hectares, une cité modèle destinée à servir de type et qui a suscité déjà dix ou douze initiatives du même genre; un bureau spécial a été fondé au *Local Board Government*, en vue de favoriser le mouvement; il est aujourd'hui en rapport avec des centaines de villes anglaises. Toutes les grandes villes allemandes ont leur plan d'extension et d'aménagement, inspiré par des préoccupations d'hygiène, d'esthétique, par le souci de l'intérêt général.

En quoi consistent ces plans? Comment peut-on assurer leur exécu-

(1) Hottenger (G.), *Nancy et la question du plan d'extension des villes* (B S I E Janv. 1913, p. 5-37).



tion? M. Hottenger l'a fort bien montré à son auditoire, en analysant les multiples opérations qu'ils impliquent : délimitation de la zone, qui doit comporter des prévisions à échéance d'au moins un demi-siècle; tracé des voies principales qui doivent être très larges et des voies secondaires, auxquelles on tend aujourd'hui à mesurer plus étroitement l'espace; détermination des emplacements réservés aux bâtiments publics, aux parcs, terrains de jeu, espaces libres; aménagement des anciens quartiers; servitudes imposées aux propriétaires au point de vue de la hauteur des bâtiments, de leur style, de leur destination, des espaces libres et des clôtures qui doivent les entourer. Chemin faisant, le conférencier illustrait ses démonstrations par des exemples, trop suggestifs, hélas! empruntés à la ville même de Nancy, exemples illustrés à leur tour dans le texte de son exposé par des photographies, et bien propres à montrer la nécessité d'une coordination des efforts. Cette nécessité apparaît surtout quand on compare la ville ancienne développée sous la direction de Stanislas, d'après les principes qu'on applique aujourd'hui à l'étranger avec le ville nouvelle, ses bâtiments de taille inégale, ses passages douteux, ses ruelles boiteuses, ses rues difformes qui commencent n'importe où et ne conduisent nulle part.

Mais cette coordination des efforts, dont la nécessité est douloureusement mise en lumière par les faits, est-elle possible en France? M. Hottenger reconnaît que la législation y oppose de redoutables obstacles, venant principalement de la loi de 1841 sur l'expropriation, qui limite à l'excès le champ de l'expropriation et assure à l'exproprié des indemnités trop élevées, de l'interprétation peut-être trop stricte, quoique juridiquement exacte, de la législation relative aux alignements. Il signale le projet de loi Siegfried qui préconise sur ce point de très heureuses modifications. Mais il voudrait encore que les plans d'extension fussent obligatoires, que les municipalités eussent toutes libertés d'acheter des terrains, au besoin même de les garder, en assurant leur exploitation par l'intermédiaire d'offices immobiliers; qu'elles fussent autorisées à s'annexer les communes suburbaines, à imposer aux propriétaires certaines obligations non seulement dans l'intérêt de la sécurité et de l'hygiène, mais dans un intérêt esthétique, ce que permet, dans une certaine mesure, la loi de finances de 1911. En attendant cette législation meilleure qu'il n'espère pas prochaine, et dont les municipalités ne sont pas toujours, selon lui, aptes à assurer l'heureuse application, M. Hottenger fait appel à l'initiative privée, à l'opinion qui seule pourra susciter la législation, et suppléer provisoirement à son insuffisance.

Deux mois après M. Hottenger, M. G. Benoist-Lévy (1), l'un des initiateurs français les plus actifs et les plus zélés de l'idée des cités-jardins ouvriers, a fait à Nancy, sous le patronage de la Société Industrielle de l'Est, une conférence illustrée par de nombreuses projections et photographies, sur les cités-jardins de Letchworth, de Bournville, de Port Sunlight, sur les banlieues-jardins qui commencent à se développer dans les environs de Londres, de Birmingham, etc. Avec quelques variantes, le développement de ces agglomérations est soumis aux mêmes principes : larges avenues et espaces libres très vastes, avec une végétation abondante; limitation du nombre des maisons à l'hectare (30 à Letchworth); parfois même, limitation de la population totale de l'agglomération (35.000 à Letchworth). L'influence exercée par cette organisation sur la santé des habitants se traduit de façon saisissante par le fléchissement de la mortalité : tandis qu'elle atteint 21,6 °/oo à Liverpool, chiffre voisin de celui de la France, elle tombe à Port Sunlight à 9,10 °/oo, et à 5 °/oo à Bournville. Quels résultats pour la France si nous parvenions à réduire dans ces proportions le chiffre de notre mortalité, ou simplement l'abaisser à 16 ou 17 °/oo, taux moyen de certains pays étrangers ! Mais ces conceptions sont-elles susceptibles d'une réalisation généralisée? Ne risque-t-on pas de se heurter à des obstacles financiers? En aucune façon : à Bournville, M. Cadbury retire 4 % de son capital, et la Société créatrice d'une des banlieues-jardins de Londres (*Hamp Staed Garden Suburb*), plus de 5 %. Il suffit donc de vouloir. La contagion du bon exemple commence heureusement à nous gagner. Il existe une association des cités-jardins de France (11, rue Malebranche, Paris). Une petite banlieue-jardin de 20 hectares vient de se constituer à Montgeron, près de Paris, une autre à Lyon.

Après avoir traité, avant l'exposition, de l'extension des villes, M. Hottenger a parlé, dans la série de conférences faites à cette occasion, des fonctions de la cité moderne (2), sujet infiniment complexe, dont l'auteur, en un exposé aussi bref, ne pouvait qu'effleurer les principaux sommets. Dans une première partie, où il a groupé les intérêts collectifs de la cité, il s'est attaché à classer, de façon qui n'échappe peut-être pas à toute critique, les divers services municipaux : services généraux, tels que l'état civil; services municipaux proprement dits (voirie, halles et marchés, police, hygiène, cultes et écoles); services municipaux facul-

(1) Benoist-Lévy (G.), *Les cités-jardins* (B C C M M juillet-août 1913).

(2) Hottenger (G.), *La Cité moderne et ses fonctions* (B C C M M juill.-août 1913).

tatifs : industries municipalisées, services somptuaires. Dans une deuxième partie, M. Hottenger étudie les biens de la cité, et dans une troisième ses revenus. Après avoir montré, avec l'esprit réaliste qu'on lui connaît, la différence qui existe à tous ces points de vue entre les municipalités françaises et étrangères, il conclut qu'il serait imprudent de nous laisser tenter par l'exemple des municipalités anglaises et allemandes. L'instabilité de notre organisation municipale, la puissance des influences politiques qu'elle subit, la centralisation qui la caractérise, « conséquence et contrepoids nécessaires de ses origines démocratiques », nous en empêchent. M. Hottenger fait appel à l'initiative privée pour suppléer à ces infirmités organiques. Mais est-il bien certain que l'initiative privée puisse remplacer la commune et l'État dans l'exercice des fonctions qui leur incombent ? Problème délicat que M. Hottenger n'a pas résolu, ou, peut-être, qu'il a préféré ne point poser.

Dans la même série de conférences, sous la présidence de M. Lucien Weissenburger, M. Donat-Alfred Agache (1), architecte du Musée social de Paris, a parlé, en se plaçant surtout au point de vue technique, des cités-jardins et des villes futures. Disciple peut-être inconscient de certaines écoles à tendance biologique, le conférencier assimile la ville à un organisme vivant dont il étudie la psychologie et, plus encore, la physiologie. Il traite des fonctions digestives que remplissent les égouts, destinés à « empêcher la constipation urbaine », de la fonction respiratoire accomplie par les squares, les jardins, les espaces libres; des fonctions cérébrales, dont le conférencier, très éclectique en cette matière, hésite quelque peu à déterminer l'organe : selon les villes, ce sera la cathédrale, l'Université ou la Bourse. Les fils télégraphiques et téléphoniques représentent naturellement le système nerveux. Plus instructives que ces rapprochements ont été les observations de M. Donat-Alfred Agache, sur les différents types de rues, sur l'orientation du développement des villes qui ne se fait pas toujours, comme on le croit, vers l'ouest, mais plutôt du côté d'où leur vient le commerce; sur les différents types de ville et sur l'esthétique urbaine.

Comme dans l'exposition de la cité moderne, le passé a eu, dans la série de conférences qui l'ont accompagnée, la part qui lui revenait. Sous la présidence de M. Auerbach, doyen de la Faculté des lettres, M. P. Denis, archiviste municipal de la ville de Nancy, a fait une conférence sur l'évolution de la ville à travers les siècles. Une note du

(1) Agache (Donat-Alfred), *Cités jardins et villes futures* (B C C M M juill.-août 1913, p. 188-200).



*Bulletin* de la Chambre de commerce, qui contient cette savante conférence, nous apprend que le texte en reproduit, à quelques détails près, l'étude que M. P. Denis a déjà publiée dans le rapport général sur l'Exposition de l'Est de la France. Nous renvoyons le lecteur au compte rendu, que nous avons fait de cette étude l'année dernière (1).

Le *Bulletin* de la Chambre de commerce a rassemblé, à la fin du numéro consacré à l'Exposition, des extraits ou comptes rendus des nombreux articles de presse auxquels cette Exposition a donné lieu. On y trouvera notamment des appréciations détaillées et intéressantes de M. René d'Avril (2), parues d'abord dans l'*Est républicain*, sur les plans d'extension de la ville. En dernier lieu, sous le titre : *Cités modernes et Hygiène civique*, M. L. Laffitte (3), secrétaire général de la Chambre de commerce, a groupé une série d'études ou de fragments publiés par lui à ce sujet. M. Laffitte y rattache avec raison le mouvement d'idées qui se produit en Lorraine en faveur de l'aménagement des villes, au progrès des agglomérations urbaines régionales, comparables par sa rapidité à celui des villes américaines. Il insiste sur la nécessité des espaces libres montrant, d'après M. G. Risler, qu'ils occupent à Berlin 10 % de la ville, à Londres, 14 %, à Paris, 4 %, sur les avantages économiques d'un aménagement des villes plus esthétique : « La beauté paie », dit-il, en s'appropriant et en commentant la maxime américaine. Il préconise la réorganisation des métiers par la réfection de leur cadre civique, et rattache le développement de la famille à celui de la cité.

L'Exposition de la cité moderne, qui aura certainement contribué à propager et à fortifier des idées fécondes, a eu sa répercussion en dehors même de la Lorraine. Dans sa séance du 3 janvier 1913, la Chambre de commerce de Nancy a émis un vœu adopté aussi par la Société Industrielle de l'Est, en faveur du vote, dans le plus bref délai possible, de la proposition de loi Siegfried, tendant à modifier la loi de 1841 sur l'expropriation. Ce vœu, transmis aux Chambres de commerce françaises, a été adopté déjà par un grand nombre d'entre elles.

Il existe à Mulhouse, depuis quatre ans, un dispensaire antituberculeux, dont les services éminents et en constants progrès, sont attestés par les rapports qu'a publiés, en 1913, le Bulletin de la Société Indus-

(1) Denis (P.), *L'Évolution de la Ville de Nancy à travers les siècles* (B C C M M juill.-août 1913, p. 170-186; B L 1911-1912, p. 157-159).

(2) Avril (R. d'), *Agrandissement, assainissement et embellissement de Nancy* (B C C M M juill.-août 1913, p. 213-226).

(3) Laffitte (L.), *Cités modernes et hygiène civique* (B C C M M juill.-août 1913).



trielle de la ville (1). Cet établissement donne chaque année des milliers de consultations, fait plusieurs centaines d'enquêtes domiciliaires, donne des conseils d'hygiène sur la tenue des logements habités par les tuberculeux, distribue des lits aux malades, détermine les plus gravement atteints à se faire admettre à l'hôpital pour éviter de propager la contagion, en place d'autres dans un sanatorium (Sanatorium Lalance) et organise des colonies de vacances pour les jeunes filles menacées de tuberculose. Les visites domiciliaires ont permis de constater que les logements sont, une fois sur deux, mal tenus, et une fois sur trois surpeuplés, c'est-à-dire, d'après le principe admis par les hygiénistes, habités par plus de deux personnes par chambre. Quel bienfait serait, pour une ville comme Nancy, un établissement de ce genre!

**7. Histoire économique.** — D'une monographie du village meusien de Vaudoncourt, M. l'abbé J. Rogier a tiré une étude d'économie sociale sur la vie à Vaudoncourt au dix-septième et au dix-huième siècle (2). Au milieu de beaucoup de détails pittoresques, ce qui frappe l'économiste, ce sont des renseignements sur l'organisation industrielle et commerciale, sur la multiplicité des métiers qui, grâce à la difficulté des communications, pouvaient s'exercer à cette époque, de façon sans doute un peu intermittente, dans un village de 200 habitants. On y trouve non seulement, comme aujourd'hui, dans les villages très importants, le maçon, le menuisier, le sabotier, le charron, le bourrelier, le boucher, l'épicier, l'« hostelain » ou aubergiste, le « fournier », mais le tonnelier, le meunier, l'huilier, le chanvrier, le « tissier », le drapier, le tailleur, le bonnetier, le chapelier, l'épinglier et même « le médecin en cheval », mais pas « le médecin en homme », ce qui tendrait à prouver qu'aux yeux des paysans de cette époque la vie des bestiaux était plus précieuse que celle des hommes. Il est probable que quelques « maîtres Jacques » cumulaient plusieurs de ces métiers. Mais on saisit ici sur le vif l'influence des moyens de transport sur la concentration des métiers dans les agglomérations nombreuses.

On trouve aussi, dans l'étude de M. l'abbé Rogier, des documents intéressants sur le genre de vie des paysans et sur le prix des choses. On consommait surtout du pain et du lard, qui ne coûtait que 8 sous

(1) Glehn (A. de), *Dispensaire antituberculeux de Mulhouse : Rapport au Comité d'utilité publique*, et Mutterer, *Compte rendu de la quatrième année d'exercice du dispensaire antituberculeux de Mulhouse* (B S I M févr. 1913, p. 69-81).

(2) Rogier (L'abbé J.), *Petite contribution aux études d'économie sociale dans la région lorraine : La vie à Vaudoncourt aux dix-septième et dix-huitième siècles* (M A S 1912-1913, p. 147-184).



la livre. Et l'on n'avait chez soi, en règle générale du moins, ni café, ni alcool, ni vin. Donc, pas de bouilleurs de cru en Lorraine à cette époque!... « Que les temps sont changés ! » dit l'auteur. Beaucoup moins cependant qu'on ne le croirait, puisqu'il y avait déjà beaucoup d'ivrognes qui pouvaient, les heureux mortels, avoir du vin à 6 sous la bouteille, et sans doute plus pur que celui d'aujourd'hui. On filait à la maison le lin, la laine, et même le crin; les draps se vendaient 40 sous, une serviette 10 sous, un bonnet de femme 10 à 6 sous, un vêtement de femme, 25 livres; un vêtement d'homme, de 30 à 35; une paire de souliers, 3 livres. N'oublions pas cependant que, si les prix étaient plus bas qu'aujourd'hui, les revenus étaient plus faibles, et qu'au dix-huitième siècle, « il y avait à Vaudoncourt un tiers de pauvres ». Il y en a sans doute moins aujourd'hui.

L. Brocard.

---

# CHAPITRE VI

# HISTOIRE ET MOUVEMENT LITTÉRAIRE

**(août 1912 à juillet 1913)**

---

## I — CHRONIQUE

### I — HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA LORRAINE

**Généralités.** — M. Émile Duvernoy a donné la bibliographie des principaux ouvrages où l'on peut trouver la signification des termes du dialecte lorrain que l'on rencontre sans cesse dans les chartes et les chroniques et qui en rendent parfois l'intelligence difficile (1). Ce travail, exécuté avec une érudition et une méthode dont il est superflu de faire l'éloge, a été entrepris surtout en vue des historiens. Il sera utile aux chercheurs de tout ordre, spécialement à celui qui assumera, selon le vœu de M. Duvernoy, la tâche « ardue, mais nécessaire » de dresser l'inventaire complet du dialecte lorrain.

C'est une bien ingénieuse contribution qu'ont apportée MM. R. Harmand et P. Marichal à la toponymie lorraine (2), en établissant l'étymologie du mot *Nabécor*, qui est le nom d'un ancien lieudit et d'une rue des faubourgs de Nancy. Après avoir éliminé les explications fautives, ils démontrent que *Nabécor* représente *Aubert Colr*, la coudraie d'Aubert, plus un *n* initial provenant de la préposition *en*, dans l'expression *en Aubert Colr*, et soudé par l'usage au nom primitif.

(1) Duvernoy (É), *Lexiques du dialecte lorrain* (B S A L 1912, p. 188-196).

(2) Harmand (R.) et Marichal (P.), *Notes de toponymie lorraine. Nabécor* (B S A L 1913, p. 29-39).



M. Albert Virtel a recueilli, à Damas-devant-Dompaire, un certain nombre de proverbes en patois lorrain dont il publie le texte accompagné de sa traduction (1). Les dictons de notre province ont fait l'objet d'une spirituelle et pénétrante étude présentée par M. Lucien Michon comme discours de réception à l'Académie de Stanislas (2). Il explique pourquoi on ne voit plus naître aujourd'hui, sur les lèvres du peuple, ces adages dont les siècles passés nous ont transmis un si grand nombre; il montre comment ils se formaient autour des événements historiques, autour de la coutume et de la loi; il y trouve, réflétés comme en un miroir, l'humeur brusque et l'esprit narquois, la prudence et le rude bon sens du caractère lorrain.

Ses chansons, non moins que ses dictons, expriment l'âme d'une race. Mais sont-elles bien proprement lorraines, les seize que M. André de Raulin a recueillies et nous présente en un volume gracieusement illustré (3)? La plupart d'entre elles ne sont-elles pas, comme le fait du reste remarquer l'auteur lui-même, les variantes lorraines de thèmes que l'on retrouve dans toutes nos provinces et qui ont fait leur tour de France? Ce qu'il y a sans doute de plus purement lorrain dans ces productions de la muse rustique, ce sont les mélodies sur lesquelles elles se chantent. Quelques-unes sont fort jolies.

Les folk-loristes. ou simplement les curieux de nos vieilles chansons, trouveront d'utiles indications dans la *Bibliographie* qu'a dressée à leur intention M. de Beaurepaire-Froment (4). Elle leur fournira un répertoire très abondant des recueils généraux de chansons françaises et, pour chaque province, la liste des ouvrages spéciaux à consulter. La Lorraine figure pour sa part dans le catalogue régional, avec trente-quatre numéros d'inégale importance. Le tout est précédé d'une étude sur la chanson française qui témoigne d'une grande érudition et d'un sincère amour pour la poésie populaire, mais qu'on lirait avec plus de plaisir si elle était écrite dans un style moins tourmenté et moins hérissé d'archaïsmes.

**Moyen Age.** — M. Joseph Bédier a publié, dans la *Collection des*

(1) VIRTEL (A.), *Proverbes lorrains recueillis à Damas-devant-Dompaire* (P L P M 1913, p. 288 et 363).

(2) MICHON (L.), *Quelques dictons de l'ancienne Lorraine* (M A S 1912-1913, t. X, p. LI-LXXIII).

(3) RAULIN (A. DE), *Écoutez la chanson. — Seize vieilles chansons lorraines harmonisées et annotées. Conseil au lecteur par J.-M. de Raulin.* Paris, Bibliothèque des Marches de l'Est, 1 vol. in-8 de 64 p.

(4) BEAUREPAIRE-FROMENT (DE), *Bibliographie des Chants populaires français*, 3e éd., revue et augmentée, avec une introduction sur la chanson populaire. Paris, Rouart, Lerolle et Cie, s. d., 1 vol. in-12 de XCIII-186 p.



*Classiques français du Moyen Age*, les *Chansons* de Colin Muset qui avaient été, il y a vingt ans, la matière d'un de ses premiers travaux (1). Le savant éditeur justifie, par les arguments les plus vraisemblables, l'attribution au même ménestrel, vivant dans la première ou dans la seconde moitié du treizième siècle et connu sous le nom de Colin Muset, des quinze pièces que contient ce recueil. Les noms des châteaux dont il y est fait mention sont ceux de seigneuries sises aux confins du comté de Champagne et du duché de Lorraine. Certaines particularités dialectales inclinent les critiques à reconnaître au langage de Colin Muset un caractère lorrain. Il avoue pour ses patrons une « bonne duchesse », qui semble bien être la duchesse de Lorraine, et le comte de Vaudémont. En est-ce assez pour faire un Lorrain du gentil chanteur? M. Bédier ne se prononce pas. Mais M. J. M. Bernard n'hésite pas à voir en Muset « un trouvère lorrain » (2). Il entreprend, au moyen des chansons publiées par M. Bédier, « de dessiner avec précision la figure d'un jongleur du treizième siècle dans nos provinces de l'Est ». Il esquisse, en effet, fort agréablement la vie errante du ménestrel depuis son départ du logis, au mois de mai, « quand le rossignolet — chante clair au vert buissonnet », jusqu'à l'automne où il regagne son gîte, rapportant tantôt une malle vide, tantôt un sac bien garni, songeant déjà à sa prochaine campagne et sentant bruire dans sa tête de nouvelles chansons.

M. R. Harmand, en feuilletant de vieux registres, a noté quelques lignes jetées capricieusement, par des copistes du quinzième et du seizième siècle, en marge du texte qu'ils transcrivaient (3). Ici, c'est une bribe de sermon entendue aux Capucins de Bar et mise en vers boiteux; là, une déclaration à une dame, d'un tour informe et d'un goût brutal; ailleurs, des quatrains moraux ou plaisants dont l'un est emprunté à Marot. Grâce au fin commentaire qui sertit ces menues trouvailles, nous y reconnaissons sans peine tout le Moyen Age en raccourci.

**Seizième, dix-septième et dix-huitième siècles.** — M. l'abbé Mangenot, ayant à s'occuper de deux manuscrits latins des Évangiles (4)

(1) *Les Chansons de Colin Muset*, éditées par Joseph Bédier, avec la transcription des mélodies par Jean Beck, Paris, Champion, 1912, 1 vol. in-8 de VIII-44 p.

(2) Bernard (J. M.), *Un Trouvère lorrain : Colin Muset* (M E 1912-1913, p. 708-714).

(3) Harmand (R.), *Sur quelques fantaisies de copistes* (B S A L 1912, p. 169-177).

(4) Mangenot (E.), *Deux Manuscrits latins des Évangiles venus de Toul à la Bibliothèque Nationale de Paris* (B S A L 1912, p. 132-136).



qui ont appartenu, au dix-septième siècle, à Louis Machon, en son vivant chanoine de Toul, archidiacre de Port et conseiller épiscopal, en profite pour donner d'utiles renseignements sur les manuscrits originaux de cet auteur qui sont actuellement déposés à la Bibliothèque Nationale, un *Traicté politique des différens ecclésiastiques*, *Dix méditations*, le *Polion* et une *Apologie pour Machiavelle*.

On connaissait par un mémoire de Meaume, appuyé de pièces justificatives rassemblées par Ballon (1), les relations de Montesquieu avec l'Académie de Stanislas. M. Gaston May revient sur ce sujet pour apporter au travail imparfait de ses devanciers les additions et les corrections nécessaires (2). Il ressort de cette étude, aussi intéressante que précise, que Montesquieu, après avoir été à Lunéville, en 1747, l'hôte du roi de Pologne, s'empressa, dès qu'il eut connaissance de la fondation, par Stanislas, d'une Académie, d'y briguer une place d'associé. Il l'obtint au mois de mars 1751. Pour s'acquitter de son devoir d'académicien, il envoya de Paris, par lettre du 4 avril 1751, l'opuscule intitulé *Lysimaque*. Le texte en fut imprimé dans les *Mémoires* de l'Académie, en même temps qu'il paraissait, avec l'autorisation de cette compagnie, dans le *Mercure* du mois de décembre 1754. Détail piquant : la destination officielle donnée par Montesquieu à son *Lysimaque* l'avait amené à en modifier la conclusion. Voilà comment, à une réflexion assez amère sur la condition des rois, se trouva substituée une discrète et délicate flatterie à l'égard de Stanislas.

M. G. Noël, en racontant la vie de Mme de Grafigny, la « Grosse », commensale, en un temps, de Voltaire et de Mme du Châtelet, auteur de *Cénie* et des *Lettres Péruviennes*, a fourni une piquante contribution à l'histoire de la littérature secondaire et de la « sensibilité » française au dix-huitième siècle. Son livre mérite un compte rendu spécial (3).

Il n'y a, comme on pouvait s'y attendre, qu'assez peu à glaner pour l'érudition littéraire dans la très complète biographie que M. Jean Lhomer a consacrée à François de Neufchâteau (4). On y trouve sur

(1) Voir M A S 1888, p. 421 et suiv. : *Montesquieu et l'Académie de Stanislas*.

(2) May (G.), *Note sur les Relations de Montesquieu avec l'Académie de Stanislas* M A S 1912-1913, p. 239-251).

(3) Noël (G.), *Madame de Grafigny (1695-1758)*. Paris, Librairie Plon, 1913, 1 vol. in-8 de xvi-399 p., avec portrait. Voir ci-dessous, p. 162.

(4) Lhomer (J.), *Un Homme politique lorrain, François de Neufchâteau (1750-1828)*, d'après des documents inédits, avec trois portraits. Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1913, 1 vol. in-8 de x-234 p. Cf. ci-dessus, p. 63.



ses prouesses d'enfant prodige, sur ses rapports avec Voltaire et avec Sophie Arnould, sur l'affaire de *Paméla*, sur les relations du vieil auteur avec le jeune Victor Hugo, des détails sinon nouveaux, du moins intéressants et habilement présentés. Mais c'est naturellement à l'homme politique et à l'administrateur, bien supérieurs du reste au poète, que M. Lhomer a réservé la meilleure part de son livre et de son attention.

**Dix-neuvième siècle.** — Guilbert de Pixerécourt a eu cette année les honneurs d'une thèse de doctorat d'Université, soutenue en Sorbonne par M. Willie G. Hartog (1). Cet important ouvrage sera analysé d'autre part. M. Estève a tenté de donner en quelques pages un aperçu de la vie, de l'art et du caractère du fameux dramaturge (2); il a publié de lui une curieuse lettre (3), qui éclaire d'un jour non pas imprévu, mais assez vif, ses préoccupations de métier et ses procédés de travail.

M. Alexandre Martin a résumé, dans une brève notice (4), la vie d'un modeste érudit, F. A. T. Bellot, auteur d'un *Historique de la ville de Bar-le-Duc* (1863) qui contient, sous une forme malheureusement décousue et bizarre, les résultats de longues, patientes et utiles recherches.

M. Paul Reynaud, professeur au lycée de Bar-le-Duc, a choisi, avec beaucoup de goût, pour sujet du discours d'usage à la distribution des prix, *André Theuriet, poète du Barrois* (5). Dans une rapide esquisse qui mériterait, sur place, d'être reprise et poussée, il précise ce que le délicat romancier a dû, pour la formation de son talent, à ses origines barroises et à ses impressions d'enfance. Il nous le montre tout imprégné de la poésie du terroir natal, dont les principaux aspects, ville, champs et bois, mœurs et coutumes, tiennent tant de place dans son œuvre et lui confèrent une part notable de son originalité.

James Darmesteter appartenait par ses origines à la Lorraine,

(1) Hartog (W. G.), *Guilbert de Pixerécourt, sa vie, son mélodrame, sa technique et son influence.* Paris, Champion, 1913, 1 vol. in-8 de 264 p. Voir ci-dessous, p. 166.

(2) Estève (E.), *Un Dramaturge lorrain, Guilbert de Pixerécourt (1773-1844)* (P L P M 1913, p. 257-280).

(3) Estève (E.), *Une Lettre de Guilbert de Pixerécourt,* dans la Revue d'Histoire littéraire de la France, 1912, p. 914-915.

(4) Martin (Al.), *Un Historien de Bar-le-Duc* (P L P M 1913, p. 337-341).

(5) *André Theuriet, poète du Barrois,* discours prononcé à la distribution solennelle des prix du lycée de Bar-le-Duc, par M. Paul Reynaud, professeur de cinquième; 13 juillet 1913. Une brochure in-8 de vii p., sans lieu ni nom d'imprimeur.



étant né, en 1849, à Château-Salins. M. André Spire, dans un des articles qui composent le volume intitulé *Quelques Juifs* (1), trace un brillant portrait de ce « cerveau magnifique », de cet esprit si merveilleusement doué qu'il eut de la peine à choisir sa voie, hésitant entre la poésie et la science, aussi versé dans la littérature anglaise que dans la philologie sémitique ou l'histoire des religions. Mais Darmesteter intéresse surtout M. Spire par l'attitude qu'il avait prise en ce qui regarde la question juive. A Israël Zangwill, juif absolu et prophète du sionisme, comme à Otto Weininger, juif converti et inutilement converti, s'oppose naturellement l'auteur des *Prophètes d'Israël.* Ce noble cœur avait caressé un beau rêve : au lieu de chrétiens et de juifs, « des Français tolérants qui, laissant en paix les âmes faibles ou malheureuses croire ou prier à leur guise, ne se seraient préoccupés eux-mêmes que de conduire la France vers les voies les plus pures, les plus nobles et les plus justes ». Si, de l'avis de M. Spire, de telles espérances ne sont point réalisables, il est au moins permis de le regretter.

## II — MOUVEMENT LITTÉRAIRE CONTEMPORAIN

**Prose.** — La publication, par M. Maurice Barrès, de *La Colline inspirée*, d'abord dans la *Revue Hebdomadaire* (2), puis en volume, a été un des événements littéraires de l'hiver passé. La Lorraine y est doublement intéressée, puisque l'action du roman se trouve placée sur la colline de Sion-Vaudémont, et qu'elle met en scène des faits et des personnages qui ont existé réellement et ne sont pas encore sortis tout à fait de la mémoire des hommes. Le bel ouvrage de M. Barrès sera analysé et apprécié ci-après. Tout ce qui tient une plume en a écrit, pour le louer ou pour le critiquer. On n'attend pas que nous résumions ici les jugements dont le livre a été l'objet. Nous signalerons seulement un vibrant article de M. René Perrout (4), et les études très documentées où M. l'abbé Eugène Martin (5) et M. l'abbé

(1) Spire (A.), *Quelques Juifs, Israël Zangwill, Otto Weininger, James Darmesteter.* Paris, Mercure de France, 1913, 1 vol. in-12 de 362 p.

(2) Du 23 novembre 1912 au 8 février 1913.

(3) Barrès (M.), de l'Académie Française, *La Colline inspirée.* Paris, Émile-Paul Frères, 1913, 1 vol. in-12 de 428 p. Voir ci-dessous, p. 174.

(4) Perrout (R.) (P L P M 20 mars 1913, p. 129-133).

(5) Martin (Abbé E.), *Les Fondements historiques de la « Colline inspirée »*, dans la *Croix* des 10, 12 et 18 février 1913; reproduit dans l'*Éclair de l'Est* des 24 février, 6 et 13 mars 1913.



Mangenot (1) ont comparé la réalité à l'image, en quelque sorte stylisée, qu'en a donnée M. Barrès. Elles permettent d'entrer plus avant dans la connaissance de son art, et par là elles intéressent le critique littéraire au moins autant que l'historien.

L'œuvre de M. Maurice Barrès, prise dans son ensemble et considérée dans son développement, continue à susciter des exégètes. L'un des plus récents est M. le lieutenant F. Duhourcau. Il a réuni, en une anthologie méthodiquement classée, ce qu'il appelle les « Lorraine » de Barrès (2), c'est-à-dire « les chants que sa Lorraine lui inspire, les musiques dont son cœur s'enchante au son, — comme il le dit, — des humbles violons de son pays ». Une conférence faite à Biarritz sur le sentiment de la patrie chez Barrès sert de préface. Elle a pour but d'exposer « comment Barrès a sauvé, épanoui, harmonisé, ennobli sa nature... simplement en *aimant* et en *servant* selon ses forces la France immortelle aux lieux où le sort le fit naître ». Elle retrace l'évolution de sa pensée, de l'individualisme de *Sous l'œil des barbares* au traditionalisme actuel, et conclut que le maître a réalisé par l'amour l'unité de sa vie en même temps qu'il a atteint la perfection de son art.

Il faut encore noter, parmi les études critiques consacrées à des écrivains lorrains, un vivant article de M. Louis Madelin, dans le *Journal des Débats* (3), sur René Perrout, à propos des *Histoires Lorraines* et d'*Autour de mon clocher*.

Plusieurs romanciers ont, dans ces derniers temps, situé en diverses régions de la Lorraine les scènes qu'ils ont imaginées. M. Albert Cim (Cimokowski) est toujours fidèle à son cher Bar-le-Duc. N'est-ce pas ses propres sentiments qu'il exprime, quand il décrit l'affection qui attache un de ses personnages à sa ville natale : « Il avait pour elle, au fond du cœur, une pieuse et ardente tendresse, un culte; il la trouvait si coquettement située, soit qu'elle dévale sur les pentes de sa colline, soit qu'elle se déroule dans son étroite vallée; si agreste et si pittoresque, avec sa ceinture de vignes et sa ducale couronne, son royal diadème de forêts, — « des forêts magnifiques, merveil- « leuses, comme je n'en ai vu nulle part ! » disait-il avec enthousiasme.

(1) Mangenot (E.), chanoine honoraire de Nancy, professeur à l'Institut catholique de Paris, « *La Colline inspirée* », *un peu d'histoire à propos d'un roman*. Paris, Letouzey et Ané, s. d. (1913), une brochure in-8 de 86 p. Cf. ci-dessus, p. 30.

(2) Duhourcau (Lieut. F.), du 49ᵉ régiment d'infanterie, *Violons de Lorraine, recueil de chants lorrains de Maurice Barrès* (*avec une introduction*). Bayonne, impr. Lasserre, 1912, une brochure in-8 de 96 p.

(3) Madelin (L.), *Un Enraciné lorrain* (Journal des Débats du 9 février 1913; reproduit P L P M 1913, p. 90-95).



Aucune ville — et il avait cependant parcouru toute la France et une bonne partie de l'Europe — ne l'avait tant séduit, ne lui avait jamais paru d'aspect plus original et plus caractéristique... » Aussi n'est-il pas étonnant qu'il l'ait donnée pour cadre à la « galante aventure » dont il nous promet le récit (1). Mais ce n'est pas une seule, c'est plusieurs qu'il nous conte avec une verve abondante et malicieuse, celle de Marius Pommadour et de la belle Madeleine d'Aulnois, celle de ladite Madeleine et d'Amédée Savournin, celle du père Gédéon et de Mme Zorah Ben Haïm, celle, qui dénoue le roman, d'Amédée Savournin et de Thérèse Harmel. A quoi bon dérouler le fil léger qui relie l'une à l'autre toutes ces aventures ou mésaventures? Le grand mérite de cette facile intrigue est de permettre à M. Cim de camper en bonne lumière quelques originaux d'une petite ville de province au début du second Empire. Le docteur bienfaisant, le noble ruiné, l'avocat misanthrope, le commis-voyageur méridional, le politicien péroreur, le libraire qui ne lit jamais, autant de types dessinés d'après nature, et sur la plupart desquels les contemporains et compatriotes de l'auteur n'auront pas de peine à remettre le véritable nom.

M. Maurice Garçot nous ramène à Nancy. C'est dans la rue des Dominicains que le sous-lieutenant Valclair, nouvellement sorti de l'École, a rencontré la grisette dont il s'est épris avec toute la ferveur et la candeur d'un premier amour. D'où « l'entrave » (2). Cette liaison impose à Valclair un logement peu décent et des fréquentations douteuses; il perd le goût du travail, se désintéresse de son métier, gâche son avenir; il n'est plus qu'un amant inquiet et jaloux. Une querelle scandaleuse, en pleine rue, avec un rival de bas étage lui vaut vingt jours d'arrêts à Toul. Au bout de quatre, il s'échappe pour rejoindre sa maîtresse. On le met en non-activité, et le voilà, toujours lié à Suzanne, menant à Paris la vie étroite et humiliée d'un petit employé. Sa famille est désolée; son père se meurt de chagrin. Il faut, pour rompre la chaîne, que Suzanne, plus sensée et plus courageuse, se décide de son propre mouvement à disparaître. Il va maintenant pouvoir demander sa réintégration, et consoler par cette bonne nouvelle les derniers moments de son père. Les étapes de cette déchéance, qui devrait logiquement aboutir à la dégradation complète, et qu'interrompt un dénouement d'un optimisme par trop convenu, sont notées avec beaucoup de finesse. C'est, à vrai dire, ce qu'il y a

(1) Cim (A.), *Une Galante Aventure*. Collection « Le Roman-succès ». Paris, Albin Michel, s. d. (1912), 1 vol. in-8 de 128 p.

(2) Garçot (M.), *L'Entrave, roman*. Paris, Bernard Grasset, 1912, 1 vol. in-12 de 301 p.

de meilleur dans le livre. Mais quel singulier soldat que ce des Grieux en uniforme, ce garçon trop joli au tempérament de fille, qui, délivré de son boulet sans avoir eu seulement l'énergie de le détacher lui-même, a l'aplomb de déclarer à son père « qu'il a chassé » la malheureuse qui s'est volontairement sacrifiée pour l'affranchir! Et quel profit l'armée peut-elle faire à réintégrer dans ses cadres un caractère de cette trempe? Il y a, dans cette œuvre un peu fade, beaucoup de réminiscences littéraires : souvenirs de *Manon Lescaut* ou de la *Sapho* de Daudet, traversés de couplets à la manière de M. Barrès. On voit que M. Garçot a de la lecture et qu'il s'efforce d'avoir du style. Mais qui se douterait jamais, tant la peinture de la vie militaire y paraît effacée et banale, que ce roman, qui a pour héros un officier, a un officier pour auteur?

On tirerait facilement un mélodrame, — et des plus noirs — du récit auquel M. Gaspard de Weede a mis le titre pittoresque de *La Chambre au loup* (1). Une jeune et noble demoiselle, belle comme Diane et comme elle chasseresse, habite, sous la garde d'une grand' mère à demi folle et de deux vieux serviteurs, dans un manoir des environs de Fraize. Elle est courtisée par ses deux cousins, un robuste Allemand à la barbe rousse, Fritz Koepling, et un élégant Français à la moustache blonde, Jean de Louchbach. L'Allemand a d'abord l'avantage. Pour que Margot Brixen se détache de lui, il faut qu'on lui démontre que, sous couleur d'exploiter les sapins des Vosges, Fritz exerce le métier d'espion. Cela ne va pas sans qu'il y ait deux ou trois fois mort d'homme, et un incendie de forêt auquel Margot n'échappe que par miracle. Cette trame un peu grosse, — il s'agit d'un roman populaire, — donne prétexte à de très vivantes et savoureuses peintures de mœurs et à des descriptions de la montagne vosgienne où la couleur est appliquée en quelques touches sobres et justes, sans ces surcharges et ces empâtements que les meilleurs des romanciers régionalistes n'ont pas toujours le tact ou le courage d'éviter.

Les amateurs de pittoresque et de couleur locale n'ont, pour se satisfaire, qu'à ouvrir le *Pays Lorrain et le Pays Messin* (2), la double revue qui poursuit, sous la double direction de MM. Ch. Sadoul et Louis Lespine, son utile et brillante carrière. Autour d'eux se groupe toute une « brigade » de conteurs, Alcide Marot, Fernand Baldenne, Jean-Julien, Gaston Grillet, Julien Féry, G. Uriot-Louis, Julien

(1) Weede (G. de), *La Chambre au loup*. Collection de romans populaires. Paris, impr. Paul Feron-Vrau, s. d. (1913), 1 vol. in-8 de 128 p.

(2) *Le Pays Lorrain et le Pays Messin*, revues régionales mensuelles illustrées, numéros d'août 1912 à juillet 1913.

Pérette, René Martin, René Béric, J. Nicolas, P.-A. Fageot-Damrémont, Fernand Coustans, Louis Colin, J. Valentin, F. Lamaze, Georges Lionnais, F.-G. de Champenay, Henri Mallerich, Paul Dumont, Paul Humbert, etc. Nouvelles, légendes, contes fantastiques, souvenirs d'enfance, tableaux rustiques, scènes de mœurs, anecdotes historiques, tous les genres leur sont bons qui peuvent, traités en patois ou en français, donner cours à leur verve inépuisable et enrichir de quelques traits l'image idéale ou réelle, mais toujours amoureusement dessinée, de leur petite patrie.

**Théâtre.** — Les théâtres de plein air établis dans notre région poursuivent le cours de leurs succès. M. Jules Baudot a fait représenter, en 1912, sur la scène du Bois-Chenu, une pièce en cinq actes, la *Vocation de Jeanne d'Arc,* dont il sera rendu compte plus loin; et, en 1913, sur celle de Bussang, M. Maurice Pottecher a rajeuni et dramatisé, avec son talent accoutumé, *Amys et Amyle,* la vieille chanson de geste à la gloire de l'amitié.

M. Léon Germain de Maidy signale un nouveau mystère sur saint Nicolas, représenté, en 1911, à Rouen, aux fêtes du millénaire normand (2). Il a pour auteur M. Robert de La Villehervé, et met en action l'histoire de saint Nicolas et des trois belles filles qu'il sauva du péché. Cet ouvrage n'est pas venu autrement à notre connaissance. On en trouvera l'analyse sommaire dans l'article de M. Germain.

Le 16 mars 1912, sur le théâtre du casino de Gérardmer, les Chanteurs montagnards ont représenté *Gérardmé... lasse,* revue locale en sept tableaux et vingt-huit chansons, de M. Alexandre Piquet (3). Sous prétexte de recevoir un ministre, — ou *ministron,* car ce n'est, hélas! qu'un sous-secrétaire d'État, — défilent tous les types d'une petite ville, depuis les autorités constituées jusqu'aux balayeurs:

On n'épargne personne, et chacun a son tour.

La verve est un peu grosse, et le style sans prétention, mais la pièce a du mouvement et de la gaîté. Lui attribuer plus d'importance qu'il ne faut, ce serait en désobliger l'auteur. Inspirée par le

(1) Baudot (J.), *La Vocation de Jeanne d'Arc,* pièce en cinq actes, avec préface de Maurice Barrès, Bar-le-Duc, impr. Saint-Paul, 1912, 1 vol. in-12 de 73 p. Voir ci-dessous, p. 172.

(2) Germain de Maidy (L.), *Un Nouveau Mystère sur saint Nicolas* (B S A L 1913, p. 59-60).

(3) Piquet (Al.), *Chez les Chanteurs montagnards. — Gérardmé... lasse,* revue locale en sept tableaux et vingt-huit chansons. Épinal, impr. Huguenin, s. d. (1912), 1 brochure in-8 de 24 p., avec un portrait charge.



désir de se rendre serviable, en aidant à combler le déficit d'une société locale, elle a fait plaisir, elle a fait recette : M. Piquet prie qu'on n'en demande pas davantage. M. Piquet est un homme d'esprit.

**Poésie.** — Sous ce titre évocateur de visions aériennes et merveilleuses, *L'Arbre des Fées* (1), M. René d'Avril (Léon Malgras) a groupé de nobles ou de touchants poèmes, dont l'inspiration est puisée le plus souvent aux plus pures sources lorraines. On trouvera plus loin de ce volume un compte rendu détaillé.

M. Maurice Toussaint (2) a de la vigueur et de l'éclat, quand il peint, courbé sur le timon, le vainqueur de la course olympique :

Dans une auréole de sable,
Vers le soleil impérissable
Je presse un char retentissant...

Mais il préfère figurer par des contours interrompus et des nuances changeantes l'imprécis, l'indécis, l'inachevé, les incertitudes de la pensée et les images flottantes du rêve :

O baisers qui n'ont pas éclos,
Charme des choses incomplètes...

Les vers qu'il écrit « sur l'eau » ont la grâce mouvante et la mystérieuse limpidité des courants où ondulent de longues chevelures d'algues. Il s'interroge, et s'analyse, et s'acharne à saisir l'insaisissable; plus simple et non moins poète quand, sous un ciel lointain, songeant à son pays natal, il rime les simples tercets que voici :

Je veux me souvenir parmi les joncs flétris;
Il me faut un ciel terne et des champs assombris;
Il me faut le sanglot des mornes paysages;

Il me faut voir le vieux chasseur tendre ses rets,
Savourer la clameur des rafales sauvages
Et le frémissement infini des forêts...

Notre province ne cesse pas d'inspirer les chanteurs. M. Alcide Marot, célèbre les gloires de son passé ou ses grands chênes qui tom-

(1) Avril (R. d'), *L'Arbre des Fées*. Paris, 1912, Marches de l'Est, 1 vol. in-8 de 183 p. Voir ci-dessous, p. 170.

(2) Toussaint (M.), *Vers écrits sur l'eau*. Paris, Lemerre, 1912, 1 vol. in-18 de 117 p.



bent sous la cognée (1); M. M.-Ch. Marchand transpose en ton lorrain le sonnet angevin de Joachim du Bellay :

> Plus me plaît ma Lorraine harmonieuse et fine
> Que rivages marins et fabuleux pays (2);

et la piécette que M. Pierre Xardel intitule *Poésie natale* (3) n'est qu'un cri d'adoration pour la « terre de son berceau ».

M. Hippolyte Roy, dont on n'a pas oublié les vives et pittoresques *Enluminures* (4), nous adresse cette année un recueil de poésies intimes, rimées uniformément en stances de quatre décasyllabes (5). C'est à dessein que l'auteur a choisi ce vers « inégal en césure ». Son allure boiteuse s'harmonise aux contrariétés et aux contrastes d'un livre

> Né de l'amour, conçu dans la douleur.

Le poète rentre en lui-même, il se cherche, il se penche sur son âme; il n'y découvre guère que des sujets de souffrance : lassitude de la douleur physique, sentiment de la vie qui passe, amour mal récompensé, nobles inquiétudes de l'infini. Des tristesses de ses journées et des obsessions de ses insomnies il nourrit cette poésie âcre, tourmentée, fiévreuse, mais élevée, sincère et d'un accent tout personnel. La forme en est rendue de temps à autre un peu difficile par la complication voulue des tours ou l'indulgence aux néologismes. Les strophes que voici donnent moins de prise à ce reproche; l'auteur y évoque un des souvenirs qui viennent hanter ses nuits :

> Un saint verset de mon enfance échappe
> Parmi l'encens du chœur comme autrefois,
> Dans la fraîcheur de l'âme et de la voix,
> En contemplant l'agneau peint sur la chape.
>
> Et je découvre un sens insoupçonné,
> Une douceur inconnue à l'automne,
> A recueillir le verset monotone
> Cher à mon cœur comme un bouquet fané;

(1) Marot (Alc.), *Le Testament de Jehanne à Rouen* (en patois) (P L P M 1912, p. 500-501); *La Visite du duc Charles à Saint-Nicolas* (P L P M 1912, p. 699); *Le Bûcheron* (P L P M, p. 768).

(2) Marchand (M.-Ch.), *Au Retour d'un voyage* (P L P M 1913, p. 133).

(3) Xardel (P.), *Poésie natale* (P L P M 1913, p. 350).

(4) Voir B L 1910-1911, p. 125.

(5) Roy (H.), *O mon âme!* Paris, Bernard Grasset, s. d., 1 vol. in-8 de 94 p.





A vivre encor — avec un demi-rêve —
Les premiers jours évoqués dans les nuits
Et qui bientôt flottent sur mes ennuis
Comme un brouillard déformé sur la grève...

On le voit : quand il le veut, M. Roy a de l'abandon et de la grâce. Pourquoi semble-t-il parfois s'en défendre? et la tension du style est-elle donc la rançon nécessaire de l'originalité du sentiment?

Il n'est pas difficile de démasquer le malicieux rimeur qui s'est caché sous le nom de Martin Petitclerc pour tresser la *Couronne de Xanthippe* (1). Ces « vers socratiques », retrouvés, par le plus heureux des hasards, sur un manuscrit d'Anaxagore et traduits, selon le protocole philologique, avec préface, variantes et commentaires par un élève du savant M. Courtaud-Profiterol, ont été aiguisés en épigrammes par la verve railleuse de M. Maurice Pottecher. Ce sont des variations d'un tour, si je ne m'abuse, aussi lorrain au moins qu'athénien, ironiques d'abord, et finalement attendries, sur le bonheur de posséder une épouse acariâtre autant que vertueuse, et, plus largement, sur ce thème inépuisable :

La femme et le tourment sont nés le même jour.

Certes, comme dit l'autre, « la fleurette est mignonne ». Mais les femmes ne s'en fâcheront point, parce que tout leur vaut mieux que l'iniffdérence, et qu'elles sentiront plutôt une caresse dans le geste léger qui pose sur leur tête cette guirlande « mi-d'épines, mi-de fleurs ».

Edmond Estève.

---

## II — COMPTES RENDUS

Noël (Georges), *Une « Primitive » oubliée de l'École des « Cœurs Sensibles », Madame de Grafigny (1695-1758)*. Paris, Plon et Nourrit, 1913, in-8, xvi et 399 pages. Portrait.

Voici un livre intéressant au premier chef pour la Lorraine, « cette studieuse et savante Lorraine, jalouse jusqu'à la férocité du privilège

(1) (Pottecher [M.]), *La Couronne de Xanthippe, vers socratiques à l'usage de quelques épouses et pour l'agrément de nombreux maris, traduits en vers français par Martin Petitclerc, élève de M. Courtaud-Profiterol.* Paris, Stock, 1912, 1 vol. petit in-8 de viii-46 p.



de parler des siens (p. xvi) ». M. Noël a le droit de tenir ce langage, puisqu'il est du pays. Et le soin qu'il a pris de citer les de Guerle, les Joly, les Ballon, les Meaume, les Germain, les Boyé, les d'Haussonville, montre assez combien de lumières il a tirées des écrivains de notre province pour éclairer les mille détails à lui fournis par les copieuses archives de sa famille, dont le fonds reste en partie constitué (p. 358) par le legs de Mme de Graffigny à son ami Devaux. Disons tout de suite que, dans un volume destiné au grand public, l'auteur « sans diplôme » s'est donné pour loi de suivre la plus exacte des méthodes, n'utilisant que les documents éprouvés, concédant le moins possible aux hypothèses, fussent-elles les plus vraisemblables (exception faite pour le beau portrait reproduit au front du volume), et parvenant ainsi, par exemple, à représenter avec originalité, même après Desnoiresterres, le ménage de Voltaire et de la divine Émilie (chap. VI et VII). Qu'on ajoute à ces mérites essentiels de l'historien la révélation, entre autres pièces inédites, de deux lettres fort instructives sur la vie de château à Cirey (chap. VIII), de deux jugements tout nouveaux sur le Grand Frédéric et sur sa sœur la Margrave de Baireuth (p. 303-307); la résurrection de Liébault, de Clairon II, de la présidente de Neuvron, de Galli de Bibiêna, — pour ne parler que des Lorrains; la correction, ou l'établissement de certains points d'histoire littétaire; le tout corsé d'amusantes boutades contre les mœurs de notre temps, de notes piquantes sur les lettres et sur les gens du dix-huitième siècle, exprimé enfin en un style vif, nuancé, parfois audacieux; — et l'on trouvera, dans cet ouvrage de bonne foi, une somme de qualités foncières et formelles qui le rendent au plus haut degré digne de l'éloge et de la critique.

Dans sa Préface, sur un ton d'indulgente modestie, après avoir noté l'oubli qui pèse sur l'œuvre et sur la personne de Françoise-Paule d'Issambourg d'Happoncourt, dame Huguet de Graffigny, après avoir présenté ce caractère indécis, ce génie incomplet, M. Noël développe la promesse du titre : Comment la « Grosse » fut un de ces cœurs dont la sensibilité, se croyant meurtrie par la société, se retourna contre la cause présumée de ses douleurs. De là un rapprochement inévitable de la dame de Lunéville et du citoyen de Genève (Cf. chap. XII, p. 181-184). Suivent l'indication des sources documentaires, et l'énumération de découvertes historiques d'inégale importance, mais d'une authenticité absolue.

Le récit, réparti en vingt-quatre chapitres aux titres ingénieux, suit au jour le jour la vie mesquinement aventureuse de l'héroïne, la noble naissance, l'enfance obscure à Nancy, le beau mariage à Neuf-



château, le ménage désastreux de Villers (1695-1734); puis l'existence précaire et romanesque à Lunéville, à Cirey, à Paris, jusqu'au succès des *Lettres d'une Péruvienne* (1747); dès lors, la réputation du salon, les relations de l'auteur, et le triomphe de *Cénie* (1750) et le mariage de M^lle^ de Ligniville avec Helvétius (1751); enfin les « fleurettes d'automne », l'échec mortel d'un nouveau drame (1758) et l'oubli. Autour de l'astre naissant, splendide, terni, gravitent bien des satellites : les intimes, Desmarets, de Saulx-Tavanes, Drumgold, Bibiena, Bret; les confidents, l'indolent Devaux, le « furieux » Liébault avec son « Ron », la sage présidente de Neuvron, le sensible Père Martel, et Guimond de la Touche le mélancolique, dont chacun occupe à son tour le cœur ou l'esprit de Mme de Graffigny. Puis ce sont les protecteurs, M. de Guise, M. de Richelieu. le comte de Clermont; les amis, Voltaire, Rousseau, Saint-Lambert, Turgot, Helvétius, Collé, et tant d'autres. A leur date, trois chapitres d'histoire et de critique sur les trois œuvres diversement célèbres, les *Lettres Péruviennes*, *Cénie*, *La Fille d'Aristide*. Une bibliographie et une iconographie quelque peu sommaires, un index de noms propres fort utile, une page d'errata insuffisante encore, et une table des matières, attestent du moins une attention scrupuleuse, de la part de l'auteur, à l'endroit des curieux et des érudits.

Ces derniers seront-ils satisfaits d'une étude si consciencieuse et si littéraire, où se relèvent à peine, avec quelques omissions et quelques redites, une quinzaine d'inadvertances d'expressions, ou d'inexactitudes de faits, aisément corrigibles lors d'une réédition? Certes, M. Noël a pris le bon parti : il a voulu plaire avec probité, plutôt qu'instruire sans ménagement. Son livre n'est rien moins qu'une thèse. Il n'a prétendu qu'à conter l'histoire d'une personne qui fut, écrivait Voltaire, « un grand exemple des malheurs de ce monde ». A passer d'épreuve en épreuve, en compagnie de la dame, de ses entours, et de son historien, on se laisse aller, par sympathie, au trantran d'une existence dont les étapes sont peut-être faiblement marquées; et les dernières pages de l'épilogue, qui n'est pas une conclusion, pages d'un sentiment pénétrant, d'un ton exquis, amènent l'âme de tout lecteur en une rêverie, une méditation, sur l'étrange destinée d'un « gros bon cœur ». N'est-ce pas assez, et ne doit-on pas féliciter M. Noël d'avoir avant tout fui la pédanterie, sans altérer la vérité?

Cette horreur du pédantisme n'a pas laissé de rendre l'auteur parfois trop retenu. En somme, Mme de Graffigny, si exténuée que soit sa renommée, tient son rang dans notre littérature, et dans ce domaine seulement. Pourquoi, dans un travail si minutieux, certains points sont-ils légèrement indiqués, par lesquels la « Grosse » touche à d'illus-



tres contemporains? Ne citons que deux exemples (p. 293-294, 302 et 319). Jean-Jacques, lui aussi, comme Helvétius, comme tous les hommes d'une époque dont on a pu dire que la littérature fut une conversation a, n'importe où, fait « la chasse aux idées ». Voltaire, dans ses lettres de recommandation à Sophie-Wilhelmine, agit avec autant d'obligeance, de tact et de sincérité que dans les autres occasions mieux connues. On pouvait, sans risquer l'erreur ni l'ennui, avec quelque supplément de recherches, approfondir bien des détails de ce genre. Un des devoirs, un des mérites de l'étude des figures de second ordre consiste à mettre en lumière les traits des personnages du premier plan.

Mais le plus grand regret que semble devoir inspirer l'extrême discrétion de M. Noël, c'est qu'il ait à dessein considéré l'œuvre de son héroïne comme un accident, et non comme le résultat, assez tardif, de l'hérédité, de la vocation, de l'expérience. Le biographe a certes grand raison de dire, à la fin, qu'il faut renoncer à saisir l'insaisissable, l'unité d'une vie, et surtout d'une vie féminine. Néanmoins ne serait-il pas légitime de prendre délibérément pour épigraphe d'une étude sur M^me^ de Graffigny ce mot de M^me^ de Neuvron (p. 215) : « Vous avez un cœur qui perce dans tous vos ouvrages? » Les nombreuses bribes de lettres que nous offrent les catalogues d'autographes montrent déjà, chez la veuve de Lunéville, un goût prononcé très tôt, et très fort, pour la littérature. Dans la correspondance datée de Cirey, le trait net, incisif, satirique, est d'une digne descendante de Jacques Callot, en même temps que se manifestent de franches tendances à l'exercice propre d'un écrivain délicat, la critique, au procédé professionnel d'une romancière psychologue, l'indiscrétion. Et même le problème posé par M. Noël, — comment, sans compter maintes honorables sympathies, une femme laide, enlaidie encore dès la jeunesse par les tourments physiques et moraux, a-t-elle pu, jusque dans sa maturité, dans sa vieillesse, exciter chez de jeunes hommes, et non les premiers venus, tant d'amitié passionnée? — ce problème, ce mystère n'aurait-il pas son explication dans cet intime attrait qu'on pourrait appeler le génie de l'auteur des *Lettres Péruviennes*, dans cette nature de véritable femme de lettres, insignifiante à l'abord, inconséquente en son domestique, mais, dans le jeu de la conversation, de la correspondance, de la composition, se révélant un beau cœur, un esprit fin, une âme profonde d'« honnête homme », telle qu'elle devait s'exprimer toute en une seule œuvre (car *Cénie* a vécu et *La Fille d'Aristide* est mort-née), son roman? Désormais ce roman, quatre-vingts ans admiré sans conteste, et qui ne fut peut-être point réédité depuis un demi-



siècle parce qu'il existe dans toutes les bibliothèques, aurait aux yeux du public un intérêt plus grand que celui de pure curiosité. M. Noël semble le réduire, en se fondant sur deux pages de la Lettre XX, qui traite des vices de la Société française. On y verrait, non seulement de monotones doléances ou des utopies bénévoles, mais, avec une intrigue bien supérieure à celle des *Lettres Persanes*, de classique mémoire, des descriptions, des remarques, des maximes, des sentiments du premier ordre, exprimés en un langage d'une précision et d'une harmonie appréciables aujourd'hui plus que jamais. On noterait surtout, dans l'œuvre, comme dans la vie de notre Nancéienne, cet esprit d'analyse, de morale et d'art, caractère commun à tous les écrivains nés ou transplantés en terroir de Lorraine, de Pierre Gringore à Maurice Barrès, joint à une sensibilité que M[me] de Graffigny tenait de son sexe, de ses malheurs et de son temps. Et l'on se dirait : Pourquoi ne pas oser une réhabilitation littéraire? Parce que la cendre du volcan romantique ensevelit cette œuvre, n'aura-t-elle pas gardé, à l'exhumation, avec le charme des choses passées, le prix de ce qui ne change point, l'observation et la confidence de l'âme humaine? M. Noël l'a vu, et, d'un mot, il a signalé (p. 177) « les qualités très réelles d'une œuvre à bien des égards charmante ». Que n'a-t-il plus vivement engagé ses lecteurs à rouvrir le roman de Déterville et de Zilia? Que ne les a-t-il lui-même, en guide averti, promenés dans ce livre où se trouve réuni tout ce que la pauvre « Grosse » avait d'excellent? Le chapitre central y eût vraisemblablement gagné, et avec lui l'ensemble d'un ouvrage déjà si distingué, et sur certains points définitif.

Georges MANGEOT.

***

HARTOG (Willie-G.), docteur de l'Université de Paris, *Guilbert de Pixerécourt, sa vie, son mélodrame, sa technique et son influence.* Paris, Honoré Champion, 1 vol. in-8, 264 pages, avec portrait, 1913.

M. W.-G. Hartog, dans ce gros volume, raconte la biographie de Guilbert de Pixerécourt; il essaie de débrouiller les origines du genre auquel le dramaturge lorrain a indissolublement lié son nom; il étudie les sources, la technique et la moralité de son théâtre, et s'applique en terminant à en déterminer l'influence tant sur le mélodrame que sur le romantisme et la littérature en général. Ce sont bien là les points essentiels auxquels, traitant le sujet, on devait s'attacher. Le plan est,



pris d'ensemble, excellent. Je ne chicanerai pas M. Hartog sur les petites infidélités qu'il lui fait, pas plus que je ne m'attarderai à relever dans un style correct et facile de rares anglicismes, ou dans un texte généralement exact quelques inadvertances et fautes d'impression (1). Il me paraît plus utile de signaler à ceux qu'intéressent la personne, ou l'œuvre, ou l'influence de Pixerécourt ce que leur curiosité ou leur étude trouveront à glaner dans le livre qui leur est offert.

Sur la vie de l'écrivain, les vingt-cinq pages qui lui sont consacrées ne leur apprendront rien qui ne leur soit amplement connu, s'ils ont lu les *Souvenirs* de Pixerécourt, la *Notice* de M. André Virely, ou la spirituelle monographie que M. Ginisty a donnée du *Mélodrame* (2). M. Hartog narre froidement une biographie qu'il était si facile de rendre vivante; il accepte et résume les détails qui lui sont fournis sans chercher à les contrôler ni à les compléter; par une faute de méthode qui est aussi une faute de goût, il préfère à tel récit, charmant sous la plume abondante et naïve de Pixerécourt, la moqueuse analyse qu'en fait Jules Janin. De ce que son héros avait la tête chaude dans sa jeunesse, et qu'il courut quelques risques sous la Terreur, il s'empresse, un peu simplement, de conclure qu'il était voué au mélodrame. C'est de ce premier chapitre, le trait le plus original, et ce n'en est pas le meilleur.

Vient ensuite la question des origines du mélodrame. Elle est d'importance pour l'histoire de notre théâtre, le genre qui fit la fortune de l'Ambigu et de la Gaîté étant un des chaînons par où l'art moderne se relie à l'art classique; elle est obscure, comme toutes les questions d'origine; elle méritait d'être traitée à fond. M. Hartog croit faire assez d'énumérer les opinions des contemporains et des critiques modernes. Il s'étonne après cela de ne plus se retrouver au milieu d'avis contradictoires et insuffisamment motivés. Si, au lieu de comparer des théories, il avait examiné les faits, — et il aurait pu le faire sans trop de peine à la lumière d'un substantiel article, qui lui a échappé, de M. Alexis Pitou (3), — il se serait mieux rendu compte du double mouvement qui, dans les dernières années du dix-huitième siècle, aboutit au mélodrame. Tandis que le drame à la façon de Diderot, de Sedaine et de Mercier tend de plus en plus à s'abaisser au niveau du peuple, le spec-

(1) Voici quelques-unes des plus frappantes : p. 20, c'est bien *Muller* et non *Munier* qu'il faut lire : M. Hartog a tort de corriger Jules Janin; — p. 71, *Regnard*, et non *Renard* ; — p. 82, *le duc d'Ayen*, et non *le duc d'Agen* : — p. 173, *son gendre*, et non *son ami* P. Bergère; — p. 245, *Albert*, et non *André* Grenier.

(2) Voir sur ces deux ouvrages B L 1909-1910, p. 153 et suiv.

(3) PITOU (Al.), *Les Origines du mélodrame français à la fin du dix-huitième siècle*, dans la Revue d'Histoire littéraire de la France, avril-juin 1911.



tacle populaire, la pantomime plus ou moins mêlée de dialogue qui se joue sur les théâtres de la foire et du boulevard, tend de plus en plus à s'élever à la dignité littéraire. Les deux genres se rencontrent et fusionnent, grâce à la liberté accordée au théâtre en 1791. C'est alors que le mélodrame est né. Le parrain du nouveau venu fut J.-J. Rousseau, à qui on emprunta pour la circonstance le terme dont il s'était servi le premier dans un tout autre sens; le créateur de la pièce-type, l'auteur responsable devant la postérité, le « père », selon la formule consacrée, fut Pixerécourt.

Où a-t-il pris la matière des cinquante-trois spécimens de cette nouvelle variété dramatique qu'il a fait jouer entre 1797 et 1835? Personne n'avait encore songé à explorer méthodiquement les sources de son théâtre. Pour quarante-trois pièces, M. Hartog les a retrouvées : le plus souvent, un roman français ou étranger, assez fréquemment l'histoire, quelquefois une pièce de théâtre antérieure, deux ou trois fois seulement un fait divers. Encore n'est-ce que dans la seconde partie de sa carrière que Pixerécourt s'est avisé d'exploiter directement la réalité. Une curieuse lettre de 1833, dont M. Hartog n'a pas eu connaissance (1), prouve qu'il y pensa, un peu sur le tard, comme à un moyen de se renouveler. Dans quelle mesure maintenant transforme-t-il ce qu'il emprunte? Nous le voyons grâce à une suite d'analyses comparatives qui sont de toutes les parties de l'ouvrage la plus solide et la plus neuve. Il n'a aucunement le souci littéraire de l'originalité; il n'hésite pas à copier textuellement des tirades entières; mais il est amené plus souvent qu'on ne le croirait à modifier son modèle, soit que « son sens théâtral impeccable » lui suggère une meilleure organisation de l'intrigue, soit que sa virtuosité dramatique l'excite à jouer la difficulté. Dégager la situation, et, quand elle n'existe pas, la faire naître, trouver partout la « scène à faire », c'est le mérite éminent de Pixerécourt, et qui fait de lui un inventeur.

Ce que dit M. Hartog de la technique de son auteur est assez superficiel et confus, et ne nous instruit guère. Il le loue avec raison de son habileté à conduire une intrigue compliquée et à mettre la pièce en scène; il lui fait trop facilement honneur d'avoir le premier, dans *Cœlina*, mêlé le comique au tragique; il le défend de n'avoir pas su créer des caractères sans émettre, il faut bien l'avouer, à l'appui de son dire des arguments décisifs; il plaide pour son style les circonstances atténuantes, mais il se trompe s'il croit « que le tort unique de ce lettré

(1) Estève (E.), *Une Lettre de Guilbert de Pixerécourt*, dans la Revue d'Histoire littéraire de la France oct.-déc. 1912.

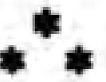


fut de parler au peuple un langage qui était celui du peuple ». Jamais le peuple n'a parlé le langage que parlent les personnages de Pixerécourt. Ce pathos prétentieux et solennel, c'est proprement de la « littérature », — de la littérature selon le cœur du peuple, et plus généralement encore (car ce serait une autre erreur d'admettre que Pixerécourt écrivit uniquement pour les faubourgs) selon le cœur des gens qui n'ont le goût ni très cultivé ni naturellement délicat.

Il était plus à la portée d'un étranger d'apprécier la moralité du théâtre de Pixerécourt. Pourtant M. Hartog se laisse trop facilement embarrasser par les autorités dont il invoque les témoignages divergents. Faguet est indécis et Ginisty est sceptique; Nodier dit oui, et Brunetière dit non. « Le problème est difficile à résoudre. » Il l'est surtout parce qu'il est mal posé. Que le mélodrame soit par lui-même moralisateur, on en peut douter. On peut même trouver qu'il y a dans certains mélodrames, surtout dans ceux qui sont postérieurs à 1830, beaucoup trop d'assassinats, de viols, d'adultères et d'incestes. Mais il est impossible de ne pas reconnaître la parfaite innocuité des pièces de Pixerécourt. Ni d'intention, ni de fait, cet honnête homme ne fut jamais un corrupteur.

Non plus sur les mœurs, mais sur la littérature, quelle a été l'influence du mélodrame? Pour ce qui regarde la France, M. Hartog se contente d'effleurer la question. Il donne pour l'Angleterre une indication très intéressante. Le mélodrame, qui en ce moment même y est plus florissant que jamais, y a été introduit voilà cent ans par un disciple de Pixerécourt, Holcroft, dont le *Tale of Mistery* (1802) est une adaptation de *Cœlina ou l'Enfant du Mystère*. L'auteur a pris la peine de dresser non seulement pour l'Angleterre, mais pour l'Allemagne, la Hollande, l'Italie, le Portugal et la Russie la liste des traductions ou imitations qui ont été faites en ces divers pays des meilleures pièces de Pixerécourt. On regrette, sans qu'on soit en droit de le lui reprocher, qu'il n'ait pu suivre la fortune du mélodrame dans les principales littératures européennes. Il aurait par là justifié plus pleinement encore l'admiration qu'il professe pour « un homme qui a eu une influence considérable sur le drame dans tout le monde civilisé, et qui ne mérite ni l'oubli dans lequel il est tombé, ni les sarcasmes d'une postérité irrévérencieuse ». C'est le dernier mot de cette consciencieuse étude. Venant d'un critique éclairé et impartial, un pareil témoignage a son prix. Il n'est que juste de le retenir et de le verser au dossier de Pixerécourt.

Edmond Estève.



D'Avril (René) (Léon Malgras), *L'Arbre des Fées,* 1 vol. in-12 de 183 pages. Paris. Édition des *Marches de l'Est,* 1912.

L'arbre des fées est le chêne séculaire qui a poussé dans le sol de profondes racines et sous l'ombre duquel se succèdent les générations. Symbole de la nature immuable parmi l'agitation des hommes; symbole aussi de la tradition qui se perpétue malgré tant de changements superficiels et vains.

Le nouveau livre que nous présente M. René d'Avril est un recueil d'impressions saisies en notre pays de Lorraine et rendues d'une manière très fidèle avec une riche variété de nuances. Il semble bien que les pièces dont le recueil se compose aient été écrites à des époques assez distantes l'une de l'autre. Une seule est datée et remonte à septembre-octobre 1901. Mais en toutes on retrouve également la délicate sensibilité du poète, sa rare distinction de pensée et sa forme si personnelle, avec ses jolies recherches et ses piquantes trouvailles d'expression.

La note mélancolique est fréquente dans ce volume. L'auteur y marque sa prédilection pour le crépuscule, la nuit et l'automne, qu'il chante dans ses *Symphonies champêtres,* qui ont, comme une symphonie musicale, leur prélude, leurs thèmes, leurs modulations et leur final funèbre annonçant la venue de l'hiver.

Délaissons toute haine; oublions toute offense;
Les derniers des beaux jours ont des cieux d'indulgence.
Drapant son luxe rouge et son mépris du vert,
L'automne inassouvi traîne au seuil de l'hiver
Son profil reconnu par qui souffre un poète.
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
C'est le mois où mûrit le fruit du souvenir.

Les paysages que nous peint M. R. d'Avril sont de préférence ceux de la région qui lui est familière, des environs d'Affracourt et d'Haroué. On goûte avec lui le charme des coteaux couverts de vignes, de la rivière qui serpente, du vieux pont gris que parent la mousse et le saxifrage. Les sons, les couleurs, les parfums s'unissent pour donner une sensation plus pénétrante de la réalité. La pièce intitulée : *Les Esprits des eaux* est comme imprégnée d'une harmonie fluide et vaporeuse.

En opposition, plaçons ces brefs paysages industriels, ces descriptions de banlieue et de faubourgs, d'une facture vigoureuse, qui disent la poésie de l'usine et le rude labeur de l'ouvrier.



Citons le sonnet qui a pour titre : *Au cœur de l'usine :*

La machine à vapeur, bête énorme et fragile,
Orne la vaste nef du hall clair et luisant,
Le soleil la caresse avec un jour frisant,
Elle anime l'essor de cent métiers agiles.

Moins doux semblait l'agneau béni des Évangiles...
Des hommes auprès d'elle, au regard méprisant,
Pasteurs aux doigts huileux, ignorés des Virgiles,
Peinent à lui donner un aspect séduisant.

Le lys de Salomon qui s'érige en sa gloire,
A-t-il le galbe pur et net de son volant?
La nuit n'arrête point ce magnifique élan.

Libre au jour, la vapeur sort de l'usine noire :
Et, légère et bleuâtre, en jets, sous le ciel bas,
Cette écharpe qui vogue indique un cœur qui bat.

M. R. d'Avril n'est pas à proprement parler un descriptif. Car toutes les impressions qu'il reçoit de la nature ou des hommes éveillent chez lui une pensée, un sentiment. A ses descriptions le plus souvent se mêle un symbole qui évoque les thèmes essentiels de la poésie.

Toute une série de pièces nous peint la jeune bergère de Domremy, et ces vers sont très touchants, en leur gracieuse simplicité :

J'imagine une enfant au regard un peu dur.
Elle sort du village en chantant une ronde;
Et le ciel est très pur.

Cette enfant changera le sort secret du monde...
Elle prend un sentier rempli de fleurs des champs.
Le sentier longe une onde.

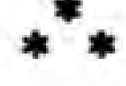
Elle rentre au village. Au loin montent des chants.
Elle a pour éclairer son front calme de rose
Les bûchers du couchant.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Dans une dernière pièce M. R. d'Avril résume éloquemment l'idée dominante du recueil, quand il nous fait entendre les voix des ancêtres affirmant la survivance de la race et la persistance de la tradition.

De tous les recueils publiés par M. d'Avril, c'est celui-ci qui me semble être le plus caractéristique de son talent, désormais en pleine maturité et maîtrise. L'Académie française vient de lui accorder un prix sur la fondation Archon-Despérouses, reconnaissant ainsi le mérite du bon poète lorrain.

Albert COLLIGNON.



BAUDOT (Jules), *La Vocation de Jeanne d'Arc*, pièce en cinq actes, avec préface de Maurice BARRÈS. Bar-le-Duc, imprimerie Saint-Paul, 1912, 1 vol. in-12 de 73 pages.

J'ai signalé ici, il y a quatre ans, la *Jeanne d'Arc* de M. Jules Baudot, drame historique en cinq actes et onze tableaux. La critique que j'adressais à cette œuvre consciencieuse et fort estimable, c'était d'embrasser un trop grand nombre d'événements, et de nous offrir plutôt une succession de tableaux découpés dans la vie de l'héroïne qu'une pièce proprement dite. Aussi ne puis-je aujourd'hui que féliciter l'auteur d'avoir choisi un sujet bien délimité et de s'y être tenu. Il n'a voulu nous mettre sous les yeux que la vocation de Jeanne d'Arc. Nous suivons la pieuse bergère depuis le premier appel de ses voix jusqu'au moment où, de plus en plus confiante dans sa sainte et patriotique mission, malgré tous les liens qui attachent son cœur à ses parents et à son cher Domremy, elle s'arrache aux siens pour accomplir les ordres de Dieu. Nous assistons au combat qui se livre en elle, et c'est là qu'est le principal intérêt du drame.

Le premier acte a du mouvement et de la couleur. Tandis que, au Bois-Chenu, Jeanne d'Arc danse et chante avec les jeunes filles et les jeunes garçons du pays, Jacques d'Arc accourt tremblant d'épouvante et annonce qu'une route d'Anglo-Bourguignons marche sur Domremy; elle approche, on n'a plus que le temps de fuir. De loin Jeanne voit brûler les maisons de Domremy.

A l'acte II, elle est revenue au village natal. L'incendie a épargné la maison de ses parents, leur verger et leurs ruches. Leurs champs leur restent. Mais la vue de l'église de son baptême et de sa première communion, que les routiers ont pillée et incendiée, lui défend de se livrer à la joie du retour. Elle songe avec angoisse à la grande pitié qui est en France. C'est alors que saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite lui apparaissent et lui dictent sa mission. L'oncle Laxart consent à la mener au sire de Baudricourt.

Acte III. (Devant le château de Vaucouleurs.) Quand Jeanne demande à Robert de Baudricourt des hommes pour l'escorter jusqu'à Chinon, il la traite de démente, d'hallucinée. Mais Durand Laxart, Richard l'archer, et d'autres soldats qu'elle a convaincus promettent de lui fournir un cheval. Elle ira d'abord à Nancy pour parler au duc de Lorraine, puis fera pèlerinage à Saint-Nicolas.

Au IVe acte, nous sommes à Domremy en février 1429. Jacques d'Arc soupçonne sa fille de nourrir quelque projet secret et a le pressenti-



ment qu'elle veut le quitter. Dans une scène bien traitée, Romée, mère de Jeanne d'Arc, essaie aussi, mais en vain, d'obtenir sa confidence. L'âme de l'héroïne est soumise à une cruelle épreuve. Elle implore le secours d'En-haut.

Le Ve acte est court. De nouveau les voix ordonnent à Jeanne de partir. Elle fait ses derniers préparatifs. On lui amène le cheval que lui a donné le duc de Lorraine. Elle le monte, et s'éloigne après de suprêmes adieux à ses amies, accourues autour d'elle, et à son cher village.

Ainsi qu'on en peut juger par ce sommaire, la pièce, où M. J. Baudot a utilisé les détails que nous fournissent les deux procès sur le milieu où a grandi Jeanne d'Arc, nous met sous les yeux un fidèle tableau de cette première phase de la vie de l'héroïne. Il a puisé également aux autres sources historiques. Ce drame, composé pour un théâtre de plein air, fait agir un assez grand nombre de personnages. Il est écrit dans une langue nette et saine, sans affectation d'archaïsme. Représenté pour la première fois au Théâtre populaire du Bois-Chenu à Domremy, en juillet et août 1912, il a obtenu le grand et légitime succès que M. Maurice Barrès lui avait prédit dans sa préface.

A la lecture, il se peut que l'action paraisse parfois un peu languissante. On voudrait aussi dans le langage de Jeanne d'Arc une simplicité soutenue. N'est-ce pas une idée singulière que de mettre dans sa bouche les plaintes de Mélibée dans la 1re églogue de Virgile ou des réminiscences des *Géorgiques* (Acte I, scène VI) :

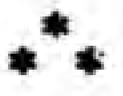
Des barbares auront nos moissons... Voilà où la discorde conduit un peuple, etc.

VIRGILE, *Égl.* 1, v. 72 : *Barbarus has segetes? En, quo discordia cives Produxit miseros!* etc.

Jeanne d'Arc n'avait pas tant de littérature.

Au reste, ces imperfections disparaissent dans le mouvement de la représentation et il serait injuste d'y insister. La pièce, je le répète, se tient bien. Conduite avec sûreté, s'appuyant solidement sur les faits historiques, elle doit constituer un spectacle attachant, d'autant plus qu'il se déroule dans le décor même du vieux village où l'héroïne a vécu et qui fut le témoin des scènes émouvantes de sa vocation.

Albert COLLIGNON.





Barrès (Maurice), de l'Académie française, *La Colline Inspirée.* Paris, Émile-Paul frères. 1 vol. in-16 de 428 pages, 1913.

Au siècle passé, dans les dernières années de la Restauration, trois jeunes prêtres sortis d'un même village de Lorraine, trois frères, Léopold, François et Quirin Baillard, doués d'une foi ardente et d'un remarquable esprit d'entreprise, brûlent de se signaler par quelque importante fondation religieuse. Partout où ils passent, ils restaurent, ils construisent, ils relèvent : à Flavigny, une communauté de Bénédictines; à Mattaincourt, la Congrégation de Notre-Dame; le monastère de Sainte-Odile; enfin, au sommet de la Colline de Sion-Vaudémont, un institut de Frères, avec bâtiments conventuels, jardins, ferme, pensionnat, ateliers. Ils donnent, pendant quelque temps, au vieux pèlerinage national de la Lorraine une extraordinaire splendeur. Grâce à des quêtes incessantes et lointaines, l'argent afflue entre leurs mains. Le Ciel semble leur témoigner une faveur particulière. Mais l'évêque de Nancy, ému des mauvais bruits qui courent sur eux, refuse d'authentiquer le miracle dont ils prétendent avoir été honorés; il leur demande des comptes; il leur enlève la direction de leur institut. La Révolution de 1848 les ruine. Ils se soumettent et vont faire à la Chartreuse de Bosserville la retraite qui leur a été ordonnée.

Dans cet asile de paix, François et Quirin, naïvement, se reposent. Léopold se ronge. Il n'accepte pas sa défaite; du fond de sa détresse, il crie vers Dieu, comme le saint homme Job; il implore une revanche; il reçoit des impressions surnaturelles, il sent des présences mystérieuses. Un Chartreux, le Père Magloire, touché de son désarroi, lui conseille d'aller trouver l'homme du jour, le voyant de Tilly-sur-Seulles, le fameux Vintras. Il y court, non sans émoi, car le prophète normand a été réprouvé par l'Église et condamné par les tribunaux. Il le voit, il l'entend, il est subjugué. Successivement François, Quirin, la sœur Thérèse l'ont rejoint. Ils assistent à plus de cinquante miracles; ils retournent vers leur Lorraine l'âme débordante de foi et grisée d'espérance. Le 8 septembre, jour de la fête de Sion, Léopold, dans un prône enflammé, glorifie Vintras et tonne contre son évêque. Ce langage scandaleux met en fuite les ecclésiastiques présents : le vide se fait autour des Baillard. Demeurés seuls avec leur petit troupeau sur la sainte montagne, les trois frères défrichent, labourent, sèment; le jour se passe aux travaux rustiques; le soir, on se penche sur les gazettes pour y noter avec ravissement les fléaux de toutes sortes, précurseurs de la catastrophe finale annoncée par Vintras. Avec des

rites étranges et des cérémonies bizarres, on célèbre le culte nouveau. La Colline sacrée devient un théâtre d'extravagance et de folie. L'évêque interdit les trois « pontifes »; le pape les excommunie. Un jeune Oblat, le Père Aubry, envoyé pour remettre l'ordre dans la paroisse, entame avec eux, sur leur propre terrain, une lutte d'abord inégale, mais qui tourne en sa faveur. L'opinion publique se prononce contre les hérétiques; leurs fidèles les abandonnent; leurs créanciers les traquent. C'est la déroute. Quirin gagne la Bourgogne; François est jeté en prison; Léopold s'enfuit jusqu'à Londres. Ils reviendront les uns après les autres au creux de la colline, dans l'humble bourgade de Saxon, traîner pendant de longues années une vie d'expédients, misérable et méprisée, pénombre traversée, aux yeux extasiés de Léopold, de visions fulgurantes. Les désastres de 1870, « l'année noire », semblent les justifier en réalisant les prédictions de Vintras. Mais tout rentre à sa place. Peu à peu, les têtes de la communauté schismatique disparaissent. François, à ses derniers moments, a repoussé le prêtre orthodoxe; Quirin, avant de mourir, abjure ses erreurs; un jeune religieux, que, de son lit d'agonisant, le Père Aubry a envoyé à Léopold, obtient de lui une rétractation complète. Malgré tout, en expirant, le vieillard a encore sur les lèvres le nom de Vintras.

Cette lamentable aventure de trois prêtres pieux, intelligents, actifs, victimes de leur ambition, de leur audace, de leur orgueil et de leur imprévoyance, entraînés à la ruine par l'abus des emprunts et la manie de bâtir, et tombant de chute en chute au rang de souffre-douleurs de village, est un curieux, très authentique, et en soi très dramatique épisode de la vie du clergé lorrain au dix-neuvième siècle. M. Barrès, qui s'en est emparé en romancier, ne s'est pas astreint à suivre les faits pas à pas avec la timide fidélité de l'historien. Une critique méticuleuse a relevé dans son livre maints passages qui s'écartent de la stricte vérité (1). Ces altérations sont de plusieurs sortes. Les unes se réduisent à de simples confusions, parfois voulues et nécessaires, de noms, de dates et de lieux. Elles ne tirent pas à conséquence. D'autres sont des transpositions, des retouches ou des simplifications de détails, imposées par la loi du genre et le souci de l'effet artistique. Les événements qui forment la matière de l'ouvrage se trouvaient répartis sur un espace de plus d'un demi-siècle. Il fallait, dans une succession de menus incidents dont très peu, pris en eux-mêmes, offraient un intérêt capital, et qui ne valaient que par la masse, dans

(1) Voir ci-dessus, p. 30, 155 et 156, les références aux articles de M. l'abbé Martin et à la brochure de M. l'abbé Mangenot.



toute une littérature de traditions orales, dans un fatras de mémoires et de libelles, saisir d'un sûr coup d'œil les traits essentiels et caractéristiques, le geste, le mot révélateurs, les ramasser autour des péripéties marquantes du drame, en composer et en illustrer les scènes qui, par une progression irrésistible, nous mènent au dénouement. On ne peut blâmer M. Barrès d'avoir usé de toutes les ressources de son art. On l'admire d'en avoir fait un si juste et si parfait emploi. Tels de ces tableaux, tracés avec un réalisme vigoureux ou attendri, le retour à Sion après la visite à Vintras, la procession du 8 septembre, « la petite vie heureuse » sur la colline, l'arrestation de François, la mort de Léopold, sont dès maintenant classiques, comme dans *Madame Bovary* la noce normande, le comice d'Yonville ou la mort d'Emma. Après cela, on excusera l'auteur d'avoir peut-être un peu poussé le Père Magloire à la caricature. Mais on ne peut que lui savoir gré d'avoir substitué un unique religieux, le Père Aubry, imaginaire et synthétique, à la file des Oblats qui, de l'éviction des Baillard à la mort de Léopold, ont exercé leur ministère dans l'église de Sion. On ne lui en veut même pas d'avoir, pour regagner quelque sympathie à ses héros égarés et malheureux, prêté à ce personnage fictif des remords, ou des regrets, ou des scrupules de conscience que les évêques de Nancy et leur clergé n'ont ni pu ni dû avoir. Sans s'attarder plus qu'il ne convient à ces finesses d'exécution, où l'on sent la main d'un maître, il faut aller plus avant, pénétrer jusqu'à l'âme du livre. Cette âme, c'est l'âme des frères Baillard.

Ils sont trois, trois prêtres, vivant de la même vie, voués à la même œuvre. Mais chacun d'eux a son caractère, « son génie propre ». Ceci est obéissance au canon de l'art et soumission à la vérité. François, avec « sa simplicité cordiale et rustique », avec « son gros visage enfantin », son bon cœur et son petit jugement; Quirin, avec sa figure bilieuse, son esprit terre-à-terre, ses ruses de paysan et son humeur processive, ont des traits équivalents dans des physionomies différentes. Ils se font contraste et pendant. Au-dessus d'eux s'élève et domine, de l'ascendant d'une volonté forte comme de la supériorité d'une nature faite pour la vie spirituelle, leur aîné, Léopold, « M. le supérieur ». Il semble qu'on pût hésiter sur le jour dont il convenait d'éclairer cette originale et un peu énigmatique figure. On devine quel parti un Balzac eût tiré de ce curé « d'affaires », bâtisseur, quêteur, emprunteur, étayant, comme font les financiers aventureux, une entreprise chancelante d'une entreprise nouvelle, épuisant tous les moyens de retarder l'inévitable faillite : que de comptes, que de procédures, quel dédale de calculs compliqués et de combinaisons savantes! On pouvait en-

core, — et la tâche n'eût pas été indigne d'un psychologue, — étudier sur cet inlassable fondateur, comme sur un spécimen avorté d'une belle variété de la plante humaine, le génie des grands entraîneurs d'hommes et instaurateurs d'ordres, les François d'Assise ou les Ignace de Loyola. M. Barrès a préféré nous montrer, dans le cas de l'abbé Baillard, je ne dirai pas une perversion, mais une manifestation excentrique et comme une poussée sauvage et folle du sentiment religieux. L'instinct mystique, des obscures profondeurs où il prend sa source, apporte avec lui la violence et le trouble; comme tous les grands courants naturels, il a besoin d'être endigué, canalisé, épuré, discipliné. La discipline qui lui est indispensable, c'est la tradition. Tel est le sens du dialogue que M. Barrès institue entre la *prairie* et la *chapelle :* « Je suis, dit la prairie, l'esprit de la terre et des ancêtres les plus lointains, la liberté, l'inspiration. — Et la chapelle répond : Je suis la règle, l'autorité, le lien; je suis un corps de pensées fixes et la cité ordonnée des âmes. » Ces deux forces ne doivent ni s'ignorer ni se détruire : elles doivent travailler ensemble. L'une sans l'autre, elles ne sont que démence ou stérilité. Léopold Baillard en est la preuve. C'est pour s'être abandonné uniquement aux impulsions du sens individuel, c'est pour avoir « rejeté les entraves du bon sens aussi bien que celles de son ordre et de la hiérarchie » qu'il a roulé aux abîmes sur lesquels M. Barrès nous invite à nous pencher.

Nous y suivons sa longue chute avec quelque chose de plus que la compassion due aux misérables, que la sympathie qui va spontanément aux enthousiastes et aux vaincus. Ce mystique enivré de surnaturel, en communication avec l'invisible, prend sur sa montagne des airs de Titan foudroyé. Sans doute fallait-il, pour qu'il ne fût pas ridicule, qu'il fût sublime; et il n'est pas facile de traiter le sublime simplement. Le souci de frapper l'imagination par le choix du décor, d'établir entre les sentiments et les lieux et les heures des harmonies savamment concertées ou des contrastes habilement ménagés, est sensible en plus d'un endroit, dans la veillée de Bosserville, dans la rêverie de Léopold sur les ruines de Sion, dans les « symphonies sur la prairie ». Dans ces parties de son livre, M. Barrès ne travaille sur aucune donnée historique. Il laisse monter du fond de lui-même et va remuer au cœur de ses lecteurs, avec plus d'indulgence peut-être que sa thèse n'en ferait attendre, ce vieux levain de romantisme dont le plus fervent traditionaliste lui-même a de la peine à se débarrasser. Léopold prend place, de plain-pied, dans la postérité d'Hamlet. Il est le frère de Faust, de Manfred et de Prospero. Ceux-là signifiaient pour nous la soif de connaître, l'autonomie de la conscience, le songe éternel du





bonheur. Celui-ci incarne l'inquiétude du divin. Il se dresse sur la « faible éminence » de Sion comme le personnage de Gœthe ou de Byron sur les montagnes du Harz ou sur les glaciers de la Jungfrau. Mais, par une richesse surabondante de sens, à la valeur métaphysique il joint une signification ethnique. Fils de la patrie lorraine, rejeton de la vieille souche celtique, il est l'indigène défendant le sol natal contre l'étranger, contre le nouveau « soldat de Rome »; il en surgit comme un héros autochtone et national. On s'attend que, pareil aux guerriers d'Ossian, il s'élève comme une vapeur au-dessus de la terre. On ne saurait plus dire si on veille ou si on rêve. On entre dans l'état où l'humanité enfante ses mythes et crée ses dieux.

A cette hauteur, on perd de vue l'aventure, médiocre en somme, du curé de Saxon-Sion. Porté sur les ailes du symbole, on nage en pleine poésie. Les formes mêmes du style nous aident à nous dégager du réel, et soulèvent notre âme. Il y a dans la méditation qui ouvre le livre, dans celle qui le ferme, une largeur de rythme, une profondeur de vibration, un lyrisme pressant et contenu dont l'effet est d'une singulière puissance. Oserai-je dire qu'à ces morceaux brillants je préfère encore, dans le chapitre où « la Colline respire », la description de l'immuable paysage dont se renouvelle quatre fois la face changeante selon chaque cycle des saisons. Il faut au moins en détacher ces lignes, panorama de la plaine lorraine, par un jour d'été, du sommet du « Signal »:

« Ici l'immense horizon imprévu, la griserie de l'air, le désir de retenir tant d'images si pures et si pacifiantes obligent à faire halte. C'est une des plus belles stations de ce pèlerinage. On passerait des heures à entendre le vent sur la friche, les appels lointains d'un laboureur à son attelage, un chant de coq, l'immense silence, puis une reprise du vent éternel. On regarde la plaine, ses mouvements puissants et paisibles, les ombres de velours que mettent les collines sur les terres labourées, le riche tapis des cultures aux couleurs variées. Aussi loin que se porte le regard, il ne voit que des ondulations : plans successifs qui ferment l'horizon; routes qui courent et se croisent en suivant avec mollesse les vallonnements du terrain; champs incurvés ou bombés comme les raies qu'y dessinent les charrues. Et cette multitude de courbes, les plus aisées et les plus variées, ce motif indéfiniment repris qui meurt et qui renaît sans cesse, n'est-ce pas l'un des secrets de l'agrément, de la légèreté et de la paix du paysage? Cette souplesse et le ton salubre d'une atmosphère perpétuellement agitée, analogue à celle que l'on peut respirer dans la haute mâture d'un navire, donnent une divine excitation à notre esprit, nous dégagent. nous épurent, nous disposent aux navigations de l'âme. »



A quoi bon embuer d'un commentaire la parfaite pureté d'une telle page? Il n'est pas une oreille française qui n'en savoure la musique comme une volupté. Ce don d'accorder et de fondre les mots les plus divers en une expressive harmonie, ou de les détacher, de les prolonger, de les faire vibrer et chanter comme une note sous l'archet, il n'appartient qu'aux maîtres de notre prose, et particulièrement de notre prose moderne, à un Renan, à un Chateaubriand. Ils l'ont transmis à M. Barrès. Art prestigieux, ou plutôt véritable magie, à laquelle on ne songe même pas à se soustraire. Car on peut contester avec l'historien, discuter avec le philosophe : qui serait assez ennemi de sa jouissance pour repousser la baguette de l'enchanteur?

Edmond Estève.

***

Isemann (B.), *Lothringer Novellen.* — Berlin, S. Fischer, 1913, vol. in-8 de 239 p.

Sous le titre de *Lothringer Novellen,* M. Bernd Isemann a publié un recueil de nouvelles d'où s'exhale un incontestable parfum de terroir. S'inspirant de la technique de Thomas Mann, le romancier bien connu, qui nous décrit dans ses *Buddenbrooks* la grandeur et la décadence d'une famille d'armateurs, l'auteur analyse l'âme de plusieurs personnages qui caractérisent les générations successives d'une vieille famille de paysans lorrains. Il est bref sur leur origine. Le dur labeur de ces ouvriers de la première heure, qui vont édifier la fortune de la race, ne l'intéresse guère; il nous convie non pas « aux semailles, mais à la récolte », et dans un cadre bien lorrain, dans un paysage des environs de Sarrebourg, surgit Jean-Pierre Christoff, le propriétaire de ce manoir de Montpis, moitié ferme, moitié donjon, qui dresse vers le ciel ses tourelles altières; d'un côté, à perte de vue, s'étend le plateau ondulé; de l'autre, l'horizon est barré par la silhouette harmonieuse des Vosges. S'adossant au castel, voici les écuries, les étables, les porcheries surtout et, plus loin, le potager planté de choux, que dame Gabrielle convertira en choucroute; dans la chambre aux provisions pendent des quartiers de sanglier, des cuissots de chevreuil, des chapelets de perdrix, des jambons de toute taille et, sur la table, dans un vaste plat de faïence bleue, trône une pyramide de boudins. M. Isemann, en observateur distingué, a le souci de la chose vue.

Dans cette demeure cossue, Jean-Pierre règne en maître; il ne



cultive pas la terre lui-même; il est de la race de ceux qui sont faits pour commander et pour jouir. Rester à table quatre heures et faire honneur à tous les plats, boire six heures durant n'est qu'un jeu pour ce bon vivant qui, au sortir de ces ripailles, décrochera le fusil, ira à l'affût sous les averses glacées, fera 3 lieues sous bois en pleine nuit jusqu'à la scierie où l'œil du maître découvrira jusqu'au moindre larcin; puis il reviendra, de la meilleure humeur du monde, avec une faim de loup, pour remanger, dormir, sans négliger sa femme. Voilà la vie qu'il mène tous les jours sans être importuné par des soucis d'argent, car la terre n'est pas avare et les revenus des forêts suffisent à couvrir les frais de ces bombances. Et c'est ce gai luron, dont la jovialité s'allie à une certaine finesse, qui va être le héros de la plus ridicule des aventures sentimentales. Le hasard le met en présence d'une châtelaine à demi ruinée qui s'éprend de lui. Jean-Pierre, lui, est séduit par les charmes d'une jeune parente de cette dernière. La situation devient critique. Mais un rival inattendu, le cocher de Jean-Pierre, auquel ces dames ont réservé leurs faveurs, met tout le monde d'accord et Jean-Pierre s'en retourne tout penaud en sifflant, pour se consoler, l'air de Pierrot au clair de la lune. Il n'est pas de famille de vieille souche lorraine qui ne puisse compter parmi ses ancêtres un personnage de cette espèce.

La troisième nouvelle nous révèle, dans cette race de riches propriétaires fonciers, un type nouveau. L'arrière-petit-fils de Jean-Pierre ne ressemble plus à ses aïeux, dont il n'a ni la force active, ni la vigueur physique, ni le robuste appétit. Mais il est plus affiné, épris d'art et de beauté; c'est un dilettante à l'âme flottante, au caractère irrésolu qui va introduire l'anarchie dans cette maison qui, jusqu'alors, avait résisté à tous les assauts. Il quitte le pays natal, part pour l'Italie où il épouse une créature belle et passionnée. La mort lui ravit bientôt sa compagne. Il revient en Lorraine et croit s'y enraciner en prenant pour femme la douce et docile Yvonne, type délicieux de jeune fille lorraine, qui meurt à son tour prématurément. Désemparé, Jean-Jacques se réfugie dans l'art et transplante de Venise dans la vallée du Val l'industrie du verre et du cristal. Mais sa fabrique est un gouffre qui engloutit l'immense fortune amassée par les ancêtres et qu'une troisième femme achève de dilapider. Cette histoire est évidemment symbolique; elle fait allusion à la transformation de la Lorraine agricole en région industrielle.

La dernière nouvelle n'est rattachée aux autres que par des liens assez lâches : un vieil oncle voltairien, à l'esprit caustique, y exerce sa verve sur son entourage confit en dévotion. Qui n'a connu dans

notre pays lorrain, où la piété n'a jamais pris les allures du bigotisme, quelque sceptique taillé sur ce patron?

Ce n'est pas seulement la couleur locale, l'étude assez fouillée des caractères qui rend la lecture des *Lothringer Novellen* intéressante, mais encore la variété des procédés techniques et l'aisance, la grâce même avec laquelle l'auteur manie la langue allemande.

On regrette cependant que M. Isemann, nous transportant dans le passé, n'ait pas donné à ses nouvelles un arrière-plan historique. Il fait à peine allusion à la Révolution française, à l'Épopée impériale qui forment la trame même des romans d'Erckmann-Chatrian. Mais, d'autre part, il ne tente pas d'annexer, de germaniser ses personnages; il leur laisse leur culture bien française et c'est un mérite dont il convient de le féliciter.

M. Kremer.

***

Bruneau (Ch.). — *La Limite des dialectes wallon, champenois et lorrain en Ardenne.* Paris, H. Champion, 1913, vol. in-8 de 240 p. avec 1 carte.

La Faculté des Lettres de Nancy possède enfin un enseignement régulier de la langue et de la littérature romanes. Il se trouve, par une heureuse fortune, que M. Ch. Bruneau, le maître de conférences qui en est chargé, s'est occupé dans ses thèses des dialectes de la région ardennaise, c'est-à-dire d'un pays qui offre, au point de vue linguistique, plus d'une ressemblance avec le nôtre. Au cours de ses recherches, M. Bruneau a reconnu, dans le sud de la région ardennaise, des villages où l'on parlait un patois qui se rattache au dialecte lorrain. Aussi tenons-nous, malgré notre incompétence, à signaler les travaux de M. Bruneau aux lecteurs de la *Bibliographie Lorraine.* Nous ne nous occuperons que de sa thèse complémentaire (1), que nous pouvons mieux apprécier, parce qu'elle touche à l'histoire.

Après avoir décrit le pays et ses caractères géographiques, après en avoir retracé les destinées depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours, M. Bruneau étudie la limite des trois dialectes wallon, champenois et lorrain dans les Ardennes et détermine les caractères particuliers de chacun d'eux. C'est dans des territoires qui ont fait partie

(1) La thèse principale de M. Bruneau, que nous nous contentons de signaler, a pour titre *Étude phonétique des patois d'Ardenne.* Paris, H. Champion, 1913, vol. in-8° de 541-XII-61 p.



de la cité, puis de l'archidiocèse de Trèves, que l'on parle des patois lorrains. M. Bruneau croit que les Ripuaires s'y sont mélangés à l'ancienne population gallo-romaine, qui a d'ailleurs fini par les absorber; toutefois, on constate, sinon dans le vocabulaire, du moins dans la prononciation et surtout dans l'accentuation, des germanismes, que seule peut expliquer la colonisation du pays par les Ripuaires. Pour M. Bruneau, les limites des dialectes correspondent en général aux divisions primitives en cités.

A propos des noms de localités, l'auteur distingue les établissements qu'ont fondés les Francs de ceux qu'ils ont simplement occupés; les premiers portent des noms germaniques en *han* (*heim*) et en *ingen;* quant aux localités de la seconde catégorie, les seules que l'on rencontre au sud de l'Ardenne, là où l'on parle des patois lorrains, elles ont des noms formés d'un nom de Franc et d'un substantif ou d'un suffixe roman, court, ville, mont, etc.

Relevons quelques petites erreurs. Page 103 : en 925 la Lorraine n'est pas devenue terre d'Empire, l'Allemagne n'étant pas alors et n'ayant jamais été en droit un Empire avant 1871. — Pages 128 : il n'y avait point de duché de Bouillon au onzième siècle, et Liége a toujours été un simple évêché. — Page 133 : lire Cinq-Mars au lieu de Saint-Mars.

Inutile d'insister sur l'intérêt qu'offrent les thèses de notre distingué collègue. Exprimons le souhait que M. Bruneau, maintenant fixé à Nancy, fasse des patois de la Lorraine l'objet de recherches aussi méthodiques et aussi savantes que celles qu'il a consacrées aux patois ardennais.

R. Parisot.

---



# CHAPITRE VII

# ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE DE L'ART

---

## COMPTE RENDU

Paul Denis, *Ligier Richier, l'artiste et son œuvre,* avec 51 planches hors texte et 44 illustrations dans le texte. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1911, 1 vol. in-4, xxvi-426 pages.

Les lecteurs des anciennes *Annales de l'Est* se rappellent peut-être le compte rendu détaillé qu'elles publiaient en 1906 d'une soutenance de thèse de doctorat d'université sur Ligier Richier. L'ouvrage dont il s'agit aujourd'hui est la réédition corrigée, augmentée et magnifiquement illustrée de cette thèse, dont il n'avait été tiré que le nombre d'exemplaires exigé par les règlements universitaires.

Rendons d'abord à la maison Berger-Levrault le tribut d'éloges qu'elle mérite pour cette publication splendide : l'élégance du caractère, l'ampleur du format, la perfection des images font du *Ligier Richier* un vrai livre d'art.

L'auteur dit (p. xxiii) avoir mis neuf années à son ouvrage. Il a, je le crois, fait de son mieux. *Ame ich chan,* c'est la devise de Jean Van Eyck. Mais je le crois aussi qu'avec une connaissance plus complète des alentours de son sujet, avec plus de critique et d'indépendance, avec plus de personnalité et de décision dans le jugement, l'auteur aurait fait beaucoup mieux. Le *Ligier Richier* n'est certes pas un ouvrage définitif. En attendant, il rendra grandement service.

Le sujet imposait un triple travail : recherche des œuvres, recherche des pièces d'archives et de la « littérature » antérieure, élaboration personnelle.

C'est de la première de ces trois tâches que M. Denis me semble s'être



le mieux acquitté. Il a fait tout ce qui était possible de faire pour voir de ses yeux, et pour nous montrer l'œuvre éparse du Maître de Saint-Mihiel. Photographe habile, il a lui-même pris les nombreux clichés reproduits dans son livre. Ces photographies assurent au *Ligier Richier* un immense intérêt. Certaines, comme celle de la tête de saint Jérôme (pl. XXIV), ou celle de la terre cuite Lignéris (pl. L), ont l'attrait de l'inédit. D'autres, comme les détails du tombeau de Philippe de Gueldres (pl. XXXII-XXXIII), font mieux connaître des monuments insignes. Outre la reproduction de l'œuvre de Richier et de sculptures qui semblent, à tout le moins, sinon provenir de son atelier, du moins témoigner de son influence (pl. V-VII : Calvaire de Génicourt; — pl. VIII : Crucifix de l'église Notre-Dame, à Bar-le-Duc; — pl. XXV : Sépulcre de Clermont-en Argonne; — pl. XXVI : Christ de l'église Saint-Laurent, à Pont-à-Mousson; — pl. XXVII : Crucifix de la cathédrale de Nancy), M. Denis nous donne, en frontispices de chapitre ou en culs-de-lampe, les photographies d'une foule de sculptures secondaires, de la fin du quinzième et du seizième siècle, éparses en Lorraine : moyennant quoi, on se fait quelque idée du milieu où Ligier Richier s'est formé, on l'apprécie par rapport aux artisans plus ou moins médiocres qui ont travaillé dans le même pays, avant ou en même temps que lui. J'aurais aimé que cette partie de la documentation fût plus commentée, plus développée et choisie avec plus de méthode. Ni les sceaux des ducs René II et Charles III ni les armoiries de Nancy n'intéressent le sujet; les Miséricordes de Bouxières-aux-Chênes non plus, et les dessins de Morey, reproduits par M. Denis, sont plutôt mauvais. Mieux aurait valu publier les détails de la porte du Palais Ducal, c'eût été une bonne illustration du développement sur l'ornementation italienne (p. 65); ou le premier monument funéraire de Philippe de Gueldres, dont M. Denis parle à la page 213, note 1, et qui aurait illustré à merveille le développement sur le macabre (p. 200); ou le Christ de pitié à Marville, l'une des plus belles sculptures du seizième siècle qu'il y ait en Lorraine; ou le retable de la maison Sei chepine, à Toul, qui représente le sujet plutôt rare de saint Pierre dans la grotte du *Gallicantus*.

Quant aux pièces d'archives, je n'en vois aucune dont la biographie de Ligier Richier soit redevable à M. Denis. Je regrette d'avoir à formuler derechef les observations que je faisais à ce propos sur la première édition et que mon collègue M. Parisot avait appuyées : quand on cite un document d'archives, c'est un devoir strict, si ce document a été trouvé, cité, étudié par autrui, d'en nommer l'inventeur. *Suum cuique*. Dire, par exemple (p. 40) : « Nous trouvons dans des comptes

de la Prévôté de Kœur, Archives de la Meuse, B, 2807, une note ainsi conçue..... », c'est donner à croire qu'on a découvert cette note, qu'on est le premier à la verser aux débats.

M. Denis a revu lui-même à peu près tous les papiers d'archives concernant son sujet. Que cette revision ne l'ait amené à découvrir aucune pièce nouvelle, en faut-il conclure que les dépôts, de Lorraine et d'ailleurs, ne nous réservent plus aucune révélation sur Ligier Richier? Assurément non. Une chance, par exemple, reste encore, avec les archives abbatiales de Saint-Mihiel. On sait que ces archives, dérobées par des Sanmiellois dans la première partie du dix-neuvième siècle, et qui devaient être vendues sous le manteau à Paris en 1853, sur catalogue dressé en Allemagne (par le doktor L. Tross), ont été en partie saisies par le Gouvernement français et versées aux Archives de la Meuse, série H. Elles ne sont pas encore inventoriées.

De tant de monuments et documents étudiés avec tant de soin, quel parti a tiré notre auteur? Son livre est-il vivant et vrai?

Vivant, il ne pouvait guère l'être. La vie de Ligier Richier nous est trop mal connue. Le caractère de l'artiste, son âme nous échappent. Le milieu familial et local où il s'est formé ne peut être reconstitué. On dirait d'un de ces grands artistes de l'antiquité, dont nous ne connaissons que l'*acmè* approximative, et que quelques œuvres.

Un épisode pourtant de la vie de Richier, un épisode capital, nous est connu; c'est même celui sur lequel nous sommes renseignés par les témoignages les plus circonstanciés et les plus catégoriques, l'adhésion de Richier à la religion réformée. Comme presque tous les grands artistes du seizième siècle, français Ligier Richier est allé à la Réformation. Bien plus, il a fait à sa foi, comme Jean Goujon, le sacrifice de s'expatrier. Il est mort à Genève. Le catholicisme de M. Denis s'est trouvé bien gêné de cette conversion. Au lieu d'en prendre son parti, notre auteur ergote sur les dates; l'art de Richier serait « foncièrement catholique », parce que ses œuvres seraient antérieures à sa conversion. « A partir de 1560, date vraisemblable de la conversion de Richier, on ne rencontre plus aucune œuvre qui puisse lui être attribuée. » (P. 23.) Mais, page 44, M. Denis nous apprend que les comptes de Jacques de Silly, seigneur de Commercy, mentionnent, à la date de 1564, le paiement à Ligier Richier de la somme, considérable pour le temps, de 2.400 francs. L'argumentation de M. Denis, qui relève plutôt de l'apologétique que de la critique, pèche par la base, puisque nous ignorons et la date de la plupart des œuvres de Richier — notamment la date du Sépulcre de Saint-Mihiel — et la date de sa conversion. De ce que le premier document où Richier paraisse comme réformé soit

daté de 1564, il ne s'ensuit nullement que Richier ait adhéré à la Réforme cette année-là. On peut croire du reste qu'avant d'y adhérer formellement, il a d'abord penché de ce côté, qu'il y a été porté par des sympathies intimes et profondes. L'élite française ne s'est pas décidée brusquement pour la Réforme; ce ne fut pas la conversion de Paul à la porte de Damas; ce fut un besoin de l'esprit et du cœur, qui est allé grandissant, jusqu'à la rupture irrévocable. J'ose dire que M. Denis n'a pas la moindre idée de la psychologie huguenote. Pour parler comme il convenait d'une question aussi délicate que l'adhésion de Richier à la Réformation, il aurait fallu s'informer du protestantisme en France au seizième siècle, des raisons de son succès parmi les « intellectuels » d'alors. La lecture du *Sébastien Castellion* de M. Ferdinand Buisson aurait ouvert à M. Denis des horizons nouveaux pour lui.

Il parle (p. x) de statues de saints sculptées par Richier. Mais, justement, on ne connaît de cet artiste aucune statue de saint, non pas même, quoique Richier fût Lorrain, de statue de saint Nicolas. M. Denis s'efforce de montrer que l'art de Richier est « profondément catholique » (p. 372-734). En quoi? Parce qu'il a sculpté, inlassablement, le drame de la Passion? Mais c'est le thème de l'art chrétien universel, le catholicisme n'en a pas le privilège, il est aussi bien grec, copte, ou protestant, que catholique romain. L'Évangile est à tous les chrétiens. Plus un artiste chrétien est profondément touché par l'Évangile, plus émouvante est l'interprétation figurée qu'il en donne. Quel artiste a été plus profondément inspiré par l'Évangile et la Passion que Rembrandt? Or Rembrandt était calviniste.

Je terminerai par quelques remarques faites de-ci de-là, au cours de l'ouvrage.

P. 26. Une légende, accréditée par dom Calmet, fait de Richier le protégé et l'élève de Michel-Ange : le maître florentin serait allé à Paris par la Lorraine; en passant à Saint-Mihiel, il aurait remarqué le jeune Ligier et l'aurait emmené à Rome. Ce conte à dormir debout, et qui donne la mesure de la critique de dom Calmet, était à rapprocher d'inventions analogues, par lesquelles on croyait jadis honorer l'art français de la Renaissance : c'est ainsi que le Sépulcre de Solesmes a été attribué à trois artistes italiens.

P. 68. Le plus ancien exemple de pilastres à l'italienne, dans une œuvre française, n'est pas au Sépulcre de Solesmes. On en trouve déjà dans l'œuvre de Fouquet.

P. 67. Pourquoi l'Annonciation est-elle représentée sur le tombeau de René II? Parce que ce prince avait pour l'Annonciation une dévo-



tion particulière. On a une commande « à Gérard Jaiquemin, ymaigier, demeurant à Toul, pour une Nunciade avec les armes de M[gr], qu'il a ordonné mettre sur la tablette de l'autel de la chapelle de M[gr] » (Arch. M.-et-M., B, 976, document cité par Lepage et G. Save).

P. 92. A propos de « Gauthier » Richeret. Gauthier n'est pas une forme lorraine : écrire Gaucher ou Gauchon. Ce Gauchon Richeret, qui était doyen d'Hattonchâtel, est le donateur du fameux retable, ses initiales G. R. y sont gravées. Il aurait fallu citer *in extenso* le témoignage retrouvé par M. Germain dans les *Antiquités de la Gaule belgique*, œuvre d'un élève de Gaucher, Richard de Wassebourg.

P. 146. Au pied de la croix du Christ, à l'abbatiale de Saint-Mihiel, se trouvait, selon dom de l'Isle, « un petit chien parfaitement imité ». M. Denis n'explique pas cette curiosité iconographique. Je crois qu'elle a son explication dans les versets 17 (*Circumdederunt me canes multi*) et 21 du Psaume XXI, dont la Vulgate donne cet argument : *Christus Patrem in cruce obsecrat, enumeratis suæ perpessionis appendicibus, ut sibi adsit.* A Montigny-en-Chaussée, dans l'Ile-de-France, un calvaire du milieu du seizième siècle porte cette inscription : *Circumdederunt me canes multi.*

P. 149. Il aurait fallu publier le texte inédit de l'octroi d'indulgence au Calvaire de Briey.

P. 154. Les blessures aux jambes des larrons sont figurées sur un grand nombre de Crucifixions de la fin du Moyen Age. C'est un détail d'iconographie sur lequel on aurait aimé des indications plus complètes.

P. 168. La tête de saint Jérôme a été signalée pour la première fois par Henri Dannreuther, dans la *Lorraine artiste*, du 22 janvier 1893, p. 58. Elle se trouvait alors en possession du chanoine Trancart, à Nancy, le même qui possédait la tête du Christ, laquelle a appartenu depuis à feu Humbert, et se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme français.

P. 171. L'Enfant du musée du Louvre y est entré en 1852; il fut acheté au prix de 500 francs, de maître Gillotel, avocat à la cour de Poitiers. Ce Gillotel était de Bar-le-Duc (Maxe-Werly, *L'Enfant à la crèche*, p. 2 et 6).

P. 200. M. Denis semble attribuer à l'influence germanique le goût de Richier pour le macabre; et, en même temps, il adhère à la thèse de M. Mâle, qui a revendiqué, avec une grande vraisemblance, l'invention du macabre pour l'art français de la fin du Moyen Age. Il y a ici, comme en d'autres endroits, dans la deuxième édition du *Ligier Richier*, des additions qui auraient comporté des corrections

au texte primitif. Je crois de plus en plus que Richier ne doit rien à l'Allemagne, ni pour le macabre, ni pour le reste. Le goût du macabre a été commun à tous les auteurs de monuments funéraires, en France, au seizième siècle. Il me semble impossible que le Squelette de Bar ait été un monument « collectif » (p. 204), élevé à la mémoire de plusieurs défunts. Les pages de Courajod sur le squelette sont belles (p. 206), mais plus belle encore celle d'Émile Gallé (*Écrits pour l'Art*, p. 140). Le passage de Job, qui figure dans l'Office des Morts, n'a pas inspiré Richier dans le détail. Job ne tend pas son cœur à Dieu, et si ses chairs sont consumées, sa peau est intacte; elle adhère à ses os, comme celle d'une momie : en lisant le vieux poète sémitique, on a la vision du cadavre, tel que le macèrent et le conservent les sables brûlants de l'Arabie ou de l'Égypte. Au contraire, le Mort de l'art macabre est un cadavre pourri dans nos humides cimetières, il n'a plus de peau sur le visage, nous sommes loin du *pelli meæ adhæsit os meum*. Et M. Denis exagère quand il assure que « Richier a rendu le texte de Job pour ainsi dire à la lettre » (p. 207-208).

P. 211 et suivantes. A propos du tombeau de Philippe de Gueldres, cf. Eugène Delacroix, *Journal*, II, p. 280. Quelques pages sur la pieuse duchesse, sur son ascétisme mystique, auraient été les bienvenues. Il est regrettable que M. Denis n'ait pas connu le *Livre d'Heures* de Philippe, qui appartenait jadis à la Bibliothèque de Saint-Dié et qui se trouve aujourd'hui entre les mains d'un amateur de choses lorraines.

P. 220. Dans l'inscription funéraire de Philippe de Gueldres, je lirais ainsi les vers 4-5 :

Terre lui soit pour toute couverture :
C'est le destin de toute créature.

Dans le texte adopté par M. Denis, le vers 4 est incompréhensible, et le vers 5 est faux.

P. 241. Il ne convenait pas, je crois, de dire que « le Sépulcre de Saint-Mihiel a été plus loué qu'étudié ». Les prédécesseurs de M. Denis s'y étaient peut-être mal pris, l'histoire de l'art, au temps de Souhaut et de Dauban, de Dumont et de Cournault, était encore dans l'enfance; mais ces érudits avaient fait de leur mieux. Et les divers mémoires où M. Germain de Maidy a eu à parler du Sépulcre ne témoignent pas précisément d'une étude superficielle.

P. 244, note. Le vitrail de la Ferté-Bernard ne serait-il pas un travail lorrain?



P. 253. Les recherches de M. Mâle sur l'art et le théâtre religieux à la fin du Moyen Age ont continué celles de Springer (*Mitteilungen der Wiener Centralcommission*, 1860, p. 125). M. Denis ne me semble pas avoir bien compris en quel sens on pouvait parler d'une influence des mystères sur l'art de Richier. Il croit « retrouver dans le Sépulcre le souvenir de quelque Mystère dont le sculpteur avait vu se dérouler les pittoresques tableaux ». Il note qu'en 1548 un *Mystère de saint Étienne* fut joué à Saint-Mihiel. A mon avis, peu importe que Richier ait vu jouer des Mystères; ce qui est sûr, c'est que les sujets qu'il a traités avaient été renouvelés par les Mystères; mais ce renouvellement est bien antérieur à Richier; c'est un fait général, qui s'est imposé à lui, et où il n'est pour rien, ni son temps non plus.

P. 264. M. Denis parle de l'aspect « décrépit » des prophètes du « Puits de Moïse ». Passe pour le Jérémie, dont la caractéristique, dans l'art, est, en effet, d'être émacié par les larmes, et, si l'on veut, décrépit. Mais le David ! et surtout le Moïse, ce type de force surhumaine, titanique !

P. 355. L'achat de la terre cuite Lignéris fut proposé en 1906 au Musée du Louvre, qui déclina l'offre. Ce groupe n'est assurément ni une esquisse du groupe principal du Sépulcre, ni, encore bien moins, un fragment de la maquette originale, le nom de maquette ne devant s'appliquer qu'à un modèle grandeur d'exécution. De même, la terre-cuite du presbytère de Clermont-en-Argonne (pl. XIII) n'est pas une maquette, mais une réplique réduite de la Pitié d'Étain (pl. XII). On voudrait savoir de quand datent ces réductions, si elles sont du seizième siècle, ou de beaucoup plus tard. Les seules maquettes de Richier dont nous soyons informés sont les « pourtraictures faictes en terre » du duc Antoine, de la Duchesse sa femme, et de quelques autres personnes, que nous connaissons par un compte d'emballage (Denis, p. 37). Une mention analogue concerne des maquettes envoyées par Michel Colombe à Marguerite d'Autriche.

P. Perdrizet.

---



# CHAPITRE VIII

# BULLETIN ALSATIQUE

## (1912-1913)

---

J'ai tâché d'être complet dans cette énumération critique des travaux historiques relatifs au passé comme au présent de l'Alsace, dans la mesure indiquée déjà par le bulletin de l'année dernière. Mais je dois répéter ici qu'une partie de ces publications n'est point parvenue aux *Annales de l'Est* malgré les demandes adressées aux éditeurs, et, faute de les avoir vues, je n'ai pu naturellement en parler (1).

**§ 1. Bibliographie. — Histoire générale.** — M. Kaiser, archiviste de la Basse-Alsace, a fourni le relevé très complet de la littérature historique alsatique pour l'année 1911, avec le concours de M. Winfried Katterfeld (2). M. l'abbé Joseph Clauss a fait paraître un nouveau fascicule, le quinzième, de son utile *Dictionnaire historique et topographique de l'Alsace*, commencé depuis 1895, qui avance bien lentement et est encore loin de sa fin (3). En fait de travaux d'histoire générale, outre ma petite *Histoire d'Alsace*, déjà annoncée dans la dernière *Bibliographie*, par M. Chr. Pfister, et parvenue à sa sixième édition (4), on peut mentionner le volume illustré de M. J.-J. Waltz, l'*Histoire d'Alsace, racontée aux petits enfants d'Alsace et de*

(1) Nous réitérons la prière d'envoyer à la direction de la *Bibliographie lorraine* (Nancy, Berger-Levrault) tous les écrits, volumes, brochures, tirages à part d'ouvrages alsatiques qui pourraient figurer dans ce bulletin.

(2) *Elsaessische Geschichtslitteratur des Jahres 1911* (Z G O R 1912, p. 648).

(3) Clauss (J.), *Historisch-topographisches Woerterbuch des Elsass*. Lieferung XV. Zabern, Fuchs, 1912, p. 897-960 (Rheinbach-Saint-Blaise).

(4) Reuss (R.), *Histoire d'Alsace*, sixième édition revue et corrigée. Paris, Boivin, 1912, 372 p. in-8, ill.



*France, par l'oncle Hansi* (1), qui a soulevé autant de critiques acerbes de l'autre côté du Rhin et parmi les immigrés d'Alsace, qu'il a amusé les lecteurs de ce côté des Vosges et les compatriotes authentiques de Hansi. Ce n'est pas assurément de l'histoire érudite; le récit est parfois un brin fantaisiste, mais les dessins, plus encore que le texte, ont fait la fortune du livre, et quand on en lit la préface, on comprend la réaction violente de l'auteur contre l'atmosphère étouffante de la conquête. On rangera aussi parmi les ouvrages d'ensemble sur le passé de l'Alsace l'*Histoire de l'Église d'Alsace*, de M. l'abbé Truttmann (2), écrite en vue du grand public, et sans renvois aux sources d'aucune sorte. Elle nous expose le développement religieux du pays depuis les légendes de saint Materne, disciple de saint Pierre, jusqu'à l'épiscopat de Mgr Adolphe Fritzen, l'ex-précepteur du roi de Saxe actuel. Les parties relatives au Moyen Age sont les mieux traitées; on se figure aisément ce que peuvent être, sous la plume d'un ecclésiastique ultramontain, les chapitres sur la Réforme et la Révolution, sur cette dernière surtout. L'auteur, déplorant « la folie libérale », affirme qu'elle mit en mouvement 44.000 guillotines (p. 156). Napoléon III lui-même, si docile aux influences cléricales, est accusé d'avoir « violenté l'Église » (p. 225).

**§ 2. Archéologie préhistorique. Période gallo-romaine.** — M. Forrer a continué, dans le *Bulletin d'archéologie alsacienne*, ses études sur le cimetière néolithique, découvert près de Lingolsheim (3); il nous en donne une autre, fort intéressante, sur une habitation sur pilotis, trouvée près d'Erstein (4), et une troisième sur les crânes de la période néolithique alsacienne (5). M. A. Fuchs s'est occupé à propos du Ballerstein, près de Dabo, des habitants des Vosges, durant l'âge de pierre (6). Il a commencé en outre la publication d'un grand travail sur la civilisation des populations celtiques établies sur les crêtes vosgiennes et dans les replis de nos vallées, spécialement dans les environs de Saverne, travail qui paraît devoir être l'étude la plus

(1) *L'Histoire d'Alsace racontée aux petits enfants d'Alsace et de France par l'oncle Hansi, avec beaucoup de jolies images de Hansi et de Huen.* Paris, Floury, 100 p. in-4.

(2) Truttmann (A.), *Kirchengeschichte des Elsasses, ein kurzes Handbuch.* Rixheim Sutter u. Comp. 1912, xiv-273 p. in-8.

(3) *Anzeiger für elsaessische Altertumskunde*, 1912, p. 215. — *Das neolithische Graeberfeld bei Lingolsheim*, III.

(4) *Ein neolithischer Pfahlbau bei Erstein* (Ibid., p. 243).

(5) *Das Schaedelmaterial der elsaessischen Neolithik* (Ibid., p. 281).

(6) *Auf den Spuren der jüngeren Steinmenschen in den Vogesen* (E M 1912, p. 193).

complète consacrée jusqu'ici à la matière (1). Continuant et rectifiant les travaux antérieurs des Morlet et des Goldenberg, il nous y parle de leurs demeures, de leurs mœurs, de leur culte, etc.; il faut espérer, que, une fois terminée, cette étude consciencieuse sera tirée en volume, avec les nombreuses planches qu'y a jointes l'auteur. M. C. Oberreiner (2) et M. Stolle (3) s'occupent, une fois de plus, de l'endroit où se livra la bataille décisive entre César et Arioviste, le premier insistant sur l'Ochsenfeld comme lieu de la rencontre, le second s'attaquant avec âpreté à la « prétendue » découverte d'un camp de César près d'Epfig, faite par le défunt architecte Winckler. M. Christian Pfister est venu faire à Colmar une très intéressante conférence sur l'Alsace romaine (4), et M. L. G. Werner a consacré un mémoire à Mulhouse et ses environs à l'époque romaine, c'est-à-dire à la région qui vit naître plus tard les premiers habitants de la cité actuelle (5). M. George Strach, architecte, a étudié l'influence que les Celtes et les Romains ont exercée sur la construction des villes alsaciennes, et leur orientation, en se guidant sur les plus anciennes de ces localités (Strasbourg, Saverne, Vieux Brisach, Riquewihr, Wattwiller, Cernay, Marlenheim, etc.). C'est aux spécialistes à discuter les vues ingénieuses mais parfois un peu trop aventureuses et conjecturales de l'auteur (6).

M. F. Pajot nous décrit le territoire de Belfort à l'époque de l'invasion des barbares (7).

**§ 3. Moyen Age.** — Il y a, comme déjà les années précédentes, peu de choses à signaler sous cette rubrique, en dehors de l'histoire purement locale. Énumérons d'abord la suite de la *Vie latine de sainte Odile*, du P. Peltre, éditée par dom Dartein, avec une traduction française et plusieurs annexes (8). On peut mentionner aussi le travail de M. K. Stenzel, sur la politique de la ville libre de Strasbourg, durant le premier tiers du quinzième siècle, dans ses rapports avec les affaires générales du Saint-Empire romain, et plus particulière-

(1) *Die Kultur der Keltischen Vogesensiedelungen, mit besonderer Berücksichtigung des Wasserwaldes bei Zabern* (E M 1912, p. 549-613. Se continue par toute l'année 1913).

(2) *César et Arioviste en Alsace* (R C A 1912, p. 352, et 1913, p. 104).

(3) *Das bei Epfig angeblich aufgedeckte Caesarlager, eine Dichtung* (E M 1912, p. 65).

(4) *L'Alsace romaine* (R A 1912, p. 79).

(5) *Mulhouse et ses environs à l'époque romaine* (B M H M 1912, p. 5).

(6) STRACH (Georg), *Der keltische und roemische Einfluss auf den Staedtebau im Elsass.* Berlin, Decker (Schenk), 1912, VI-114 p. in-8, cartes.

(7) *Le Territoire de Belfort à l'époque de l'invasion des barbares, du quatrième au cinquième siècle* (B S B E 1912, p. 157).

(8) *La Vie latine de sainte Odile* (R A 1912, p. 105, 181, 270).



ment vers le temps des guerres contre les Hussites (1). Mais le plus important des ouvrages se rattachant à cette période, c'est celui dans lequel M. Fritz Kiener, professeur à l'Université de Strasbourg, a entrepris d'étudier en détail la lente constitution du domaine des princes-évêques de Strasbourg et surtout l'origine et le développement de leurs droits régaliens, à travers les premiers siècles du Moyen Age. La première partie a seule paru jusqu'ici; c'est une étude très fouillée, riche en idées nouvelles et qui soulèvera sans doute plus d'une controverse dans le monde des spécialistes de la féodalité (2).

**§ 4. Temps modernes.** — Nous ne sommes guère plus riches pour l'histoire du seizième siècle. Il y a lieu de noter le discours académique de M. Jean Ficker, sur les commencements de l'enseignement supérieur à Strasbourg, exposé bien fait et accompagné de notes érudites et substantielles (3). M. W. Sohm a exposé dans un livre intéressant sinon complètement impartial, les rapports d'abord sympathiques, puis plutôt hostiles, que la nouvelle Haute École de Strasbourg, représentée surtout par son premier recteur, Jean Sturm, entretint pendant un demi-siècle avec le clergé luthérien de la petite république, devenu de plus en plus hostile aux idées plus larges des premiers réformateurs locaux (4). M. l'abbé Martin Vogeleis nous communique, d'après une plaquette rare de la Bibliothèque consistoriale de Colmar, une poésie historique, d'un ton populaire, sur la campagne de Henri II en Alsace (1552), composée par Henri Wirry (5). On peut mentionner aussi, dès maintenant, la critique sévère, mais justifiée, que fait M. Otto Winckelmann d'un livre de M. Herbert Koch, sur les registres paroissiaux d'Alsace-Lorraine. L'article du savant archiviste municipal sur l'importance de ces registres comme documents historiques, fournira bien des indications utiles aux travailleurs locaux (6).

Pour le dix-septième siècle, nous avons à signaler d'abord l'intéressant mémoire de M. W. Katterfeld, sur la participation des repré-

(1) *Strassburg's Reichspolitik im fünfzehnten Jahrhundert* (Z G O R 1912, p. 234).

(2) Kiener (Fr.), *Studien zur Verfassung des Territoriums der Bischoefe von Strassburg, I.* Leipzig, Quelle u. Meyer, 1913, VIII-149 p. in-8.

(3) Ficker (Joh.), *Die Anfaenge des akademischen Studiums in Strassburg*. Strassb., Heitz, 1912, 52 p. in-8.

(4) Sohm (W.), *Die Schule Johann Sturm's und die Kirche Strassburg's in ihrem gegenseitigen Verhaeltniss*, 1530-1581. München, Oldenbourg, 1912, XIV-317 p. in-8.

(5) *Ein Lied über den Einzug der Franzosen im Elsass im Jahre 1552* (E M 1912, p. 311).

(6) *Zur Frage der Kirchenbücherbestaende in Elsass-Lothringen* (Z G O R 1912, p. 640).

sentants de la république de Strasbourg aux délibérations du Congrès de Munster et d'Osnabruck, le célèbre jurisconsulte, le Dr Marc Otto, siégeant dans cette dernière ville, tandis que le secrétaire de la chancellerie strasbourgeoise, Ernest Heuss, défendait les intérêts de la ville libre, à Munster. Le travail de M. K. est rédigé d'après des pièces, en bonne partie inédites, des archives municipales; c'est une contribution notable à l'histoire d'Alsace durant la négociation des traités de Westphalie (1). M. J. Roth raconte brièvement, en y utilisant quelques documents inconnus jusqu'ici, l'invasion des bandes du duc Charles IV de Lorraine, en 1651-1652 (2). Enfin c'est ici que nous mentionnerons le plus commodément le très intéressant ouvrage de M. le doyen Bertrand Auerbach, sur les relations entre la France et le Saint-Empire romain, depuis la paix de Munster jusqu'à la Révolution française (3). Grâce aux riches dossiers des Archives des Affaires étrangères, il a pu renouveler un sujet, si souvent traité déjà, du moins en partie, approfondir les attitudes successives de Louis XIV vis-à-vis des États immédiats de l'Empire, situés entre les Vosges et le Rhin, expliquer sa mainmise progressive sur l'Alsace, clôturée par le succès final des *réunions* de 1680. Pour la période postérieure, M. Auerbach a très bien montré combien et pour quelles causes l'ascendant de la France, ayant atteint son apogée avant la paix de Ryswik, a diminué constamment au cours du dix-huitième siècle, à mesure que naissait en Allemagne un sentiment national, hostile à la perpétuelle ingérence du dehors. En même temps qu'une page très curieuse d'histoire générale, son livre nous présente un chapitre notable de l'histoire spéciale de l'Alsace dans la seconde moitié du règne de Louis XIV. — A cette époque appartiennent encore les dossiers trouvés par M. Louis Suess, aux archives départementales de Colmar, et d'après lesquels il nous raconte quelques procès de sorcellerie jugés dans la seigneurie de Ribeaupierre, entre 1577 et 1683. On n'y rencontre d'ailleurs guère de traits nouveaux sur ces tristes aberrations du bon sens au temps jadis, si souvent déjà étudiées et décrites (4).

Pour le dix-huitième siècle, je ne vois à citer qu'une note donnant quelques extraits des procès-verbaux du Magistrat de Wissembourg, relatifs à la plainte portée par la corporation des boulangers contre

(1) *Die Vertretung Strassburg's auf dem Westfaelischen Friedenscongress* (I G E L 1912, p. 137).

(2) *Ein Nachspiel des 30 jaehrigen Krieges im Elsass* (E M 1912, p. 361).

(3) Auerbach (B.), *La France et le Saint-Empire romain germanique depuis la paix de Westphalie jusqu'à la Révolution française.* Paris, Champion, 1912, LXXIII-485 p. in-8. Cf. B L 1911-1912, p. 50-52.

(4) *Die Hexenprozesse in der Herrschaft Rappoltstein* (E M 1912, p. 445, 526, 574).

un de ses membres, Jérôme Konrad, qui avait épousé la fille du bourreau municipal. L'auteur anonyme y a joint quelques autres indications sur la famille de cet exécuteur des hautes œuvres et sur ses démêlés avec le Magistrat (1720-1725) (1). M. Angel Ingold a continué à publier, en appendice à la *Revue d'Alsace*, le curieux *Journal du palais*, du conseiller Michel Holdt, dont nous avons déjà parlé, et qui nous permet de pénétrer si avant dans le monde judiciaire de Colmar, pendant les dernières décades de l'ancien régime (2). M. Aug. Hertzog nous offre des extraits du récit de voyage d'un touriste allemand dans le comté de Dabo, en 1778. Cet anonyme avait habité quelque temps l'Alsace, mais l'éditeur n'a pu découvrir son nom et de plus il a négligé de nous indiquer plus exactement le titre de la collection dans laquelle parut son récit (3).

**§ 5. Révolution.** — M. Aug. Hermann s'est imposé la tâche fort utile de mettre au jour le plus de cahiers de doléances alsaciens possible, puisque la plupart sont encore inédits. Il a publié successivement ceux de Montreux-Vieux, Bassemberg, Dornach, Enzheim, Gerstheim, Huningue et Strasbourg, avec de nombreux cahiers spéciaux et professionnels de cette dernière ville; ceux du clergé de Belfort-Huningue; ceux de Soulz, Wasselonne, Westhausen et Wilwisheim (4). Nous devons à M. Raymond Guyot un volume compact de renseignements biographiques et bibliographiques sur J.-F. Reubell, le constituant de Colmar, conventionnel et membre du Directoire (5); nous regrettons seulement que l'auteur du beau livre *Le Directoire et la paix de l'Europe* n'ait pas trouvé les loisirs nécessaires pour mettre lui-même en œuvre plus complètement les matériaux réunis par un labeur pénible et nous ait privés de la sorte de la monographie complète et définitive que nous attendions de sa plume si compétente, sur un personnage qui, de quelque façon qu'on le juge d'ailleurs, fut sans conteste un des plus marquants parmi les Alsaciens de la Révolution. J'ai retracé moi-même, d'après les procès-verbaux du Directoire du Bas-Rhin, les efforts faits inutilement par l'administration départementale, pour y faire accepter par l'opinion publique la constitution

(1) *Aus der Schinderischen Familie in Weissenburg* (E M 1912, p. 520).
(2) *Journal du palais du Conseil souverain d'Alsace par Val.-Michel-Antoine Holdt*, publié par Angel Ingold, t. V, p. 1-129. Colmar, Huffel, 1912, in-8.
(3) *Ein deutscher Tourist im Dagsburger Lande, 1778-1779* (E M 1912, p. 17, 94).
(4) *Neue Urkunden zur Geschichte der grossen Revolution im Elsass* (E M 1912, p. 1, 85, 178, 249, 333, 381, 429, 494, 541, 597, 653).
(5) Guyot (R.), *Documents biographiques sur J. F. Reubell, 1747-1807*. Paris, Berger-Levrault, 1912, 184 p. in-8.

civile du clergé et pour calmer les passions religieuses locales, jusqu'au moment de la chute de la royauté (1). M. l'abbé Gass a entrepris de raconter dans la *Feuille diocésaine de Strasbourg* l'histoire du Grand Séminaire pendant la Révolution. Les deux premiers chapitres, *Le Grand Séminaire pendant la Révolution*, et le *Séminaire du Clergé constitutionnel*, appartiennent au présent bulletin, et l'on en verra la suite dans celui de 1913 (2). M. Oscar Muller, s'occupe des cloches de Neuwiller, avant et pendant la Révolution (3). M. l'abbé Joseph Lévy nous entretient de la défense de visiter les pèlerinages étrangers, promulguée par les autorités administratives du Haut-Rhin, au cours de la période révolutionnaire (4). M. l'abbé Léonard Fischer a continué son travail sur le jeune vicaire Stackler, de Neuve-Église, guillotiné à Strasbourg, comme réfractaire, en 1796, travail déjà mentionné l'année dernière (5). M. W. Beemelmans a étudié, d'après les documents des archives locales, les cérémonies publiques célébrées à Saverne depuis 1790, en descendant jusqu'à l'année 1830 (6). M. J. Joachim nous entretient des fêtes civiques organisées à Delle au temps du Directoire (7). A ses deux premiers volumes, sur *Quatre généraux de la Révolution*, déjà signalés la dernière fois, M. Arthur Chuquet en ajoute un troisième, qui clôt la série et qui renferme, lui aussi, de nombreuses pièces relatives à Hoche, à Desaix, à Kléber, qui tiennent dans notre histoire provinciale d'alors une si grande place, l'un parce qu'il est né sur notre sol, les autres pour l'avoir libéré de l'invasion étrangère (8). D'autres généraux nés en Alsace ont vu, quoique infiniment moins illustres, leurs biographies reconstituées par le zèle pieux de leurs concitoyens, dans la seconde série des *Anciens généraux du territoire de Belfort*, commencée par feu M. Dubail-Roy et mise au point, après sa mort, par M. Louis Herbelin. Elle comprend le baron J.-P. Béchaud, tué à Orthez, en 1813, le baron Alexandre Strolz († 1841), le vicomte G. Beuret († 1828) et le baron Xavier Boyer († 1851), qui, nés de 1770 à 1772, ont tous commencé leur carrière sous les drapeaux de la Répu-

(1) *La Constitution civile du Clergé et le Directoire du département du Bas-Rhin (Juillet 1790-juillet 1791)* (Revue Historique, 1912, t. CX, p. 1, 247).

(2) *Das Priesterseminar waehrend der Revolutionszeit — Das Konstitutionnelle Priesterseminar* (*Strassburger Diœzesanblatt*, t. XXXI, 1912, p. 462, 551).

(3) *Das Schicksal der Glocken von Neuweiler* (E M 1912, p. 397).

(4) R C A 1912, p. 400, 485.

(5) R C A 1912, p. 46, 112, 170.

(6) *Oeffentliche Feste in Zabern in der Zeit von 1790-1830* (I G E L 1912, p. 6).

(7) Joachim (J.) *Les fêtes civiques à Delle au temps du Directoire* (*1796-1799*) (B S B E 1912, p. 51).

(8) Chuquet (A.), *Quatre Généraux de la Révolution : Hoche et Desaix, Kléber et Marceau*, t. III, Paris, Fontemoing, 1912, 452 p. in-8.

blique (1). M. Charles Schmidt nous a donné, d'après les documents des Archives nationales, un récit très curieux, très clair et pondéré de l'annexion de Mulhouse à la France en 1798; il y expose les raisons surtout matérielles qui ont amené la petite république, alliée des cantons suisses, à consentir à la réunion avec la grande république française, réunion qu'elle n'eut jamais à regretter dans la suite (2).

**§ 6. Dix-neuvième siècle, jusqu'en 1870.** — Cette rubrique est relativement pauvre cette année. A l'histoire du Consulat et de l'Empire, appartient l'étude *Administrateurs civils et militaires dans le Bas-Rhin après le dix-huit Brumaire*, dans laquelle j'ai montré, d'après les procès-verbaux de l'administration centrale du département, combien, dès 1799, les personnages militaires traitaient parfois de haut les fonctionnaires civils de la république (3). On peut mentionner encore quelques lettres du capitaine de chasseurs à cheval L. G. Kuss, publiées par M. Paul Stoeber, et relatives à ses campagnes de 1809 à 1812 (4). C'est à l'histoire de la Restauration que se rattachent les extraits des rapports secrets adressés par Jean-Marie Demougé, au marquis de Vaulchier, préfet du Bas-Rhin, de mai 1822 à octobre 1823. Dans le dernier volume du *Jahrbuch*, feu M. Théodore Renaud avait esquissé la singulière physionomie de ce personnage, avocat de nom, agent secret royaliste pendant la Révolution, espion bénévole sous Louis XVIII; les présents extraits forment comme le complément de son précédent travail, qui fut l'un des derniers de l'auteur (5). Pour le règne de Louis-Philippe et de Napoléon III, nous n'avons à mentionner qu'un travail de M. Hans Kaiser, archiviste de la Basse-Alsace, sur la *Lutte contre la langue allemande dans les écoles alsaciennes, de 1833 à 1870* (6), écrit sur des matériaux fournis par le dépôt confié à ses soins. C'est un mémoire intéressant, mais écrit par un savant absolument étranger à la vie de notre province avant l'annexion et beaucoup trop jeune pour avoir pu connaître par lui-même l'état des

(1) *Biographies des anciens généraux du territoire de Belfort, deuxième série* (B S B E 1912, p. 87).

(2) Schmidt (Charles), *Une Conquête douanière, Mulhouse, 1785-1798*. Paris, Berger-Levrault, 1912, VII, 162 p. in-8.

(3) *Feuilles d'Histoire*, publiées par A. Chuquet. Paris, 1912, p. 18.

(4) B M H M 1912, p. 81.

(5) *Aus den Meldungen des Geheimpolizisten Demougé, 1822* (I G E L 1912, p. 82).

(6) Kaiser (H.), Prof. u. Archivdirektor, *Der Kampf gegen die deutsche Sprache in den elsaessischen Schulen von 1833-1870*. Strassburg, Elsass-Lothringische Kulturfragen, Heft IV, 1913, 56 p. in-8. Voy. aussi l'article de M. E. Hattner, *La Guerre à la langue française dans les écoles d'Alsace-Lorraine* (Cahiers de la Ligue pour la défense du droit des peuples, avril-mai 1913) et Cahiers alsaciens (septembre 1913).

écoles d'alors, ce qui explique qu'il se soit fait l'écho de certaines paperasseries administratives déposées dans son fonds d'archives. Dans les dernières années du second Empire, on a essayé en effet, mais sans aucun esprit de suite, non pas de supprimer l'allemand dans les écoles primaires rurales, mais d'y introduire un peu plus la langue officielle du pays auquel l'Alsace était, depuis près d'un siècle, rattachée de cœur. M. Kaiser n'a évidemment pas saisi l'énorme différence entre l'administration française rédigeant parfois des circulaires et même des arrêtés, mais trop indifférente ou trop sage pour insister sur leur mise en vigueur, et la bureaucratie prussienne qui, dès le lendemain de la conquête, se mit rudement à l'œuvre pour extirper jusqu'aux derniers vestiges de la langue française qui, tout naturellement, s'était infiltrée des villes dans les campagnes. Son exposé s'appuie sans doute sur des pièces d'archives authentiques; mais il me sera permis d'affirmer, comme témoin, qu'il ne concorde pas avec la réalité des faits.

**§ 7. L'Alsace depuis la guerre de 1870.** — Nous avons à mentionner d'abord la suite des lettres de Mlle Emilie Mohler, dont une main amie anonyme a commencé la publication l'année dernière, sous le titre : *Selestat, Strasbourg et Sainte-Marie-aux-Mines en 1870-1871*, en y joignant quelques réponses du P. Gratry; elles se rapportent aux derniers mois de la guerre (1). Une thèse de droit, de M. A. Girardot, examine la question si compliquée de l'option des Alsaciens-Lorrains, non pas à un point de vue plus général ou politique, mais en s'attachant aux principes du droit des gens, tel qu'il était reconnu en 1870, et tel que l'interprétait alors le gouvernement allemand. Sur des points assez secondaires, l'auteur convient que cette interprétation n'était pas correcte, mais il approuve encore moins, tant en théorie que dans leurs conséquences, les solutions défendues à cette époque par le gouvernement français (2). La conférence de M. Jacques Preiss sur Jacques Kablé nous rappelle les grandes luttes qui suivirent l'annexion et dans lesquelles le vaillant député de Strasbourg joua l'un des premiers rôles jusqu'au jour où, presque au lendemain de son dernier triomphe électoral, la mort le terrassa (avril 1887). Nous ne pûmes alors que suivre en silence son cercueil, les puissances du jour ayant mesquinement défendu que ses concitoyens lui rendissent un dernier

(1) R A 1912, p. 31, 146, 212.

(2) Girardot (Dr A.), *Die Optionsfrage in Elsass-Lothringen, eine voelkerrechtliche Studie.* Strassburg, Heitz u. Mündel, 1913, 98 p. in-8.



hommage public. L'Alsace n'oubliera pas le patriote d'une énergie si calme, qui combattit pour ses libertés aux plus mauvais jours de son histoire (1). Sociologue distingué, mais politique un peu naïf, feu M. Jacques Novicow a consacré son dernier ouvrage à vouloir démontrer aux gouvernants et aux populations du nouvel Empire germanique que l'annexion de l'Alsace-Lorraine était un obstacle à l'expansion allemande. S'obstinant à méconnaître le caractère profondément réaliste de la politique contemporaine, il s'imagina qu'il amènerait les conquérants à laisser aux habitants du pays d'Empire le libre choix de la patrie préférée, rêve irréalisable en un temps où la force règne sans partage, mais rêve généreux dont lui tiendront compte tous les esprits qui se refusent à déserter la cause de la liberté (2). M. Paul Acker, l'auteur des *Exilés*, a réuni sous un titre commun, *Le Beau Jardin* (3), une série d'études sur sa terre natale, publiées d'abord dans la *Revue des Deux-Mondes*, la *Revue de Paris*, etc... On y trouve, en dehors de quelques articles plus courts, un tableau général, très pittoresque, des paysages de l'Alsace, de ses mœurs, de son passé, de ses aspirations contemporaines, une appréciation juste et sympathique de l'œuvre d'Erckmann-Chatrian, et surtout deux études analytiques et descriptives bien réussies, de Mulhouse et de Colmar. Le volume est dédié à M. André Waltz, l'aimable et si compétent bibliothécaire de cette dernière ville (4). M. J. Keppi, « secrétaire général du parti du centre alsacien-lorrain », a mis au jour une brochure, hérissée de statistiques, sur les journaux d'Alsace-Lorraine (5), mais dans laquelle on ne trouve nullement, comme on devrait s'y attendre, des indications précises sur le nom et les tendances de ces journaux, sur leurs rédacteurs, sur leur influence dans le pays, etc. (6). Au fond, ce n'est qu'un

(1) Preiss (J.), *Jacques Kablé et l'Alsace-Lorraine depuis 1870*. Conférence faite à Paris. Paris, Librairie Alsacienne-Lorraine, 1913, 56 p. in-8.

(2) Novicow (J.), *L'Alsace-Lorraine obstacle à l'expansion allemande*. Paris, Alcan, 1913, vi-392 p. in-18.

(3) Allusion à la parole plus ou moins authentique de Louis XIV, descendant la côte de Saverne et s'écriant : « Quel beau jardin ! »

(4) Acker (P.), *Le Beau Jardin*. 3e édition, Paris, Plon-Nourrit, 1912, 299 p. in-18.

(5) Keppi (J.), *Die Zeitungen Elsass-Lothringens, eine statistische Studie*. Strassburg, Herder, 1913, 96 p. in-8.

(6) L'auteur nous fournit seulement quelques données générales. Le pays d'Empire compte 82 journaux quotidiens, bi-hebdomadaires, hebdomadaires, etc. Là-dessus, 19 se déclarent franchement *catholiques* ; 25 appartiennent à diverses tendances *libérales*, 2 aux *démocrates-socialistes* ; 11 sont des feuilles *gouvernementales* ; 21 déclarent n'appartenir à *aucun parti* (?). Toute cette classification est bien vague et bien arbitraire; on n'apprend même pas dans quelle proportion ces journaux sont dirigés par des autochtones ou des immigrés. Leur tirage total, à eux tous, serait de 314.600 exemplaires.



énergique appel aux groupes ultramontains d'Alsace pour renforcer encore le nombre et le tirage des feuilles spécifiquement « catholiques ».

**§ 8. Histoire locale.** — Les travaux sur l'histoire des différentes localités alsaciennes sont, comme toujours, assez nombreux. Ceux qui ont rapport à la capitale elle-même s'occupent presque tous de notre antique cathédrale, qui, toute menacée qu'elle soit par les ravages du temps, reste le palladium de la cité. M. Émile de Borries a consacré un mémoire érudit aux origines de Notre-Dame de Strasbourg et, contrairement à l'opinion traditionnelle, il veut qu'elle ait occupé d'abord l'emplacement de l'église de Saint-Thomas actuelle et pense que c'est au onzième siècle seulement que l'église cathédrale fut transportée dans l'Argentoratum romain (1). M. Aug. Rieffel a feuilleté et extrait, à l'intention des épigones, les registres d'inscription mis à la disposition des visiteurs étrangers, sur la plate-forme de la cathédrale, depuis qu'on ne leur a plus permis de faire graver leur nom dans les pierres même de l'édifice. De 1818 à 1870, il y a relevé bien des noms illustres; il y a glané quelques beaux vers, quelques pensées spirituelles, au milieu d'un fatras d'inepties triviales, en y joignant des notes biographiques qui ne sont pas toujours d'une exactitude absolue; en somme, sa courte brochure fera passer un quart d'heure amusant au lecteur (2). M. Paul Scherdlin a mis au jour les résultats d'une curieuse enquête sur les causes qui, dans les dernières années, ont amené une diminution notable des colonies de pigeons sauvages qui nichaient depuis des siècles sur la cathédrale. Pour lui, la principale de ces causes, c'est l'asphaltage des places et des rues autour de l'édifice, où les oiseaux trouvaient autrefois leur nourriture (3). MM. Stern, Hæring et Ernst, pasteurs en exercice à l'église protestante de Saint-Thomas, ont raconté à leurs paroissiens l'histoire de l'édifice lui-même, et celle des événements qui s'y rattachent, depuis le commencement du moyen âge jusqu'à l'époque contemporaine. Leurs trois conférences réunies en une brochure, illustrée d'une quinzaine de planches, constituent une histoire populaire de l'une des plus connues et des plus vastes églises de Strasbourg (4).

(1) *Die aelteste Strassburger Bischofskirche* (Z G O R 1912, p. 383).

(2) Rieffel (Aug.), *Die Fremdenbücher der Münsterplattform, 1818-1870.* Strassburg, Staat, 1912, 96 p. in-8, planches.

(3) Scherdlin (P.), *Ueber die Abnahme der verwilderten Tauben am Strassburger Münster.* Colmar, Decker, 1912, 91 p. in-8.

(4) *Drei Vortraege über die Geschichte der Thomaskirche.* Strassburg, Du Mont-Schauberg, 1913, 67 p. in-8, planches.



Pour les localités de moindre importance, nous les énumérerons dans l'ordre alphabétique, sans nous arrêter à les grouper en villes, villages, monastères ou châteaux. Dans des notes qu'il n'eut plus le temps de rédiger, mais qui contiennent des matériaux utiles, feu M. Dubail-Roy a décrit Belfort au quinzième siècle, en s'aidant surtout des comptes communaux (1). M. Charles Engel, le nouvel archiviste municipal de Colmar, a commencé la publication de l'*Inventaire sommaire* de son riche dépôt, publication que tous les travailleurs locaux, et ceux aussi du dehors, souhaiteront de voir se continuer sans interruption et s'achever le plus tôt possible (2). M. Thiébault Walter a raconté l'histoire de la prévôté de Saint-Nicolas à Enschingen, dans la Haute-Alsace, fondée par Cluny dans la vallée de la Larg, depuis le quinzième siècle jusqu'en 1789. Cette étude sur un monastère peu important par lui-même est intéressante pour les temps modernes, parce qu'on peut y suivre de près la lutte des influences française et autrichienne, depuis le ministère de Richelieu (3). M. l'abbé Th. Nartz, poursuit la publication de sa monographie sur Epfig, petite ville de la Basse-Alsace, étude déjà signalée la dernière fois (4). M. Aug. Scherlen continue patiemment la mise au jour de son utile *Inventaire des Archives anciennes de Kaysersberg*, également mentionné au bulletin précédent (5). L'histoire de Mulhouse n'est représentée cette fois, que par une note de M. Ed. Benner, relative au déplacement, opéré en 1912, du monument érigé en 1828, au mathématicien et philosophe Lambert, lors du centenaire de sa naissance. M. Benner publie les procès-verbaux officiels de ces deux cérémonies (6). M. F. Dollinger continue l'intéressante série, si splendidement illustrée, de ses *Châteaux d'Alsace ;* il nous raconte cette fois les destinées de celui d'Osthoffen et nous en fait connaître les possesseurs successifs, les Bock, les Zuckmantel, les Grouvel; les descendants du baron Grouvel le possèdent encore aujourd'hui (7). Les quelques notes réunies en 1818 par L. G. de Beer, dans de vieux registres et livres de raison, forment une espèce de petite chronique de Ribeauvillé (1638-

(1) *Belfort au seizième siècle* (B S B E 1912, p. 13).

(2) Engel (C.), *Repertorium des Stadtarchiv's Colmar i. E.* Heft I. Colmar, Strassb. Druckerei, 1913, VII-113 p. in-4.

(3) *Die Propstei zu St. Nikolaus in Enschingen, ein Beitrag zur Geschichte der Cluniazenser im Ober-Elsass* (I G E L 1912, p. 33).

(4) R C A 1912, p. 119, 177, 230, 287, 363, 428.

(5) *Inventar des Alten Archivs der Stadt Kaysersberg* (E M 1912, p. 49, 113, 161, 229, 325, 380, 422, 467, 533, 583).

(6) B M H M 1912, p. 67.

(7) R A I 1912, p. 1.

1738) qui ne présente pas d'ailleurs grand intérêt (1), non plus que la notice anonyme sur le Val Saint-Grégoire, qui semble avoir été surtout écrite pour encadrer les dessins de M. Maurice Achener (2). Mais nous signalons à l'intérêt de nos lecteurs le second volume du bel ouvrage de M. Alexandre Dorlan, sur Schlestadt. Son *Histoire architecturale et anecdotique* de la vieille ville impériale nous conduit jusqu'en 1910, et constitue pour le vieux Schlestadt à la fois un tableau vivant de son histoire et un bel album qui nous présente les monuments divers de son passé. Cette monographie fait honneur à la fois à la patience érudite de l'auteur et à la munificence de l'éditeur, si c'est lui qui en a fait les frais (3). M. E. Herr a colligé avec non moins de patience les chartes dispersées de l'ancien couvent de femmes de Sindelsberg, fondé vers 1115 et depuis longtemps disparu, résorbé par sa puissante voisine, l'abbaye de Marmoutier (4). Le F. Édouard Sitzmann commence l'esquisse d'une histoire de Stephansfeld près Brumath, fondé au treizième siècle, comme hospice et dirigé par les frères du Saint-Esprit, jusqu'à la disparition de l'ordre. Le récit s'arrête au commencement du dix-huitième siècle et sera continué (5). M. Paul Wentzcke publie une charte de l'évêque Conrad II de Strasbourg, relative à l'abbaye de Surbourg (1190-1191) (6). Nous retrouvons encore la suite du travail de feu M. le chanoine Hanauer, sur les *Archives de Thann*, déjà cité autrefois (7) et nous terminerons ce paragraphe en signalant le commencement d'une étude de MM. Aug. Gasser et C. Oberreiner, sur le village aujourd'hui disparu de Wuenheim, près de Soultz (8).

**§ 9. Biographies.** — Nous énumérerons la série de ces notices plus ou moins détaillées sur des personnages plus ou moins marquants appartenant à l'Alsace, dans l'ordre chronologique, comme nous l'avons fait jusqu'ici. Il faut donc nommer tout d'abord la quatrième et dernière partie de l'étude de M. Jules Lutz, déjà signalée, sur Nicolas

(1) R A 1912, p. 409.

(2) R A I 1912, p. 29.

(3) Dorlan (Al.), *Histoire architecturale et anecdotique de Schlestadt*. T. II. Paris, J. Tallandier, 1912, x-580 p. gr. in-8, illustré.

(4) Herr (E.), *Das ehemalige Frauenkloster Sindelsberg, Urkundenbuch mit einleitenden historischen Untersuchungen*. Strassburg, Heitz u. Mündel, 1912, II-256 p. in-8.

(5) *Stephansfeld* (R C A 1912, p. 655, 723).

(6) *Zur aelteren Geschichte des Stiftes Surburg* (Z G O R t. XXVII, p. 1).

(7) *Les Archives de Thann* (R A 1912, p. 18, 296).

(8) *Un village disparu, Wuenheim* (R A 1912, p. 433).

Prugner, le réformateur de Mulhouse, mort comme professeur à Tubingue, en 1557 (1). M. le chanoine A. M. P. Ingold nous raconte les premières années de la vie de Louis de Beer, né à Ribeauvillé en 1777, et qui gouverna la principauté de Bénévent, au nom de Talleyrand, alors que l'ex-évêque d'Autun en était le bénéficier (2). Le même nous esquisse la silhouette d'un brave soldat alsacien, Jean-Baptiste Parade, tué à Essling en 1809 (3). Une autre biographie militaire, rédigée par l'intéressé lui-même, le Mulhousois Jean Baumgartner, capitaine de la garde nationale mobile de 1815, nous est communiquée par extraits par un petit-fils de l'auteur; celui-ci y raconte son entrée au service en 1811, et le récit s'arrête en 1813, à la bataille de Leipzig (4). M. Émile de Borries retrace avec sympathie et en utilisant la littérature abondante du sujet, la physionomie de Louis Bautain, d'abord professeur au collège royal, puis à la Faculté des lettres de Strasbourg, plus tard directeur du Séminaire épiscopal, enfin professeur à la Faculté de théologie catholique de Paris. Sans nous faire connaître de faits nouveaux, M. de Borries caractérise bien cet *excitateur* des intelligences à l'apogée de sa brillante carrière académique; mais il s'exagère peut-être l'importance et la durée de son œuvre, car, même à ce moment, Bautain ne fut pas un penseur original (5). Nous devons à M. Aug. Gasser un récit détaillé de l'existence passablement tourmentée du capitaine Richard, qui eut son jour de célébrité, lorsqu'il arrêta, en 1836, dans la cour de la caserne de la Finckmatt, le prince Louis Bonaparte, quand celui-ci risqua l'échauffourée de Strasbourg. Le sergent-major d'alors, devenu capitaine plus tard, en pâtit quand l'aventurier de 1836 fut devenu empereur; il dut renoncer à tout espoir d'avancement et quitta finalement le service (6). M. Paul Casper nous communique quelques lettres inédites de Philippe de Golbéry, l'archéologue bien connu, adressées à Auguste Guillaume Schlegel, de 1832 à 1834 (7). M. le chanoine Schickelé donne la suite de sa biographie détaillée de l'abbé Maimbourg, curé de Colmar, mort en 1854 (8). C'est également la suite d'un travail déjà

(1) *Nicolas Prugner* IV (B M H M 1912, p. 31).

(2) R C A 1912, p. 471, 535, 616, 648.

(3) R A 1912, p. 57, 223.

(4) B M H M 1912, p. 55.

(5) *Louis Bautain, ein Ausschnitt aus dem geistigen und religioesen Leben Strassburg's in der ersten Haelfte des 19ten Jahrhunderts* (I G E L 1912, p. 99).

(6) *Le capitaine Richard et Napoléon III* (R A 1912, p. 241, 349).

(7) R A 1912, p. 370.

(8) R C A 1912, p. 4, 69, 131, 196, 257, 523.

signalé que les *Souvenirs du vicaire général Rapp*, extraits du *Journal* de ce dignitaire ecclésiastique ; ils renferment bien des détails curieux sur l'histoire ecclésiastique d'Alsace sous la seconde République et le second Empire (1). Nous approchons de l'époque contemporaine avec la conférence émue de M. Émile Hinzelin, *La Vérité sur Erckmann-Chatrian* (2), et avec l'étude de M. Louis Kubler sur le sculpteur Frédéric-Auguste Bartholdi, et ses œuvres d'art conservées à Colmar (3), étude enrichie de nombreuses photographies. Une nouvelle série des lettres de feu *Henry Bardy et ses correspondants alsaciens*, nous présente la correspondance échangée avec le zélé archéologue de Cernay et de Colmar, M. Armand Ingold père (4). M. l'abbé Cetty a continué sa biographie de Mgr Winterer, le curé de Mulhouse, le député de Thann, dans une série d'articles consacrés cette fois à l'étude de l'homme de lettres et de l'homme politique (5). M. A. Kannengiesser a retracé avec une chaleur communicative la vie et l'activité politique et sociale de Léon Lefébure, successivement député du Haut-Rhin et de Paris, et membre de l'Institut (6). Nous devons à M. Samuel Rocheblave, professeur à l'École des Beaux-Arts, une notice détaillée sur le grand collectionneur alsacien, M. Jean Dollfus (1823-1911), né à Mulhouse, qu'il quitta pour Paris en 1871 ; l'auteur a joint à cette étude la reproduction des plus belles toiles de cette galerie célèbre (7). M. Ferdinand Scheurer a consacré à M. Philippe Berger, ancien professeur au Collège de France, sénateur du territoire de Belfort, et président de la Société d'émulation de cette ville, quelques pages où il rappelle brièvement tous les services rendus au pays par le défunt (8). Enfin l'on peut mentionner ici trois notices sur des artistes encore vivants : le peintre André Engel, né à Bâle en 1880, mais de bonne souche alsacienne (9) ; le sculpteur Félix Voulot, né à Altkirch, en 1865, fils de l'archéologue, auteur des *Vosges avant l'histoire* (10) ; le peintre Auguste Zwiller, né à Didenheim, en

(1) R C A 1912, p. 299, 372, 436, 493, 560, 628, 747.
(2) E M 1912, p. 341.
(3) *Friedrich August Bartholdi und seine Vaterstadt Colmar vor 1870* (E M 1912, p. 257).
(4) *Henry Bardy et ses correspondants alsaciens*, IV (R A 1912, p. 422).
(5) *Mgr Winterer* (suite) (R C A 1912, p. 21, 99, 156). — Un tirage à part de cette étude a paru à Mulhouse, en 1912, 172 p. in-12.
(6) Kannengiesser (Mgr A.), *Léon Lefébure*. Paris, Lethielleux, 1912, viii-491 p., in-8.
(7) R A I 1912, p. 53.
(8) B S B E 1912, p. 1.
(9) R A I 1912, p. 45.
(10) R A I 1912, p. 15.

1850 (1); ces deux dernières notes sont sorties de la plume exercée de M. André Girodie.

**§ 10. Histoire de la civilisation (arts, sciences, agriculture, industrie, commerce, etc.).** — Sous cette dernière rubrique, se rencontreront forcément des travaux plus ou moins hétérogènes, mais qui auraient, plus difficilement encore, trouvé place dans l'un des paragraphes précédents, et qui ont cela de commun, c'est qu'on peut les rattacher, d'une façon plus ou moins directe, à l'histoire de la civilisation alsacienne. C'est une espèce de tableau d'ensemble de cette civilisation qu'a voulu esquisser M. Félix Blumstein fils, dans une étude qui paraît plutôt le programme d'un travail futur plus étendu; les éléments en sont groupés ici d'une façon quelque peu tumultueuse, si je puis dire, un peu trop comme au hasard, mais les matériaux sont suffisants pour un travail rédigé plus à loisir, et l'auteur a bien fait d'appuyer sur le contingent fort appréciable que l'Alsace a fourni, depuis des siècles, et dans des directions les plus diverses, au développement général de l'esprit humain (2). M. F. Hœber nous a donné une étude technique très fouillée sur l'architecture de la Renaissance, à Schlestadt, ornée d'une centaine de planches (3). Une notice anonyme nous montre, avec illustrations à l'appui, les deux curieuses statues de paysans en bois sculpté du maître-autel d'Isenheim, récemment découvertes dans la collection Boehler à Munich et dont la place serait évidemment, auprès de l'autel même, au musée de Colmar (4). M. Louis Herbelin nous offre un aperçu rapide de l'*Histoire de la botanique dans le territoire de Belfort*, tableau dans lequel il fait défiler devant nos yeux nombre de savants plus ou moins connus (et pas tous belfortains), depuis Jérôme Brunschwig et Jean Bauhin jusqu'à ceux de nos jours (5). On peut y joindre le mémoire de M. H. Fleurent, sur les examens de maîtrise qu'avaient à subir les chirurgiens de Colmar au dix-huitième siècle (6).

Le beau volume in-quarto, publié à l'occasion du dixième anniversaire de l'Association des droguistes d'Alsace-Lorraine, par les soins de M. Georges Hofstetter, renferme, en dehors d'autres contributions

(1) R A I 1912, p. 93. Avec de nombreuses reproductions de ses tableaux.

(2) *L'Influence alsacienne dans le progrès des sciences* (R C A 1912, p. 207, 265, 328).

(3) Hœber (Fr.), *Die Frührenaissance in Schlettstatt, ein Beitrag zur elsaessischen Architekturgeschichte*, 77 p. in-4, ill. (R A I 1912, pagination séparée).

(4) R A I 1912, p. 47.

(5) B S B E 1912, p. 197.

(6) R A 1912, p. 1.

moins importantes, un très intéressant mémoire de M. Hofstetter lui-même sur le développement historique du commerce des drogues dans la province; un travail de M. le Dr Charles Belin, sur l'organisation médicale et l'hygiène publique à Strasbourg, depuis le Moyen Age jusqu'à la Révolution; un autre de M. A. Hertzog sur la viticulture en Alsace-Lorraine; un autre encore de M. Paul Holl, sur les botanistes alsaciens. Mentionnons encore l'étude de M. W. Teichmann, sur le curieux *Inventaire d'un bourgeois de Strasbourg*, au début du seizième siècle, dressé dans son immeuble, au *Paysan bleu*, place Kléber, aujourd'hui démoli. N'oublions pas enfin de mentionner une autre étude de M. le Dr Aug. Kassel, consacrée aux usages locaux des fêtes patronymiques dans nos villages alsaciens (1).

M. G. Martzloff a écrit l'histoire du développement agricole de l'Alsace au dix-neuvième siècle, sous le régime français; il y marque les progrès considérables que les gouvernements successifs, depuis le premier Empire jusqu'à Napoléon III, ont fait faire à l'élevage du cheval, des bêtes à cornes, etc., par la création de comices agricoles, d'écoles d'agriculture, d'expositions fréquentes, par l'introduction de cultures nouvelles et la réorganisation de la surveillance vétérinaire. L'auteur rend donc pleinement hommage aux efforts de l'administration d'avant 1870, tout en constatant que bien des progrès restaient à accomplir (2). M. Jos. Klein nous raconte l'histoire de l'industrie des treillis mécaniques, telle qu'elle se pratiquait à Schlestadt dès le dix-septième siècle, et dont le développement ultérieur se rattache au nom d'Ignace Roswag au dix-huitième siècle, et à celui de Louis Lang au dix-neuvième siècle (3). L'histoire littéraire est uniquement représentée par un travail de M. Karl Walter, sur les rapports que le poète allemand Uhland entretint avec quelques confrères alsaciens, surtout avec Auguste et Adolphe Stœber, les deux écrivains d'origine strasbourgeoise établis à Mulhouse (4). On est assez embarrassé de classer le volume de M. André Lichtenberger sur l'Alsace, puisqu'on peut à la fois le revendiquer pour la géographie, l'histoire et la littérature; mais il importe peu de classer ici l'auteur si plein de talent et si sympathique du *Petit Trott*, de *Notre Minnie*, et de *Juste Lobel, l'Alsacien* ; s'il a réuni sous une même couverture des descriptions

(1) *Festschrift Zehnjaehriges Stiftungsfest des Elsass-Lothringischen Drogistenvereins herausgegeben von Heinr. Hofstetter*. Strassburg, Els. Loth. Druckerei, 1912, 200 p. in-4, illustr.

(2) MARTZLOFF (G.), *Die Landwirtschaft im Elsass im vorigen Jahrhundert, unter franzoesischer Herrschaft*. Strassburg, Riedel, 1913, 93 p. in-8.

(3) *Die Metalltuchweberei in Schlettstadt* (E M 1912, p. 293).

(4) *Uhland's Beziehungen zum Elsass* (E M 1912, p. 501).

pittoresques de la terre natale, des légendes, des récits pour les jeunes, c'est qu'il prétend faire aimer l'Alsace aux petits comme aux vieux, et on peut lui prédire qu'il y réussira (1). C'est à la littérature aussi, à une branche très populaire de la littérature alsacienne, que se rattache le travail de M. le D[r] Kassel, sur les petits impromptus, les *Sprüchle* de deux ou quatre lignes, d'un ton plaisant, satirique, parfois même rabelaisien; plus connus dans les Alpes bavaroises, et dans celles du Tyrol où on les cultive sous le nom de *Schnaderhüpfeln,* ils se retrouvent également dans mainte localité de l'Alsace. Le diligent collectionneur de notre folklore local a réuni près de deux cents spécimens du genre, parfois avec les airs, et ceux qui comprennent nos dialectes alsaciens prendront plaisir à parcourir sa collection (2). Il nous reste à mentionner la suite des recherches de M. Émile Kiffer, sur les fêtes de mai et celles de Pentecôte en Alsace et en Lorraine, recherches déjà signalées dans notre dernier bulletin (3).

Rod. Reuss.

(1) Lichtenberger (André), *Les Beaux Voyages. En Alsace.* Vincennes, Les Arts graphiques, 1913, 115 p. in-18, illustr. en couleurs.
(2) *Sprüchle (Schnaderhüpfeln) im elsaessischen Volksmund* (I G E L 1912, p. 219).
(3) *Ein Mai- und Pfingstgebrauch in Lothringen und im Elsass,* III (E M 1912, p. 145, 215).

---



# INDEX ALPHABÉTIQUE

DES

# NOMS D'AUTEURS, DE PERSONNES ET DE LIEUX (1)



(1) Les noms d'auteurs sont imprimés en PETITES CAPITALES, les autres noms de personnes en caractères ordinaires; enfin, on a employé l'*italique* pour les noms de pays, de villes, de châteaux, d'églises, etc.

Les personnages fictifs ne figurent à l'index que si le titre du roman où ils jouent un rôle contient leur nom.





---

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

BERGER-LEVRAULT, LIBRAIRES-ÉDITEURS
PARIS, 5-7, rue des Beaux-Arts — rue des Glacis, 18, NANCY

# ANNALES DE L'EST

PUBLIÉES PAR LA

FACULTÉ DES LETTRES DE NANCY

TROISIÈME SÉRIE

## VINGT-SEPTIÈME ANNÉE — 1913

*(Quatrième année de la troisième série)*

Les ***Annales de l'Est***, abandonnant l'ancienne forme de Revue trimestrielle, comprennent, à partir de la troisième série, deux sections distinctes :

1° Une série de fascicules de sujets divers : littérature, philologie, archéologie, histoire, géographie, philosophie. Chaque fascicule, d'étendue variable, forme un ouvrage complet. Ces fascicules paraissent sans périodicité fixe;

2° Un fascicule annuel de *Bibliographie lorraine*, donnant l'analyse critique des principales publications, articles ou livres nouveaux, touchant l'archéologie, l'histoire, les arts, la littérature, la dialectologie, le folklore, la géographie et le mouvement économique de la région.

La *Bibliographie lorraine* a obtenu, en 1912 et en 1913, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, une partie du prix Prost.

Elle a été en outre, à deux reprises, honorée d'une souscription par le Conseil général de Meurthe-et-Moselle.

Les divers fascicules d'une même année constituent ensemble un volume grand in-8 de 320 pages en moyenne, avec titre et table commune des matières. Ils sont néanmoins mis en vente séparément, à des prix variables suivant leur importance.

### SOMMAIRE DE L'ANNÉE 1913

Fasc. 1. — R. PERRIN. — **L'esprit public dans le département de la Meurthe de 1814 à 1816.** Un volume grand in-8 de 123 pages, broché. Prix . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 4 fr.

Fasc. 2. — **Bibliographie lorraine, 1912-1913.** Un volume grand in-8 de 226 pages, broché. Prix . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 5 fr.

*En préparation :*

J. LAURENT. — **Byzance et les Turcs seldjoucides dans l'Asie occidentale jusqu'en 1081.**

A. TIBAL. — **Étude sur Grillparzer : Grillparzer et la nature — Grillparzer et l'amour — Grillparzer et les races.**

Afin d'avantager les personnes qui désirent acquérir, à titre d'abonnés, la suite ininterrompue et complète des ***Annales de l'Est***, il est prévu une faculté d'abonnement global à l'ensemble de chaque année.

Le prix annuel de cet abonnement — prix qui représente un montant sensiblement inférieur à celui de l'ensemble des fascicules achetés séparément — est de **8 francs**.

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT





